

VANVES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Disponible sur vanves.fr

<https://www.vanves.fr/vie-municipale/administration/budget-de-la-ville/>



SOMMAIRE

1. ACEVA (service des affaires culturelles, de l'évènementiel et de la vie associative)	5
2. Médiathèque municipale	27
3. Affaires juridiques – Commande publique	39
4. Archives municipales et Documentation	45
5. Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	51
6. Citoyenneté	89
7. Communication	97
8. Développement économique	105
9. Direction des systèmes d'informations et télécommunication	111
10. Education	121
11. ESCAL	129
12. Finances	143
13. Hygiène et sécurité	153
14. Logement	161
15. Petite enfance	169
16. Prévention Santé – Santé Publique	179
17. Prévention Sécurité - Participation locale – Police Municipale	193
18. Protocole	203
19. Ressources Humaines	207
20. Secrétariat général	221
21. Services techniques	225
22. Sports	237
23. Urbanisme	247

ACEVA

(service des affaires culturelles, de l'évènementiel et de la vie associative)



ACEVA

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ÉVÉNEMENTIEL ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

EFFECTIF DU SERVICE

Le 1^{er} septembre 2023, le service Affaires Culturelles, Événementiel et Vie Associative a été créé. Il est constitué des agents suivants issus des anciens services Culture, Le Phare et de l'association IRIS :

En transversalité pour les différents Pôles :

- Directrice du service
- Direction administrative et financière :
 - o Administratrice
 - o Assistante administrative et financière (2/3 temps)
- Communication
 - o Chargé de communication
 - o Assistante de communication
- Production : Chargé de production affaires culturelles et événementiel

Pôle affaires culturelles :

- Responsable du Pôle, chargé du théâtre et du cinéma
- Relations publiques, chargé de la programmation danse
- Chargée des Relations avec le public et jeune public
- Régisseuse générale, Théâtre
- Régisseur adjoint, Théâtre
- Régisseur général Panopée
- Régisseur Panopée
- Billetterie
- Chef de cabine et projectionniste
- Apprentie en communication et relations avec le public

Pôle événementiel

- Responsable du Pôle depuis le 18 août 2023

Pôle Ressources associatives

- Responsable du Pôle
- Chargée des projets associatifs et du jumelage,
- Agent d'accueil et administratif (75% ETP)
- Agent administratif (50%) et agent d'accueil au Théâtre (50%)
- Agent d'accueil

Deux agents en reclassement sont arrivés en janvier 2024 :

- Agent administratif
- Agent d'accueil (50% à l'espace Giner, 50% au Théâtre).

N.B. Un agent de la ville mis à disposition de l'association IRIS (75% ETP) a quelques missions avec le Pôle événementiel (25% ETP).

Logistique

- Responsable du Pôle (en CDD, catégorie B)
- Agents logistique (agents territoriaux, catégorie C) :

Des vacataires sont employés en alternance pour les projections cinéma, le contrôle des billets, le bar, l'accueil des artistes, la communication, les tractages, l'animation de la Galerie du Théâtre (animation du secteur arts plastiques : vernissages, visites scolaires, installations exposition, repérage artistes...).

Des techniciens intermittents sont employés selon les besoins pour les montages et démontages des spectacles et des événements

Les fiches techniques soumises par les compagnies pour les spectacles impliquent un recours accru à l'intermittence au théâtre pour le montage, la régie et le démontage des spectacles.

Localisation du service : 12, rue Sadi-Carnot, à Vanves (Théâtre) pour les pôles Affaires Culturelles et Événementiel et 11, rue Jacques Jézéquel, à Vanves (Panopée) ; Espace Giner, 110, rue Victor Hugo pour le Pôle Ressources associatives.

Certaines manifestations culturelles peuvent se dérouler, exceptionnellement, hors les murs : Ode - Conservatoire Vanves, La Palestre, Salle Darien, parc Pic... Lors de l'édition 2024, une manifestation d'Artdanthé 2024 a eu lieu au Générateur (Gentilly), partenaire du festival.

Théâtre de Vanves :

Jours et horaires d'ouverture : tous les jours de l'année si programmation de spectacles ou de cinéma, à l'exception des vacances scolaires d'été (15 juillet-18 août) et du 1er mai.

La location est ouverte du mardi au vendredi de 14h30 à 18h.

Espace Giner :

Jours et horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 17h30. Fermé au public le jeudi matin.

PÔLE AFFAIRES CULTURELLES :

Les missions du Pôle sont les suivantes :

- Favoriser l'accès à la culture en répondant aux demandes très diverses de la population de la ville de Vanves. Susciter l'envie et le plaisir de la découverte dans tous les domaines de la culture, et particulièrement dans ceux du spectacle vivant. Proposer des actions innovantes.
- Contribuer, par des actions pédagogiques et la participation à des dispositifs départementaux ou régionaux, à l'éveil artistique du jeune public.

Ces missions se concrétisent par les activités suivantes :

1) SPECTACLE VIVANT – SAISON 23-24

Nombre de spectacles (adultes et jeune public compris) : 79 (hors estivales)

Nombre de représentations (dont Artdanthé) : 85 (hors Estivales)

Nombre de résidences d'artistes : 28 (pour un total de 150 jours : 134 au plateau et 16 en studio)

Nombre de spectateurs :

> **6 867 spectateurs en salle** (du 1^{er} septembre 2023 au 18 mai 2024)

> Pour les **Estivales** (gratuit, en extérieur), on évalue la fréquentation à environ **3 600 spectateurs** sur l'ensemble de la manifestation de 2023.

Chaque année, dans le cadre de prêt de salle ou de mises à disposition pour les structures municipales proposant des activités artistiques (spectacles de fin d'année des écoles, de l'Escal, du Stade de Vanves, de diverses associations vanvéennes, de services municipaux, écoles...), nous accueillons environ 5 000 spectateurs supplémentaires sur la saison, essentiellement entre les mois de mai et juin.

Le Théâtre de Vanves et Panopée accueillent également des manifestations accueillant du public de plusieurs services municipaux (petite enfance, ESCAL, Phare, CCAS, éducation...) et d'IRIS.

LES FESTIVALS

Arrêt des Festivals Zoom d'Hiver et Switch :

En raison d'un contexte budgétaire contraint, la municipalité a demandé au Pôle Affaires Culturelles de réduire son activité de diffusion de spectacles à partir de la saison 2023/2024.

Pour ces raisons, nous avons fait le choix de ne garder que le Festival Artdanthé et OVNI (co-organisé avec Chatillon et Malakoff) et d'arrêter les festivals Switch et Zoom d'Hiver qui se sont respectivement arrêtés en 2023 à leur 7^e et 6^e édition.

OVNI, un festival transdisciplinaire – 12 au 27 novembre 2023

En partenariat avec le Théâtre de Châtillon et le Théâtre 71 - Scène Nationale de Malakoff, OVNI est un festival imaginé par Armelle Vernier dès son arrivée à la direction de Malakoff scène nationale, conçu comme un événement collaboratif avec ses deux voisins : le Théâtre de Vanves et le Théâtre de Châtillon. L'idée est de valoriser les spectacles qui débordent des cases disciplinaires, prennent la liberté de proposer des formes spectaculaires singulières. Le but était également de permettre aux équipes des trois lieux de travailler ensemble sur un projet commun, notamment autour de la communication et des relations avec les publics,

ces trois lieux ayant des spectateurs communs, d'autres propres à chacun. La valorisation et mutualisation des savoir-faire et des possibilités de chacun a été très positive.

11 projets pour 16 représentations ont été programmés dans ce cadre, répartis sur les 3 lieux dont, au Théâtre de Vanves.

Le **26^e FESTIVAL ARTDANTHÉ** - du 9 au 23 mars 2024

Artdanthé met en avant la création chorégraphique française et internationale, défendant la diversité des formes chorégraphiques et performatives. Pour cette édition qui a eu lieu du 9 au 23 mars, ont été présentés : **20 spectacles et performances et 1 exposition**. Suite à la demande de la Municipalité de réduire le volume de diffusion, demande accompagnée par une réduction des budgets dédiés et par une inflation importante, nous avons en effet pris la décision de réduire drastiquement le nombre de projets présentés et de supprimer une semaine de festival. Le programme de chaque samedi, qui habituellement proposait une déambulation dans plusieurs lieux de la ville pour découvrir de nombreux projets, a également dû être réduit. Les ateliers de pratique à destination du public ont été maintenus.

Le **taux de fréquentation s'élève à 75%** sur l'ensemble de l'édition. Ce chiffre, stable par rapport aux années précédentes, ne rend cependant pas visible un changement structurel de la composition du public. En effet, nous avons cette année quasiment doublé la fréquentation de groupes (collèges et lycées, étudiant.es, champs social...) mais cette hausse n'a pas impliqué une hausse globale de la fréquentation.

Nous supposons donc une **baisse du public individuel**. Si cette baisse semble marginale, il nous semble important de l'étudier plus en détail pour en comprendre les raisons et y remédier. La suppression totale de la **communication imprimée**, essentielle pour un festival, semble être un premier vecteur, de nombreux spectateurs fidèles nous ayant confirmé « être passés à côté » de la manifestation cette année. Cette édition, resserrée sur 2 semaines, n'a pas permis de déployer le festival de manière optimale auprès du public et ce format sera questionné pour la prochaine édition.

Le festival Artdanthé a tissé de nombreux **partenariats** avec des structures professionnelles, dans un but d'échanges et de mutualisation mais aussi pour l'obtention de subventions allégeant le coût de certains spectacles : l'Onda (Office national de diffusion artistique), le Générateur (Gentilly), pour les structures françaises ainsi que, pour les artistes internationaux, Tanzquartier Wien (Autriche), Accion cultural espanola (Espagne), Institut finlandais à Paris etc.

Il est à noter que grâce aux **soutiens importants** de la DRAC, de la région Ile-de-France et du département des Hauts-de-Seine pour notre action envers la danse, accompagnés des nombreux soutiens ponctuels qui s'ajoutent à notre budget artistique spécialement pour Artdanthé, le reste à charge pour la municipalité est, sur le budget artistique de la manifestation, quasiment nul. Ce constat, évident lors de l'édition exceptionnelle des 25 ans du festival, reste vérifiable sur cette nouvelle édition.

LES ESTIVALES DE VANVES 2023 – Du 24 juin au 2 septembre 2023

Plus réduite que les précédentes années, la troisième édition des Estivales de Vanves s'est principalement déployée sur deux journées : le samedi 24 juin, proposant au public vanvéen de nombreux ateliers et spectacles situés essentiellement au Parc Pic et le samedi 1^{er} Juillet où les activités se sont déroulées sur davantage de sites, principalement au Plateau de Vanves et au square Jarrousse mais aussi sur la Place de la République, dans l'espace La Tuilerie, à Panopée et au Parc Pic également. A cela, s'ajoutent le concert de l'Orchestre d'Orsay, présenté au lycée Michelet le dimanche 25 Juin ainsi que trois séances de cinéma plein air les 8 et 15 Juillet à 22h30 puis le 2 septembre à 21h.

La fréquentation des estivales 2023 a tout de même été très satisfaisante. Nous comptons un total de 3 600 spectateurs environ dont 260 participants aux ateliers.

Le budget réalisé de la manifestation se porte à 56 300€ (dont 18 000€ de charges de personnel intermittents et vacataires).

Les Concours de Vanves succèdent au Concours international Jean-François – 26 au 28 mai 2023

Organisés par l'association Musici Artis Paris, les concours se déploient à l'Ode, en 3 événements : le Concours international de musique Jean François pour la musique de chambre uniquement en vidéo, le Young Opus, destiné aux enfants pianistes et flûtistes; le Concours International Opus Artis est ouvert à tous les pianistes du monde entier.

Comme chaque année, les phases éliminatoires se déroulent à l'Ode ainsi qu'un concert de Bertrand Giraud (piano).

Journée de repérage La POP #6 – 16 mai 2024.

La Pop, lieu des musiques mises en scène, a fait appel pour la sixième année consécutive au Théâtre de Vanves pour cette Journée de repérage artistique. Comme la saison dernière, elle est organisée en partenariat avec le Théâtre de Vanves et Danse Dense auxquels s'est associé la Scène Nationale Les Gémeaux de Sceaux.

Les équipes artistiques sélectionnées par les 4 structures à la suite de l'appel à candidature sont conviées à présenter le 16 mai 2024 leur projet auprès d'un public de professionnels (programmeurs, (co)producteurs, opérateurs culturels, institutionnels). Ce rendez-vous propose des projets en lien avec la musique, en cours de création, dans le but qu'ils puissent les accueillir au sein de leur programmation, en résidence et/ou les accompagner en production.

2) CINEMA – SAISON 23-24

Réouverture du cinéma le mercredi 30 août 2023 :

Nb de films : 176 (jusqu'au 15/05/24)

Nb de séances : 466 (jusqu'au 15/05/24)

Nb de spectateurs : 15 031 (16 701 en estimation jusqu'à fin juin)

Nb moyen de spectateurs par séance : 35.8 (33.8 en 2022-23)

Dispositifs cinéma en milieu scolaire :

- Ecole et cinéma : 5 écoles / 14 séances / 22 classes / 533 élèves inscrits / 6 films prévus
- Collège et Cinéma : 1 établissement (collège Saint Exupéry) / 60 élèves inscrits / 3 films / 180
- Lycéens et apprentis au cinéma : 3 lycées (Michelet, Dardenne, Saint Nicolas), 276 élèves, 3 films, 9 séances, 848 entrées

En complément du dispositif Ecole et cinéma, nous avons déployé cette année les ateliers MYPAMO (mes yeux parlent à mes oreilles) : les élèves ayant participé au dispositif sont sensibilisés à des photogrammes, des sons et des écrits concernant l'ensemble des films de la programmation Ecole et cinéma vus dans l'année.

> 4 écoles / 11 classes / 271 élèves / 12.5 heures

Evénements autour du Cinéma :

Ciné-Rencontres autour de propositions cinématographiques :

- **LA BELLE VILLE, Mercredi 27 septembre à 20h** - En présence du coréalisateur François Marques - Dans le cadre de Natur'à Vanves
- **AFRICAN GLORY (VF), Vendredi 10 novembre à 20h** – En présence du réalisateur de et de l'équipe du film
- **LES RASCALS, Jeudi 30 novembre à 20h** – Echange en présence de Pierre-Hadrien Poulouin et en lien avec l'exposition REBELS de Philippe CHANCEL.
- **LA COMÉDIE HUMAINE (VO), Mercredi 13 décembre à 20h** - Projection suivie d'un échange avec le public, avec Kawakita Kiyomasa et Dimitri Ianni, critique et membre du Comité de sélection du Festival KINOTAYO, en collaboration avec l'association vanvéenne Les amis du cinéma japonais
- **LE MOLIÈRE IMAGINAIRE, Jeudi 29 février à 20h** (Ciné-rencontre en présence du co-scénariste et comédien Bertrand de Roffignac)

Séances adaptées au public handicapé, organisées avec le CCAS et l'association APAJH92.

- Séances RELAX (ex-Ciné Ma différence) : 3 séances réparties au cours de la saison :
 - 21 octobre 2023 : WE HAVE A DREAM
 - 2 décembre 2023 : LINDA VEUT DU POULET
 - 2 mars 2024 : LE DERNIER JAGUAR
 - 22 juin 2024 : UN P'TIT TRUC EN PLUS

Avec les associations vanvéennes :

- 3 séances « Cinéma Japonais » organisées avec l'Association « Les amis du cinéma japonais Orient Pacific
- UNICORN WARS (VO), Samedi 21 octobre à 17h30 – Suivi d'une rencontre un membre de l'équipe du film. Avec l'association Acides Animés dans le cadre de la Fête du cinéma d'animation

Animations Cinéma pour le Jeune public :

Animations autour de quelques films de la programmation Cinéma Jeune public :

2 films / 48 spectateurs / 2 animations différentes :

- *Nina et le secret du hérisson* : réalisation d'un quizz « le petit détective ».
- *Les petits singuliers* : jeu de question-réponse « Sortie de cinéma » : jeu de carte autour de thématique cinématographique
-

SEMAINE DU CINEMA EUROPEEN - Du 8 au 14 mai 2024 (en lien avec le Service Jumelage)

A l'occasion de la journée de l'Europe, l'équipe du cinéma de Vanves et du service jumelage ont travaillé ensemble afin de proposer une sélection de films qui ont marqué la saison ou font l'actualité du cinéma européen.

6 films de 6 nationalités différentes ont été présentés du 8 au 14 mai 2024.

3) ARTS PLASTIQUES - LA GALERIE DU THÉÂTRE - SAISON 23-24

Comme chaque année, des visite-ateliers ont été proposées aux classes de maternelle élémentaire :

REBELS, UNE JEUNESSE DE FRANCE / Philippe Chancel

Présentation de l'exposition photographique de Philippe Chancel.

Médiation autour du thème de la jeunesse et de la rébellion dans l'histoire de l'art.

Atelier Rock 'n' Roll - La France des années 80' pour les scolaires

- 4 classes / 106 élèves d'élémentaire.

+ Rencontre-débat du film Les Rascals, de Jimmy Laporal-Trèsor.

SOUS LES FANTÔMES / Guillaume Dégé

Création d'une fresque sur mesure pour le Théâtre de Vanves et le festival Artdanthé, par l'artiste Guillaume Dégé. Médiations ateliers autour du thème de l'imaginaire.

5 classes / 123 élèves d'élémentaire.

+ Médiation à partir des livres jeunesse de l'artiste dans les classes

ESPRIT(S) DE LA NATURE / Expo collective

Médiation-atelier autour de l'exposition collective sur le thème de l'écologie.

23 classes / 512 élèves d'élémentaires et de maternelles

+ Biblio-Club 12 / Parents-enfants.

Total : 753 personnes touchés par des actions de sensibilisation et de médiation

4) Jeune public

Spectacles Jeune public en Théâtre, danse, musique...

Nb de spectacles Jeune public : 7

Nb de représentations prévues : 26 (7 tout public + 19 scolaires)

Nb de spectateurs : 2067 (dont 1 533 en scolaire)

Plusieurs actions artistiques ont été proposées à destination du Jeune public, en scolaire comme en crèche ou pour le tout public.

5) ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Le Théâtre de Vanves inscrit son projet dans une démarche d'ouverture vers les publics et d'éducation artistique et culturelle. L'école du spectateur réunit un ensemble d'actions qui s'inscrivent sur le territoire local et limitrophe. C'est un lieu d'échanges, de rencontres et de pratique ouvert à toutes et tous, sans distinction d'âge, de niveau ou de familiarité avec les différentes disciplines (danse, théâtre, musique). Ses activités constituent une opportunité de prolonger son expérience de spectateur, d'aiguiser son regard, de développer un rapport au spectacle vivant.

L'équipe du Théâtre développe des outils de médiation à l'attention de publics divers : tout public, public scolaire (de la crèche à l'enseignement supérieur), public en situation de handicap, public du champ social, etc.

En s'appuyant exclusivement sur la programmation du Théâtre de Vanves, l'équipe de médiation crée du lien avec les acteurs du territoire : partenariats, venues aux spectacles, discussions après le spectacle, ateliers du regard et de l'écoute, ateliers de pratique avec les artistes de la saison, parcours de spectateurs... L'école du spectateur s'inscrit dans un désir de rencontres et d'enrichissement, de dialogue et d'écoute entre le public et les artistes. Elle poursuit son évolution avec un développement qui passe d'abord par la multiplication des

ateliers du regard en danse pour les classes qui suivent un projet d'éducation artistique et culturelle ou bien une venue au spectacle.

Nous avons ouvert le champ disciplinaire en proposant des ateliers de l'écoute afin de sensibiliser les enfants à la musique de création, pour les préparer à une venue à un spectacle musical. Cette pratique tend à se développer davantage puisqu'en 2023, nous avons investi dans un outil appelé Musiques en jeu(x) – le kit, une boîte à jeux coopérative et pédagogique, mise en œuvre par Clément Lebrun et portée par l'ODIA Normandie, pensée pour permettre la découverte, l'expérimentation, l'écoute et la compréhension de la musique de création.

Les ateliers du regard en théâtre sont également proposés cette année pour préparer la venue au spectacle de certains groupes, lorsque celle-ci s'inscrit dans un parcours de spectateurs construit autour d'une thématique, dans le cadre de projets d'EAC notamment.

Nous poursuivons les rencontres ponctuelles avec les artistes pour permettre l'échange autour de leur travail. Nous menons aussi quelques projets de plus grande ampleur qui passent par une pratique artistique sur plusieurs heures. Nous essayons également de proposer davantage d'ateliers de pratique intergénérationnels pour le tout public comme les parents/enfants par exemple.

Les projets conséquents peuvent être soutenus par l'entrée dans des dispositifs à différentes échelles. Encore cette année, nous continuons de répondre aux projets départementaux (Chemin des Arts – département des Hauts-de-Seine) ou bien issus de l'éducation nationale (PACTE – DAAC). Ces dispositifs permettent de compléter le financement des projets d'action artistique avec des partenaires nouveaux ou historiques, en complément de l'apport financier du Théâtre de Vanves.

Le développement de notre action culturelle se poursuit en 2023/2024, tant en terme d'actions que de diversification des publics. La fréquentation des spectacles par des groupes, scolaires ou autres, qui était exceptionnelle il y a encore 3-4 ans, s'est très largement systématisée. Nous sommes cependant très attentifs à l'équilibre avec les spectateurs individuels sur chaque représentation.

	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Nombre heures d'atelier mises en place avec les équipes artistiques	550 dont 68 annulées	273	254	290*
Nombre équipes artistiques impliquées	33	43	33	35*
Nombre établissements ou structures partenaires	18	22	44	41*
Nombre personnes touchées par ces actions	1453 dont 528 annulées	1758	2231	2381*

Restitutions	5 sans public en raison des mesures sanitaires	3 restitutions en juin 2022	3 restitutions en juin 2023	6 restitutions entre mars et juin 2024 *
--------------	--	-----------------------------	-----------------------------	--

* Chiffres donnés à la date du 17/05/2024 tenant compte des éléments prévus à ce jour.

LES PARTENARIATS

Le Théâtre de Vanves travaille avec au total 44 partenaires sur l'ensemble du territoire francilien dont 28 à Vanves.

A Vanves :

Associatifs / champ social : G.E.M. Hémisph'Erik, SAVS, Biblioclub, ASTI, Fondation Odilon Lannelongue, Tant Danse, Simon de Cyrène, Liaisons urbaines

Services municipaux : L'ESCAL, LE SQUARE, Conservatoire l'Ode, 5 crèches – Boule de Gomme, Pomme Cannelle, sucre d'orge, Caramel et Nougatine, relais petite enfance.

Etablissements scolaires : Ecole élémentaire & maternelle du Parc, école élémentaire & maternelle Cabourg ; école élémentaire & maternelle Fourestier, école élémentaire Larmeroux, Ecole élémentaire & maternelle Gambetta, Collège Michelet, collège Saint-Exupéry, Lycée Dardenne

Structure de l'enseignement supérieur : Pôle Supérieur Paris Boulogne-Billancourt

Hors Vanves :

Associatifs / champ social : ARDHIS, Association Femmes solidaires

Petite enfance : Atelier Pilotin (Clamart)

Etablissements scolaires : Collège Notre Dame de France (Malakoff) ; Collège du Haut-Mesnil (Montrouge), Collège Paul Bert (Malakoff), Lycée Jean Macé (Vitry), Lycée Joliot Curie (Nanterre), DAAC (Versailles)

Structure de l'enseignement supérieur : Université Paris 3 ; Université Paris-Nanterre ; Université Paris 8

Structures de l'enseignement spécialisé : Conservatoire d'Issy-Les-Moulineaux- Conservatoire de Boulogne-Billancourt, Pôle Sup 93 (La Courneuve).

AVEC - Dispositif d'accompagnement individualisé de jeunes artistes

Sur la base d'un constat partagé, celui d'une difficulté croissante de certains artistes en développement à formuler leur projet, à structurer leur activité, le Théâtre de Vanves propose avec un bureau un bureau de production (AlterMachine depuis 5 saisons) un accompagnement personnalisé à 4 compagnies.

Les artistes ou compagnies éligibles au dispositif sont sélectionnés par le Théâtre de Vanves. Le bureau de production Altermachine met en œuvre la mission de soutien.

En 2023/2024, les artistes accompagnés ont été Claudine Simon (musique), Hugues Jourdain, Alice Gozlan et Zacharie Lorent (théâtre) ainsi que Vincent Dupuis (danse).

6) BUDGET DU SERVICE (ANNÉE CIVILE 2023) :

	Dépenses		Recettes	
	budgété	réalisé	budgété	réalisé
Investissement	97 000 €	75 375 €	25 000 €	6 000 €
Fonctionnement	563 500 €	597 230 €	424 137 €	556 393 €
Masse Salariale	944 683 €			

Intermittence : 172 421 €

Vacations : 58 466 €

Salaires (dont apprenti, stagiaire) : 713 796 €

7) PERSPECTIVES 2024-2025

La saison 2024/2025 gardera les mêmes contours et rythme que la saison précédente.

Nous élaborons une programmation équilibrée sur l'ensemble de la saison dans les différentes disciplines (musique, théâtre, danse, jeune public). Le Théâtre de Vanves continue de développer pour les Vanvéens une culture exigeante et innovante, valorisant une plus grande convergence entre spectacles et actions artistiques. Le Théâtre de Vanves confirme ainsi son positionnement comme lieu de diffusion, de création et d'accompagnement de jeunes projets, toutes disciplines confondues. Quelques spectacles plus grand public seront également proposés suite à la demande de la municipalité.

Le festival Artdanthé (27^e édition en mars 2025) conservera un nombre équivalent de projets, soit une vingtaine de spectacles. Fidèle à ce qui a été mis en place ces dernières années, il proposera de mettre en avant la jeune création chorégraphique française et internationale, avec plusieurs projets accompagnés en résidence. Afin de travailler à une mutualisation des coûts et de l'impact écologique de notre action, nous travaillons à développer de nouveaux partenariats pour l'accueil des artistes internationaux. De plus, nous souhaitons faire la part belle aux projets dédiés aux plus jeunes durant le festival. Ainsi, nous accueillerons 2 projets danse jeune public et nous travaillons à prolonger ce qui a été initié cette année avec la mise en place d'une ou deux représentations à destination des collégiens et lycéens.

Cependant, suite au constat mentionné plus haut d'un format peu convaincant de festival sur 2 semaines, nous souhaitons revenir à la durée habituelle (3 semaines), en espaçant un peu plus les projets. Ceci nous permettra de travailler la communication sur un temps plus long et de développer de nouveaux publics.

La danse continuera également des incursions dans la saison dans le cadre de collaborations avec d'autres structures culturelles, afin de minimiser les coûts qui sont alors partagés (festival Faits d'hiver et Danse Dense notamment). Aussi, l'édition 2024 de [Déca]danse n'ayant pas eu lieu pendant Artdanthé, celle-ci se déroulera en octobre 2024, devenant un moment de danse hors du festival qui participera au dynamisme de début de saison.

Le festival OVNI, en collaboration avec la scène nationale de Malakoff et le Théâtre de Châtillon, est reconduit du 14 au 30 novembre 2024. Un travail de circulation des publics entre les 3 lieux, dont la

programmation est axée sur la création contemporaine, est mise en œuvre par les chargés de relations avec le public de chacun.

Dans une préoccupation de mutualisation visant à diminuer les coûts, des collaborations avec d'autres structures culturelles continueront à être développées.

Le Théâtre de Vanves renforce le **travail de terrain** auprès des Vanvéens. Les liens et collaborations avec les structures municipales et les acteurs locaux (notamment associatifs), les structures d'enseignement et celles dédiées à la petite enfance seront maintenus.

Le travail de médiation mené par les **Relations avec le public** se poursuit. Un nombre croissant de groupes composés de public vanvéen fréquente les salles de spectacles et bénéficie d'ateliers assurés par des artistes dans le cadre de collaborations que nous avons mises en place avec les structures municipales, scolaires et associatives. Les actions avec les collégiens et les lycéens seront maintenues, ainsi que celles avec l'ESCAL, le Biblio-Club et le Square, les crèches et les associations vanvéennes. Les actions menées avec les écoles de Vanves resteront très nombreuses, faisant chaque année l'objet d'une très forte demande de la part des enseignants.

De nouvelles pistes de subvention feront l'objet de prospection.

Les collaborations avec le **conservatoire** seront poursuivies, et notamment en ce qui concerne la présence des élèves sur les événements de la ville et nous retravaillerons ensemble sur les modalités d'organisation des actions culturelles proposées aux élèves des deux conservatoires.

La nouvelle direction des deux conservatoires a mené un travail de modifications des usages. Nous allons pouvoir collaborer sur de nouvelles actions. Nous réfléchissons à faire évoluer notre collaboration, notamment sur la musique, plus difficile à appréhender en terme d'actions puisqu'en cours individuels.

Le Biblio-Club restera également un partenaire fidèle car réactif à toutes nos propositions artistiques, spectacle comme expositions ou visites du théâtre.

La Galerie du Théâtre continuera de promouvoir les jeunes artistes professionnels. Outre les expositions monographiques, des animations régulières (installations, ateliers, performances...) y seront présentées. Les expositions proposées seront moins nombreuses mais d'une durée allongée afin de permettre davantage d'actions envers les scolaires.

Au CINEMA, nous prévoyons une programmation équivalente, rythmée par des séances faisant l'objet de rencontres et / ou débat avec une personnalité du milieu du cinéma (réalisateur, acteur, scénariste, traducteur...). Il répondra également régulièrement à des demandes ponctuelles, en lien avec l'actualité cinématographique, émanant des écoles, collèges et lycées de Vanves.

Il reste en lien avec les associations vanvéennes œuvrant dans ce champ artistiques telles que Acides animés et Les amis du cinéma japonais – Orient Pacifique.

Les animations pour le Jeune public proposées en lien avec les films projetés continueront à être développées la saison prochaine.

Les séances RELAX, proposées aux personnes porteuses de handicap mais ouvertes au tout public, organisées en collaboration avec l'association APAJH 92, seront également poursuivies.

Nouveau projet cinéma : Associer un groupe de spectateurs à la programmation d'un mois de cinéma

Au cours de la saison 2019/2020, nous avons associé un groupe de spectateurs à la programmation cinéma du mois de mai 2020. Toutefois, en raison du COVID, ce projet original n'a malheureusement pu aller à son terme. D'autre part, comme les cinémas n'ont pu rouvrir dans des conditions normales (horaires contraints, conditions sanitaires strictes, injonctions de fermetures dans des délais courts), mais n'avons pu reporter ce

projet avec le groupe déjà constitué. Lors de la saison 2024/2025, nous souhaitons reconduire cette action à destination d'un groupe de spectateurs du cinéma de Vanves.

Objectifs : Proposer une immersion dans nos métiers afin d'en comprendre le fonctionnement, créer un lien entre des spectateurs de différentes générations mais aussi avec l'équipe du lieu, découvrir les rouages d'une programmation mensuelle avec les différentes modalités, problématiques, contraintes.

Reconduction de la semaine du cinéma européen - Du 7 au 13 mai 2025 (en lien avec le Pôle Vie associative et Jumelage)

A l'instar de l'année 2024, nous proposerons une semaine de cinéma européen en mai 2025. Celle-ci devrait rester sur le même format que la saison précédente.

L'équipe reste à l'écoute des élus et s'attache à nourrir les échanges autant qu'à rendre concrètes certaines propositions.

PÔLE EVENEMENTIEL

Prenant le relais des missions événementielles du Phare à compter du 1^{er} septembre 2023, le Pôle événementiel) assure l'organisation et la coordination des animations globales de la ville. Ses missions principales sont :

- Programmation des temps forts événementiels de la ville : Journée au Parc Pic, Village des Terroirs, Vanves en fête (mutualisée avec la fête de l'ESCAL), fête de la musique, fête nationale, soirées culturelles...
- Coordination des événements et des animations de la ville à l'initiative des services municipaux et des associations.

En outre, il apporte un soutien aux événements mis en place par les services municipaux (conseils et mise en place) facilitant ainsi leur mise en œuvre (La Vanvéenne, soirée halloween de l'ESCAL...).

BILAN 2023

Création du calendrier événementiel

La création du Pôle, début septembre 2023, marque la création et la mise en place d'un calendrier événementiel regroupant l'ensemble des événements de la saison, qu'ils émanent des services de la ville ou des associations. Le but est de veiller à une meilleure répartition des événements sur l'ensemble de la saison et d'éviter les collusions entre événements qui entraînent une surcharge de travail très significative pour la logistique.

La première édition a permis de mieux équilibrer l'offre événementielle sur toute la saison et de proposer à chaque manifestation une meilleure visibilité.

Le Phare a mis en place les événements jusqu'au Forum des associations. Le Pôle événementiel a ensuite pris le relais.

Vide-grenier du Plateau – 14 mai 2023

Cette opération a été organisée par IRIS qui assurait les inscriptions et le marquage au sol. La logistique s'occupait de l'organisation de la manifestation.

Le nombre de participants est autour de 152 exposants.

Vanves en Fête – 17 juin 2023

L'événement « Vanves en Fête » a été organisé en partenariat avec IRIS.

Il s'agit d'un parcours ludique et festif proposant des activités et jeux pour un public familial.

Des associations (13 associations participantes) et autres partenaires (ESCAL, service Développement durable, etc.). Pour la première fois, cette manifestation englobe la fête de l'ESCAL dans un but de mutualisation.

Fête de la Musique – 21 juin 2023

Une programmation musicale composée de groupes amateurs de Vanves a été proposée sur la Place de la République, essentiellement musique jazz, soul... 2 scènes y sont installées et un public nombreux est venu assister aux concerts.

Grande scène : 8 groupes

Petite scène : 6 groupes

5 associations ont proposé des interludes musicaux entre chaque concert et lors des changements de plateau.

Fête Nationale – 13 juillet 2023

Comme chaque année, une grande scène a été installées au sein du parc PIC pour accueillir un concert de Supersonic.

Des espaces de restauration et des activités pour les enfants ont été proposées (et notamment un bal pour enfant).

Journée au Parc Pic – 9 septembre 2023

Pour la première fois en 2023, la braderie et le Forum des associations ont été proposées sur la même journée, créant la rencontre entre le public de la braderie, les acteurs associatifs et les services municipaux ont participé:

15 services municipaux

103 associations

14 démonstrations et 8 ateliers ont été proposés au public.

19^e Village des Terroirs – 15 au 17 décembre 2023

Cette manifestation, marquée par la participation de 49 producteurs via l'association Pari Fermier et de 22 créateurs via l'association Archipel des créateurs, représente la 19^e édition d'un événement traditionnellement ancré le dernier week-end précédant les vacances de Noël. La qualité de l'événement organisé par la Ville, en partenariat avec Pari Fermier pour les stands culinaires et l'Archipel des créateurs pour l'artisanat d'art, est toujours très appréciée.

Les animations, qui créent une ambiance festive tout au long du weekend, constituent une véritable valeur ajoutée pour ce marché. Pour la première fois un spectacle de clôture a été proposé, devant l'entrée du Parc Pic. Il a été fortement apprécié et a permis de laisser le village sans public pour le démontage.

Cette identité originale par rapport aux marchés de Noël classiques et la date choisie (juste avant les vacances scolaires) favorisent la fréquentation du public.

Il est difficile d'estimer précisément la fréquentation, mais de l'avis de tous, le vendredi et le samedi ont attiré un nombre significatif de participants, vraisemblablement supérieur aux années précédentes ; des conditions météorologiques clémentes en sont en partie responsables. Nous avons observé une représentation diversifiée de la population vanvéenne, avec la présence de familles, de jeunes adolescents et d'actifs. Toutes les tranches d'âge étaient représentées, démontrant une fréquentation variée et inclusive.

- Nombre de concerts : 5
- Nombre de spectacles déambulatoires + fixes : 7
- Nombre d'atelier créatifs : 3
- Nombre de personnes estimé au spectacle de Clôture : 700.

BUDGET DU SERVICE (ANNÉE CIVILE 2023) :

	Dépenses		Recettes	
	budgété	réalisé	budgété	réalisé
Investissement	11 000 €	18 144 €	0 €	0 €
Fonctionnement	97 550 €	142 171 €	25 900 €	27 624 €

PERSPECTIVES 2024

Le défi de l'année 2024 sera d'assurer la pérennité des manifestations événementielles malgré des moyens financiers limités.

Le **calendrier événementiel** fera l'objet d'une mise en place anticipée. Les associations, à l'instar des services municipaux, sont sollicitées dès le mois de mai pour transmettre les informations sur les événements qu'elles prévoient d'organiser au cours de la saison 2024/2025. Cet outil, conçu et centralisé par le pôle événementiel, permet d'avoir une vision globale de l'ensemble des manifestations de la ville à l'échelle d'une saison. Les objectifs sont de répartir les actions de manière équilibrée tout au long de la saison, de mutualiser les moyens humains et d'éviter les conflits de programmation. Il est essentiel d'utiliser ce calendrier de façon plus anticipée.

Programmation de soirées culturelles pour tous :

Plusieurs soirées thématiques autour de cultures d'ici et d'ailleurs et adressées à un très large public sont prévues en 2024.

- **Un Fest Noz** est organisé le 3 février : une soirée de danse bretonne, en collaboration avec les associations locales, mettant en valeur leurs compétences artistiques et culturelles de la Bretagne ainsi que leur connaissance des réseaux bretons franciliens.
- **Journée Libanaise** est organisée le 27 avril : elle prévoit une célébration de la culture libanaise, en impliquant l'association vanvéenne Union Liban Vanves et en tirant parti de leurs connaissances artistiques et culturelles ainsi que de leurs contacts. Cette journée a une vocation solidaire, le but étant de collecter des fonds en soutien à des institutions éducatives et de santé au Liban.

Nouveauté : reprise de l'organisation des braderies par la ville

Les braderies, précédemment organisées par l'association IRIS, sont désormais prises en charge par le Pôle événementiel : braderie du Plateau en mai, du Parc Pic en septembre ainsi que les 2 braderies Boutchou en mars et octobre.

Reconduction des événements importants de la saison :

- **Le forum des associations en septembre** : organisation conjointe avec la braderie du Parc Pic, permettant une mutualisation des moyens humains et logistiques sur une seule journée.
- **Le village des terroirs** : Réalisation de modifications significatives pour réduire les coûts des prestations et des locations, par exemple, en supprimant le café des saveurs.
- **La fête de la ville en juin** : Fusion avec la fête de l'Escal, se déroulant dans différents quartiers de la ville et bénéficiant de leur programmation d'animations. Implication active des associations locales et organisation générale assurée par le pôle événementiel pour réduire significativement les coûts en ressources humaines.

- **La fête de la musique** : Organisation maintenue avec les mêmes principes d'efficacité et de réduction des coûts.
- **Fête nationale** : pour des raisons financières, la programmation d'un DJ au lieu d'un groupe musical permettra de réduire les coûts artistiques et de location de scène (plus petite) tout en conservant l'esprit de l'événement. La durée du feu d'artifices sera également réduite pour réaliser des économies supplémentaires.

Pour certaines manifestations, le recours à un régisseur général sera remplacé par une prise en main directe par le Pôle événementiel, entraînant des économies conséquentes, notamment en RH. Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur ce budget RH pour tous les événements (vacation, heures supplémentaires, intermittence).

PÔLE RESSOURCES ASSOCIATIVES ET JUMELAGE

LOCALISATION DU SERVICE :

Espace Giner, 110 avenue Victor Hugo

La **réorganisation** intervenue le 1^{er} septembre 2023 a engendré une réorganisation de l'équipe ainsi que des mutualisations à l'échelle du service. La Logistique est devenue un Pôle dans le cadre du nouveau service ainsi créé et n'est plus rattachée au Pôle Vie associative.

A compter de cette date, le Phare est devenu le Pôle Ressources associatives et concentre son activité exclusivement sur les associations.

L'équipe est complétée de vacataires et d'agents municipaux d'autres services en heures supplémentaires pour les ouvertures de salles municipales pour les associations.

VIE ASSOCIATIVE ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS LOCAUX

BILAN 2023

Depuis sa création, Le Phare est l'interlocuteur unique des associations. Cela permet aux associations de ne s'adresser qu'à un seul service municipal pour toutes leurs demandes, simplifiant ainsi leurs démarches.

Suite à la réorganisation, le dernier trimestre a permis d'acter le **Plan d'actions pour la vie associative**, validé en BM le 8 novembre 2023. Sa mise en œuvre est prévue sur l'année 2024.

Pour la vie associative et l'accompagnement de projets, les missions habituelles ont été maintenues, à savoir :

- Guichet unique aux associations : aide à la création d'association, accompagnement administratif, demandes de subvention municipale, référencement, centre de ressource, communication (Newsletter Phare, Vanves Infos), formations spécifiques (Rencontres associatives) ...
- Animation du Conseil Local de la Vie Associative,
- Aide aux projets ouverts au public des associations et aux habitants (Conseil de quartier, artistes locaux...) : accompagnement technique et administratif, soutien matériel et financier...
- Gestion des moyens matériels et humains dédiés (mise à disposition de salles et personnel qualifié).

Des moments d'échanges avec et pour les associations ont été reconduites :

- ⇒ Rencontres associatives du samedi du 1^{er} avril 2023
- ⇒ Le 3 juin à l'Espace Giner : café des Assos
- Organisation de la Conférence des Présidents

- ⇒ Le 19 octobre 2023 au Théâtre de Vanves qui a été l'occasion d'annoncer le Plan d'actions pour la vie associative
- Café des associations le 2 décembre 2023 > contrairement aux années précédentes qui proposaient un temps de rencontre informelle, ce moment a été organisé comme un temps de réflexion participatif sur les préoccupations du monde associatif vanvéen et les moyens d'y répondre,
- Accompagnement administratif et traitement des subventions,
- Animation du Conseil Local de la Vie Associative.

La Ville répertorie 285 associations dites « actives » (+ 74 par rapport à 2022) et plus de 300 associations ont leur siège social à Vanves.

- 66 associations reçoivent une subvention de la ville pour un budget global de 948 952,40 € en 2023.
- 46 associations ont bénéficié de créneaux hebdomadaires dans les locaux municipaux dont 20 gratuitement.

Les recettes totales des locations de salles s'élèvent à 36 719 € en 2023 (associations, particuliers et personnes morales).

Accompagnement des projets locaux

24 projets associatifs ont pu bénéficier de l'aide au projet spécifique (locaux, matériel, personnel, communication ...).

Les artistes locaux bénéficient aussi de cet accompagnement : 8 plasticiens ont exposé à l'espace GINER.

La fin de l'année 2023 a vu **l'installation de l'association IRIS** dans les locaux de l'espace Giner, actant la possibilité pour des associations vanvéennes d'être domiciliées dans ce lieu (cf plan d'actions).

BUDGET DU SERVICE (ANNÉE CIVILE 2023) :

	Dépenses		Recettes	
	budgété	réalisé	budgété	réalisé
Investissement	10 000 €	5 577 €	0 €	0 €
Fonctionnement	46 310 €	43 591 €	28 000 €	34 648 €

PERSPECTIVES 2024

Le pôle Ressources associatives se concentre désormais exclusivement à l'accompagnement des associations. Une réflexion est menée avec le service communication pour travailler à la nouvelle identité visuelle du Pôle (nom, logo, signalétique de l'espace Giner).

L'année 2024 permettra la mise en place concrète du **plan d'actions pour la vie associative** validé en fin d'année 2023, et notamment la modernisation et à la dématérialisation des procédures (demandes de subventions et paiement en ligne des locations de salle notamment). Il conviendra également de constituer un réel centre de ressources, de développer la communication de la vie associative afin de valoriser les initiatives locales.

La **création d'une newsletter dédiée** aux associations vanvéennes permettra de partager des informations qui leur seront utiles (informations juridiques, évolution du droit, rencontres nationales, régionales, appels à projets, financements...). La création d'un **livret numérique** de présentation de l'offre de service pour les nouvelles associations est en cours.

Un **règlement du Forum** des associations est prévu afin de l'associer aux inscriptions de l'édition 2024.

Une **exposition de photos de l'engagement associatif** est prévue en extérieur pour la rentrée 2024. Une trentaine de panneaux devrait être réalisée. Ils seront affichés sur les grilles du Parc Pic en amont du Forum puis l'exposition se déplacera dans la ville (en octobre au square Mitterrand puis en novembre sur les grilles du square Jarousse).

L'accompagnement des associations sur la mise en place de **billetterie en ligne** pour leurs événements sera mis en œuvre.

Axe fort du plan d'actions pour la vie associative, la mise en place d'une **plateforme associative** valorisant les activités de chaque association est prévue.

Les collaborations avec des structures opérant dans et pour le monde associatif seront étudiées. La collaboration avec **l'association Passerelles et compétences**, proposant du mécénat de compétences, fait l'objet d'une convention avec la ville afin de mettre à profit pour les associations les compétences des intervenants (modules de formations collectives + soutien particulier deux ou trois associations plus conséquentes).

Le travail d'accompagnement des projets associatifs sera poursuivi.

Des temps d'échanges avec les associations rythmeront l'année :

- Rencontres associatives : la première a eu lieu le 16 mars matin permettant la présentation plan d'actions puis un travail en petits groupes visant à dégager des thématiques de formation à proposer aux associations au long de l'année. Une seconde rencontre sera organisée en fin d'année.
- Cafés associatifs à programmer dans l'année. Une réflexion est menée sur l'évolution de leur contenu.
- La Conférence des présidents est prévue le 3 octobre au Théâtre de Vanves.

Plus encore cette année, les associations seront fortement incitées à participer activement aux événements municipaux : Vanves en fête, fête de la musique, village des terroirs...

A noter que le Forum des associations sera pour la première fois organisé de façon transverse entre les Pôles vie associative et événementiel.

Le travail avec le service des Affaires Culturelles, de l'Événementiel et de la Vie Associative se poursuivra. Le renouvellement de cette instance est prévu cette année. Il sera acté lors de la conférence des Présidents en octobre prochain.

Les **expositions d'artistes vanvéens** dans la grande salle de l'espace Giner se poursuivront. A la demande de l'élue à la culture, un comité de sélection se réunira après la mi-juin afin de programmer la saison 24/25.

JUMELAGES ET LABEL VILLE EUROPÉENNE

BILAN 2023

Les relations avec les Villes Jumelles de Vanves (Lehrte, Allemagne ; Ballymoney, Irlande du Nord ; Rosh Ha Ayin, Israël) se poursuivent. Plusieurs actions ont été menées en 2023 :

- Voyage de la délégation officielle du 27 au 29 mai 2023 pour célébrer les 60 ans de jumelage avec la ville à Lehrte et 50 ans de lien entre Saint Exupéry Amitiés et le Club franco-allemand (5 officiels et 11 membres de Saint Exupéry Amitiés),
- Préparation dès octobre 2023 d'un voyage scolaire à Ballymoney avec le lycée Michelet,
- Préparation du concours vidéos sur notre ville en langue allemande par les élèves des établissements scolaires,

- Semaine sur l'Europe en mai 2023 en collaboration avec la médiathèque, service Education et le service communication,
- Stand du jumelage et Label ville européenne pendant Vanves en Fête (4 membres (en relais) du comité de jumelage et 2 intervenantes des Jeunes Européens et 2 agents ville).

PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 doit permettre la réalisation des objectifs suivants :

- Accueil de la délégation officielle de Lehrte en juin 2024 du 14 au 16 juin, délégation de 15 personnes,
- Projection des vidéos du Concours en présence d'un jury mai 2024 (3 classes du collège et 8 lycéens de Lehrte + jury et invités),
- Voyage scolaire à Ballymoney du 02 au 09 mai 2024 (23 élèves et 3 accompagnatrices),
- Projet plan de communication dans le magazine de la ville avec les Jeunes Européens pour les élections européennes (mai et juin 2024) dans la semaine autour du 9 mai avec d'autres partenaires.

Des échanges scolaires sont en prévision pour la saison à venir.

Les actions en lien avec le Label Ville Européenne seront poursuivies.

BUDGET DU SERVICE (ANNÉE CIVILE 2023) :

	Dépenses		Recettes	
	budgété	réalisé	budgété	réalisé
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement	22 235 €	6 959 €	1 875 €	1 425 €

PÔLE LOGISTIQUE

Dorénavant rattaché au service ACEVA, le Pôle logistique conserve les mêmes prérogatives :

- Gestion des demandes de matériel sur l'ensemble de la Ville,
- Livraisons de matériel / transports & déménagements / installations techniques pour les services de la ville et dans le cadre de certaines manifestations associatives,
- Participation aux élections, Conseils Municipaux et cérémonies patriotiques, événements municipaux.

BUDGET DU SERVICE :

Création d'un budget Logistique (année civile 2024) :

BUDGET DU SERVICE :

Création d'un budget Logistique (année civile 2024) :

	Dépenses		Recettes	
	budgété	réalisé	budgété	réalisé
Investissement	15 000 €	0 € *	0 €	0 € *
Fonctionnement	8 000 €	0 € *	0 €	0 € *

*Les dépenses en Logistique sont jusqu'en 2023 inclus dans les budgets Animation et Vie Associative

MEDIATHÈQUE

Auparavant associée au Service Affaires Culturelles, la médiathèque est rattachée au service ACEVA depuis le 1^{er} septembre 2024.

Elle présente un rapport d'activités distinct.

MEDIATHEQUE



MEDIATHEQUE MUNICIPALE

EFFECTIF DU SERVICE

- 1 directrice (Cat. A tit.)
- 1 directrice adjointe (Cat. B tit)
- 1 référent service 0 - 11 ans (Cat. C tit.)
- 2 référents publics 12 – 18 ans (Cat. C tit)
- 1 responsable des affaires scolaires (cat. B non tit.)
- 1 responsable de la politique documentaire (Cat. B non tit.)
- 1 bibliothécaire adulte (Cat.C tit.)
- 1 bibliothécaire adulte, référent des publics seniors et empêché (Cat. C tit.)
- 1 coordinatrice de l'action culturelle (Cat. C tit.)
- 1 gestionnaire interne, standard et équipement (Cat.C non tit.)

MISSIONS DU SERVICE

La médiathèque municipale de Vanves est un service public documentaire et culturel moderne, ouvert à tous. Par ses services, ses collections et ses actions, elle a vocation d'être le plus utile possible à la population vanvéenne. Pour ce faire, une programmation culturelle, multidisciplinaire et dynamique, des partenariats interservices, des actions envers les publics de la Petite Enfance, les publics scolaires mais aussi envers les publics seniors et empêchés sont régulièrement mis en place. Enfin, des commandes très régulières de nouveautés de livres adultes, adolescents et jeunes publics permettent de maintenir un niveau important de renouvellement de ses collections.

L'année 2023 marque la fin du projet de modernisation/rénovation de la médiathèque, avec la remise en service le 21 novembre 2023 de la bibliothèque historique de la place Sadi Carnot et la mise en place du fonctionnement définitif en deux sites publics séparés proposant de nouveaux espaces et services : salle polyvalente numérique, salle d'animation, surface totale dévolue au public d'environ 630 mètres carrés. Des services spécifiques (boîte de retour de documents extérieure, solutions de paiement en ligne et par carte bancaire sur place) et une programmation culturelle plus développée viendront parachever cette mise en service.

1. DONNEES GENERALES

Nb. : la création en novembre 2023 de deux localisations informatiques différenciées nécessaires pour assurer le fonctionnement des deux sites a eu impact sur les requêtes statistiques d'emprunts et d'adhésion qui sont moins fines que les années précédentes.

A - La bibliothèque municipale : chiffres clés

- **Nombre d'adhérents actifs = 4889** (en 2022 : 3782) **+ 29,27 %**
- **Nouveaux adhérents : 1906** (2022 : 1799) **+ 5,9 %**
- **Renouvellements : 1720** (2022 : 1681) **+ 2,3 %**

- **Budgets de fonctionnement 2023**

Budget Global fonctionnement		BP 2022
Budget documentaire annuel adulte		13 000 €
Budget documentaire annuel jeunesse		7 000 €
Budget animation		15 000 €
Budget manifestation « Des livres et vous ! »		16 708,81 €
TOTAL		51 708,81 €

Remarque(s) : afin de terminer la dernière phase de desherbage des collections de la bibliothèque Carnot et en prévision du métrage linéaire réduit des collections pendant la phase transitoire à la médiathèque Mômquet, les budgets d'acquisitions ont été réduits à titre exceptionnel pour 2023.

-La manifestation « Des livres et vous ! » a été financée à hauteur de **16 708,81€ TTC** par l'apport de subventions publiques et de mécénat.

2. LES ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE

A - Les services sur place : emprunts et réservations

- **Les emprunts**

Remarque(s) : l'installation en configuration temporaire avec des métrages linéaires réduits a containt les achats pour la période septembre 2022 à novembre 2023. Ceci peut expliquer la stagnation ou le recul de l'ensemble des emprunts tous publics confondus (exceptés ceux jeunesse) : les collections ont eu un taux de renouvellement le plus bas depuis plusieurs années. Par ailleurs la médiathèque a fermé pour travaux pendant 3 semaines du 31 octobre au 20 novembre sans possibilité d'emprunt pour l'ensemble des usagers.

Emprunts public adulte

	2023	2022	En %
Fictions	21 746	22 140	-1,7 %
Documentaires	3034	3 409	-11%
Livres-CD et CD	4	20	-80%
Revue	1626	1 866	-12,8%
TOTAL	26410	27435	-3,7%

Emprunts public adolescent

	2023	2022	En %
Fictions	8781	9 303	-5,6%
Documentaires	985	1 166	-15,5%
Livres-CD et CD	4	13	-69,2%
Revue	971	978	-0,7 %
TOTAL	10 271	11460	-10,3%

Emprunts jeunes publics

	2023	2022	En %
Fictions	39 295	38 186	+2,9%
Documentaires	1895	2 290	-17,2%
Livres-CD et CD	785	986	-20,3%
Revue	1393	1 449	-3,8%
TOTAL	43 368	42 911	+1%

Remarque(s) : les emprunts jeunesse sont ceux qui ont le mieux résisté à l'offre restreinte en phase temporaire, avec une légère augmentation de 1%. De nombreuses familles se sont inscrites dès l'ouverture en septembre 2022, permettant de conserver un taux d'emprunt correct.

- **Les réservations**

RÉSERVATIONS du 31 décembre 2022 au 1er janvier 2024					
Section Adulte		Section Adolescente		Section Jeunesse	
2023	2022	2023	2022	2023	2022
6672	5271	2761	2207	5284	4094

Remarque(s) : le taux de renouvellement des collection en configuration temporaire étant contraint, celui des réservation a fortement augmenté.

B - L'offre à distance

- **L'offre numérique**

Depuis fin 2020, la bibliothèque propose un bouquet de ressources numériques diversifié et complémentaire à l'offre documentaire sur place :

La Médiathèque Numérique/ Arte VOD – Univers Ciné : téléchargement et visionnage en streaming de films tout public. Lancement le : 24 juillet 2020.

Toutapprendre.com : plateforme d'autoformation tout public, de révisions scolaires et de lecture en ligne. Lancement le : 1^{er} novembre 2020.

Numilog. La proximité numérique. Bibliothèque de ebooks. Lancement en 2015.

Nombre de connexions	2023	2022
La Médiathèque Numérique	14717	1599
Toutapprendre.com	7449	4761
Numilog	265	249

Remarques(s) : la Médiathèque Numérique enregistre un très léger recul pour 2023, tandis que la ressource Numilog voit ses accès augmenter légèrement. En revanche, **la ressource de cours en ligne, BD, presse et livres Toutapprendre continue d'être en forte progression.**

L'utilisation des ressources en ligne est fortement conditionnée à la maîtrise des outils informatiques et numériques. Certains usagers sont exclus de la consultation de ces ressources par manque de connaissance informatique. C'est particulièrement vrai pour la plateforme Numilog dont l'accès assez complexe, peut démotiver les usagers.

Réseaux sociaux

Page Facebook de la bibliothèque (création au 7 avril 2020) : **828 abonnés** (783 abonnés en décembre 2021)

Compte Instagram (création le 25 décembre 2021) : **1015 abonnés** en 2023 (645 abonnés au 28/04/2022).

Le compte IG atteint désormais dépasse le nombre de « followers » de la page FB et mobilise davantage de réactions et de suivi. Les deux réseaux sont utilisés pour **communiquer sur les projets de la bibliothèque, les nouveautés de livres, les sélections thématiques mais aussi les tâches de « back office » qui ne sont pas visibles en situation de service public : le circuit du document, les accueils de classes, les formations d'équipe, l'accueil de nouveaux collègues ou de stagiaires.**

C - Les actions envers les jeunes publics

- **Les tout-petits : 0-4 ans**

- **Jeudis des bébés**

	2023		2022	
Séances/an	10		12	
	Assistantes	Enfants	Assistantes	Enfants
	40	80	40	80
TOTAL	120		110	

Remarque(s) : ce rendez-vous mensuel d'essensibilisation à la littérature Petite Enfance se réalise au

- **Les enfants : 4-10 ans**

- **Accueils**

	Ecoles maternelles		Ecoles élémentaires	
	2023	2022	2023	2022
Nbr. accueils/an	0	10	25	19
Enfants accueillis/an	0	113	375	285

Remarque(s) : depuis le 6 septembre 2022, date de l'ouverture publique de la médiathèque Mòquet, nous constatons **une érosion des demandes d'accueils de classes et notamment pour celles de niveau maternelle**. Nous attribuons cette baisse au fait que la médiathèque était encore en configuration temporaire et ne disposait pas d'une salle pour accueillir les élèves sur place mais aussi au déménagement pour cause de travaux de l'école du Parc dans des locaux préfabriqués plus éloignés de la médiathèque, ce qui a pu démotiver un certain nombre d'enseignants. En 2023, les bibliothécaires s'étant déplacées davantage dans les écoles pour compenser l'absence de sale d'accueil, les visites de classes élémentaires ont augmenté.

La prise de poste d'une responsable des affaires scolaires le 16 octobre 2023 avec pour mission de développer les projets avec les équipes pédagogiques et de développer le lien entre les élèves, les enseignants et la Médiathèque devrait permettre en 2024 de renverser la tendance.

- **Les adolescents (11-15 ans)**

- **Accueils scolaires collèges**

	Collège Michelet		Collège Saint Exupéry	
	2023	2022	2022	2021
Nbr. accueils/an	6	3	/	/
Jeunes accueillis	108	54	/	/
TOTAL Jeunes accueillis en 2023 : 108 (contre 54 en 2022)				

Remarque(s) : depuis plusieurs années et malgré le recrutement de deux référents des publics adolescents très dynamiques, aucune collaboration n'a pu être développée jusqu'à maintenant avec le collège Saint-Exupéry, pourtant proche de la médiathèque. Ce sera l'objectif prioritaire de l'année 2024.

- Stage en entreprise d'élèves de 3^e 2022

Deux élèves du collège Michelet a été accueillis en février 2023 en stage d'immersion de une semaine à la médiathèque.

- **Les jeunes adultes : lycéens et étudiants (16-25 ans)**

- Animations/accueils/ services spécifiques

Lycée professionnel Dardenne : deux projets intéressants ont été menés en direction des classes du lycée professionnel Louis Dardenne de Vanves :

- **un projet de sensibilisation et création d'histoires pour tout-petits** a été proposé à une classe de la filière Sciences – Médico – Social. Les travaux ont ensuite été lus debaavec restitution des élèves devant un public de crèche et de classe maternelle (choisis parmi les partenaires Petite-Enfance de la médiathèque).

- **Une rencontre métier avec des responsables de collections du Groupe Hachette Livre**, mécène de la fête du livre « Des livres et vous ! » a été organisée lors de la fête du livre de Vanves le vendredi 14 avril 2023 (Voir section 5 « Les animations et manifestations »)

D - Les animations et manifestations

- « **Des livres et vous !** » : la fête du livre de Vanves tout public – 2^{ème} édition

- **Vendredi 14 avril : rencontres scolaires**

-

Intitulé	Horaire	Fréquentation
Rencontre avec Agnès Domergue, auteur/illustratrice jeunesse	14h-16h30	2 classes de Ce1 (= 50 élèves) + 7 accompagnateurs

Intitulé	Horaire	Fréquentation
Rencontre métier Hachette avec une éditrice, la directrice et une stagiaire de Hachette Education, la directrice adjointe de Hachette et une personne travaillant aux ressources humaines	15h-16h30	1 classe de collège professionnel Dardenne (= 32 élèves) + 3 accompagnateurs ¹

Intitulé	Horaire	Fréquentation
Rencontre avec l'autrice Camille Guénot au BiblioClub de Vanves dans le cadre d'un partenariat entre les 2 structures	17h-20h	80 personnes

¹ Initialement, une seconde classe devait être présente. Pour des raisons administratives, la venue de ce deuxième groupe a dû être annulée quelques minutes avant le début de la rencontre.

- Samedi 15 avril : ateliers à destination des enfants et table ronde

Intitulé	Horaire	Fréquentation
Atelier pop-up par l'illustratrice Elena Selena	10h30-12h	8 personnes
Atelier typographie avec l'illustratrice Gaby Bazin	14h-15h30	24 personnes
Atelier écriture avec le BiblioClub	16h30-18h	28 personnes

-

Intitulé	Horaire	Fréquentation
Table ronde du premier au deuxième roman avec les autrices Polina Panassenko, Maud Ventura et Pauline Delabroy-Allard	15h30-16h30	10 personnes

- Dimanche 16 avril : ateliers et table ronde

Intitulé	Horaire	Fréquentation
Atelier pop-up par l'illustratrice Elena Selena	11h-12h30	23 personnes
Atelier pochoir avec l'illustratrice Gaby Bazin	15h-16h30	8 personnes
Atelier écriture avec l'auteur Olivier Liron (à partir de 16 ans)	10h30-12h30	9 personnes

-

Intitulé	Horaire	Fréquentation
Table ronde autour des liens entre le livre et les médias à l'ère des influenceurs avec Christophe Mangelle, Jeanne Seignol et Christelle Grelou	11h-12h15	7 personnes

Remarque(s) : Au total la manifestation a touché un public de **779 personnes**

• **Participation aux événements locaux, départementaux et nationaux**

- **A l'échelle départementale et nationale**

- **Les Nuits de la lecture du 19 au 22 janvier 2023. Thématique "La peur"**

Pilotées par le Ministère de la Culture, cette manifestation nationale invite médiathèques et lieux culturels à organiser en nocturne des animations tout public autour d'un thème annuel.

Événements programmés 2023	Participation
5 séances « Lectures effrayantes » assurées par les bibliothécaires de la section jeunesse	62 personnes
Lecture sur scène Par la compagnie les Tontons Tourneurs	6 personnes
TOTAL PARTICIPANTS : 68	

- La Science se livre du 28 janvier au 15 février 2023. Thématique "L'eau"

Cette opération impulsée par le Département des Hauts-de-Seine depuis de nombreuses années mobilise les opérateurs culturels partenaires du territoire parmi lesquels des médiathèques, musées, centres culturels, pour concevoir un programme riche et stimulant autour de la science et au plus près de ses acteurs. **La participation au dispositif permet à la médiathèque d'être subventionnée par le Département à hauteur de 50%** (collections et animations confondus).

Événements programmés 2023	Participation
Atelier Fabrique ton eau	4 personnes
Atelier Flotte ou coule	7 personnes
Atelier Grand froid	9 personnes
Atelier Fabrication d'un produit ménager	18 personnes
Atelier Recyclage du papier	12 personnes
Atelier "Je te lave et tu me laves,,, Qui suis-je ?"	12 personnes
Atelier "Trop forte l'eau !"	12 personnes
Film AST	80 personnes
TOTAL PARTICIPANTS	154 personnes

- Opération nationale « Partir en livre » 22 juin au 23 juillet 2023.

En collaboration avec le Biblio-Club, la bibliothèque participe depuis 4 ans à cette manifestation nationale, portée par le CNL (Centre Nationale du Livre) et le Ministère de la Culture.

Événements programmés 2023	Participation
Séance de lecture en plein air au Parc Pic	50 personnes
TOTAL PARTICIPANTS : 50	(38 en 2021)

- Opération nationale « La semaine bleue » du 2 au 6 octobre 2023.

Événements programmés 2023	Participation
Rencontre avec un représentant de l'association Valentin Haüy présentation de ressources pour les personnes déficientes visuelles	5 personnes
TOTAL PARTICIPANTS : 5	

- **A l'échelon local**

- **Le Forum des associations du samedi 9 septembre 2023**

Comme en 2022, la bibliothèque a tenu un stand de promotion des services, des animations et des collections de la bibliothèque. 107 personnes sont venues se renseigner sur les activités de la bibliothèques lors de cette journée.

- **Opération Natur'à Vanves du 18 septembre au 8 octobre 2023**

Événements programmés 2023	Participation
3 ateliers autour du recyclage programmés	20 personnes
Une exposition : La nature dans ville	
Une conférence	4
TOTAL PARTICIPANTS : 24	(contre 5 en 2022)

Remarque(s) les ateliers tout publics ont été réalisés par la *Maison de la Nature et de l'Arbre - GPSO* (Grand Paris Sud Ouest) qui propose des actions gratuites ou à tarifs négociés pour les villes relevant de l'Etablissement Public Territorial GPSO (EPT). Les ateliers – très concrets- ont rencontré un succès important que l'année précédente. La conférence, programmée à titre expérimental, un dimanche après-midi en revanche a suscité très peu d'intérêt de la part des usagers.

- **Programmation au fil de l'année**

- **Animations et événements en direction des adultes**

	Participation
Présentation de la Rentrée littéraire le 12 septembre 2023. Soirée organisée en collaboration avec la librairie Le Cheval Vapeur de Vanves	25 personnes
Spectacle <i>Nuits D'encre</i> par la compagnie Theatralala le 24 novembre pour présenter le nouvel espace Carnot	16 personnes
Spectacle <i>Apero Polar Gare aux Morilles</i> par la Compagnie Simagine le 2 décembre	28 personnes

- **Animations et événements en direction du public adolescent (12-15ans)**

Événements programmés 2023	Participation
Rencontres/ dédicace et atelier de dessin avec un <i>mangaka</i> les 13 octobre et 8 décembre	24 personnes
Atelier <i>Les potions de Harry Potter</i> le vendredi 15 décembre	9 personnes

- **Animations et événements en direction des du public jeunesse**

Événements programmés 2023	Participation
Spectacle <i>Noël qui es-tu ?</i> par la compagnie Les Dents et au lit le samedi 2 décembre	24 personnes

3. PERSPECTIVES 2023-2024

A - Remise en service de l'espace Carnot et pérenisation de l'organisation sur trois sites

La réouverture de l'ancienne bibliothèque rénovée et modernisée a eu lieu le 21 novembre 2023 parachevant le projet des nouvelles médiathèque de Vanves. Les deux espaces ont organisés selon les publics : espace Môquet, dédié aux collections adultes, l'espace Carnot dédié aux collections 0-15 ans. La

salle d'animation de l'espace Carnot et la salle polyvalente numérique de l'espace Môquet (les anciens bureaux du personnel en 2022-2023) sont utilisées pour les animations en direction de tous les publics. la boîte de retour extérieure de retour mise en service définitif le jeudi 18 janvier 2024 prend en charge l'intégralité des retours des usagers adultes et jeunesse. Cette organisation, conditionnée par les contraintes architecturales et le bâti permet d'éviter le cloisonnement des publics, lesquels sont amenés à circuler régulièrement entre les deux espaces. Ce service, très attendu par les utilisateurs, parachève la modernisation de la médiathèque et sa mise en adéquation avec les nouveaux usages en bibliothèque.

B - Élaboration d'une programmation culturelle plus développée

La mise en service des deux locaux dans leur état définitif ouvre à des perspectives plus ambitieuses. La médiathèque dispose désormais d'une salle polyvalente numérique et d'une salle d'animation qui permettront d'amorcer pour 2024 une réflexion sur les animations et la programmation culturelle. Les nouveaux espaces sont conçus pour accueillir une grande diversité d'animations : petits concerts, conférences, animations numériques, spectacles tout public etc.

C - Stabilisation de l'organisation et réflexion sur une seconde extension des horaires publics

Le fonctionnement en deux espaces publics séparés et l'installation du personnel dans des bureaux administratifs séparés des espaces publics impacte de façon importante l'activité de l'équipe : augmentation des heures de service public, circulations quotidienne entre les trois sites. La gestion journalière de la boîte de retour extérieure est aussi un nouvel usage pour le personnel. Autant d'aspects nouveaux qui devront être pérennisés voire peut-être ajustés avec l'expérience.

Enfin, si l'ouverture publique a été augmentée au 1^{er} janvier 2023 de 3 heures supplémentaires avec une ouverture publique le jeudi après-midi de 15h à 19h (la bibliothèque était totalement fermée jusqu'alors), une réflexion autour de l'ouverture dominicale et le lundi doit être amorcée pour être en adéquation avec le programme municipal 2020 -2026 concernant le projet médiathèque. Actuellement, la médiathèque propose une amplitude horaire publique de 33h/semaine, ce qui la classe légèrement au dessus des de la moyenne nationale des établissements de lecture publique de ville de même taille dont la moyenne se situe à 29h/semaine.

AFFAIRES JURIDIQUES

COMMANDE PUBLIQUE



AFFAIRES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE

EFFECTIF DU SERVICE

Un Chef de service, Attaché territorial.

Une adjointe au chef de service, Rédacteur territorial.

MISSIONS DU SERVICE

Il s'agit d'un service opérationnel qui assure les missions suivantes :

- conseil, assistance et veille juridiques auprès des autres services municipaux ;
- pilotage des contentieux d'administration générale de la ville en relation avec les services concernés et les avocats ;
- suivi des contrats et des sinistres d'assurance dommages aux biens, responsabilité civile générale, véhicules à moteurs, protection juridique et expositions, expertises ;
- élaboration, mise en œuvre et diffusion de la stratégie commande publique/achats ;
- passation de l'ensemble des procédures de commande publique pour la ville et le CCAS : marchés publics (travaux, fournitures et services), délégations de service public, etc ;
- gestion administrative des demandes de sous-traitants des marchés publics ;
- intégration des contrats de la commande publique dans le logiciel financier CIRIL ;
- gestion administrative et financière des matériels de reprographie ;
- suivi et gestion des baux et des loyers des logements et bâtiments communaux ;
- suivi et gestion des copropriétés auxquelles la Ville est intégrée, ainsi que des charges afférentes ;
- suivi et gestion de conventions diverses (distributeurs, photomaton, conventions d'occupation, baux commerciaux etc) ;
- supervision des procédures de publicité préalable pour l'attribution des appels à projet et la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public à vocation économique ;
- gestion des budgets correspondants à ces différentes missions.

BILAN 2023

- Les assurances

Nombre de sinistres déclarés en 2023 :

Désignation des contrats	Sinistres 2022	Sinistres 2023
Responsabilité civile	0	1
Indemnisation individuelle accidents	1	0
Véhicules à moteurs	8	3
Dommages aux biens	0	3
Protection juridique	0	0

Juridique et contentieux

Principaux contentieux suivis en 2023 :

Désignation	Objet
M. C. c/ Ville de Vanves	Contentieux divers. Le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a rendu une ordonnance de clôture d'instruction le 13 mars 2023.
Préfet des Hauts-de-Seine c/ Ville de Vanves	Le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a pris acte du désistement du Préfet des Hauts-de-Seine par ordonnance du 16 octobre 2023 dans le cadre de ce contentieux lié au contrôle de légalité.

- Commande publique

Consultations sous les seuils lancées en 2023 :

- Distribution des chocolats aux séniors
- Organisation du repas annuel des séniors
- Réhabilitation du Pavillon de la Tourelle
- Fourniture de papeterie avec impression

Procédures adaptées lancées en 2023 :

- Service de livraison de repas à destination des agents de la Ville (nouveau marché)
- Fourniture de chèques-cadeaux et chèques d'accompagnement personnalisé
- Refonte du site internet de la Ville et prestations associées
- Lutte contre les nuisibles dans les bâtiments communaux (et espaces extérieurs attenants) et les espaces publics communaux
- Fourniture de cartes de carburant et services associés pour l'approvisionnement des véhicules municipaux
- Location de longue durée et entretien d'un autocar de transport en commun de voyageurs (enfants et adultes)
- Fourniture de deux véhicules

Procédures formalisées lancées en 2023 :

- Réalisation des travaux d'impression pour les services municipaux
- Transport à la demande pour les personnes désignées par le Centre Communal d'Action Sociale de Vanves
- Marchés d'assurance (Ville et CCAS)
- Travaux d'entretien, de grosses réparations et d'aménagement des bâtiments communaux (17 lots)
- Prestations de nettoyage des locaux et des vitreries des bâtiments communaux

Concession de service public lancée en 2023 :

- Enlèvement et mise en fourrière de véhicules

Bilan commande publique 2023 :

- Les **marchés d'assurances** de la Ville et du CCAS s'achevant au 31 décembre 2023, le renouvellement de ces contrats stratégiques a été entrepris en 2023 dans un contexte marqué par le désengagement des assureurs du marché des collectivités territoriales. A l'issue d'un travail mené en collaboration avec un assistant à maîtrise d'ouvrage, tous les lots ont été pourvus.
- L'année 2023 a été marquée par le démarrage du projet « 2025 : pour un Achat Public Maîtrisé et Durable (APMD) » relatif à la sécurisation et la professionnalisation des procédures d'achat de la Ville. Avec l'aide d'un renfort contractuel de trois mois, un projet de **nomenclature** des achats de la Ville a été élaboré. A l'issue de 21 rendez-vous avec l'ensemble des services et de points d'étape réguliers avec le Directeur Général des Services, le projet de nomenclature, travaillé pour correspondre au plus près à la réalité des achats de la Ville, est mis en application depuis avril 2024.
- Dans la continuité du projet « APMD », le service Commande Publique pilote l'adhésion de la Ville à différentes **centrales d'achat** (RESAH, Région Ile-de-France etc) ainsi que la mise à jour des adhésions en cours (UGAP, Sipperec etc), afin de disposer d'offres d'achat pertinentes et économiquement performantes.
- L'année 2023 a été marquée par la poursuite des négociations relatives à la **modification des prix** de certains contrats de la commande publique en cours d'exécution, en raison du conflit russo-ukrainien et de l'augmentation du coût des matières premières.

Perspectives commande publique 2024 :

- Projet APMD volet 1 : mise en œuvre du projet de **nomenclature** adaptée aux spécificités de la Ville de Vanves,
- Projet APMD volet 2 : mise à jour du **Règlement intérieur** des procédures d'achat,
- Projet APMD volet 3 : élaboration du **Guide interne des procédures d'achat**, en intégrant notamment les nouveaux impératifs des lois « Climat et résilience », « Agec » (Anti-gaspillage pour une économie circulaire), LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) etc,
- **Déclarations** sur le portail data.gouv.fr des achats conformément aux obligations de la **loi AGECE et loi LOM**
- Poursuite du travail de lancement de **nouveaux marchés**, pour améliorer la couverture des achats de la Ville par des contrats de la commande publique.

• Les logements et bâtiments communaux

Le service a géré les loyers et les baux de 16 logements de fonctions, de 32 bâtiments communaux destinés à divers usages (logements urgence, locaux associatifs et commerciaux) et de 43 emplacements de parking, pour un montant total de 447 000 € environ.

Le service a géré les dossiers et charges relatifs à 12 copropriétés ou structures apparentées, pour un montant total de 213 000 € environ.

Le service a géré les dossiers, loyers et charges de 30 locaux loués par la Ville (dont 3 nouveaux baux commerciaux), pour un montant total de 379 000 € environ.

ARCHIVES MUNICIPALES ET DOCUMENTATION



ARCHIVES MUNICIPALES ET DOCUMENTATION

EFFECTIF DU SERVICE

- Un attaché territorial principal, responsable du service
- Un adjoint administratif territorial principal
- Une adjointe technique territoriale principale

MISSIONS DU SERVICE

Le service des Archives municipales et de la Documentation de la Ville de Vanves, créé en 1986, est chargé de trois missions principales à caractère administratif et culturel :

- Rassembler et mettre à la disposition du public (services, élus, population) une documentation juridique, administrative et historique régulièrement mise à jour.
- Gérer, conserver et communiquer au public, dans le respect des délais de communication prévus par la loi, les archives de la commune.
- Contribuer à mieux faire connaître l'histoire et le patrimoine historique de Vanves.

BILAN 2023

Archives

Communication des documents d'archives

- 583 documents d'archives ont été communiqués en 2023, dont 361 à destination des services municipaux et des élus et 222 à destination des usagers. 215 de ces documents ont été communiqués avec déplacement dans les services.
- 72 recherches par correspondance (courriel, papier, téléphone) relatives aux archives ont été effectuées, dont 32 à caractère généalogique ou historique, 15 à caractère professionnel (notaire, géomètre, cabinet d'études, autres collectivités, etc.), 4 à caractère universitaire.

Constitution des fonds

17,5 mètres linéaires de documents d'archives ont été versés par les différents services municipaux en 2023. 19 mètres linéaires ont par ailleurs été éliminés avec le visa des Archives départementales après expiration du délai d'utilité administrative.

Conservation matérielle et classement

17,5 mètres linéaires de documents d'archives issus de versements effectués par les services ont fait l'objet d'un travail de tri et de classement, dont 10 mètres linéaires en vue d'une conservation définitive.

Documentation

Diffusion de l'information et recherche documentaire

- En 2023, 652 documents (hors documents d'archives) ont été diffusés par le service, dont 517 à destination des services municipaux et des élus et 135 à destination des usagers.

- 94 recherches documentaires (distinctes des recherches archivistiques) ont été effectuées, dont 55 à la demande des services et des élus et 39 à la demande des usagers.

365 documents, relatifs notamment à l'actualité locale, ont par ailleurs été sélectionnés dans le cadre du travail de veille documentaire effectué par le service.

Acquisitions

En 2023, le service gérait 64 abonnements à des revues et à des mises à jour d'ouvrages spécialisés, dont 7 destinés directement au service des Archives municipales et de la Documentation mais susceptibles d'être utilisés par d'autres services.

3 ouvrages spécialisés ont été acquis pour les différents services.

Sensibilisation à l'histoire et au patrimoine historique

En 2023, le service a poursuivi sa collaboration, entamée il y a déjà une dizaine d'années, avec Sébastien Laffage-Cosnier, maître de conférences de l'Université de Franche-Comté dont la thèse consacrée aux expériences pédagogiques menées à Vanves par le docteur Max Fourestier entre 1950 et 1973 est en partie issue de recherches effectuées aux Archives municipales de Vanves. Afin de mettre le contenu de cette thèse à la portée d'un plus large public, la Ville de Vanves a soutenu la publication de son livre *L'École rêvée. Le Dr Max Fourestier et la Ville de Vanves, promoteurs du sport et de la nature à l'école* paru en 2023 aux Presses Universitaires de Limoges à l'occasion du 70^e anniversaire de la première classe de neige de l'école publique partie de Vanves en 1953. Le service a organisé dans le cadre des Journées du Patrimoine une conférence-signature qui a permis à l'auteur de présenter cet ouvrage comportant notamment des reproductions de photographies conservées par les Archives municipales de Vanves. Photographies présentées parallèlement dans l'exposition "Max Fourestier, pionnier du sport à l'école et de l'école dans la nature" organisée par le service dans les locaux de la Médiathèque en concertation avec le service Education.

EVOLUTIONS

Dans le domaine des archives, le nombre de documents communiqués est en augmentation, tant pour les communications aux lecteurs hors services municipaux que pour les communications aux services versant.

Le nombre de recherches par correspondance relatives aux archives reste stable. En revanche, alors que le rythme des versements s'était nettement ralenti en 2022, le métrage linéaire des nouvelles entrées d'archives publiques physiques a triplé en 2023 par rapport à l'année précédente. Provisoirement différées en 2022, les éliminations ont repris en 2023.

En ce qui concerne l'activité du centre de documentation, le nombre de recherches documentaires reste stable, aussi bien celles effectuées pour les services que celles effectuées pour les usagers. Si le nombre de documents (hors documents d'archives) diffusés auprès des usagers est en diminution, le nombre de documents diffusés auprès des services est en augmentation.

PERSPECTIVES

Trois esquisses datant de 1902 du peintre Constant Pape (1865-1920) pour le décor mural de la salle des fêtes de la Mairie de Vanves, œuvres inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques conservées aux Archives municipales de Vanves, doivent faire l'objet d'un prêt au Musée Français de la Carte à Jouer d'Issy-les Moulineaux puis au Musée d'Art et d'Histoire de Meudon pour deux expositions consacrées à ce peintre.

En concertation avec la Direction des Systèmes d'Information, une réflexion sera menée sur l'adhésion éventuelle à SYN'Archives, projet de système d'archivage électronique (SAE) mutualisé piloté par Seine-et-Yvelines Numérique, Syndicat Mixte Ouvert chargé de développer les services numériques des territoires des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

A l'occasion du 80^e anniversaire de la Libération, le service collaborera avec le service du Protocole et des Relations avec les Autorités de Défense ainsi qu'avec l'Association des Généalogistes de Vanves, pour un projet d'hommage aux résistants dont des rues et places publiques de Vanves portent le nom.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE C.C.A.S.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VANVES

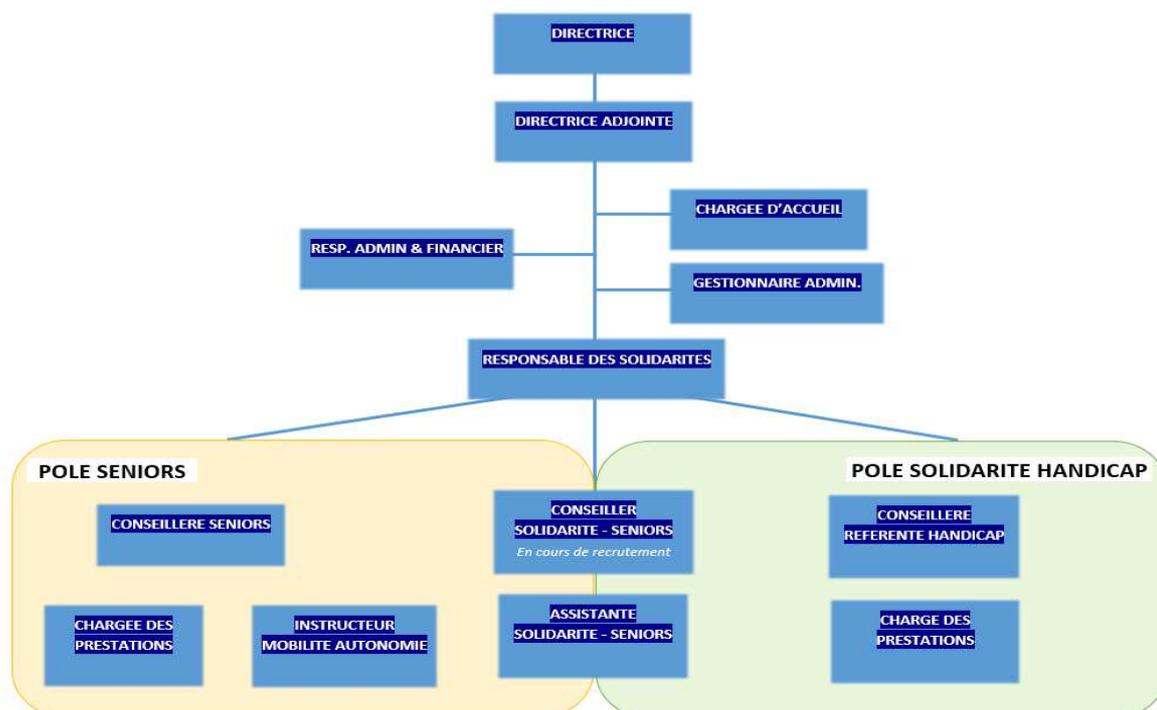
EFFECTIF DU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2023, l'équipe du CCAS est constitué de 14 personnes représentant 13.4 ETP :

- 1 directrice et 1 directrice-adjointe
- 1 responsable administratif et financier
- 1 chargée d'accueil
- 1 gestionnaire administratif
- 1 chargé de projet & évènementiel (0.8 ETP)
- 1 assistante solidarité seniors
- 1 responsable pôle seniors
- 1 responsable pôle solidarité-handicap (0.8 ETP)
- 1 conseillère seniors
- 1 chargée des prestations seniors (0.8 ETP)
- 1 instructeur mobilité autonomie
- 1 conseillère solidarité-handicap
- 1 chargé des prestations solidarité-handicap

Dans le courant de l'année, le poste de Responsable du Pôle Seniors et Responsable du Pôle Solidarité-Handicap ont été fusionnés en Responsable des Solidarités, et le poste de Chargé de projet & évènementiel n'a pas été remplacé. Le nombre d'agents est passé à 13 personnes pour 12.6 ETP. A noter que dans cette configuration, le poste de Conseiller Solidarité-Seniors est en cours de recrutement (1 ETP).

Au 31 décembre 2023 l'organigramme est donc le suivant:



CADRE ET MISSIONS DU SERVICE

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public indépendant qui a son budget propre et son Conseil d'Administration présidé par le Maire.

Les missions du CCAS se répartissent en 2 catégories : l'aide obligatoire et l'aide facultative.

L'aide obligatoire correspond à des dispositifs légaux, nationaux ou départementaux qui sont mis en œuvre par les CCAS. Il s'agit d'être le relais local d'autres services publics pour l'instruction de dossiers administratifs concernant :

- les dossiers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH 92)
- les demandes de placement
- les demandes de regroupement familial
- les demandes d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)
- les domiciliations

L'aide facultative correspond à la politique sociale locale.

Il s'agit de dispositifs communaux soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du CCAS. L'objectif est de venir en aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ou de précarité, quelle qu'en soit l'origine (sociale, professionnelle, accidentelle...) et quel que soit l'âge du demandeur.

En complément de ces missions, qui constituent le socle de l'activité du CCAS, la création en 2021 d'un Pôle Social-Santé clairement identifié a permis le développement de projets transversaux et la rédaction d'un Projet Social Santé destiné à être présenté au public début 2024.

➤ **Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à part égale de membres élus et de membres nommés.

Au 1^{er} janvier 2023 il était composé ainsi :

NOM	STATUT
	ADMINISTRATEURS ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL
M. Bernard GAUDUCHEAU	Président du CCAS et Maire
Mme Sandrine BOURG	Vice-Présidente du CCAS et Adjointe au Maire
Mme Françoise DJIAN	Adjointe au Maire
Mme Xavière MARTIN	Adjointe au Maire
M. Abdelfattah LAKHLIFI	Conseiller Municipal
Mme Nathalie LE GOUALLEC	Conseillère Municipale
Mme Stéphanie GAZEL	Conseillère Municipale
Mme Aurélie ZALUSKI	Conseillère Municipale
M. Jean-Cyril LE GOFF	Conseiller Municipal
	ADMINISTRATEURS NOMMES
Mme Michèle BARREAU	
M. Alexis GASTAUER	
M. Marc JURADO	

Mme Rita KAPRO	
Mme Françoise METZ-PETILLAULT	
Mme Béatrice NIVOLLET	
Mme Nicole ROCHE	
Mme Danièle WANTIEZ	

Madame METZ-PETILLAULT a mis fin à son mandat d'administrateur du CCAS dans le courant de l'été 2023.

C'est Monsieur Patrick LEPRÊTRE qui lui a succédé en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraitées (France Alzheimer).

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration du CCAS était donc constitué de la façon suivante :

NOM	STATUT
	ADMINISTRATEURS ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL
M. Bernard GAUDUCHEAU	Président du CCAS et Maire
Mme Sandrine BOURG	Vice-Présidente du CCAS et Adjointe au Maire
Mme Françoise DJIAN	Adjointe au Maire
Mme Xavière MARTIN	Adjointe au Maire
M. Abdelfattah LAKHLIFI	Conseiller Municipal
Mme Nathalie LE GOUALLEC	Conseillère Municipale
Mme Stéphanie GAZEL	Conseillère Municipale
Mme Aurélie ZALUSKI	Conseillère Municipale
M. Jean-Cyril LE GOFF	Conseiller Municipale
	ADMINISTRATEURS NOMMES
Mme Michèle BARREAU	
M. Alexis GASTAUER	
M. Marc JURADO	
Mme Rita KAPRO	
M. Patrick LEPRÊTRE	
Mme Béatrice NIVOLLET	
Mme Nicole ROCHE	
Mme Danièle WANTIEZ	

En 2023, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni à 5 reprises et a voté 35 délibérations.

➤ Ressources financières

Le CCAS a son budget propre constitué pour une part importante d'une subvention de la commune. La part du budget RH prévue au BP est ajustée chaque année en fonction du nombre d'agents titulaires de la FPT et le montant correspondant intégré à la subvention de fonctionnement versée par la ville au CCAS.

Le budget de fonctionnement du CCAS est le suivant :

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES DONT :	930 450 €	862 124 €	947 202 €	755 771 €
Ressources Humaines	405 000 €	362 494 €	405 000 €	326 432 €
Frais de fonctionnement	525 450 €	444 223 €	535 450 €	422 428 €
Autofinancement	108 182 €	121 059 €	53655 €	52645 €
RECETTES DONT :	930 450 €	888 705 €	947 202 €	809 426 €
Subvention Commune	822 269 €	856 000 €	801 000 €	660 064 €
Recettes du CCAS	45 450 €	25 945 €	25 143 €	27 965 €
Résultat N-1	112 967 €	134 763 €	121 059 €	53 655 €

Concernant le budget d'investissement, sont à noter sur 2023 :

- L'achat d'un vélo-promenade électrique destiné initialement aux résidents des EHPAD puis élargi durant la période estivale aux seniors vanvéens intéressés : environ 10 000 € vélo + batterie.
- Le renouvellement de l'ameublement de l'espace d'accueil : comptoir d'accueil et espace d'attente : environ 10 000 €.
- Renouvellement partiel des ameublements de bureau : environ 3000 €.

➤ **BILAN 2023**

1 - PÔLE SOLIDARITE - HANDICAP

Le pôle Solidarité/Handicap gère les dispositifs d'aides en direction des personnes qui rencontrent des situations délicates et complexes, par un accident de la vie ou encore une fragilité. Ces dispositifs sont également destinés aux personnes en situation de handicap. Le CCAS et Vanves participe à la mise en œuvre de la politique locale destinée à ces publics.

Le CCAS intervient notamment comme instructeur de dossiers de demande pour des administrations non présentes sur le territoire communal. Il est alors le relais entre l'administration prestataire et l'utilisateur.

Cela passe notamment par la MDPH majoritairement pour le public en situation de handicap et par le Conseil Départemental pour les personnes en demande d'action sociale. Le relais s'effectue également avec d'autres organismes et associations du tissu local.

SOLIDARITE

1 - 1 DOMICILIATIONS ADMINISTRATIVES

		2021	2022	2023
DOMICILIATIONS	Nombres total de demandes de domiciliation	51	62	80
	Nombre de familles différentes	45	61	79
DECISIONS	Nb d'accords	33	58	68
	Nb d'ajournements	8	0	2
	Nb de rejets	10	4	10
	Total	51	62	80
PARMI LES ACCORDS : COMPOSITION FAMILIALE	Couples avec enfants à charge	8	13	9
	Famille monoparentale	6	10	16
	Femme seule	3	15	11
	Homme seul	16	20	32
	n. c.	0	0	0
	Total	33	58	68
TYPES DE DEMANDES	Première demande	23	49	47
	Renouvellements	10	9	21
	Dont révisions	6	0	0
	Total	33	58	68
NB DOMICILIATIONS EN COURS SUR L'ANNEE (pour tout ou partie)		57	80	119
	Total	57	80	119
NB DOMICILIATIONS EN COURS AU 31/12/2022		31	51	68
	Total	31	51	68

La commission d'attribution des élections de domicile mise en place en 2016 se réunit une fois par mois. Elle est présidée par Madame BOURG (Adjointe au Maire Solidarité – Jeunesse, Vice-Présidente du CCAS et Conseillère Départementale des Hauts-de-Seine) ou Madame DJIAN en son absence (Adjointe au Maire chargée du logement social entre autres).

Issu de la loi DALO et la circulaire du 25 février 2008, le dispositif a connu quelques évolutions avec la loi ALUR du 24 mars 2014, suivie de ses décrets d'application et de la mise en place d'un Schéma Départemental de la Domiciliation. L'élargissement des critères permettant d'évaluer le « lien » du demandeur avec la ville, ainsi que l'intégration des demandeurs en situation administrative irrégulière dans le dispositif de Droit commun, témoignent d'une grande évolution.

Selon la note d'information du 5 mars 2018, « doivent être notamment considérées comme ayant un lien avec la commune, les personnes dont le lieu de séjour est le territoire de la commune, indépendamment du statut ou du mode de résidence ». Le terme de séjour doit être entendu de façon large, il ne saurait évidemment être réduit au seul fait d'habiter dans un logement sur le territoire de la commune.

Il renvoie à des réalités diverses comme l'hébergement chez un tiers, un enfant scolarisé sur la commune, un hébergement précaire, un emploi sur la commune.... La subjectivité du « lien » demandé avec la commune a été évoquée avec d'autres CCAS, notamment via l'UNCCAS ou la DRIHL qui constituent des ressources en cas de questionnements de ce type, il en ressort qu'il n'y a pas de règle uniforme et que les commissions de chaque commune évaluent ce lien de manière indépendante.

Il est important de souligner une hausse des familles monoparentales et des personnes seules, ces 2 facteurs aggravant bien souvent les situations de précarité et freinant l'accès au logement. Par ailleurs, la hausse des femmes seules ayant sollicité une demande de domiciliation auprès du CCAS peut s'expliquer par l'ouverture « des berceaux » qui fait partie de la structure « Cités Caritas » située à Vanves. « Les Berceaux » accueillent des femmes enceintes, jusqu'aux 6 mois de l'enfant.

Chaque accord donné en commission donne lieu à la signature d'une convention signée entre le CCAS et le bénéficiaire ; c'est un règlement intérieur qui permet de fixer les droits et les devoirs de chacun.

1 – 2 COMMISSION DES AIDES FINANCIERES

	Commission d'aides locales CAL	2021	2022	2023
Chèques de service	Accord	25	41	14
	Ajournement	0	0	0
	Rejet	4	3	2
	Total	29	44	16
Secours Financier	Accord	10	13	3
	Ajournement	1	3	2
	Rejet	3	8	4
	Total	14	24	9
Secours Financier payable à un tiers	Accord	11	20	5
	Ajournement	1	0	0
	Rejet	5	3	2
	Total	17	23	7
Aide Eau Solidaire Véolia	Accord	1	0	0
	Total	1	0	0
Aide Financière au transport	Accord	0	2	3
	Total	0	2	3
	TOTAL	61	93	35

➤ **Aides financières et alimentaires**

L'équipe du « pôle solidarité » organise les commissions d'aide financière communales bi-mensuelles et en assure le secrétariat. Ces commissions réunissent des membres désignés au sein du Conseil d'Administration, la responsable du service logement et les agents du pôle solidarité à tour de rôle.

Les demandes établies par un travailleur social du SST 9, de la CAF, de la CPAM ou d'autres organismes ou associations, sont examinées pour l'attribution d'une aide financière versée en chèques de service ou par virement (à la personne ou à un tiers) ou bien un accès au libre-service social.

➤ **Aide Eau Solidaire Véolia**

Conformément au conventionnement, Veolia met à disposition du CCAS une subvention destinée à aider les ménages modestes à régler leurs factures d'eau.

Par délibération en date du 18 mars 2014, le Conseil d'Administration a approuvé la mise en œuvre du dispositif d'Aide financière « Eau Solidaire » proposé par Véolia Eau Ile de France sous forme dématérialisée.

Les demandes d'aides concernant les factures d'eau restent en marge, malgré une réelle volonté de les privilégier du fait de cette dotation pour la Ville. Les factures d'eau des locataires étant bien souvent comprises dans les charges, ne sont donc pas clairement identifiées comme un « impayé ». De plus, les ménages en difficulté expriment souvent le besoin d'être aidés sur des postes qui leur paraissent prioritaires comme le loyer ou l'alimentaire.

➤ **Aide financière au transport à destination des Seniors**

Depuis septembre 2017, les Séniors dont les ressources sont supérieures au seuil d'attribution du titre Améthyste et qui rencontrent des difficultés à payer la navette de Vanves auparavant gratuite, peuvent solliciter la commission d'aides du CCAS.

Pour y prétendre le plafond d'imposition est de 750 euros pour une personne seule et 900 euros pour un ménage.

Le montant alloué est étudié au cas par cas en commission.

En 2023, 3 Vanvéens ont pu bénéficier de l'aide du CCAS pour un montant de 650€.

➤ **Aide étudiante**

			2022	2023
Aide étudiante	n°1	Accords	46	24
Aide étudiante	n°2	Accords		

Le CCAS a voulu apporter un soutien supplémentaire aux dispositifs nationaux, en direction des étudiants Vanvéens. Pour cela, une aide étudiante a été votée au Conseil d'Administration du 16 mars 2021 qui ciblait les étudiants vivant hors du domicile familial et ayant subi une baisse de ressources du fait de la perte d'un emploi ou d'un stage rémunéré. Cette aide était également ouverte aux nouveaux diplômés à la recherche de leur premier emploi.

Cette année la campagne s'est axée sur les réseaux sociaux et le site de la ville. Les chiffres témoignent d'une part relativement faible d'étudiants qui ont sollicités ces aides. Les aides du CROUS et de l'ensemble des pouvoirs publics, ainsi que le travail des associations, ont pu permettre à ce public de s'orienter vers des solutions alternatives. Néanmoins, après réflexion et validation, en 2024, la communication passera

également par une campagne d’affichage au sein des résidences étudiantes afin de toucher un plus large public.

➤ **Aides exceptionnelles d’urgence : Commission du Maire**

		Aides exceptionnelles d'urgence (Commission du Maire)		
		2021	2022	2023
Chèques de service	Accord	2	6	3
	Rejet	0	0	0
	Total	2	6	3
Secours Financier	Accord	14	7	5
	Rejet	0	0	0
	Total	14	7	5
Secours Financier payable à un tiers	Accord	3	5	7
	Rejet	0	0	0
	Total	3	5	7
TOTAL		19	18	15

On observe une légère baisse à nouveau en 2023, qui s’explique par le souhait d’orienter davantage les personnes en difficulté vers les services du SST 9 afin de leur permettre de bénéficier d’une évaluation globale de leur situation et d’une ouverture de droits éventuelle. L’accompagnement proposé par le SST 9 s’inscrit dans la durée et reste à privilégier lorsqu’il est nécessaire.

Détail par type :

MONTANTS		2021	2022	2023
CAL	Chèques de service	6 220 €	8 600 €	3 160 €
	Secours Financier	2 116 €	1 163 €	865 €
	Secours Financier payable à un tiers	3 250 €	4 406 €	1 417 €
	Aide Eau Solidaire Véolia	400 €	0 €	0 €
	Aide Financière au transport	0 €	350 €	650 €
Aide étudiante	Aide étudiante	5 800 €	9 200€	4 800 €
Aides exceptionnelles d'urgence (Maire)	Chèques de service	560 €	1 210€	520 €
	Secours Financier	3 775 €	1 862€	2 246 €
	Secours Financier payable à un tiers	1 237 €	4 237€	3 322 €
		23 398 €	31 028 €	16 980 €

Au total, **74 demandes d’aides** ont été examinées en 2023 soit par un accord exceptionnel ou lors des commissions durant l’année, avec en moyenne de deux commissions par mois. Il reste rare que les dossiers reçoivent un avis défavorable mentionné comme rejet dans le rapport d’activité. Ces refus ont généralement

deux motifs : soit les critères ne répondent pas au règlement intérieur des commissions, il est justifié par la récurrence des demandes.

On peut constater une diminution du nombre de refus qui peut être expliquée par plusieurs facteurs : un nombre de demandes qui a diminué mais également par les échanges plus réguliers avec les travailleurs sociaux, souvent, à l'initiative de ces demandes.

Par ailleurs, la diminution du nombre de demandes s'explique en partie par les dispositifs internes que le département déploie régulièrement.

➤ Libre-Service Social

Accès Libre-Service Social	2021	2022	2023
4 semaines	0	2	0
6 semaines	0	0	0
8 semaines	0	1	0
10 semaines	0	0	0
12 semaines	82	80	80
Total	82	91	80
Ajournement	2	0	0
Rejet	16	8	5

La possibilité d'orienter les familles vers l'épicerie sociale d'Issy les Moulineaux, nommée « Le Libre-Service Social » est une richesse territoriale que toutes les communes ne possèdent pas forcément. En effet, l'accès au LSS permet aux familles qui rencontrent une situation de précarité d'effectuer chaque semaine leurs courses gratuitement. Un budget fictif est calculé en fonction de la composition familiale. Cette aide alimentaire directe est favorisée par son aspect pédagogique, le lien social qu'elle permet et les bénéfices en termes de gain financier indirect. En effet, chaque passage au LSS permet aux ménages un apport important de denrées et produits d'hygiène sans aucun coût, ce qui constitue une charge en moins à régler pour ces familles aux budgets précaires.

1 – 3 COMMISSION LOCALE DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Fonds Local de Solidarité est un fonds départemental dont la gestion financière et comptable est sous le contrôle du Conseil Départemental, en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Depuis de nombreuses années le CCAS continue à abonder le Fonds Départemental : pour 2023, la participation du CCAS s'élève à 4000 euros, montant identique aux années précédentes.

1 – 4 DISPOSITIFS D'AIDE COMMUNALE

Plusieurs aides financières sont instruites par le pôle Solidarité.

➤ Allocation de Rentrée Scolaire

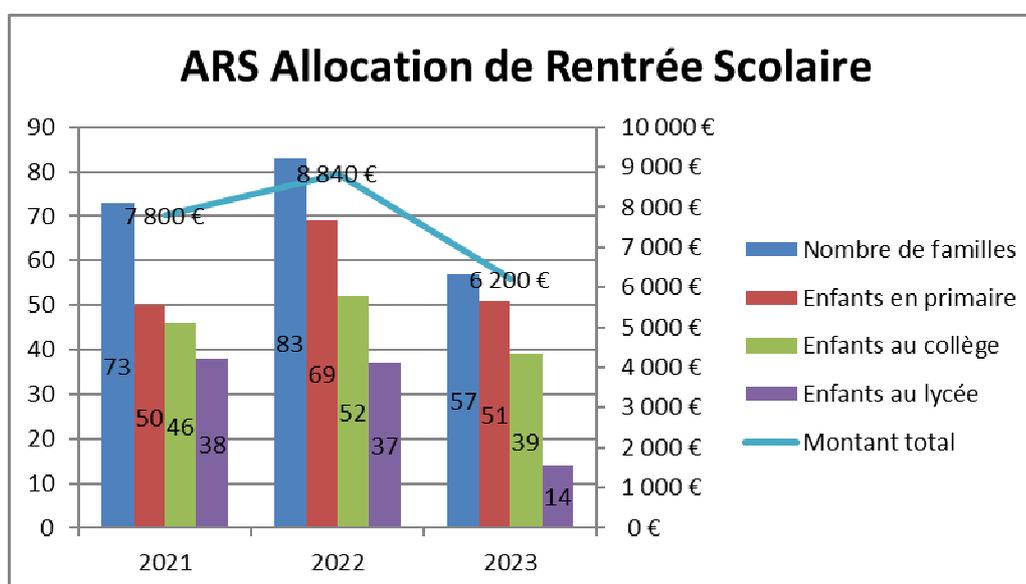
Cette aide destinée aux enfants scolarisés du CP à la terminale, est versée début octobre sous la forme de chèques multi-enseignes, afin d'aider les familles à faire face aux frais liés à la scolarité. Elle est attribuée sous conditions de ressources. Ces conditions de ressources sont évaluées par le barème d'attribution mis en place par la CAF. Les personnes ayant un quotient familial inférieur ou égal à 680 € étaient concernées par ce

dispositif. En 2021, ce barème a été revalorisé à 710 € à ne pas dépasser afin de permettre à un plus grand nombre de famille d'accéder à cette aide.

Le montant de l'Allocation de Rentrée Scolaire est évolutif en fonction du niveau scolaire :

- 40 euros pour les enfants scolarisés en primaire
- 60 euros pour les enfants scolarisés au collège
- 80 euros pour les enfants scolarisés au lycée

Allocation de Rentrée Scolaire ARS	2021	2022	2023
Nombre de familles	73	83	57
Enfants en primaire	50	69	51
Enfants au collège	46	52	39
Enfants au lycée	38	37	14
Montant total	7 800 €	8 840 €	6 200 €



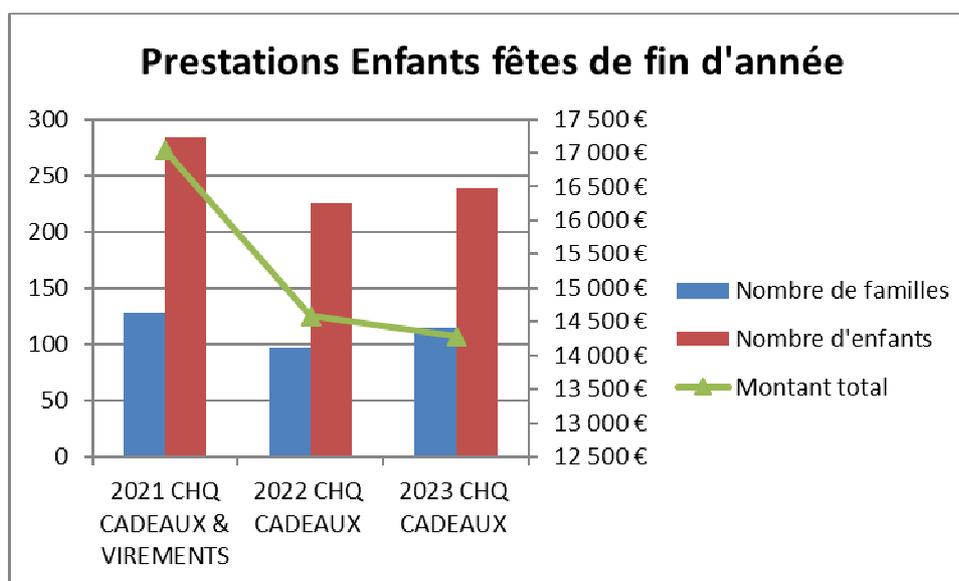
➤ **Chèques-cadeaux pour les enfants des familles démunies à l'occasion des fêtes de fin d'année**

Ce dispositif permet d'offrir pour Noël un chèque-cadeaux à chaque enfant des familles ayant bénéficié d'un accès à l'épicerie sociale, de chèques de service ou d'un secours de la commission des aides durant les 12 derniers mois. Sous conditions de ressources, les familles avec enfants qui en font la demande peuvent aussi prétendre à cette aide.

En 2021, le barème de ressources a été augmenté afin de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires. Comme pour l'ARS, le barème est passé de 680 € à 710 € et en parallèle le montant du chèque-cadeau a également été revalorisé en passant de 50 à 60 € par enfant en 2021.

Ainsi, 238 enfants en ont bénéficié en 2023, soit une dépense totale de 14 280€, contre 226 enfants en 2022.

Prestations Enfants Fêtes de fin d'année	2021 CHQ CADEAUX & VIREMENTS	2022 CHQ CADEAUX	2023 CHQ CADEAUX
Nombre de familles	128	96	114
Nombre d'enfants	284	226	238
Montant total	17 040 €	14 580 €	14 280 €



1 – 5 SITUATIONS INDIVIDUELLES

Le Pôle Solidarité a également accueilli, renseigné, orienté ou instruit des demandes d'aides d'urgence pour des Vanvéens qui, confrontés à des problèmes personnels importants, ont bénéficié du soutien et de l'accompagnement de l'équipe pour la mise en place d'orientations appropriées. On observe cette année davantage de demandes relatives à l'ouverture ou le maintien des droits sociaux. Cette augmentation s'explique par l'inflation qui a participé à la précarisation d'une partie de la population ainsi que par les délais de rendez-vous plus ou moins longs au SST 9.

1 – 6 DISPOSITIF CULTURE DU CŒUR

Par délibération n°19 en date du 22 juin 2015, le CCAS s'est engagé dans un partenariat avec l'association Cultures du Cœur Hauts-de-Seine, afin de favoriser l'accès à la culture des personnes et des familles les plus démunies.

Depuis de nombreuses années, le Pôle Solidarité organise des permanences bimensuelles au cours desquelles les demandeurs bénéficiaires de minimas sociaux, âgés de 20 à 64 ans, sont accueillis et accompagnés dans leur choix de programme par un agent et un administrateur du CCAS. Ces derniers ont accès au site internet sur lequel ils peuvent visualiser les disponibilités des spectacles (cinéma, pièces de théâtre, visite de musées, événements sportifs...) afin de proposer des invitations gratuites, procéder aux réservations et imprimer les contremarques, qui permettent aux bénéficiaires d'assister aux spectacles.

En septembre 2020, ce dispositif s'est ouvert aux personnes de plus de 65 ans bénéficiaires de l'ASPA afin d'élargir le public accueilli. En 2022, l'accès au dispositif s'est ouvert aux personnes bénéficiant d'un accès au LSS.

En 2023, 23 permanences se sont tenues au CCAS. Les permanences ont lieu toute l'année sauf au mois d'août, un jeudi sur 2.

En 2023, on compte 24 personnes différentes qui se sont présentées plusieurs fois ou une seule fois lors des 23 permanences tenues.

Ce ne sont pas moins de 365 billets de spectacles, d'entrées pour les musées ou encore de concerts qui ont été réservés par des Vanvéens afin de promouvoir l'accès à la culture pour tous.

En 2023, les agents du CCAS ont davantage communiqué sur ce dispositif afin qu'il soit utile au plus grand nombre.

Le CCAS se pose la question de nouveaux locaux pour accueillir la permanence culture du cœur en 2024 car celle-ci attire de plus en plus de monde.

HANDICAP

La politique sociale du handicap

1 – 8 LE CCAS : RELAIS DE LA MDPH ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

➤ La Maison Départementale des Personnes Handicapées MDPH

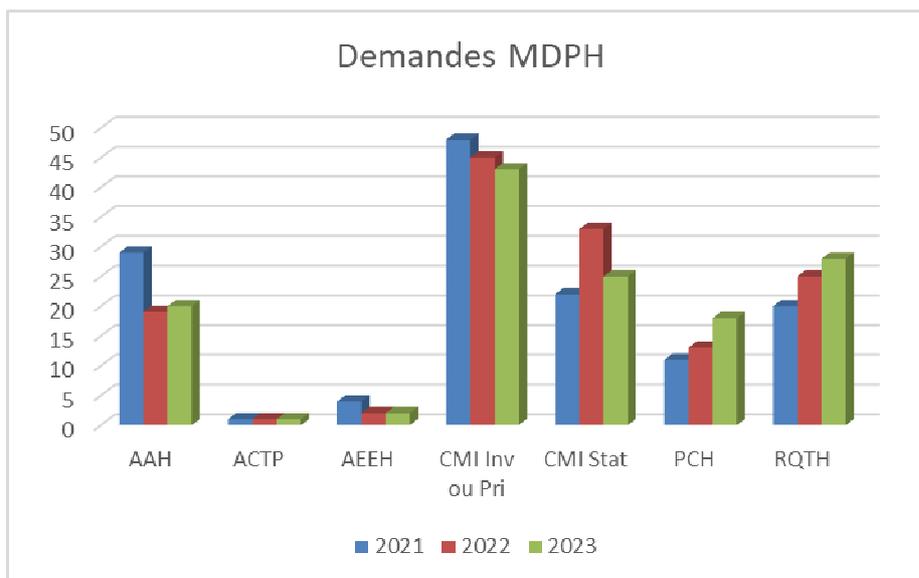
Le CCAS est le relais local de la MDPH 92 pour les Vanvéens.

En 2023, 63 personnes ont été reçues par la Référente Handicap pour des demandes de Cartes Mobilité Inclusion (d'invalidité, priorité ou de stationnement), d'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Les cartes sont directement transmises par l'imprimerie nationale aux usagers. A ce jour, le CCAS n'est pas directement avisé des suites données aux demandes.

Demandes déposées à la MDPH en 2023 :

DEMANDES MDPH	2021	2022	2023
ALLOCATION ADULTE HANDICAPE AAH	29	19	20
ALLOCATION COMPENSATRICE POUR TIERCE PERSONNE ACTP	1	1	1
ALLOCATION D'ETUDE POUR ENFANT HANDICAPE AEEH	4	2	2
CARTE MOBILITE INCLUSION : Mention Invalidité ou priorité	48	45	43
CARTE MOBILITE INCLUSION : Mention Stationnement	22	33	25
PRESTATION COMPENSATRICE DU HANDICAP PCH	11	13	18
RECONNAISSANCE QUALITE TRAVAILLEUR HANDICAPE RQTH	20	25	28
	135	138	137



➤ Dossiers d'Aide Sociale pour les Personnes Handicapées

La Conseillère Solidarité/Handicap du CCAS se charge d'envoyer les dossiers d'Aide Sociale à l'Hébergement ou les dossiers d'aide sociale pour la prise en charge des frais d'aide-ménagère ou d'hébergement au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, lorsqu'il s'agit des personnes en situation de handicap.

En 2023, la conseillère solidarité/handicap a accompagné 6 personnes dans la constitution de leur dossier.

1 – 9 DISPOSITIF PASS-LOISIRS

Par délibération du Conseil d'Administration du CCAS, le 11 Juin 2011, a été mis en place un « PASS LOISIRS » à destination des Vanvéens porteurs de handicap.

L'attribution de la carte est soumise à condition, à savoir : résider sur la commune de Vanves, présenter un taux d'invalidité \geq à 50 % ou percevoir une pension d'invalidité de catégorie 2 ou 3.

Le PASS LOISIRS est délivré gratuitement. Il permet un accès au cinéma de la Ville de Vanves pour 3 euros et au théâtre de Vanves pour 8 euros. Le PASS LOISIRS est valable 1 an. Il se présente sous forme d'une carte à demander au CCAS. La carte PASS LOISIRS peut être étendue à un accompagnateur qui bénéficiera du même tarif.

En quelques chiffres :

7 bénéficiaires du PASS LOISIRS en 2023.

PASS-LOISIRS	2021	2022	2023
NOMBRE D'ABONNES	6	8	7

Cinéma : tarif réduit à 5,50 €. Les usagers payent 3 € et le CCAS 2,50 €.

Au cinéma en 2023 : 71 places ont été enregistrées.

Théâtre : Les places tarif réduit sont à 14 euros ; les usagers règlent 8 € et le CCAS 6 €.

Pour le théâtre de Vanves il n'y a pas eu de demande cette année.

Une orientation vers le dispositif est réalisée de manière systématique lors des rendez-vous avec des personnes en situation de handicap au CCAS.

1 – 10 DISPOSITIF CINE-RELAX

Les séances « Ciné-Relax » sont organisées en partenariat avec l'association APAJH au Cinéma de Vanves.

Elles sont ouvertes à tous et ont pour objectif de permettre aux personnes n'osant pas se rendre au cinéma d'y aller, de sensibiliser sur la différence et de changer le regard sur le handicap.

Les séances se déroulent les samedis après-midi (15h-17h). Des bénévoles, repérables grâce à un brassard jaune, accueillent le public dès 14h30 et jusqu'à la fin de la séance.

Au cours de l'année 2023, nous comptons 5 bénévoles.

Des affiches et des flyers communiquent en amont sur la séance à Issy les Moulineaux et Vanves (car une convention a été signée entre les 2 villes depuis 2019.)

Lors de ces séances, les personnes valides et les personnes en situation de handicap se côtoient, ce qui favorise les échanges et participe à faire tomber les représentations liées au handicap. Le CCAS communique auprès des associations Vanvéennes et de la population pour annoncer chaque séance. Les séances sont au prix de 3€ pour tous les spectateurs. Le reste est à la charge du CCAS.

4 séances ont eu lieu en 2023 (contre 3 séances en janvier 2022) :

« **Tempête** » le **18/02/2023** → 20 personnes en situation de handicap étaient présentes (sur 72 spectateurs).

« **La chambre des merveilles** » le **24/06/2023** → 5 personnes en situation de handicap étaient présentes (sur 41 spectateurs).

« **We have a dream** » le **21/10/2023** → 10 personnes en situation de handicap étaient présentes (sur 32 spectateurs).

« **Linda veut du poulet !** » le **02/12/2023** → 6 personnes en situation de handicap étaient présentes (sur 48 spectateurs).

1 – 11 REUNIONS AVEC LES PARTENAIRES AUTOUR DU HANDICAP

➤ **Commission Communale pour l'Accessibilité - CCA**

La ville de Vanves organise une fois par an la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA). Cette commission est composée de 7 représentants de la commune (adjoints au Maire et conseillers municipaux) ; 7 associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap ; 3 associations ou organismes représentant les personnes âgées ; et un représentant des autres usagers de la ville. L'objectif de la CCA est de permettre l'échange d'informations, la proposition d'idées et le suivi des chantiers se déroulant dans la ville. **En 2023, la CCA s'est déroulée le 22 juin 2023.**

La CCA permet aux usagers, acteurs municipaux, associatifs et aux services publics du territoire de se rencontrer, d'échanger et de réfléchir à des pistes d'action à court, moyen et long terme.

➤ **Commission Intercommunale d'Accessibilité CIA**

La responsable de pôle et la conseillère solidarité/handicap participent aux réunions intercommunales d'accessibilités organisées dans le cadre de Grand Paris Seine Ouest où sont abordés les différents plans d'accessibilité de la voirie pour les 8 communes de GPSO, à savoir : Boulogne Billancourt, Chaville, Issy Les Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves, et Ville d'Avray.

Suite au Conseil de Communauté du 17 décembre 2014 portant sur la création de la CIA de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest, la CIA est constituée de 8 conseillers communautaires (un élu par commune membre), 8 conseillers municipaux (un élu municipal par commune membre), 8 délégués d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées et les personnes âgées et 8 représentants des acteurs économiques du territoire communautaire et des associations d'usagers.

La CIA synthétisant les actions de l'année 2023 s'est déroulée le 12 décembre 2023.

Le bilan des travaux de l'année a été réalisé par chaque responsable Voirie des Directions Territoriales par commune. Ainsi, les aménagements créés, les bâtiments et espaces publics mis aux normes ont été présentés : mise aux normes des arrêts de bus, passage piétons, création de place PMR, etc...

Par exemple, une pose de bandes podotactiles a eu lieu sur un passage piéton rue Larmeroux, notamment pour faciliter la traversée des personnes aveugles ou malvoyantes).

L'espace public concerne aussi les cheminements, carrefours et passages piétons. A ce jour et sur l'ensemble du territoire de GPSO, 536 arrêts de bus sur 633 sont aux normes, soit plus de 84% des arrêts ; 268 carrefours et traversées sonores équipés sur 257, soit un peu plus de 95%.

A ce jour, les réseaux de bus de la RATP et GPSO sont tous accessibles. Pour information, une ligne de bus est dite « accessible » quand tous les arrêts sont accessibles.

➤ **Réseau Handicap 92**

La Conseillère Solidarité/Handicap participe aux réunions trimestrielles des référents handicap 92 pour mutualiser la réflexion et partager les expériences et projets mis en place.

Ces réunions sont proposées en présentiel avec une ville « hôte » chaque trimestre et également en visioconférence depuis la crise sanitaire.

Les sujets abordés y sont divers et transversaux, comme l'instruction des dossiers MDPH, les liens avec les partenaires, l'utilisation de dispositifs expérimentaux... Ce réseau peut également être questionné à tout moment par mails et constitue une aide précieuse lors de situations « complexes » ou sans solution. Les échanges y sont bienveillants et chaque demande engendre une réflexion partagée du groupe.

En 2023, 2 réunions du réseau handicap 92 ont eu lieu : à Suresnes et à Chatillon.

➤ **Associations et autres partenaires**

La conseillère solidarité/handicap travaille en transversalité avec les autres services de la ville dès qu'il s'agit de sujet en lien avec le handicap : le service éducation, le service petite enfance, les services techniques, et le service hygiène et sécurité.

Elle travaille également en partenariat avec les associations de la ville concernées par la thématique du handicap afin d'être au plus près des préoccupations du terrain. Les associations concernées sont les suivantes : Association Simon de Cyrène ; le GEM Hémisph'Erik ; le GEM le Cap ; Association APAJH ; l'UNAPEI 92...

A titre d'exemple, elle peut être présente lors des CVS de ces structures. Les Conseils de la Vie Sociale constituent une instance obligatoire, qui vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements médico-sociaux, sur les questions d'organisation interne, d'activités, de vie quotidienne mais aussi la place dans la cité et les équipements existants. Trois CVS ont eu lieu à l'UNAPEI en 2023, en mars, en juin et en novembre.

1 – 12 AIDES ACCORDEES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

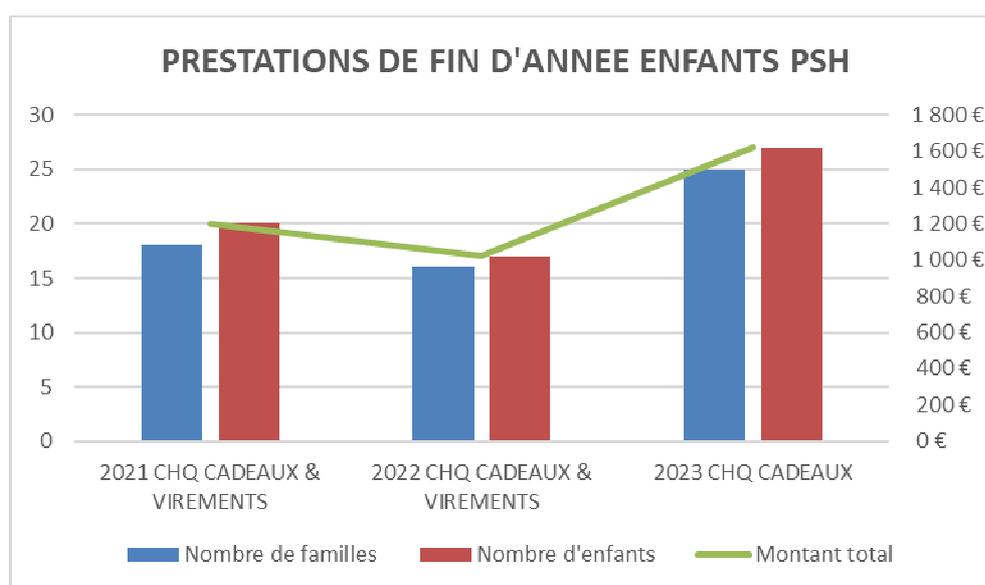
➤ Prestations de fin d'année

Pour l'année 2023, le Conseil d'administration du CCAS a décidé de reconduire la prestation de fêtes de fin d'année pour les adultes en situation de handicap pour un montant de 100 € par virement. Les enfants ont perçu une aide sous forme de chèques cadeau de 60€ cette année suite à une revalorisation.

- 80 adultes ont pu bénéficier de la prestation par virement de 100 € soit un coût total de 8000 €.
- 27 enfants en situation de handicap ont reçu des chèques cadeaux de 60€ soit un coût total de 1620€.

Chèques cadeaux pour les enfants de moins de 20 ans :

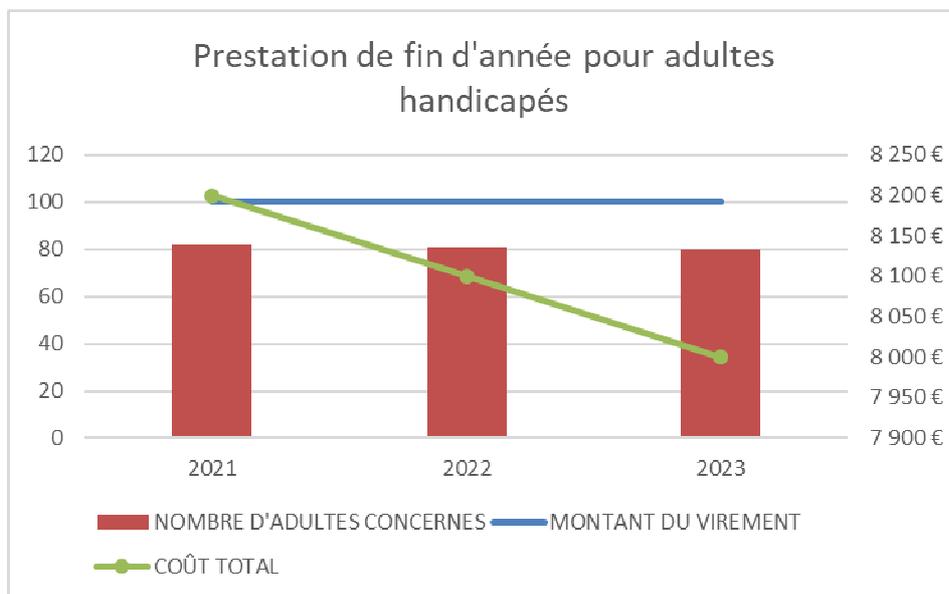
Chèques-cadeaux & Virements Enfants PSH Fêtes de fin d'année	2021 CHQ CADEAUX	2022 CHQ CADEAUX & VIREMENTS	2023 CHQ CADEAUX
Nombre de familles	18	16	25
Nombre d'enfants	20	17	27
Montant total	1200 €	1020 €	1620 €



PRESTATIONS DE NOEL pour les adultes de plus de 20 ans et moins de 65 ans :

PRESTATIONS FIN D'ANNEE ADULTES PSH	2021	2022	2023
MONTANT DU VIREMENT	100 €	100 €	100 €
NOMBRE D'ADULTES CONCERNES	82	81	80
COÛT TOTAL	8 200 €	8 100 €	8 000 €

La prestation de Noël est attribuée sous condition de ressources et versée directement sur le compte bancaire du demandeur.



➤ **Aides au départ en vacances & Handicap**

L'aide aux vacances existe depuis 2014 et s'adresse aux Vanvéens entre 18 et 60 ans, titulaires d'une carte d'invalidité de la (MDPH), et bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou d'une pension d'invalidité de Catégorie 2 ou 3, sans dépasser le montant de l'AAH. Le séjour doit se dérouler sur le territoire métropolitain et ne doit pas excéder 15 jours. Le montant maximum annuel de l'aide était de 500 € (il est passé à 600€ en 2020). L'aide augmente de 25% soit 150 € pour les séjours adaptés et le barème des ressources est augmenté selon le nombre d'enfants à charge de la famille (10% par enfant).

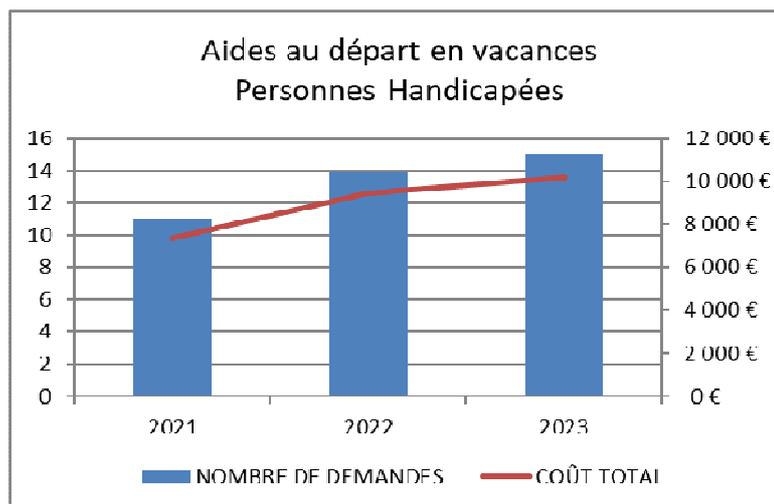
Depuis 2017 le dispositif a été ouvert aux enfants en situation de handicap accompagnés de leurs parents ou non. L'accord de l'aide est basé sur le reste à vivre de la famille.

En 2023, le CCAS de Vanves a attribué 15 aides au départ en vacances pour 15 demandes. La durée moyenne des séjours était de 11 jours.

Parmi ces 15 demandes, 8 demandes concernaient des séjours adaptés (1 pour un enfant et 7 pour des adultes).

Le montant total des aides accordées s'élève à 10 200€.

AIDES AU DEPART EN VACANCES PSH	2021	2022	2023
NOMBRE DE DEMANDES	11	14	15
COÛT TOTAL	7 350 €	9 450 €	10 200 €



2 - PÔLE SENIOR

Le pôle senior met en œuvre la politique sociale locale en direction des personnes âgées de 65 ans et plus. Il gère les dispositifs d'aide en direction de ce public et de leurs proches aidants. L'objectif principal étant d'améliorer leur qualité de vie au quotidien. L'équipe du pôle senior est constituée de 5,5 ETP répartis comme suit :

- 1 responsable des pôles, chargée de la coordination gérontologique
- 1,5 conseillère senior
- 1 assistante du pôle
- 2 chargées des prestations.

Les activités du pôle senior sont partagées entre l'accueil, l'information, l'orientation et l'accès aux droits et dispositifs/prestations proposés et mis en œuvre par le CCAS et plus particulièrement le pôle senior.

2 - 1 LE SOUTIEN DES SENIORS AU QUOTIDIEN :

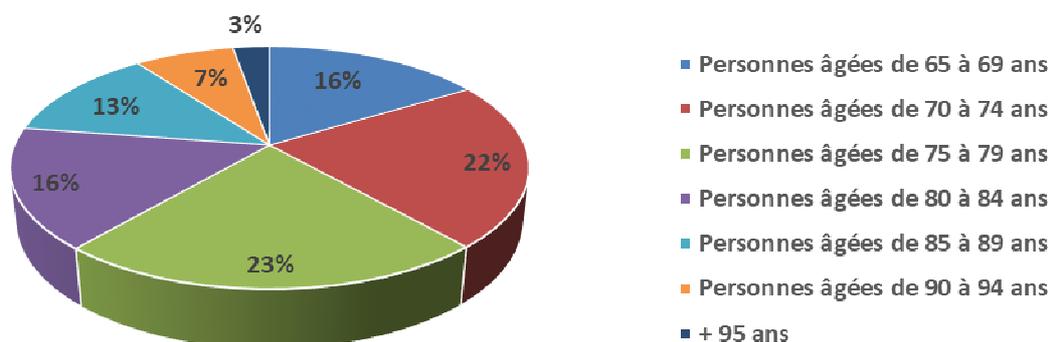
Le pôle senior accueille les vanvéens et leurs proches aidants tous les jours avec ou sans rendez-vous en fonction des besoins énoncés ou repérés.

Les seniors de 65 ans et plus référencés sur la base de données du CCAS sont au nombre de 3063. Selon l'INSEE, en 2019 la ville de Vanves comptabilise 4964 personnes âgées de 65 ans et plus sur 27846 habitants soit 18% de la population. Tous les seniors d'au moins 65 ans ne sont pas présents sur notre base de donnée car cela résulte d'une démarche volontaire auprès du CCAS (accompagnement, accès aux dispositifs et prestations...).

La répartition des seniors vanvéens inscrits au CCAS par tranche d'âge en 2023 :

Tranche d'âge	Nb	Pourcentage
Personnes âgées de 65 à 69 ans	498	16,3%
Personnes âgées de 70 à 74 ans	680	22,2%
Personnes âgées de 75 à 79 ans	700	22,9%
Personnes âgées de 80 à 84 ans	492	16,1%
Personnes âgées de 85 à 89 ans	382	12,5%
Personnes âgées de 90 à 94 ans	227	7,4%
+ 95 ans	84	2,7%
Total	3063	100%

TRANCHES D'ÂGE DES SENIORS INSCRITS AU CCAS EN 2023



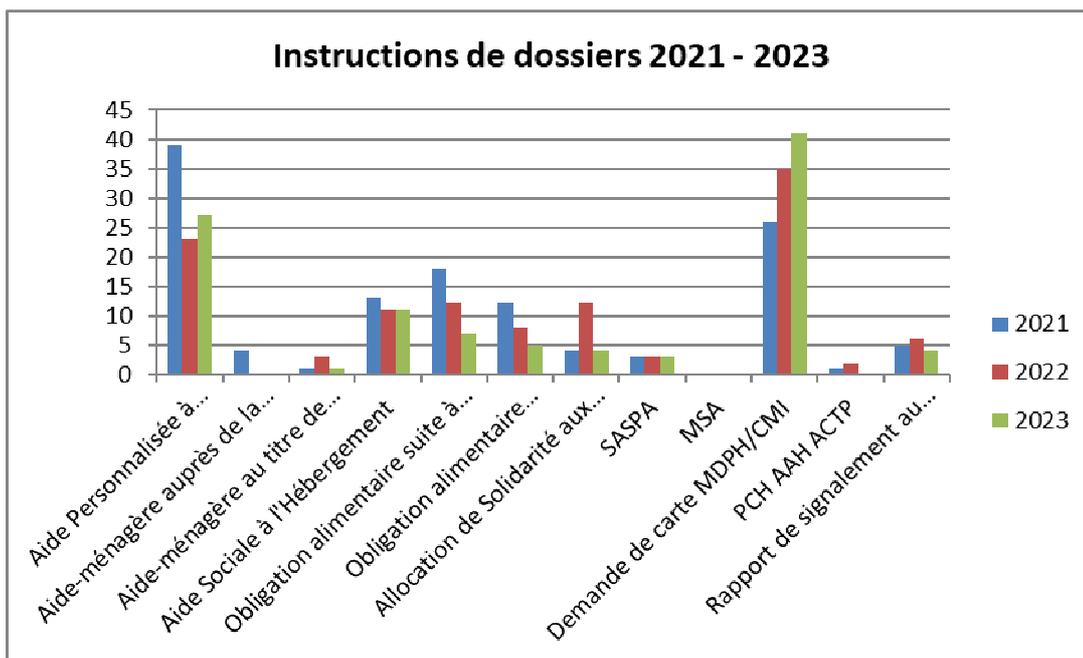
Dans le cadre du suivi des seniors, de nombreux échanges sont à noter avec les agents du pôle, ils sont estimés par les chiffres ci-dessous :

- **2988** appels téléphoniques (hors appels plan canicule)
- **1062** rencontres (dont 75 visites à domicile)
- **1872** courriers électroniques transmis

➤ Instructions des dossiers administratifs d'accès aux droits :

Dans le cadre de ses missions, le pôle senior a instruit le nombre de dossiers suivant :

	2021	2022	2023
Aide Personnalisée à l'Autonomie	39	23	27
Aide-ménagère auprès de la CNAV	4	0	0
Aide-ménagère au titre de l'aide sociale	1	3	1
Aide Sociale à l'Hébergement	13	11	11
Obligation alimentaire suite à une demande ASH	18	12	7
Obligation alimentaire extérieure à VANVES	12	8	5
Allocation de Solidarité aux Personnes Agées	4	12	4
SASPA	3	3	3
MSA	0	0	0
Demande de carte MDPH/CMI	26	35	41
PCH AAH ACTP	1	2	0
Rapport de signalement au Procureur de la République	5	6	4



En parallèle de l’instruction des dossiers administratifs d’accès aux droits, le pôle senior fait face à des situations complexes qui nécessitent une multiplication des interventions et des intervenants. Il s’agit pour la majeure partie des situations de personnes âgées et/ou en situation de handicap, en perte d’autonomie, isolées et souvent vulnérables. Ces nombreux facteurs de fragilité associés rendent parfois les interventions du pôle et des partenaires très complexes.

A cela s’ajoute des problématiques de logement, financières avec la présence dans plusieurs cas de maladies neurodégénératives et psychiatriques.

Les problématiques de pathologies psychiatriques chez les personnes âgées restent une difficulté majeure dans le suivi et la coordination des interventions.

La dématérialisation des services et l’absence de l’expertise de MAIA (gestionnaire de cas) accentuent les difficultés de prise en charge des situations complexes.

Confronté à ce constat préoccupant, le pôle senior reste l’acteur principal sur le territoire pour le suivi des situations délicates des personnes âgées.

2 - 2 DISPOSITIFS POUR LE MAINTIEN A DOMICILE DES SENIORS

Le CCAS soutient financièrement les seniors les plus démunis en mettant en œuvre des dispositifs pour favoriser leur maintien à domicile.

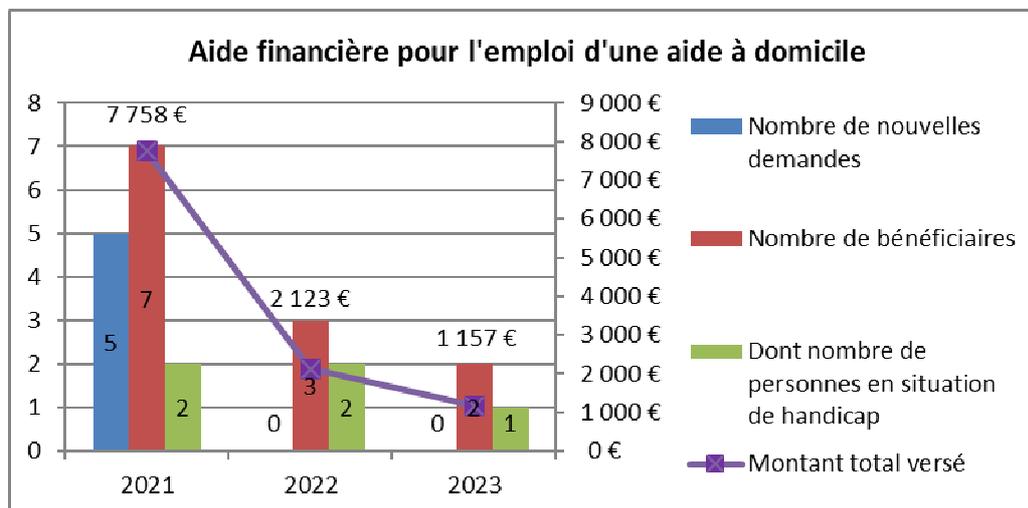
➤ L’aide financière pour l’emploi d’une aide à domicile :

Cette aide est proposée à tous les vanvéens de 65 ans et plus et aux personnes en situation de handicap avec un taux d’incapacité supérieur ou égal à 80% et bénéficiant d’une aide à domicile.

Cette aide se présente sous la forme d’une subvention horaire. Elle est calculée à partir du nombre d’heures effectuées au sein du foyer du demandeur par une société d’accompagnement et d’aide à domicile (SAAD). L’aide est versée directement sur le compte bancaire des bénéficiaires dans la limite de 20 heures mensuelles.

La diminution franche du nombre de bénéficiaires de cette aide s’explique par l’accompagnement proposé par l’équipe du pôle sénior du CCAS qui a permis aux vanvéens d’accéder à des dispositifs départementaux et nationaux.

AIDE FINANCIERE POUR L'EMPLOI D'UNE AIDE A DOMICILE	2021	2022	2023
Nombre de nouvelles demandes	5	0	0
Nombre de bénéficiaires	7	3	2
Dont nombre de personnes en situation de handicap	2	2	1
Montant total versé	7 758 €	2 123€	1 157 €



Le pôle senior et la référente handicap accompagnent les bénéficiaires de cette prestation financière temporaire dans leurs démarches d'accès aux droits communs : APA, Bien vieillir chez soi, PCH... Cette aide financière du CCAS a pour objectif de pallier aux délais de traitement des dossiers auprès des organismes instructeurs. Elle s'adresse notamment aux seniors en situation de précarité financière. L'aide est accordée après une évaluation globale de la situation de la personne. A l'issue des trois premiers mois, une nouvelle évaluation est effectuée pour décider de l'intérêt de son maintien en fonction de chaque situation.

En 2023, seulement une personne bénéficie toujours de cette aide sans limitation de durée. Il s'agit d'une dérogation à titre exceptionnelle dans le cadre d'une pathologie invalidante.

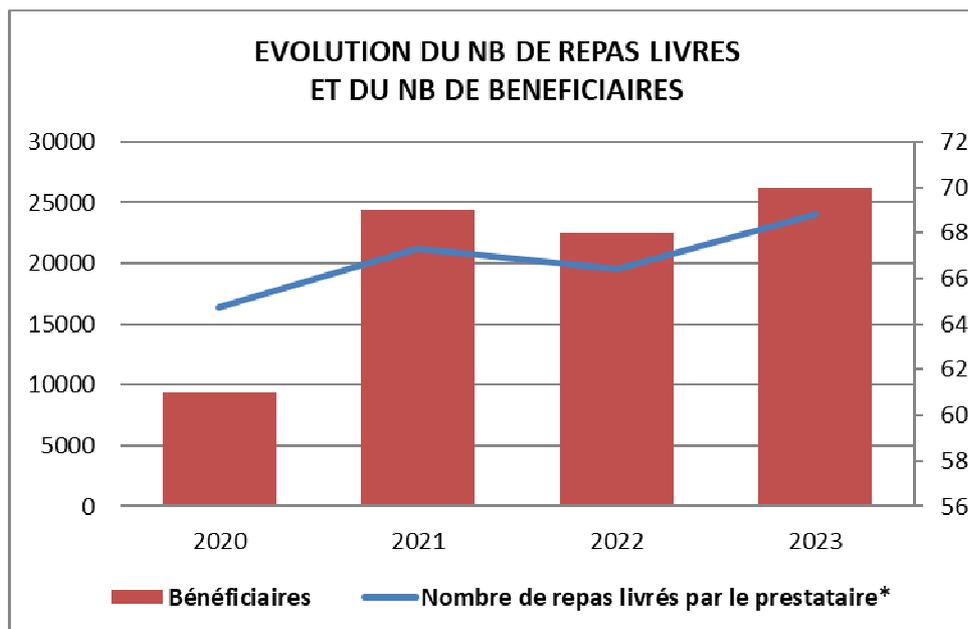
➤ **Le portage de repas à domicile :**

Les seniors vanvéens peuvent bénéficier de repas livrés à domicile. Pour ce faire, ils peuvent faire appel:

- à la société SODEXO, prestataire de la ville
- à tout autre service ou société de leur choix

Les inscriptions au portage de repas SODEXO sont gérées par le pôle senior. La facturation et les encaissements sont assurés par la déléguée SODEXO travaillant au service des régies. La gestionnaire des prestations du pôle senior informe les personnes intéressées, constitue les dossiers d'inscriptions et veille au suivi des livraisons en maintenant un lien avec les chauffeurs-livreurs. Elle est en lien quotidien avec le prestataire afin d'assurer la bonne mise en œuvre et la qualité du service auprès des seniors vanvéens.

EVOLUTION DU NOMBRE DE REPAS LIVRES ET DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES	2021	2022	2023
Nombre de repas livrés par le prestataire SODEXO	21184	19502	24002
Bénéficiaires	69	68	70



➤ **L'aide financière pour le portage de repas :**

Parmi les personnes inscrites à un service de repas à domicile autre que SODEXO, **4** ont bénéficié d'une aide financière pour le portage de repas.

- **1** bénéficiaire avec SAVEURS ET VIE
- **3** bénéficiaires avec MENUS SERVICE

AIDE FINANCIERE POUR LE PORTAGE DE REPAS	2021	2022	2023
Nombre de bénéficiaires	11	8	4
Montant total versé	22 632€	11 544 €	8 684 €

2023	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Nombre de bénéficiaires	4	4	4	4	3	3	3	3	3	4	4	4
Coût mensuel	522€	734€	822€	766€	766€	740€	738€	776€	450€	782€	780€	808€

La diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide financière est due à l'amélioration de l'application des conditions d'attribution de cette aide. L'aide financière ne peut être accordée que si la personne a un régime alimentaire rendant incompatible l'utilisation du service SODEXO.

➤ **La téléalarme**

Les seniors vanvéens peuvent bénéficier d'une sécurité à domicile assurée par un dispositif de téléassistance auprès de la société TECHNIPRO. Celle-ci assure une prestation complète (installation, centrale d'écoute, maintenance, assurance des appareils).

Le pôle senior effectue l'information auprès du public, l'inscription administrative, la relation client/prestataire, la facturation et le suivi financier.

L'évolution du nombre d'abonnés est la suivante :

ABONNES TELEALARME au 31 décembre de l'année	2021	2022	2023
Nombre total d'abonnés à la Téléalarme	228	208	212
Nombre de nouveaux abonnés/ année précédente	26	-20	4

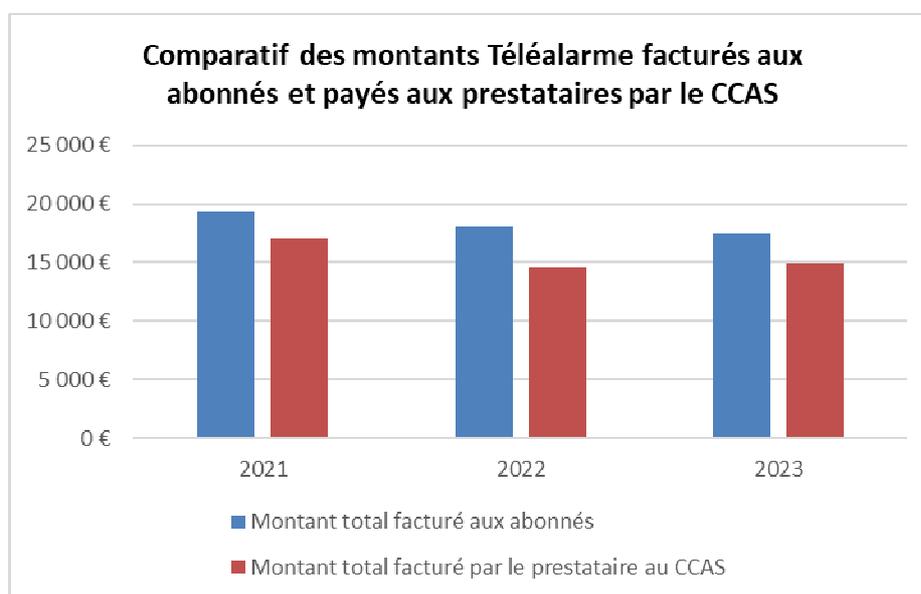
On comptabilise 56 nouvelles demandes d'inscription et 42 demandes de résiliation dont la majorité est due au décès du bénéficiaire ou à une entrée en institution.

Pour l'année 2023, la moyenne mensuelle du nombre d'abonnés est de 171.

Cette prestation a été facturée 14 976 € par TECHNIPRO au CCAS.
Le montant total de la facturation par le CCAS aux bénéficiaires s'élève à 17 430 €.

Les abonnés sont facturés trimestriellement avec un tarif mensuel de 0 à 16 € selon leurs revenus (cf délibération 26 du CA du CCAS du 25 juin 2018). Selon le panel de bénéficiaires le montant total facturé puis encaissé par le CCAS est plus ou moins élevé et fluctue dans l'année en fonction de leur nombre et de leur renouvellement.

MONTANTS TELEALARME	2021	2022	2023
Montant total facturé aux abonnés	19 300 €	18 064 €	17 430 €
Montant total facturé par le prestataire au CCAS	17 035 €	14 605 €	14 976 €



2 - 3 AUTRES DISPOSITIFS DU PÔLE SENIOR

➤ Instruction des Titres de transport Améthyste sur Navigo

Dans le cadre des dispositifs d'aide émanant d'autres administrations, l'équipe du pôle Senior a réceptionné les demandes, constitué et transmis les dossiers de titre de transport Améthyste au Conseil Départemental. Cette aide s'adresse aux personnes âgées et/ou en situation de handicap résidant dans les Hauts-de-Seine. Sous certaines conditions, l'aide confère la gratuité des transports sur l'ensemble du réseau RATP et SNCF sur

Paris et la banlieue Parisienne. Elle est valable 12 mois à compter du mois d'émission. Le Conseil Départemental fait participer les bénéficiaires au coût de cette aide à hauteur de :

- 25 € pour les personnes non imposables et les anciens combattants,
- 50 € pour les bénéficiaires peu imposables.

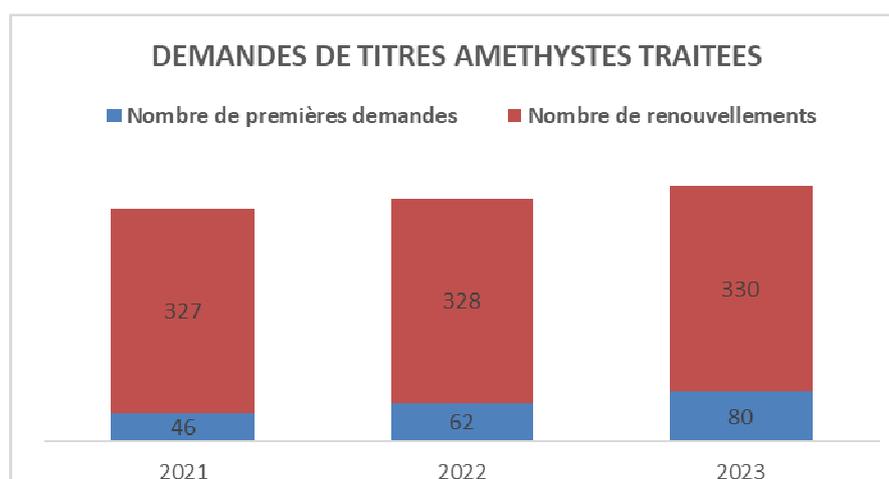
Afin de bénéficier de cette aide les personnes doivent être imposables sous les plafonds suivants :

- 650€ pour une personne seule
- 800€ pour un couple.

Néanmoins, le critère des ressources ne s'applique pas à certaines catégories telles que les mères médaillées de la famille Française, les anciens combattants, les veuves d'anciens combattants.

Catégories	VANVES 2023
PERSONNE AGEE	485
INVALIDE à 80 % OU PLUS	94
ANCIEN COMBATTANT	85
VEUVE D'ANCIEN COMBATTANT, DEPORTE, INTERNE	62
MEDAILLEE DE LA FAMILLE	15
INAPTITUDE AU TRAVAIL - RETRAITE ANTICIPEE	6
VEUVE DE GUERRE	0
REFRACTAIRE AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE	0
DEPORTE 39-45	0
INTERNE 39-45	0
Total général	747

TITRES AMETHYSTE	2021	2022	2023
Nombre de premières demandes	46	62	80
Nombre de renouvellements	327	328	330
Total	373	390	410



➤ **DISPOSITIF PLAN CANICULE :**

Depuis 2004, chaque été, un plan national est mis en place pour agir en urgence en cas de canicule. Il est étoffé d'un plan local à l'échelle communale.

En 2023, un référent canicule et deux assistants de convivialité ont été recrutés afin de renforcer l'équipe du pôle senior.

Le recensement des personnes vulnérables, obligatoire de par les dispositions législatives en la matière, permet de connaître les personnes qui pourraient avoir besoin d'une intervention rapide et adaptée des services tant sanitaires que sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Un lieu climatisé est prévu chaque année afin de pouvoir accueillir les personnes en ressentant le besoin. En 2023, cet espace a évolué et un travail en partenariat existe désormais avec la médiathèque de Vanves à ce sujet. Cela permet à la fois de profiter d'un accès à salle rafraîchie pour la population et de promouvoir l'accès à la culture pour tous.

Le dispositif de recensement a débuté en juin 2023 par l'envoi de **694** courriers d'information aux usagers. Un peu plus de **594** appels ont été nécessaires pour réaliser ce travail de préparation. Il s'agit des personnes qui figuraient sur le registre nominatif de l'année 2022, ainsi que les nouveaux inscrits au CCAS (adultes en situation de handicap et personnes âgées).

En effet, les personnes déjà inscrites sur le registre nominatif le restent les années suivantes sauf demande de leur part. Néanmoins, afin de compléter et mettre à jour le registre, un formulaire de confirmation ou de radiation a été envoyé à ces personnes. Ce formulaire a permis de vérifier leurs données, les personnes à prévenir en cas de besoin et de connaître leurs périodes d'absence le cas échéant.

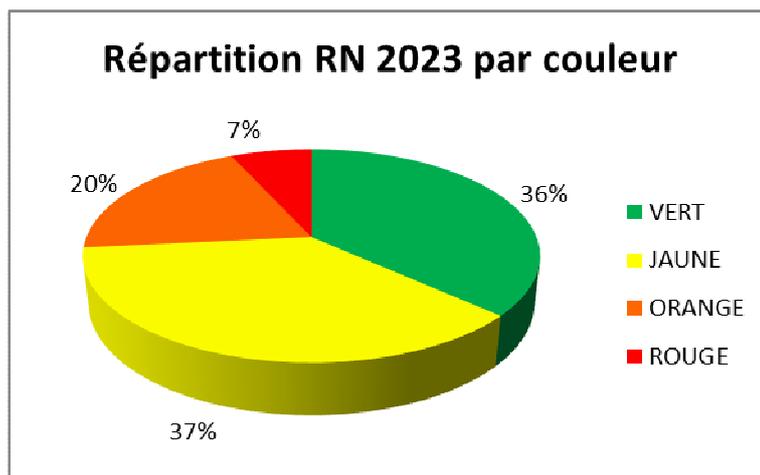
L'évolution du nombre d'inscrits est la suivante :

INSCRITS AU REGISTRE NOMINATIF	2021	2022	2023
Nombre de courriers envoyés	665	757	694
Nombre d'inscriptions au RN	349	362	351
Nombre de nouvelles d'inscriptions au RN	41	57	53

Les personnes inscrites sur le registre sont réparties selon quatre couleurs de drapeau d'alerte :

- ⇒ Drapeau **vert** : Personnes seules ou en couple, autonomes, qui sortent régulièrement, sans accompagnement et reçoivent des visites fréquentes de leur entourage. Les personnes absentes tout l'été sont inscrites en niveau vert ainsi que celles ne souhaitant pas s'inscrire cette année mais sans volonté de radiation.
- ⇒ Drapeau **jaune** : Personnes seules ou en couple, indépendantes mais ayant un début de perte d'autonomie ou atteint d'une pathologie.
- ⇒ Drapeau **orange** : Personnes seules ou en couple, qui sortent peu, avec une perte d'autonomie ou une dépendance, bénéficiant d'aides à domicile et reçoivent peu de visite de leur entourage.
- ⇒ Drapeau **rouge** : Personnes seules, dépendantes, avec très peu ou pas d'aides à domicile, qui sortent peu ou plus et sont isolées.

INSCRITS RN 2023 PAR DRAPEAU	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
Nombre d'inscrits par drapeau	130	130	70	24



Quelques chiffres sur l'été 2023 :

- **Plus de 1064** appels durant les deux épisodes d'alerte (1 en août et 1 en septembre)
- **179 visites** de convivialité ont été réalisées par les assistants de convivialité.

Durant l'été 2023, les seniors et les personnes en situation de handicap semblent avoir bien vécu les épisodes de chaleur et plus globalement l'été sur la commune. Le vélo-promenade, nouveau dispositif mis en place à l'été 2023 y a fortement contribué. Il a permis à plusieurs vanvéens âgés de profiter d'une promenade dans la ville, accompagné par un agent du CCAS et un agent de convivialité. Ce sont 23 personnes qui ont pu profiter de ce nouveau dispositif donc 4 personnes accueillies en EHPAD. Les visites de convivialité ont également été un temps fort de l'été 2023, permettant à un public souvent fragile et vulnérable de profiter de temps dédiés. Pendant cette période, plusieurs personnes se sont rendues, accompagnées par des agents de convivialité dans des espaces de la ville (square, médiathèque).

2-4 PREVENTION ET LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES SENIORS :

Selon les données de l'INSEE en 2018, 35.2 % des personnes âgées de 65 ans à 79 ans se déclarent seules et 54.9 % pour les personnes âgées de 80 ans et plus.

➤ **Convention avec l'Association des Petits Frères des pauvres :**

La convention avec l'association des Petits Frères de Pauvres (antenne de Clamart) a été renouvelée en juin 2023.

Elle permet aux Vanvéens de 50 ans et plus de bénéficier d'une visite de convivialité à leur domicile par un bénévole de l'association, à raison d'une visite hebdomadaire ou tous les 15 jours.

➤ **Repas seniors trimestriels:**

En 2023, le pôle senior a pu organiser 3 repas dans les restaurants de la ville, représentant un total de 196 convives.

MONTANTS DES REPAS MENSUELS	MONTANT FACTURE AU CCAS	MONTANT FACTURE AUX SENIORS	RESTE A CHARGE DU CCAS
Restaurant La Girafe le 31/03/2023	2160,05 €	372 €	1788, 05 €
Restaurant Le Mercure le 26/05/2023	4500 €	626 €	3874 €
Restaurant l'Amandine le 06/10/2023	2610 €	502 €	2108

➤ **Sorties proposées par l'Institut des Hauts-de-Seine :**

En 2023, le CCAS s'est mobilisé afin de participer aux sorties proposées par l'Institut des Hauts-de-Seine dans sa campagne de lutte contre l'isolement des personnes âgées. C'est dans ce cadre que deux sorties au restaurant ont pu être proposées aux seniors vanvéens isolés en 2023. Ce dispositif sera reconduit en 2024.

2 - 5 PRESTATIONS PROTOCOLAIRES

➤ **Repas annuel des seniors**

Le repas du Nouvel An a eu lieu sur deux dimanches, les 22 et 29 janvier 2023 et a accueilli 692 seniors. En raison du contexte sanitaire post-Covid, il n'a pas pu être organisé en un seul lieu comme les années précédentes aux Esselières à Villejuif. Le repas a pris une forme nouvelle en 2023 avec l'accueil des Seniors dans 6 restaurants de la commune : *L'Amandine, La Maison, le Mercure, Oh Divin, Les Pieds dans l'herbe* et *La Villa Vanves*. Les personnes intéressées ont eu la possibilité de s'inscrire dans le restaurant de leur choix, dans la limite des places disponibles.

A la suite de ces déjeuners festifs une enquête de satisfaction a été réalisée auprès de l'ensemble des participants. Quelque 495 personnes ont répondu à un questionnaire par téléphone, faisant ressortir un taux de satisfaction de 87% et un souhait de renouvellement de cette formule de 85%.

Toutefois, il est à noter que sous cette forme, le nombre total de convives est plafonné en raison de contraintes juridiques et budgétaires. Cette organisation devra être donc réétudiée pour les années suivantes.

➤ **Distribution des ballotins de chocolats :**

Au total, 2524 boîtes ont été distribuées aux seniors de 65 ans et plus à l'occasion des fêtes de fin d'année (dont 260 ballotins aux résidents des EHPAD de Vanves).

BALLOTINS DE CHOCOLATS	2021	2022	2023
Nombre de ballotins commandés	3096	2960	2952
Prix unitaire TTC	8,76 €	7,49€	7,79€
Montant total	27 110 €	22 172€	22 983€

➤ **Anniversaire des centenaires :**

La célébration des anniversaires des seniors centenaires de la ville est un temps fort et se déroule chaque année.

A cette occasion, les seniors centenaires bénéficient d'une attention avec la remise d'un bouquet de fleurs, d'un diplôme d'anniversaire et d'un courrier du Maire et de l'élue.

C'est aussi l'occasion pour les seniors en EHPAD de recevoir la visite de l'élue chargée des relations avec les EHPAD.

En 2023, ce sont 9 seniors vanvéens à domicile et 15 en EHPAD (soit 20 femmes et 4 hommes) qui ont pu bénéficier de cette célébration très appréciée par les personnes concernées et leur entourage.

2 - 6 COORDINATION GERONTOLOGIQUE

La coordination gériatrique de Vanves est subventionnée à hauteur de 20 000 € par le Conseil Départemental. Elle est animée par la responsable et la conseillère du pôle senior du CCAS.

Cette instance permet l'animation d'un véritable réseau de professionnels locaux du secteur médico-social et le suivi de situations complexes, à domicile ou au retour d'hospitalisation, pour une prise en charge personnalisée et un suivi adapté.

Le suivi des 2 professionnelles de la coordination gériatrique s'effectue à la demande de la personne âgée, son entourage ou celle des professionnels intervenants. Le suivi reste personnalisé pour permettre l'accès aux techniques et compétences disponibles sur le territoire.

La coordination gériatrique évalue et répond aux besoins et attentes, tout en favorisant le libre choix.

L'objectif est de prévenir certaines fragilités et de favoriser le maintien de l'autonomie. Il s'agit de permettre un parcours adapté aux besoins identifiés.

Les principales problématiques qui ressortent concernant les situations sociales sont :

- Inadaptation des aides
- Echec du maintien à domicile
- Logement insalubre
- Isolement
- Refus de soin
- Epuisement du proche aidant
- Mise sous protection juridique

L'absence de la gestion de cas comme l'exerçait la MAIA pose des difficultés dans certaines prises en charge de situation de personnes âgées et notamment les plus isolées. L'objectif est d'éviter des situations de rupture et/ou de mise en danger des personnes âgées. L'enjeu est d'apporter une réponse cohérente en lien avec les besoins identifiés, en partenariat avec les acteurs mobilisés et présents sur le territoire.

3 – DISPOSITIFS TRANSVERSAUX

Ils sont de deux types :

- 1) Issus de projets menés en transversalité de manière interne au CCAS, car ils concernent potentiellement des bénéficiaires qui peuvent relever de pôles différents, à l'image du Transport à la Demande, ouvert aux seniors et aux personnes en situation de handicap temporaire ou non (dans certaines conditions).
- 2) Des projets menés en transversalité entre le CCAS et d'autres services municipaux.

4 – 1 PRESTATIONS TRANSVERSALES

• LE TRANSPORT A LA DEMANDE

➤ Renouveau du marché

Dans le cadre d'un appel d'offres la société SOUN FASTROAD avait été retenue en 2021 pour la gestion du Vanves Express. Ce premier marché prenant fin en octobre 2023, un nouvel appel d'offres a été lancé au printemps. Le prestataire SOUN FASTROAD a été reconduit pour un marché d'une année, reconductible trois fois.

➤ **Fonctionnement du service**

Avec le renouvellement du marché en octobre 2023, le service a été ouvert aux femmes enceintes et aux personnes en situation de handicap temporaire. Pour rappel cette prestation consiste en un service de transport sur réservation, personnalisé (d'adresse à adresse) et permet ainsi aux usagers d'effectuer les trajets de la vie quotidienne. Les déplacements s'effectuent en principe dans un rayon de 3 km. Les demandes de dérogations sont possibles notamment pour les rendez-vous médicaux. Elles font l'objet d'un accord préalable donné par le CCAS.

En 2023, 7 demandes de dérogation ont été enregistrées pour des rendez-vous médicaux prévus en dehors du périmètre autorisé (dans un rayon allant de 4,5 à 19 km) :

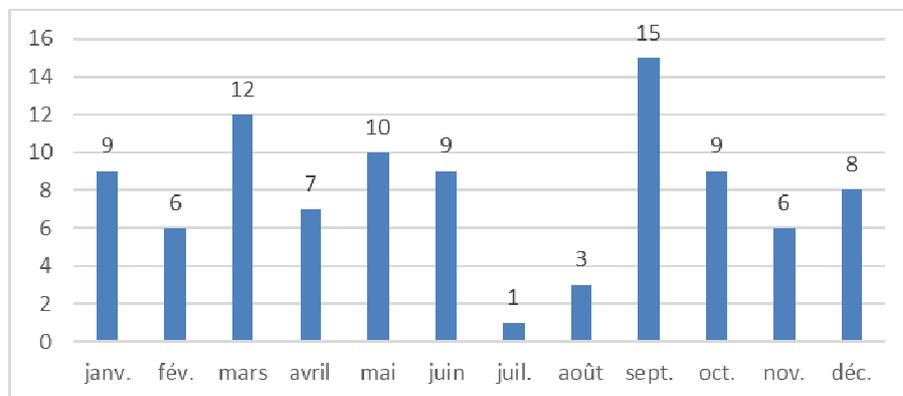
- 4 dérogations ont été accordées pour des rendez-vous médicaux à Paris 15^e, Paris 14^e (clinique Sainte-Genève) et Antony.
- 2 dérogations ont été refusées pour Paris 18^e et Paris 19^e.
- Une dérogation a été refusée à une personne de moins de 65 ans présentant un taux de reconnaissance auprès de la MDPH inférieur à 80%.

Au 31 décembre 2023, quelque 282 personnes étaient inscrites à ce service.

Depuis la mise en route du Vanves Express, 313 inscriptions ont été enregistrées. Dans le même temps, on note 31 radiations, dont 18 en 2023 (14 décès, 4 entrée en EHPAD).

	Oct-Déc 2021	2022	2023	Totaux
inscriptions	104	114	95	313
radiations	3	10	18	31

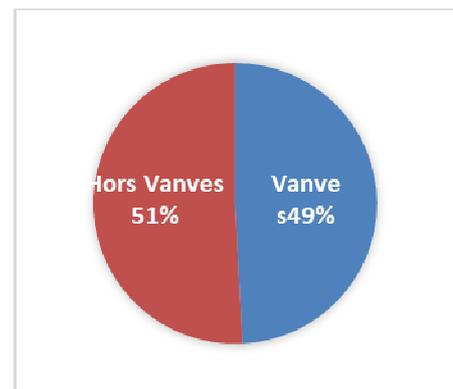
Ventilation des inscriptions par mois en 2023 :



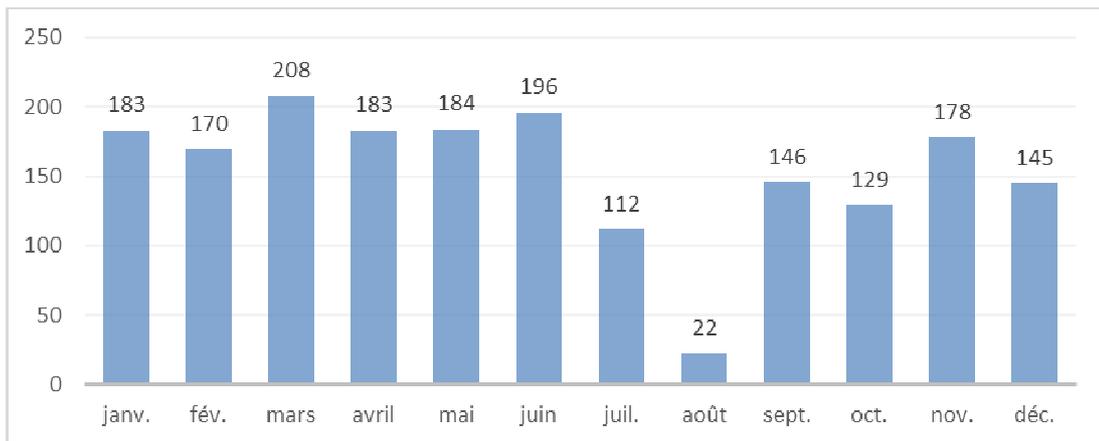
Les chiffres sont basés sur les données extraites de Sonate.

En 2023, le nombre de courses réalisées est en augmentation par rapport à l'année précédente. Elles s'élèvent à 1 856, dont 913 à Vanves et 943 hors de Vanves.

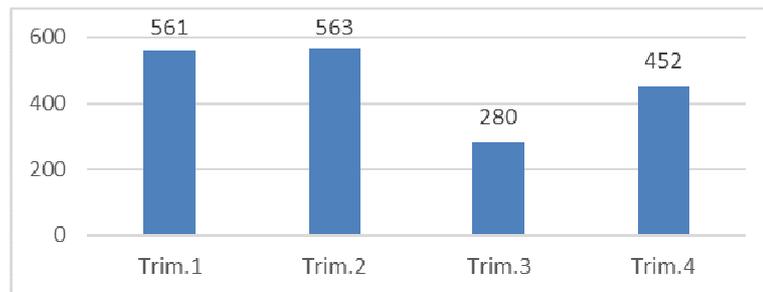
	2022	2023
<i>Vanves</i>	728	913
<i>Hors Vanves</i>	853	943
	1 581	1 856



Ventilation mensuelle des courses réalisées :

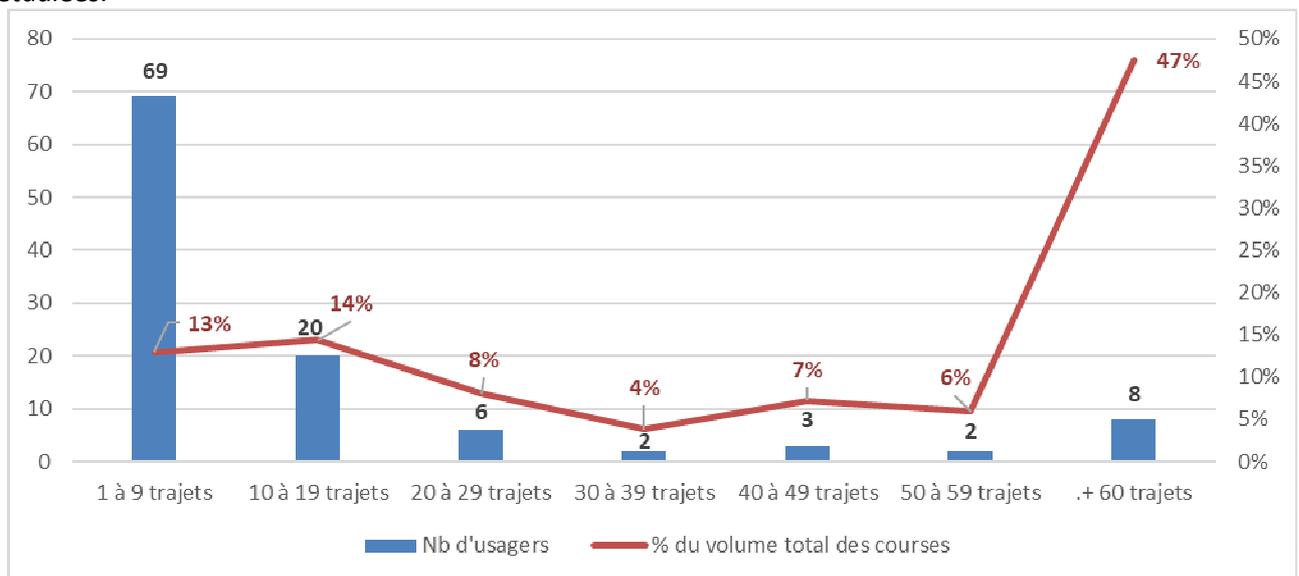


Une baisse de la fréquentation est observée en juillet et en août, en raison de l'interruption du service pendant 5 semaines, du 24 juillet au 27 août 2023. On note un tassement de la fréquentation au cours du 4^e trimestre.



Environ un tiers des personnes inscrites a utilisé le service au moins une fois au cours de l'année, soit 110 personnes, un nombre stable par rapport à l'année précédente (108). Huit d'entre elles effectuent près de la moitié de l'ensemble des trajets effectués au cours de l'année. A l'inverse, 16 personnes n'ont utilisé le service qu'une seule fois et 17 personnes seulement deux fois.

Pour cette raison, une distinction entre « inscrits » et « usagers » est justifiée selon le type de statistiques étudiées.



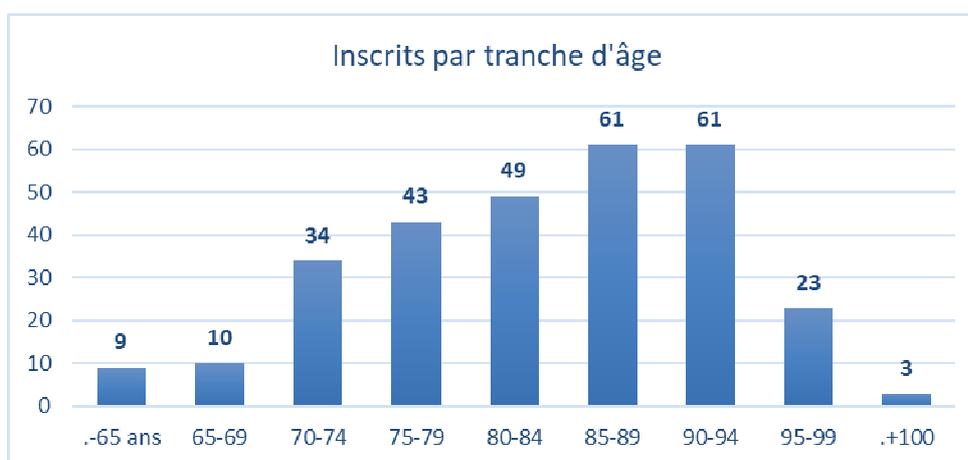
Nb de trajets / usager dans l'année	1 à 9	10 à 19	20 à 29	30 à 39	40 à 49	50 à 59	+ 60
Nb de courses total	241	267	150	71	134	110	881

- **Les usagers du service** sont à la fois des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, conformément à la volonté du CCAS lors du lancement du marché.

Sur les 302 personnes inscrites, on note qu'il y a trois fois plus de femmes que d'hommes.

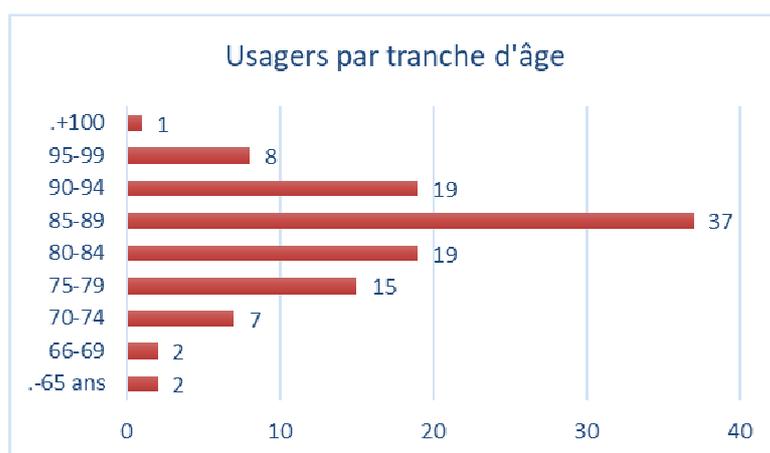
	Inscrits (302)	Usagers (110)
Femmes	224	88
Hommes	78	22

Concernant l'âge, une majorité de personnes inscrites ont entre 85 et 94 ans.



Répartition par âge des 110 usagers du service :

	Usagers
-65 ans	2
66-69 ans	2
70-74 ans	7
75-79 ans	15
80-84 ans	19
85-89 ans	37
90-94 ans	19
95-99 ans	8
+100 ans	1



- **La facturation** du service est divisée en 6 tranches, dépendant de la situation financière de la personne inscrite. Le tarif est différent selon que le trajet s'effectue dans Vanves intra-muros ou hors de Vanves :

Tranches	Vanves	Hors Vanves
1 & 2	1 €	2 €
3 & 4	2 €	3 €
5 & 6	2,50 €	3,50 €

Le montant total 2023 facturé aux usagers, toutes tranches confondues, est de 4 655,50 €.

3 – 2 INSTANCES ET PROJETS INTERSERVICES

- **LE POLE SOCIAL SANTE**

Le Pôle Social Santé est issu de la volonté de rapprocher deux services, CCAS et service Prévention – Santé dont les publics et les objectifs sont parfois proches ou complémentaires.

Ainsi, le Pôle Social Santé pilote les actions suivantes : Grande Cause Vanvéenne, Coordination en Santé Mentale, Semaine d'Information en Santé Mentale.

- **Achèvement du Projet Social Santé**

L'année 2023 voit la réalisation du Projet Social Santé de la Ville dont l'élaboration avait débuté en 2022. Le Projet Social Santé a vocation à définir la politique générale des services Santé Publique – Prévention Santé (SPPS) et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour les années 2023 à 2026.

La démarche méthodologique de réalisation de ce projet a résidé dans une triple consultation engagée d'octobre 2022 jusqu'au printemps 2023, ayant vocation à faire émerger les besoins des Vanvéens, évaluer l'existant et recueillir des pistes d'amélioration du service rendu par le Pôle.

Pour rappel, en 2022 avaient eu lieu :

- la Consultation interne des équipes du Pôle Social Santé
- la Consultation externe des partenaires du Pôle Social Santé

La 3^{ème} phase a eu lieu en 2023 :

- **la Consultation externe des Vanvéens**

Elle s'est déroulée au cours du 1^{er} trimestre 2023 avec :

- accès à un questionnaire en ligne pour tous les Vanvéens
- remise du questionnaire aux seniors qui ont participé au repas du nouvel an 2023

La rédaction du Projet Social Santé a été achevée au début de l'été 2023, puis présenté au Bureau Municipal.

L'année 2024 sera celle de la présentation du Projet au grand public via les Rencontres de quartier, la création d'une plaquette de 6 pages et la mise en ligne d'une page dédiée sur le site internet de la ville.

- **LA GRANDE CAUSE VANVEENNE**

- **Une politique interservices**

Durant tout le mandat actuel soit jusqu'en 2026, la Ville s'engage chaque année à mettre en exergue une cause. Par cette action, la Ville souhaite soutenir les Vanvéens concernés et se rapprocher des partenaires locaux œuvrant sur la thématique retenue.

Le Centre Communal d'Action Sociale et le service Santé publique – Prévention santé sont co-pilotes de cette action. La création de la programmation événementielle liée à la Grande Cause a ainsi été réalisée en partenariat avec l'ensemble des services municipaux.

En 2023, les services mobilisés ont été :

- Communication
- Culture (Médiathèque, Théâtre et Cinéma)
- Développement économique
- Education
- Prévention Sécurité
- ESCAL
- PHARE
- Sports
- Ressources humaines
- Participation locale

➤ **2023 dédiée à l'égalité Femme / Homme**

Le Pôle Social-Santé a travaillé au programme événementiel de la Grande Cause 2023 dédiée à l'Égalité Femme-Homme et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

La Grande Cause Vanvéenne 2023 a été développée autour de trois axes :

- Promouvoir l'égalité entre les Femmes et les Hommes dans de nombreux champs d'actions et sur tout le territoire vanvéen
- Sensibiliser à l'importance de la lutte contre les violences faites aux Femmes, les violences conjugales et les violences intrafamiliales
- Améliorer l'accompagnement et le soutien des femmes victimes de violences

Les partenaires majeurs du CCAS dans la réalisation de la Grande Cause ont été :

- Le CIDFF ;
- Le Centre Flora Tristan

➤ **Les réalisations 2023**

1. Bilan calendaire

Calendrier-de-la-Grande-Cause-Vanvéenne-2023

ANNEE	GRANDE-CAUSE	JANVIER-/FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	
2023	EGALITE-FEMME/HOMME	<p>*CCAS/- Reconduction de l'adhésion annuelle au Centre Hubertine Auclert pour 2023</p> <p>*Médiathèque : Mise en lumière et augmentation des Fonds bibliothécaires</p> <p>Des présentations en vitrines et sur tables ont été proposées avec des ouvrages sur lesquels ont été apposés un macaron pour les identifier GCV.</p>	<p>*Pôle Social Santé + Culture et Sports Ciné- échange Journée Mondiale du sport féminin, Mardi 24 janvier Film: Free to Run, de Pierre MORATH, 2016 3 sportives Vanvéennes sollicitées pour échanger avec la salle à la fin de la projection</p>	<p>8 mars: Journée internationale de lutte des femmes, pour l'égalité des droits</p> <p>*PSS/-7 au 10 mars: exposition centre administratif *Culture/-8 mars: ciné- échange "Annie Colère" * Communication/ 8 mars: podcast (sexisme ordinaire) *SPPS/-18 mars : Mars Bleu (Marché) *ESCAL/-21 mars au 3 avril: Dizaine de la parentalité *Prévention Sécurité/-débat au collège Saint- Exupéry *Education/-29 mars: Journée Egalité des ALE</p>	<p>*SPPS/- semaine du 3 avril: campagne d'affichage écoles élémentaires *SPPS/-20 avril: Sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes des professionnels de santé</p>	<p>*SPPS/-11 mai: Bus Santé Femme *Culture/-11 mai: œuvre artistique</p>	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
		*PSS-/Forum-des-associations *PSS+-Médiathèque-:·délivrance-gratuite-des-livrets-"Petits-citoyens"	*SPPS-/·Octobre-Rose·(stand·au·marché)	25·nov·:·Journée·internationale-de-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes *PSS-/·25·nov·:·conférence-avocate-Mme·Bonaggiunta *PSS-/·21·au·26·nov·:·Opération-baguettes-avec-distribution-de-sachet-portant-le-violentomètre-et-les-numéros-utiles *PSS-/·semaine-du·25·nov·:·exposition·BODY·positive·du·CRIPS·dans·les·collèges·et·le·lycée·Dardenne *PSS+-Médiathèque,·ESCAL,·SQUARE·/·Concours·de·poésies·et·affiches	

2. Quelques chiffres

La Grande Cause a été lancée le mardi 24 janvier 2023, à l'occasion de la Journée internationale du sport féminin, autour de la projection du film documentaire « Free to run ». Cette projection a été suivie d'échanges nourris grâce à l'intervention de 3 invitées professionnelles et sportives. 43 personnes ont assisté à cette projection.

Le 8 mars une séance Ciné-échange était organisée avec la projection du film « Annie Colère ». 54 spectateurs étaient présents, dont 7 du Centre Flora Tristan (professionnelles et femmes hébergées).

En septembre, la Médiathèque a disposé en libre-service 250 livrets « Petits citoyens - Et si on parlait de l'égalité filles-garçons. »

Quelque 10 000 sachets de baguette portant le « violentomètre » ont été commandés pour les 9 boulangeries de la commune et la distribution sur le marché. Ils ont été remis entre le 21 et le 26 novembre.

• LE CONSEIL LOCAL DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE

➤ Une instance Vanvéenne

L'objectif du CLASS, inspiré du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, est de permettre aux différents acteurs de :

- Se connaître et partager sur leurs activités ;
- Identifier des actions prioritaires ;
- Renforcer leur coopération ;
- Rendre le projet social de chacun lisible et pertinent.

Le Conseil Local de l'Action Sociale et de la Solidarité se réunit annuellement.

➤ La 3ème réunion du CLASS

La troisième réunion du CLASS a été organisée le mercredi 13 décembre 2023 en salle Darien sur un format d'une demi-journée. La réunion a ainsi réuni 24 personnes.

Les deux sujets à l'ordre du jour étaient :

- Signature de la Charte du CLASS par les membres présents
- Présentation du Projet Social Santé de la Ville et réorganisation du Pôle Social Santé

La réunion s'est poursuivie par un groupe de travail et d'échange sur l'action sociale locale à destination des Vanvéennes. L'ensemble des partenaires, notamment le CIDFF et le Rosier Rouge, a pu discuter des actions menées et/ou des situations rencontrées (femmes victimes de violences, femmes migrantes...). Ce choix de sujet faisait écho à la Grande Cause Vanvéenne 2023 consacrée à l'égalité Femme/Homme.

PERSPECTIVES 2024 POUR LE CCAS

Pôle Solidarité /Handicap

Préparation de la GCV 2024

Développement du réseau professionnel autour de l'autisme

Pôle Séniors

Dynamisation des relations avec les EHPAD de Vanves et le SQUARE

Relance des réunions thématiques de la Coordination Gérontologique

Projets transversaux

Continuation du travail sur la Gestion de la Relation Usager et rénovation de l'espace d'accueil du CCAS

Organisation de la Grande Cause Vanvéenne 2024, l'autisme et les troubles du spectre autistique.

Présentation et mise à disposition du grand public du Projet Social Santé de la ville.

Poursuite de l'organisation des instances multi-partenariales : réunion annuelle du CLASS et réunions de la CSM.

CITOYENNETÉ



CITOYENNETE

EFFECTIF DU SERVICE

Le service est composé de :
8 agents permanents à temps complet.

Répartition des postes :
1 responsable du service
1 adjoint au chef du service
2 agents sont affectés à l'accueil du centre administratif et standard
4 agents

Tous les agents assurent la polyvalence dans toutes les tâches du service.

MISSIONS DU SERVICE

Ce service tourné essentiellement vers la population vanvéenne est destiné à effectuer différentes démarches administratives.

- Etat-Civil
- Elections
- Cni et passeports
- Accueil et formalités rapides
- Standard
- Recensement militaire
- Débits de boissons
- Attestations d'accueil
- Certificats de vie commune
- Suivi du cimetière
- Certificats d'hérédité
- Recensement annuel de la population
- Pacs
- Dissolution des pacs
- Changements de prénom
- Changement de nom

I. L'Etat-civil

Il a été enregistré :

	2021	2022	2023
Naissances extérieures	268	243	136

Publications de mariage dans la commune	94	79	141
Publications de mariage hors commune	50	53	39
Reconnaisances	72	65	63
Naissance	1	1	0
Décès	114	87	103
Décès hors commune	126	141	115
Changements de régime matrimonial	5	11	5
Dossiers de mariage	94	79	102
Auditions avant mariage	7	8	10
Art L 40-infraction à la législation	4	8	10
Jugements de divorce	39	35	30
Mentions extérieures sur registres	224	212	192
Certificats de vie maritale	3	4	5
Cérémonie noces d'or	1	2	2
Parrainages civils	3	3	5
Adoption simple	0	0	0
Certificats d'hérédité	8	6	0
Déclarations conjointes de changement de nom/et prénom	4	27	32
Jugements déclaratifs de décès	0	0	0
Acte de Notoriété	56	58	73
Rectificatif concernant les parents	0	0	0
Mentions Pacs	10	12	15
Rectificatifs de dates ou de noms sur les actes	1	3	4
Demandes Pacs	91	109	80
Dissolutions pacs	236	324	278

Ont été traités :

	2021	2022	2023
Demandes d'actes de naissance et de reconnaissance	414	567	420
Demandes d'actes de mariage	371	561	366

Demandes d'actes de décès	133	131	3270
Demandes de livrets de famille	199	208	205
Demandes d'actes comedec		3 600	1930

II. Le Cimetière

Le cimetière contient 3 700 concessions.

Cette activité demande un suivi régulier et méticuleux des dossiers (relations avec les Pompes Funèbres, la Perception et le Cimetière) ainsi que la gestion des renouvellements et achats de concessions.

Il y a eu :

- concessions renouvelées dont :

	2021	2022	2023
Décennales	36	39	39
Trentenaires	13	7	14
Cinquantennaires	2	2	1

- concessions achetées dont :

	2021	2022	2023
Décennales	9	19	12
Trentenaires	15	11	19
Cinquantennaires	7	6	9
Cases columbarium	10	12	11
Acha par anticipation	3	1	2

Il a été établi :

- une liste des concessions à renouveler
 une liste des concessions à reprendre
 opérations :

	2021	2022	2023
Inhumations	91	109	87
Exhumations et réinhumations	2	12	9
Départs de corps	50	70	78
Dossiers indigents	4	3	4
Inhumations d'urne	8	13	18

Les données relatives aux concessions sont entièrement saisies dans le logiciel Requiem.

III. Cartes d'Identité/Passeports

Ont été instruites:

	2021	2022	2023
Demandes de passeports	1744	5023	5807
Demandes de CNI	2398	4446	6403
Sorties de territoire	0	0	0

Pour certaines personnes ne pouvant se déplacer pour cause d'infirmité, un agent se rend au domicile pour établir le dossier.

Ce secteur d'activité fait l'objet de nombreuses interventions de la part des usagers (renseignements pris au guichet et au téléphone). Ce service travaille en relation permanente avec la Sous-préfecture d'Antony, sous préfecture de Boulogne et Préfecture de Nanterre avec parfois quelques difficultés de communication.

Projet d'expérimentation de l'identité numérique début janvier 2024.

V. Recensement annuel de la population

Cette mission implique en sus de l'organisation de l'opération du recensement qui a eu lieu pendant 5 semaines 18 janvier au 24 février 2023 la mise à jour du RIL, en relation avec le service urbanisme.

VI. Accueil Centre Administratif

L'accueil dirige les usagers vers les divers pôles administratifs et effectue certaines formalités rapides, les attestations d'accueil, le recensement militaire ainsi que les débits de boissons.

	2021	2022	2023
Déclarations de changement de domicile	14	11	9
Attestations d'accueil	119	323	369
Recensements militaires	302	294	314
Licences 4	5	2	0
Licences 3 et 2	2	1	0
Licence	0	0	0
Autorisations de débits temporaires	0	160	348

En 2023 nous avons travaillé sur la GRU afin de mettre en place pour 2024 des fiches mémo-technique par service afin de faciliter le travail des agents d'accueil.

VII. LE BUDGET

Pour 2024 les crédits ont été répartis ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	CA 2023	<i>différence en % du CA /BP 2023</i>	BP2024
Dépenses	6 470 €	-74,33%	25 200 €
Recettes	0 €		0 €

Les dépenses pour l'année 2023 ont été réparties sur trois chapitres pour assurer la gestion courante du service.

Chapitre 6068/026 « autres fournitures, équipement » : 0 €

A été utilisé pour les achats des fournitures afin de préparer les élections, et des cd rom « guide de maintenance » pour l'état-civil.

Chapitre 6188/022 « frais divers » : 6 470 €

A été destiné aux frais annuels concernant les reliures des registres d'état civil et a été utilisé pour les achats de livrets de famille, cadeaux pour les mariages, feuilles pour les registres et pour les différents imprimés administratifs.

Chapitre 60623 « Alimentation pour les élections 0 €

Elections Européennes en 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Autres mobiliers :

	CA2023	<i>différence en % du CA /BP 2023</i>	BP2024
Dépenses	1 418 €	-85,82%	10 000 €
Recettes	0 €		0 €

COMMUNICATION



COMMUNICATION

EFFECTIF DU SERVICE

Le service Communication est composé de 8 personnes.

Sous la responsabilité d'une directrice (Agent contractuel), il est structuré de la façon suivante :

- Un rédacteur en chef du magazine municipal ((Agent contractuel).
- Un graphiste/community-manager, agent titulaire, chargé du secteur de l'édition et de la gestion des réseaux sociaux en binôme.
- Une webmaster (agent contractuel), chargé de l'administration du site internet et de l'animation des réseaux sociaux.
- Une journaliste (agent contractuel) en charge de la rédaction des articles, reportages et interviews publiés dans le journal municipal.
- Une assistante (agent contractuel), chargée de l'accueil du public, de la gestion administrative et financière du service, de la mise en œuvre et du suivi des plannings, des relations avec les prestataires extérieurs, de la coordination des échanges interservices...
- Un appariteur (titulaire) affecté à la pose des affiches municipales et associatives dans les différents réseaux d'affichage de la Ville et à la diffusion des supports de communication dans les structures et équipements municipaux. Cet agent est affecté par ailleurs à la distribution du courrier dans les écoles.
- Un photographe (attaché contractuel) en charge des reportages photos, de la gestion de la photothèque et contribuant aux actions de communication digitale notamment à travers la réalisation de vidéos.

MISSIONS DU SERVICE

▪ La presse

Vanves Infos/Vanves le mag : magazine mensuel dont la parution est fixée le 5 de chaque mois ; imprimé en quadrichromie à 16 000 exemplaires, il est distribué en boîtes aux lettres par un prestataire extérieur ; mis à la disposition des Vanvéens dans tous les lieux publics ; périodicité mensuelle (10 numéros, un numéro double en janvier/février et en juillet/août) et pagination variant généralement entre 36 et 40 pages. Il est un outil de référence pour l'ensemble des Vanvéens et contribue en outre à véhiculer l'image de la Ville auprès de ses habitants.

Trois prestataires extérieurs, retenus via une procédure d'appel d'offres, interviennent dans la réalisation et la diffusion du magazine : suivi et exécution de la maquette, impression et distribution en boîtes aux lettres. Une régie publicitaire, retenue par appel d'offres, est chargée de la gestion des annonceurs.

Le service Communication prend en charge les contenus rédactionnels et iconographiques du magazine. Elaboration du sommaire et du chemin de fer, collecte des informations, rédaction des articles, recherche et choix iconographiques, liaison avec les interlocuteurs concernés, suivi et validation du travail du maquettiste, suivi d'impression... Il arrive que le service fasse également appel à un pigiste, notamment lorsque l'actualité est dense.

L'édition du magazine est le fruit d'une collaboration étroite entre le service Communication, les services municipaux et les acteurs locaux.

Le magazine municipal permet également de relayer les informations liées aux domaines de compétences du territoire Grand Paris Seine Ouest (GPSO). Une convention régit ce partenariat et prévoit une contribution financière de la part de la communauté d'agglomération pour assurer une diffusion régulière d'informations au fil des numéros de l'année.

▪ **La communication digitale**

Le site internet

vanves.fr est le site internet de la Ville de Vanves.

Mis en ligne en 2017, il propose des contenus propres enrichis par l'utilisation du multimédia. Il permet également de publier des contenus enrichis via la vidéo, l'audio, l'infographie...

Par ailleurs, des démarches en ligne, destinées à faciliter la vie quotidienne des citoyens dans un grand nombre de domaines sont disponibles sur le site internet.

Sa mise à jour quotidienne, permet d'apporter du contenu aux réseaux sociaux, et ainsi augmenter le flux de visite. Les contenus les plus vus par les Vanvéens sont les informations pratiques (horaires d'ouverture et de fermeture de la piscine municipale, les services en ligne ou encore les démarches état civil).

En moyenne, c'est 22 000 usagers qui visitent le site par mois.

La refonte du site internet fut le grand projet numérique de l'année 2023, avec une sortie de la nouvelle version en avril 2024. Le site internet contient en 2023 près de 30 000 pages (en ligne et hors ligne). Avec ce volume l'expérience utilisateur et la gestion du back office ne sont pas optimum et rend la refonte nécessaire.

Les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux constituent une richesse pour diffuser l'information municipale. Chaque réseau ayant sa propre cible, l'information se diffuse instantanément de manière rapide. Les données diffusées sont informatives et pratiques, elles relaient également des politiques mises en place, mais le ton y est moins institutionnel.

▪ **L'édition**

L'édition de brochures et de plaquettes a fait l'objet d'une évolution en 2023 : la municipalité a ainsi fait le choix de supprimer leur impression, pour des questions de diminution de l'emprunte carbone et de coût. Une version numérique d'un grand nombre de brochure est accessible en version dématérialisée, sur le site internet de la Ville.

- **La communication événementielle**

Campagnes d'affichage, site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, calicots, kakémonos, panneaux électroniques... autant d'outils et de supports qui concourent à accompagner et valoriser les différents événements organisés tout au long de l'année. La complémentarité des supports qui suppose l'adaptation des messages aux spécificités de chaque outil constitue la trame de chaque plan de communication.

La communication événementielle en quelques chiffres :

66 mètre de calicot

365 affiches en 40*60 cm

182 affiches « planimètre »

51,87 m² d'affiches « métro »

Les relations presse

Le service Communication prend en charge la rédaction de communiqués et de dossiers de presse, en lien avec l'actualité de la Ville et la mise en œuvre des projets municipaux. Chaque communiqué de presse est désormais publié sur le LinkedIn de la Ville.

La mise à disposition des informations au public

Le service Communication veille à l'information des citoyens quel qu'en soit le canal de diffusion. La mise en ligne de contenus, la gestion des panneaux d'affichage, le suivi de distribution des supports, l'alimentation des panneaux électroniques d'information... autant de missions quotidiennes dont la bonne exécution conditionne l'efficacité des outils de communication mis en œuvre.



En septembre 2023, un affichage sur les abribus de la Ville a été initié ! Tous les mois, un évènement est mis en avant et une affiche avec plusieurs actualités est réalisée.



Les actions 2023

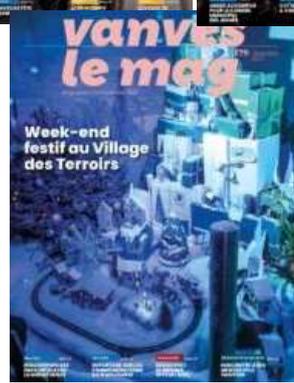
1. Vanves le mag

En 2023 (10 numéros)

- Janvier-Février N° 370 (40 pages)
- Mars N° 371 (40 pages)



- Avril N°372 (40 pages)
- Mai N° 373 (40 pages)
- Juin N° 374 (40 pages)
- Juillet-août N° 375 (40 pages)
- Septembre N° 376 (40 pages)
- Octobre N° 377 (40 pages)
- Novembre N° 378 (40 pages)
- Décembre N°379 (40 pages)



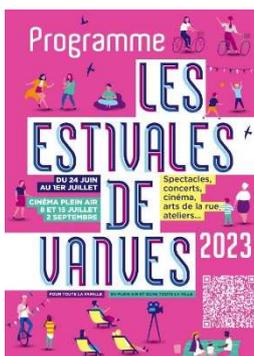
Pour patienter jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques, Vanves le mag s'est mis au couleur du sport avec une rubrique spéciale qui a fait son apparition en novembre 2023, « en route vers les jeux ».

L'Agenda, modifié fin 2022, est toujours présent à l'intérieur du Vanves le Mag



2. Les événements de l'année

Les Vanvéens ont pu assister comme chaque année aux événements incontournables de la Ville comme la Vanvéenne, mais également d'évènements ponctuels ou nouveaux. Les évènements nécessitent une communication en amont, avec notamment les affiches et la communication digitale (voir paragraphe suivant), mais aussi des actions de terrain, comme la prise de photo ou de vidéo.



La

communication digitale

Les podcasts

Depuis 2021, en lien avec la nouvelle formule du magazine Vanves Le mag, le service Communication a démarré la production et la réalisation de podcasts. Commerçants, étudiants, artistes, seniors, sportifs... chaque mois, Vanves s'attache à relayer les expériences, les témoignages, les projets de ses habitants et de la Ville par le biais de reportages, d'interviews ou encore de micros-trottoirs. Le podcast, un nouveau média qui a pour vocation de prendre de l'essor. La mise en valeur de ce nouveau médium s'est déployée à la fois sur vanves.fr par le biais de la création d'un module en home page du site ainsi que dans la rubrique « Sur la toile » du magazine.



Les vidéos, une production diversifiée

Teasers en amont d'une manifestation, vidéos destinées à faire vivre un événement, mise en situation d'acteurs économiques ou associatifs dans un objectif de communication de proximité sur des problématiques diverses... le recours à la vidéo a été récurrent tout au long de l'année et a permis d'alimenter la communication sur les réseaux sociaux.

Les réseaux sociaux



Le service Communication attache une part non négligeable de son plan de communication aux réseaux sociaux, que ce soit Facebook et Twitter pour les contenus plus « informatifs » et Instagram pour les contenus plus « loisirs » avec une participation des Vanvéens pour alimenter le compte de la Ville.

En quelques chiffres :

588 publications Facebook

555 publications Twitter

20 publications Instagram et 258 storys

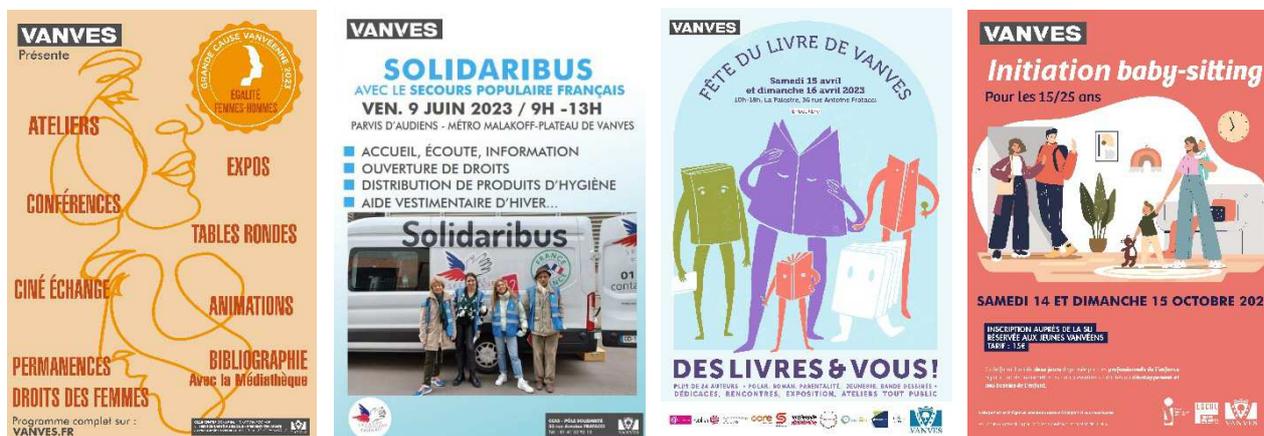
4. Une action de communication qui accompagne

Au-delà de l'effort de communication destiné à accompagner l'activité habituelle des services municipaux, le service Communication déploie des plans de communication spécifiques en amont et en aval de la mise en œuvre de nouveaux projets ou en accompagnement de changements organisationnels.

L'activité des services municipaux

Tous les événements ou animations qui ont jalonné l'année 2022 ont donné lieu à des actions de communication grand public. On y retrouve, notamment, les inscriptions à l'école ou en crèches, les ateliers du service Développement durable, les accompagnements des habitants par le CCAS, les activités de l'ESCAL et du SQUARE ou les expositions mensuelles du Phare.

La guerre en Ukraine a créé un élan de générosité au sein de la collectivité, avec des collectes de dons, sur lesquelles le service à communiqué



5. Le budget 2023

Les dépenses de communication prévues en section fonctionnement s'inscrivent dans un contexte de crise économique et sociale où chaque service doit faire des efforts sur son budget. La suppression des impressions de brochures et flyers participent fortement à la baisse du budget du service.

	Dépenses		Recettes	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Fonctionnement	340 390	307 721	40 000	39 587
Investissement	5 000	1 419	/	/

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

(commerce – artisanat – entreprises)



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Commerce – Artisanat - Entreprises

EFFECTIF DU SERVICE

- Un Manager de ville, Responsable du service développement économique
- Une Adjointe au service développement économique
- Une Secrétaire au service développement économique

MISSIONS DU SERVICE

Assurer le développement, la promotion et l'animation du commerce local.

Garantir un suivi opérationnel d'actions municipales en direction du commerce et la coordination des différents acteurs.

Gérer les relations avec l'ensemble des acteurs économiques vanvéens. **Être l'interface** entre les commerçants et la Collectivité sur les questions relatives à la vie quotidienne comme l'occupation du domaine public, la signalétique, l'éclairage public, la propreté des rues, la sécurité, ou encore le stationnement aux abords des pôles commerciaux.

Au sein de la ville, **être le référent interne technique** à toutes les actions menées en direction du commerce et, par ce rôle d'interface, faciliter la coordination des actions municipales.

Rechercher de nouveaux financements et partenariats pour le commerce local.

Établir une veille sur la disponibilité des locaux commerciaux (contact avec les agences, les différents commercialisateurs (particuliers ou sociétés).

Rechercher de nouveaux commerces et aider à l'implantation d'investisseurs désireux de s'installer à Vanves.

Suivre l'activité du marché couvert, coordonner la bonne exécution du contrat d'affermage, suivre le fonctionnement de la commission du marché.

Piloter les publicités préalables des manifestations avec des commerçants et la piétonnisation.

Être à l'écoute des entrepreneurs et leur apporter les informations et les aides nécessaires à la conduite de leur entreprise.

I. BILAN 2023

PÉRENNISATION DES ACTIONS LANCÉES DEPUIS 2021 :

- **Enrichir la base de donnée** relationnelle des commerçants, artisans, entreprises, porteurs de projets et propriétaires de locaux vacants.
- **Renforcer les animations** : printemps commerçants (peintures vitrines), Manifestation JNCP, GREEN FRIDAY, concerts terrasses (installation des terrasses éphémères, piétonnisation du centre St Rémy, organisation de concerts sur les terrasses dans le cadre des estivales), fêtes de fin d'année (distribution de sapins et guirlandes en architecture de papier et installation d'un stand des commerçants Vanvéens sur le Village des terroirs...). Exposition des commerçants du marché.

ARRIVÉE DE NOUVEAUX COMMERCANTS : NOLABA, TROPICAL CORNER, ROMMANA PRIMEURS, BOUCL'OR, CENTURY 21, ASSISTANCE FAMILY SERVICE...

MARCHE COUVERT : Depuis le 4 octobre, le marché de Vanves a ouvert ses portes, non plus le mardi, mais le mercredi, afin d'améliorer son offre commerciale et de mieux satisfaire les Vanvéens et les commerçants de la halle.

Face à sa faible fréquentation le mardi, avec seulement trois marchands présents en moyenne, et après avoir consulté les commerçants, la commission municipale du marché a décidé de proposer un nouveau jour d'ouverture.

Selon une étude réalisée, 14 commerçants avaient annoncé être présents en moyenne le mercredi. Ce jour devait également satisfaire les Vanvéens ne travaillant pas ce jour-là. Associée à la vingtaine de commerçants ouverts le jeudi, l'opération devait ainsi permettre de couvrir sur deux jours l'ensemble des métiers de bouche et de services proposés le samedi. Cette nouvelle dynamique s'est accompagnée, du lancement de travaux d'embellissement de la halle avec la rénovation des sanitaires.

PLAN D' ACTIONS ENTREPRISES :

- **Création d'une base de données et prise de contact des entrepreneurs de la ville** : Une liste d'entreprises sur la ville a été créée grâce à la consultation des bases de données ouvertes sur le web ou encore une veille sur les réseaux sociaux comme LinkedIn.
- **Poursuites des business cafés** : Ces rendez-vous trimestriels permettent aux gérants d'entreprises de se faire connaître et d'échanger avec d'autres entrepreneurs vanvéens. Ce rendez-vous est organisé sur différents lieux de la ville (visites d'entreprises, petit-déjeuner dans les cafés-restaurants...).
- **Organisation de la seconde édition du forum de l'emploi** : La Ville de Vanves, en partenariat avec Seine Ouest Entreprise en Emploi, et Pôle Emploi, a organisé une nouvelle édition du Forum dédié à la création d'activité comme alternative à l'emploi salarié. Ce forum s'adressait à tous les Vanvéens et habitants de Grand Paris Seine Ouest demandeurs d'emploi.

Face à l'engouement suscité par la création d'entreprise (un million de nouveaux entrepreneurs dont 61% en micro-entreprise enregistré en 2022), la Ville de Vanves répondu à la demande en organisant son 2ème Forum de l'emploi ciblé sur la création d'entreprise, une alternative de plus en plus privilégiée par les demandeurs d'emploi, notamment les jeunes, en recherche d'un challenge professionnel, et les seniors, motivés par une nouvelle dynamique de travail.

Parrainé par Misha Sarkisian, créateur de la société vanvéenne Placeshaker, et aménagé sous forme de mini-expo, le 2e Forum de l'emploi de Vanves a regroupé en un lieu unique de nombreux partenaires spécialisés dans l'accompagnement à la création d'entreprise :

- Des conseillers Pôle emploi et des membres de l'Adie, spécialiste du micro-crédit, pour répondre à toutes les questions en termes d'aide au financement de nouvelles activités.
- Le groupe d'expertise comptable boulonnais In Extenso a également été présent, la société vient de mettre en place le "point C", avec l'objectif de faciliter toutes les démarches de création (ajustement de la proposition de valeur, business plan, choix juridique, immatriculation...etc).
- Des représentants de la CCI (chambre de commerce et de l'industrie) des Hauts-de-Seine ont été présents pour informer sur les différents stages et ateliers proposés pour accompagner les créateurs d'entreprise.
- La CMA (chambre des métiers et de l'artisanat) IDF-Hauts-de-Seine, spécialisée dans la création ou la reprise d'une activité artisanale, a également été présente.
- Au niveau local, le Challenger club de Vanves, le nouveau Réseau d'Entrepreneurs Vertueux (REV) et Live Mentor ont apporté des conseils aux porteurs de projet.
- La dimension sociale et solidaire a été représentée, notamment grâce à la présence de France active, un réseau d'entrepreneurs experts dans ce secteur économique.

A noter, enfin, la mise en place d'un jeu de plateau, animé par Crésus, destiné à sensibiliser le public de façon ludique aux enjeux de la création et de la gestion d'une entreprise.

- **Lancement de la newsletter** : Pour encourager le dynamisme que le tissu économique apporte à la ville, une newsletter a été créée afin de tenir informé les acteurs économiques de manière mensuelle des actualités.

En s'abonnant à cette lettre mensuelle numérique, les entrepreneurs et commerçants sont informés :

- Des services et actions menés par notre Ville en faveur de nos acteurs économiques ;
 - Des actualités économiques territoriales, régionales et nationales ;
 - Des événements organisés à Vanves (notamment les Business Cafés, les Cafés Commerçants, le Forum de l'Emploi...) et tout autre événement du monde de l'Entreprise à ne pas manquer : salons, colloques, conférences, rencontres de clubs d'entrepreneurs...
- **Création d'une permanence économique** : En partenariat avec Seine Ouest Entreprise et Emploi, la Chambre de Commerce et d'Industrie du département des Hauts-de-Seine et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine, la Ville de Vanves a mis en place une permanence économique, au sein de la mairie. Ce service de proximité a pour missions d'accompagner les entreprises depuis leur phase de création jusque dans toutes les étapes de leur développement.

Les objectifs :

- Aider les entrepreneurs, commerçants ou artisans à rompre leur isolement
- Etre mieux informé
- Améliorer ses compétences dans tous les domaines

Pour la mise en place de la permanence économique, la Ville de Vanves fait appel à trois organismes experts dans l'accompagnement d'entreprise. Chacun, apporte leurs conseils à plusieurs niveaux :

- La phase de création : pour les porteurs de projets, des conseils sont prodigués dans de nombreux domaines comme juridique, fiscal, marketing, développement commercial, informatique, numérique...
- Les phases de développement : stratégie de croissance, gestion de trésorerie, choix d'investissements, développement à l'international... Ces services sont proposés durant toutes les étapes de la vie de l'entreprises
- Des aides au recrutement sont également proposées par un conseiller de Seine Ouest Entreprise et Emploi (notamment pour une publication des offres sur le Jobboard territorial)

Les entretiens se déroulent sur rendez-vous dans un espace réservé à cet effet au Centre administratif de la mairie. La prise de rendez-vous sur le site de la ville est obligatoire auprès des organismes.

- **Soutien à la création du réseau REV** : Désireux de stimuler l'esprit d'entreprise à Vanves, plusieurs entrepreneurs vanvéens ont eu l'idée de créer REV (Réseau d'entrepreneurs vertueux) pour se réunir et créer un dispositif d'accompagnement pour les porteurs de projets vanvéens.

Créé avant tout pour dynamiser l'économie locale et susciter l'esprit d'entreprise, ce nouvel outil se veut utile et concret. Quelques entreprises vanvéennes ont accepté d'accompagner bénévolement des porteurs de projets dans la création de leur entreprise : réalisation d'un business plan, conseils juridiques, recommandations en termes de communication ou choix du modèle économique... Les sources d'information sont multiples et les interlocuteurs, issus de divers domaines d'activités, constituent un réseau précieux pour tout entrepreneur en devenir.

La ville a donc accompagné ce réseau dans sa phase de création et dans son suivi avec le prêt de matérielles et de salles entre autres.

II. PERSPECTIVES 2024

POURSUIVRE LES ACTIONS ENGAGEES PAR LE SERVICE :

- Enrichir la base de donnée relationnelle des commerçants, artisans, entreprises, porteurs de projets et propriétaires de locaux vacants.
- Renforcer les animations autour des JOP
-

LANCEMENT DE L'AIDE A LA RENOVATION DES VITRINES dans le cadre de la subvention avec la MGP.

POURSUITE DES RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES (Cafés commerçants/Business Cafés).

ORGANISATION D'UN FORUM DE L'EMPLOI avec la ville d'Issy-les-Moulineaux

Poursuite des actions mises en place pour **DYNAMISER LA COMMERCIALISATION DES LOCAUX COMMERCIAUX**.

Mise en place de **PRISES DE CONTACT AUTOMATIQUES AVEC LES ENTREPRISES IMPLANTEES SUR LA VILLE** lors de leur création (courrier de bienvenue).

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS ET TELECOMMUNICATIONS



DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS & TÉLÉCOMMUNICATIONS

EFFECTIF DU SERVICE

Le service particulièrement tendu en termes d'activités, compte 5 agents :

- 1 ingénieur (Directeur)
- 1 adjointe administratif (Adjointe Systèmes d'Informations Applications)
- 1 ingénieur (Adjoint Infrastructures)
- 1 ingénieure (Complément Systèmes d'Informations & Projets Applicatifs)
- 2 techniciens Infrastructures & support
- 1 technicien Administrateur Infrastructures démissionnaire à l'automne 2023, poste en recherche de candidat

MISSIONS DU SERVICE

Les objectifs principaux du service sont les suivants :

- Définir, rechercher, en collaboration avec les services, l'ensemble des solutions adaptées au traitement de l'information & des télécoms
- Assurer le développement cohérent des systèmes d'informations & des télécoms
- Garantir la continuité de service de ces systèmes.

Les fonctions suivantes entrent dans la prise en charge de ces objectifs :

- Administration de l'Infrastructure du Système d'Information & Télécoms
- Administration du Système d'Information
- Responsabilité de la Téléphonie
- Déploiement, Support et Maintenance
- Pilotage & Management
- Conseil aux utilisateurs

Les fonctions suivantes entrent dans la prise en charge de ces objectifs :

BILAN 2023

Les objectifs principaux fixés à la Direction des Systèmes d'Information ont été réalisés.

Outre la gestion du service et le maintien en condition opérationnelle des différents éléments de système d'information de la commune et de son infrastructure, les principales réalisations de l'année 2023 ont été les suivantes :

- Déploiement d'une centaine d'équipements (postes de travail neufs et périphériques) au sein des services administratifs, personnel communal et élus (des remplacements de postes ont été réalisés

afin d'optimiser la gestion de notre parc bureautique ainsi que des postes neufs déployés). Le parc comprend près de 350 postes de travail (hors écoles).

- Gestion d'un parc de 250 postes de travail et périphériques au sein des écoles, analyse des installations et mise en place de rocares sur les équipements, et refonte des accès mail & WEB pour l'ensemble des sites. Mise en œuvre d'une politique d'investissement de Tableaux Numériques Interactifs pour des classes élémentaires sur la base du volontariat enseignant ainsi que le maintien de 2 classes mobiles en expérimentation.
- Le télé travail dans un contexte sécurisé a été très fortement déployé et maintenu. La DSIT a été et reste particulièrement sollicitée dans ce contexte tendu.
- Le volet CyberSécurité s'est considérablement intensifié, et l'activité associée représente une part essentielle des activités
- Le support aux usagers internes s'est considérablement intensifié, du fait de la mise en place du télé travail et des nouveaux usages

Choix & mise en œuvre de différents produits et services pour :

- Le Service Petite Enfance
 - Le Service Education
 - La Direction des Services Techniques & Bureau d'Etude
 - Les espaces Multimédia ESCAL Gazier & Monet ainsi que Le Phare pour les Animations
 - La Direction Communication (migration et compléments logiciels, mise en œuvre de solutions d'édition couleur haut de gamme pour les services) & Refonte du site WEB de la Mairie et changement de prestataire et solution.
 - La Direction des Ressources Humaines (migration & compléments) + gestion de la CV Thèque
 - La Direction Financière (migration & compléments logiciels)
 - La Direction Citoyenneté (migration & compléments logiciels + accès Web et télé-procédures)
 - Bibliothèque : accès Web réalisés avec le prestataire du site WEB de la Mairie,
 - Bibliothèque : Mise en œuvre d'une solution d'accès à des livres numériques, avec des partenaires.
 - Bibliothèque : Accompagnement sur le projet Médiathèque.
 - Urbanisme : compléments à la gestion réglementaire
 - Mise en œuvre d'une solution de dématérialisation pour l'Urbanisme et portail GNAU.
 - Dématérialisation des Marchés Publics.
 - Dématérialisation des Flux Financiers.
 - Migration de la billetterie du théâtre et du cinéma et Panopée.
 - Mise en œuvre d'une solution de dématérialisation des courriers des services avec une GED globale.
 - Mise en œuvre d'une solution de dématérialisation des Rendez-Vous.
 - Mise en œuvre d'une solution de Gestion des plannings et ressources (salles, matériels,...)
- Déploiement du réseau privé des sites de la Ville (Messagerie, Internet et applicatifs).
 - Déploiement du serveur antivirus : mises à jour automatisées des signatures sur les postes en réseau.
 - Refonte de l'infrastructure de câblage de réseau de bâtiments de la Ville dans une optique de communication intra & inter sites, déménagement de très nombreux services.

- Mise en place d'un adressage réseau plus automatisé.
- Formation bureautique via la DRH : plusieurs sessions spécifiques ont été réalisées au cours de l'année pour améliorer les compétences des agents ou élus dans l'utilisation des outils bureautique.
- Continuité de la refonte du portail Internet de la Mairie afin de répondre en continu à la demande d'informations des citoyens.
- Mise en œuvre d'une charte de mise à disposition et de bonne utilisation des NTIC annexée au règlement intérieur.
- Ecoles primaires : Phase de consolidation des équipements mis à dispositions des 6 Groupes Scolaires après les différents déploiements de postes de travail et imprimantes multi-fonctions. L'ensemble des postes de travail déployés et maintenus sont reliés au réseau, avec accès extérieur administrés et sécurisés. Un complément d'équipement des postes des directeurs a été réalisé. Ce projet est mené en concertation avec les souhaits de l'Education Nationale et de l'Inspection d'Académie & de la Direction Education. Mise en œuvre d'une charte de mise à disposition et de bonne utilisation.
- Poursuite de la mise en œuvre d'un projet majeur de refonte de l'infrastructure des serveurs informatiques et de la partie sécurisation des sauvegardes avec migration de l'ensemble des applications horizontales et verticales hébergées sur les serveurs pour 2 salles en reprise et continuité d'activité (PRA & PCA) avec les solutions d'hyper-convergence de serveurs afin de simplifier l'administration.
- Poursuite d'un projet de refonte de la sécurisation des accès serveurs et internet, compte tenu de l'obsolescence des matériels et logiciels, avec mise en œuvre d'un accès réseau sécurisé pour les élus à l'Hôtel de Ville et Salle Duprat.
- Poursuite de mise en œuvre de solutions WiFi sécurisés interne et externe sur les sites de la ville
- Choix et Mise en place d'un parc de copieurs réseaux multi-fonctions de qualité en réduction de coût et mutualisation dans le contexte du nouveau marché public.

Téléphonie :

- Poursuite des prestations de maintenance des autocoms de la ville, et rencontre de nouveaux prestataires dans le cadre de marchés publics, du fait de la défaillance de certains
- mise en œuvre de nouveaux équipements & autocoms en téléphonie TOIP au sein de sites de la ville et des groupes scolaires
- mise en œuvre d'analyse sur les différents sites et services
- mise sous contrôle des coûts de télécoms

PERSPECTIVES

Un bilan réactualisé de la situation du système d'information et de son infrastructure permet de mettre en évidence les priorités de projets d'investissement minimum à effectuer à court terme et se prémunir ainsi des risques constatés.

- Fiabilisation de la mise en réseau des sites distants sur la quasi-totalité des sites de la ville, Prévision des nouveaux marchés Télécoms
- Mise en œuvre de la fiabilisation du fonctionnement des serveurs, qui sont en fin de cycle de vie et limite d'architecture technique nécessitant une refonte globale tant sur la production, les performances et la sécurité.
- Fiabilisation du fonctionnement du réseau. Mise en réseau de fibres optiques sur plusieurs sites créant avec la DST un réseau à haut débit privé entre les bâtiments de la ville.
- Poursuite de la refonte de la sécurité d'accès au Système d'Information. Continuité des campagnes de Sensibilisation et formation des personnels et élus à la Cyber Sécurité. Pentesting des Infrastructures des SI,... et mise en œuvre des recommandations et best practices de l'ANSSI. Partage et capitalisation avec les DSIs des villes, dont celles de GPSO.
- Cartographie du Système d'Information, et poursuite des couvertures des applicatifs métiers, et du Shadow IT
- Maintien d'une mini solution Intranet / Extranet adaptée à la collectivité et mesurée en terme financier (choix de prestataires en lien avec les applications transversales notamment pour la DRH – Absences-Congés, et Finances) via Ciril
- Mise en œuvre d'une solution logicielle CCAS
- Approche sur une solution archivage pour la documentation
- Passage aux flux dématérialisés pour la direction financière & Passage aux flux dématérialisés vers la préfecture pour les actes, incluant les flux factures...
- Passage en mode Web pour les Finances et Ressources Humaines et flux factures Chorus
- Conduite du projet de solution de télé-procédure intranet-extranet
- Approche de solution de portail de Gestion des Relations Citoyens et Espace Virtuose Agent en connectivité avec une solution de gestion de courriers intégrée

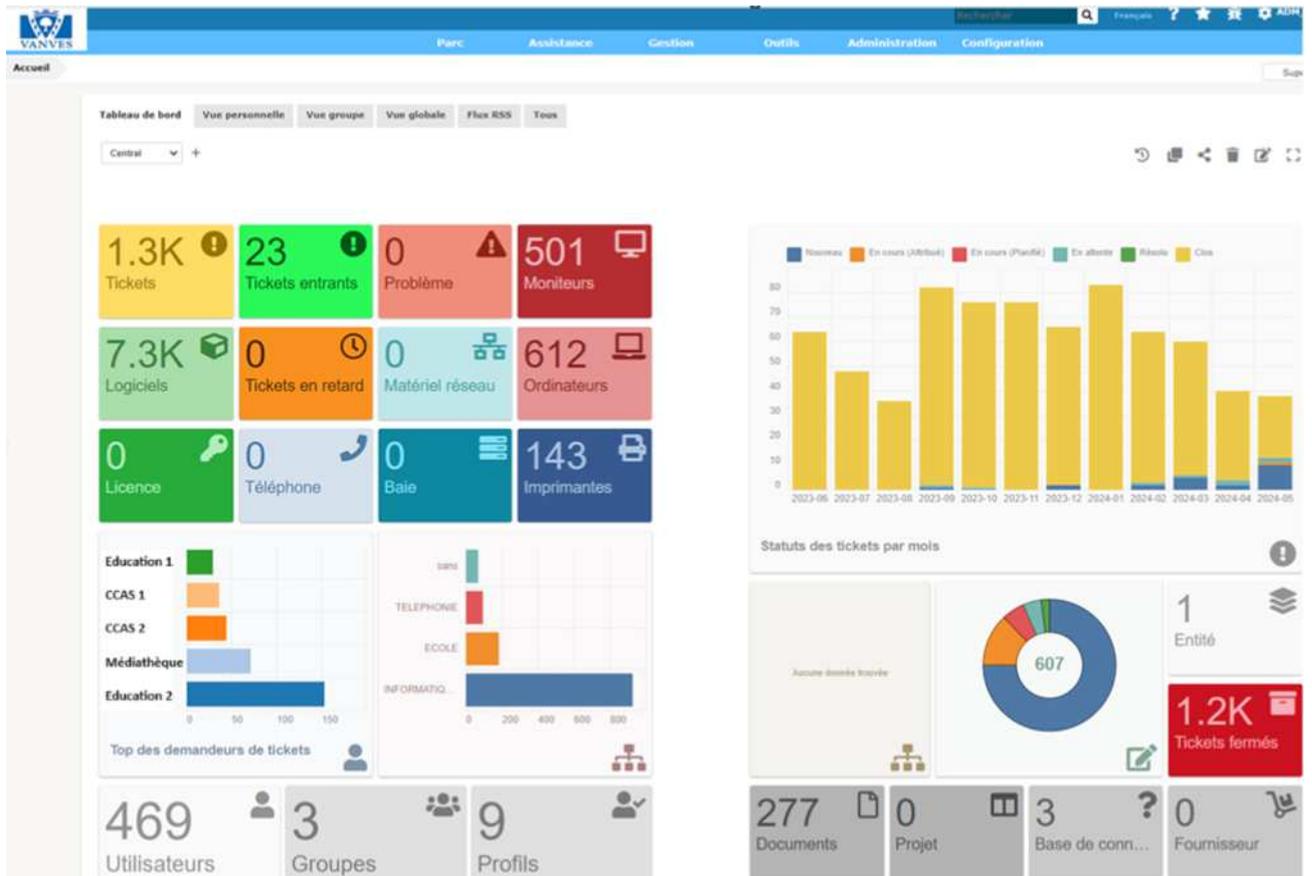
- Cartographie de l'Infrastructure Système d'Information (réseaux, serveurs, postes de travail, imprimantes,)
- Déploiement et renouvellement de postes de travail & moyens d'impression
- Poursuite de la sécurisation des postes de travail et des serveurs (anti-virus, logiciels espions,...) et mise en place de protection et contrôle d'accès sur le Web via des solutions de filtrage,
- Téléphonie : poursuite de la mise sous contrôle des dépenses de communication et renouvellement d'équipements anciens, réalisation d'apports qualitatifs, avec les opérateurs associés. Mise en œuvre des nouveaux marchés IT & Télécom SIPPPEC & UGAP.
- Mission concernant la sécurisation des Infrastructures et Applications, Cyber Sécurité.
- Aide à la préparation de la mise en œuvre de certains scénarios issus de la mission d' AMOA Modernisation des usages et parcours de l'utilisateur et Mission de Modernisation GRU avec la DG, les Services, les Elus, les Citoyens.

Afin de mener à bien les projets identifiés et veiller au maintien de la continuité de service rendu, une organisation adaptée aux missions de la Direction des Systèmes d'Informations & Télécommunications a été mise en œuvre au cours de l'année écoulée.

Annexe

Extraits de Supervision du Ticketing Help Desk & Gestion de Parc sur 1 an glissant





ÉDUCATION



EDUCATION

EFFECTIF DU SERVICE

Le Service Education (administration, pôle scolaire et périscolaire, pôle entretien et pôle restauration) est composé de **15 agents administratifs et de 195 agents de terrain** (titulaires et contractuels) pendant l'année 2023.

MISSIONS DU SERVICE

Le service Éducation a pour vocation de favoriser la coordination de l'ensemble des prestations municipales à destination de l'enfance (enfants de 3 à 12 ans). Il travaille quotidiennement en étroite collaboration avec de nombreux services municipaux : Ressources Humaines, Services Techniques, Sport, Culture, Petite Enfance, ESCAL, Juridique et marchés publics, Finances...

Le service est localisé au Centre Administratif, mais aussi sur les structures d'accueil : 6 accueils de loisirs élémentaires, 6 accueils de loisirs maternels, 1 centre de vacances municipal (La Féclaz) et 9 écoles : 3 écoles primaires, 3 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires.

Les grandes missions du service sont d'organiser :

- Le fonctionnement des écoles
- Le fonctionnement des accueils de loisirs
- Les classes de découverte et des séjours à La Féclaz
- La restauration scolaire en lien avec le prestataire de la Délégation de Service Public
- L'entretien des locaux scolaires et municipaux
- L'activité « anglais » du dispositif Jeunes Citoyens
- Les activités Ville Amie des Enfants avec l'Unicef

En 2023, le budget du service Education :

- **Fonctionnement**

	CA 2023	Evolution en % du BP 2023	BP 2023
Dépenses Ecoles/AL/Féclaz/Jeunes Citoyens	339 939 €	85,2%	398 792 €
Dépenses Entretien	402 363 €	90,0%	447 150 €
Dépenses Restauration	697 752 €	100,1%	697 255 €
TOTAL Dépenses	1 440 054 €	93,3%	1 543 197 €
Recettes Ecoles/AL/Féclaz/Jeunes Citoyens	1 021 297 €	86,8%	1 176 375 €

- **Investissement**

	CA 2023	Evolution en % du BP 2023	BP 2023
Dépenses Ecoles/AL/Féclaz	48 052 €	145,5%	33 031 €
Dépenses Entretien	3 844 €	99,2%	3 875 €
TOTAL Dépenses	51 896 €	140,6%	36 05 €

1 - PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS PÔLES DU SERVICE ÉDUCATION

Pôle Scolaire

Organisation du fonctionnement des écoles

- Enfants scolarisés : 1 836 (1 890 en 2022-2023) dont
 - o Maternels : 673 (713 en 2022-2023)
 - o Élémentaires : 1 163 (1 177 en 2022-2023)
- Budget de fonctionnement alloué aux écoles
 - o Maternelles : 56 000 €
 - o Élémentaires : 75 000 € (dont 242 dictionnaires offerts aux élèves de CM2 à la fin de l'année scolaire)

Organisation des classes de découverte

- **8** classes de découvertes ont été organisées à La Féclaz (9 en 2022)
- **184** enfants sont partis en classes de découvertes (225 en 2022)

Pôle Périscolaire

Nombre d'agents sur le terrain : **12 Directeurs + 12 Directeurs Adjoints + 74 Animateurs titulaires et contractuels**

Des agents en vocation travaillent également sur les temps de pause méridienne et effectuent des remplacements sur les différents temps périscolaires et extrascolaires. Les Atsems du pôle entretien participe également à la pause méridienne

Accueils de loisirs

- Nombre de structures : 12 (6 élémentaires, 6 maternels)
- Pourcentage des enfants accueillis par structure et par temps par rapport aux enfants scolarisés en 2022-2023 :

	Accueil pré-scolaire	Accueil post-scolaire	Mercredi	Pause méridienne
MATERNELLE	3,5 %	40,9 %	46,2 %	89,2 %
ELEMENTAIRE	3,2 %	36,1 %	40,7 %	87,5 %

Les accueils de loisirs sont ouverts toute l'année. L'accueil préscolaire accueille les enfants de 8h à 8h20 avant l'école. L'accueil postscolaire accueille les enfants de 16h30 à 19h. Le mercredi et pendant les vacances scolaires, les accueils de loisirs sont ouverts de 8h à 19h.

Le temps de pause méridienne, de 11h30 à 13h30, est également pris en charge par les équipes des accueils de loisirs.

Accueil des enfants en situation de handicap au sein des accueils de loisirs

41 enfants déclarés MDPH et/ou bénéficiant de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) sont accueillis dans nos accueils de loisirs. Les parents, en lien avec le service Education remplissent un livret d'accueil spécifiant aux adultes qui les prennent en charge leur particularités.

La Ville de Vanves fait partie du Réseau Loisirs Handicap, géré par le SAIS 92. Un groupe de 12 référents (un par accueil de loisirs) constitue ce réseau qui se réunit plusieurs fois par an.

Les thématiques abordées lors de ces réunions, sont :

- Bilan d'accompagnement des enfants ayant un livret d'accueil sur les temps périscolaires et extrascolaires
- Echange d'outils entre les différentes structures.
- Passation d'informations.

Une journée pédagogique est également organisée tous les ans à destination de tous les animateurs, directeurs adjoints et directeurs. La thématique abordée en 2023 était « les troubles du comportement ».

Le Réseau Loisirs Handicap du SAIS 92 réunit les 36 Villes du département lors de rencontres mensuelles. Les différentes thématiques sont : La gestion des Emotions, L'autisme, Les troubles du comportement, TDA / H, Le livret d'accueil, Rappel de la loi de 2005, Intervenant CAF pour l'appel à projet, le handisport et le sport adapté, Trisomie 21...

Enfin, nous mettons en place des conventions entre les organismes extérieurs accueillant des enfants en situations de handicap qui interviennent sur nos structures dans un objectif de continuité de soins.

Séjours à La Féclaz

- Nombre de séjours : 6
- Nombre d'enfants : **110 enfants** sont partis en séjours (20 en février, 20 en avril, 19 et 18 en juillet, 17 en août, 16 en octobre)

Etudes surveillées et accompagnement scolaire

- Nombre d'enfants concernés :
 - Etudes surveillées les lundi, mardi et jeudi soir : **260 enfants** élémentaires en moyenne par jour sur 6 écoles.
 - Accompagnement à la scolarité Coup de Pouce (toutes les écoles élémentaires sauf Gambetta) : 37
 - Accompagnement à la scolarité Coup de Pouce Clé (uniquement pour les élèves de CP des écoles Cabourg et Fourestier) : 15

Dispositif Jeunes Citoyens : Anglais

- Organisation de cours d'anglais sur le temps périscolaire par une enseignante anglophone
- Nombre d'enfants concernés pour l'anglais : **96 jeunes de CP et CE1**, répartis sur 8 cours

Pôle Restauration

Nombre d'agents sur le terrain : **13 agents de restauration (responsable de satellite et responsable adjoint de satellite) titulaires et contractuels**

Concession de service public de la restauration scolaire à la société Sodexo du 21 décembre 2020 pour une durée de 7 ans pour les repas scolaires et d'accueil de loisirs.

De janvier à décembre 2023 :

278 695 repas servis en période scolaire et périscolaire :

- **95 419** repas pour les enfants en maternelle
- **145 321** repas pour les enfants en élémentaire
- **37 955** repas adultes (enseignants, animateurs, agents)
- **168 773** goûters
- **8183** pique-niques et **5887** goûters « pratiques » pour les sorties

Animations

Tout au long de l'année, le prestataire propose des menus spéciaux et des animations qui sont proposés aux enfants comme par exemple : la galette des rois, une animation sur les 5 sens, de nouvelles recettes (patate douce, haricots blancs...), le repas de fin d'année le repas de Noël... A chaque fois, une animation est organisée dans une école différente. Ainsi, tous les enfants bénéficient d'une animation chaque année. Pendant les congés scolaires, Sodexo a proposé 6 ateliers « P'tits cuistots » pour les enfants de maternelle. GPSO est venu animer un atelier « tri et valorisation des déchets » aux vacances de Toussaint.

Formations par Sodexo

Les agents d'entretien et de restauration ainsi que les directions des accueils de loisirs ont pu suivre des formations HACCP, développement durable, équilibre alimentaire des enfants.

Commissions des menus et autres rencontres avec Sodexo

Les commissions des menus se déroulent le mercredi midi en présence des enfants, des animateurs, des responsables de satellites et des responsables Ville et Sodexo.

- 1 février 2023 école Parc temporaire (validation menus mars et avril 2023)
- 29 mars 2023, école Gambetta (validation menus mai et juin 2023)
- 24 mai 2023, école Fourestier (validation menus juillet et août 2023)
- 5 juillet 2023, école Cabourg (validation menus septembre et octobre 2023)
- 27 septembre 2023, école Larmeroux élémentaire (validation menus novembre et décembre 2023)
- 29 novembre 2023, école Gambetta élémentaire (validation menus janvier et février 2024)

Réunions de suivi de la prestation Sodexo : 16 janvier 2023 et 29 juin 2023 (en présence du Directeur Régional de Sodexo, le CCAS et la Petite enfance également)

Réunion de suivi du recouvrement des impayés des familles (scolaire et CCAS) : 16 février 2023

Réunion CSP Restauration (rapport annuel de Sodexo pour l'année scolaire septembre 2021-Août 2022) qui a eu lieu le 11 octobre 2023 à la salle DUPRAT.

Visite de la cuisine centrale de Sodexo à Eaubonne avec les parents d'élèves : 21 mars 2023

Contrôle de l'hygiène

Le contrôle de l'hygiène est réalisé par un laboratoire d'audit indépendant missionné par Sodexo (Mérieux).
Le contrat prévoit par année scolaire :

- 3 audits/site/an (2 hygiène et 1 locaux-circuits)
- 3 prélèvements de surface/an
- 2 prélèvements d'aliments/an
- 1 prélèvement d'eau/site/an

Tous les résultats apparaissent dans le Rapport Annuel transmis par Sodexo.

Repas et goûters test avec les représentants de parents

- Repas 17 mars 2023 : FCPE Gambetta maternelle
- Repas 7 avril 2023 : FCPE Fourestier élémentaire
- Goûter 24 mars 2023 : API Cabourg
- Goûter 12 mai 2023 : FCPE Fourestier
- Repas 15 mai 2023 : FCPE Fourestier maternelle
- Repas 10 novembre 2023 : Monsieur Le Maire et Mme MARTIN, Cabourg élémentaire.
- Repas 15 décembre 2023 : Monsieur Le Maire et Mme MARTIN, Larmeroux.

Enquêtes de satisfaction :

- Enquête annuelle Sodexo, école Marceau élémentaire 15 mars 2023
- Enquête annuelle Sodexo, école Gambetta élémentaire 22 mars 2023
- Enquête goûters Ville, tous les Accueils de Loisirs (maternelle et élémentaire) pendant 2 semaines de goûter, du 20 au 31 mars

Pôle Entretien :

Nombre d'agents sur le terrain : **7 gardiens d'école, 7 relais de loge, 28 Atsems, 2 responsables d'équipes et 40 agents d'entretien titulaires et contractuels**

Ses missions se concrétisent par les activités suivantes :

- Gestion des agents (suivi des missions, évaluations, relationnel, congés, maladies et absences diverses)
- Organisation du travail sur les sites
- Organisation et mise en place de travaux ponctuels des autres services
- Planification de la présence des agents pendant les périodes de congés scolaires
- Gestion, analyse et suivi de l'exécution du marché public pour la vitrerie et pour l'entretien de locaux administratifs et de l'école Larmeroux
- Achat des produits d'entretien et des consommables hygiènes pour les écoles et autres bâtiment municipaux
- Achat de matériels de nettoyage, de gros électroménager et suivi SAV
- Gestion des ouvertures et fermetures des associations Vanvéennes le soir et le week-end dans les écoles et le marché
- Organisation et gestion des agents pour la garderie du marché le samedi
- Organisation et remplacement du gardien de l'Hôtel de Ville
- Remise en état des appartements d'urgence
- Elaboration de protocole d'hygiène et charte des agents.

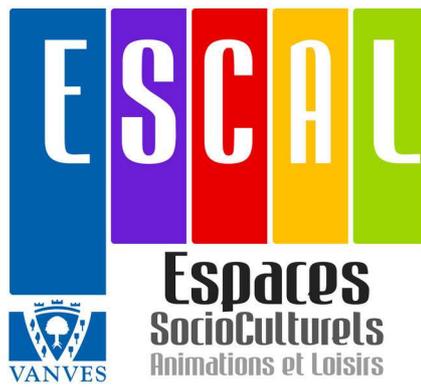
- BILAN 2023

- Première mise en œuvre du PEdT et Plan Mercredi au sein des écoles et accueils de loisirs
- Renouvellement du mobilier scolaire et périscolaire dans plusieurs écoles et accueil de loisirs
- Obtention de formation pour les animateurs (PSC1-BAFA- BAFD)
- Poursuite de la formation de l'ensemble du personnel du service Education (Management, écrits, hygiène, nutrition, Valeurs de la République...)
- Organisation de la 2e Journée Pédagogique pour l'ensemble des animateurs des accueils de loisirs de la Ville
- Travail partenarial sur le projet de construction des nouvelles écoles du Parc
- Participation à l'autoévaluation des écoles Marceau maternelle et élémentaire et Fourestier primaire, demandée par l'Education Nationale
- Remplacement du matériel de nettoyage par des outils ergonomiques luttant contre les TMS
- Renouvellement du marché public pour les produits d'entretien et consommables pour les écoles
- Pas de nouvelle externalisation de satellite à Sodexo : souhait de s'assurer du maintien de la qualité de la prestation pour le moment
- Réorganisation du pôle restauration avec la création d'un poste d'adjoint au responsable et modification des missions et des horaires des agents de restauration
- Réorganisation du service Education avec la création du poste de Directeur Adjoint du service.
- Gestion des nombreuses journées de grève (personnel Education Nationale et personnel municipal) au cours du 1^{er} trimestre 2023
- Révision du Règlement Intérieur des Temps de l'Enfant avec création de réservation à la demi-journée les mercredis et vacances
- Départ à la retraite du magasinier du pôle entretien et réaffectation de l'ensemble de ses missions car non-remplacé

- PERSPECTIVES 2024

- Réorganisation du service Education avec la création d'un poste de coordinateur scolaire
- Préparation de la fusion des écoles maternelle et élémentaire Parc pour septembre 2024
- Poursuite de la formation de l'ensemble du personnel du service Education (Management, écrits, hygiène, nutrition...)
- Renouvellement du marché public pour le nettoyage des locaux municipaux et vitrerie. Mise en place de ce nouveau marché avec un suivi plus resserré
- Travail partenarial sur le projet de construction des nouvelles écoles du Parc
- Réflexion sur le déménagement vers l'école Parc définitive à l'été 2025
- Renouvellement du mobilier scolaire et périscolaire dans plusieurs écoles et accueil de loisirs (et particulièrement les structures de motricité en maternelle)
- Organisation de la Journée des Accueils de loisirs TOP 92 en mars 2024
- Organisation de la 3^e Journée Pédagogique des Accueils de loisirs avec comme thématique : « gestion des émotions »
- Participation à la Consultation Nationale des 6-18 ans (février/mars 2024) et à Uniday (mercredi 29/05) organisés par l'UNICEF, dans le cadre de la charte Ville Amie des Enfants
- Pérennisation du Tournoi d'Echecs au sein des accueils de loisirs
- Suivi de la mise en place du PEdT-Plan mercredi
- Réflexion sur le futur du chalet de La Féclaz
- Propositions pour réduire le nombre de vacataires présents au sein des accueils de loisirs
- Participation à l'autoévaluation des écoles primaires Cabourg et Gambetta, demandée par l'Education Nationale
- Création d'une charte contre le gaspillage alimentaire en collaboration avec Sodexo.

ESCAL



ESCAL

EFFECTIF DU SERVICE

- **Composition de l'équipe du Centre à la rentrée 2023**
 - 1 directeur
 - 2 directeurs adjoints
 - 4 agents d'accueil et administration
 - 1 responsable du Pôle famille et social
 - 1 responsable Animations / coordinateur d'ateliers
 - 1 responsable Pôle jeunesse / coordinateur d'ateliers
 - 1 référente Suivi scolaire, Club 14/17 ans et CMJ
 - 1 animateur jeunesse
 - 1 conseiller numérique
- **La Structure Information Jeunesse**
 - 1 responsable de la SIJ
 - 1 informateur Jeunesse
 - 1 agent d'accueil et d'administration
- **Le SQUARE**
 - 1 responsable du SQUARE
 - 1 responsable adjoint du SQUARE
 - 1 agent d'accueil et d'administration
 - 3 animateurs seniors

Auxquels il faut ajouter 90 vacataires ou autoentrepreneurs et une quinzaine de bénévoles pour encadrer les activités.

MISSIONS DU SERVICE

Le centre social *ESCAL – Espaces Socioculturels d'Animations et de Loisirs* - est un service municipal rattaché à la Direction Générale des Services.

Le centre a obtenu en son agrément CAF pour la période 2022/2026.

Le centre social ESCAL est un lieu d'accueil et d'animations dédié à l'action sociale et familiale. Le centre propose des activités et des services favorisant la vie quotidienne des habitants, l'insertion, l'accès à la culture et aux loisirs.

C'est un lieu d'écoute et de rencontre ouvert à tous. Il contribue à créer ou à entretenir des liens de voisinage, familiaux et intergénérationnels dans le but de construire un sentiment d'appartenance à son quartier et à sa commune.

C'est aussi un lieu d'initiative et d'expression citoyenne : le centre donne la parole aux habitants. Parce qu'il permet à chacun de proposer des actions, de participer à la vie des sites, de prendre ses responsabilités dans la conduite d'un projet, il constitue un lieu d'apprentissage et de pratique de la démocratie.

Lieu de solidarité et de coopération, l'ESCAL, soucieux de ne laisser personne au bord de la route, est ouvert à tous et favorise le bien-vivre ensemble.

L'ESCAL comprend :

- L'espace Jean Monnet et l'espace Albert Gazier pour la partie centre social,
- Le SQUARE dédié aux seniors
- La SIJ (Structure Information Jeunesse)

Pour mener à bien ce projet, l'organisation du centre a été conçue comme suit :

- **Ouverture des structures et accueil du public en 2023 :**

ESPACE J. MONNET						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires d'ouverture	8h45 – 12h30 13h45 - 21h	8h45 - 12h45 13h45 - 20h15	8h45- 12h30 13h15 - 20h45	13h45 – 20h30	13h45 – 20h30	8h45 - 12h30
Usage des locaux	9h – 12h30 14h – 22h	9h – 12h30 14h – 22h	9h – 12h30 13h30 – 22h	14h – 22h	13h45 – 22h	9h - 12h30 14h-17h

ESPACE A. GAZIER						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires d'ouverture	13h45 – 20h45	8h45 - 12h30 13h45 – 18h30	8h45 – 12h30 13h15 -18h	13h45 – 20h15	8h45 – 12h30 13h45 – 18h	
Usage des locaux	17h - 22h30	9h – 12h30 14h - 22h	9h – 12h30 13h15 – 22h	14h30 - 22h	9h – 12h30 14h-23h	9h30-13h 14h-17h

Structure Information Jeunesse (SIJ)						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires d'ouverture	14h-18h30	14h-18h30	9h30-20h	14h-18h30	14h-18h30	

La SIJ propose également un accueil téléphonique et sur rendez-vous les lundis, mardis et vendredis de 9h30 à 12h30.

LE SQUARE						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires d'ouverture	13h30-18h	10h-12h30 13h30-18h	10h-12h30 13h30-18h	13h30-18h	10h-12h30 13h30-18h	

Le SQUARE accueille aussi des réunions ponctuelles ou animations après 18h.

La multiplicité des sites permet aux habitants de pouvoir s'inscrire dans les différents quartiers de la ville, et à l'ESCAL de mettre en place des activités sur les différents lieux (Par exemple : activités du SQUARE à Monnet, réunions du CMJ au SQUARE, animations intergénérationnelles pendant les vacances scolaires).

- **Budgets de fonctionnement 2023 en €**

Budget Global	BP 2023	CA 2023	Evolution du BP 2023
Dépenses	327 875 €	305 688,56 €	- 22 186,44 € (- 7,77 %)
Recettes	422 000 €	497 243,77 €	+ 75 243,77 € (+ 17,8%)

1. DONNEES GENERALES

A - l'ESCAL en chiffres

- **Nombre d'adhérents :**

- **A la fin de la saison 2022/2023 :** 1509 (+7,5 % par rapport à la saison 2021/2022).
- **Au 31 décembre 2023 (saison 2023/24) :** 1259 (-5 % par rapport à décembre 2022).
- En 2023, environ **3700 personnes** ont bénéficié d'au moins un service de l'ESCAL (adhérents + permanences + animations en interne ou en externe (écoles, collèges...) + aide à la parentalité + ateliers séniors + ateliers des partenaires + *adhérents* des associations accueillies + activités du SQUARE et de la SIJ).

- **La typologie du public s'est établie comme suit en 2023 (adhérents) :**

- **69 % des adhérents sont des femmes** (1041 femmes pour 468 hommes),
- **96 % sont vanvéens** (95 % en 2022)
- L'origine géographique des adhérents vanvéens en 2023 se répartit comme suit :
 - Plateau de Vanves = 41% (quartier le plus dense)
 - Centre Saint-Rémy = 31% (densité médiane),
 - Hauts de Vanves = 24% (quartier le moins dense).
- Les non vanvéens (4%) viennent d'Issy-Les-Moulineaux, Clamart, Chatillon, Malakoff et de Paris 15ème
- Les tranches d'âge (en %) :

Tranches d'âges	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
< 18	43,50	44,40	44	42	39	36,50	35
18 – 35	6,50	8,30	8	10	11	12	13,50
36 - 60	26,50	27,40	31	32	32	33	35
> 60	23,50	19,90	17	16	18	18,50	16,50

En fin de saison 2022/2023 :

- 46 inscrits **Club 3/5 ans** (46 en fin de saison 2021/2022)
- 251 inscrits **Club 6/11 ans** (238 en 2021/2022)
- 260 inscrits **Club 11/14 ans**

- 124 inscrits **Club 14/17 ans** (384 en tout pour les 11/14 et 14/17 ans en fin de saison 2022/23, contre 323 en 2021/2022)
- 828 inscrits adultes (759 en 2021/2022)

2. LES ACTIVITES DE L'ESCAL

A - Les ateliers annuels

ATELIERS	Saison 2023/24	Saison 2022/23	Saison 2021/22	Saison 2020/21	Saison 2019/20	Saison 2018/19
Nombre d'ateliers annuels	88	89	99	99	95	99
Nombre d'heures d'ateliers	119h	121h45	148h	147h	131h	149h

Ateliers annuels proposés en septembre 2023 (hors ateliers multimédia, suivi scolaire)

88 ateliers annuels ont été proposés en septembre 2022 :

- 56 pour les adultes (13 ateliers culturels, 36 ateliers activités physiques, 4 ateliers langue)
- 3 pour les 3/5 ans
- 14 pour les 6/11 ans
- 11 pour les 11/17 ans
- 4 ateliers Parents/Enfants

3 ateliers à la carte avaient été proposés pour la saison 2022/23 (Photo, Œnologie, Yoga). Seule l'œnologie a bien fonctionné. L'ESCAL a proposé de nouveau l'œnologie en septembre 2023, plus deux autres ateliers (Couture et Cuisine), qui n'ont pas été remplis et ont été annulés.

Par ailleurs, en complément de la programmation du centre, sont accueillies dans les locaux plusieurs activités organisées par des associations vanvéennes et encadrées par des bénévoles :

- **Le CAD** (Club Amitié Détente) : bridge, yoga, jeux de société, conférences et animations à l'espace Gazier et Monnet (environ 100 personnes au total pour les ateliers et entre 30 et 40 personnes à chaque animation du jeudi salle Baës).
- **L'ASTI** (Association de Solidarité avec Tous les Immigrés) a été présente à Gazier jusqu'en juin les mardis et jeudis de 14h à 16h30 puis les vendredis de 9h30 à 12h30 et de 18h à 19h30 à partir de septembre pour des cours d'alphabétisation individualisés.
- Permanence de l'association **France Alzheimer** un vendredi après-midi sur deux à Monnet jusqu'en juin 2023.

B - Multimédia

- **Rendez-vous personnalisés et ateliers :**
 - **Les rendez-vous individuels** : En 2023, 63 rendez-vous,
 - **Scribe numérique** : le jeudi après-midi et le samedi matin, en 2023 : 250 rendez-vous pour 195 personnes différentes (contre 163 en 2022 et 86 en 2021),
 - **Ateliers collectifs** : 21 ateliers collectifs, 81 inscriptions (63 inscriptions en 2022),

- **Ateliers libres au SQUARE** : tous les mercredis de 14h à 16h, même pendant les vacances scolaires, entre 5 et 10 participants chaque mercredi,
- **Accueil numérique ouvert sans rendez-vous** : le mercredi soir de 18h à 20h : 12 séances, 22 personnes vues.
- **Prêt de la salle informatique** pour des formations collectives organisées par d'autres
- **Le Libre accès** : en 2023 environ 120 personnes ont profité de cette mise à disposition du matériel (+ 10 % par rapport à 2022).
- **Interventions dans les collèges** : Ateliers de prévention et de sensibilisation aux bons usages des réseaux sociaux. 1 session pour les classes de 6^{ème} de Saint-Exupéry (120 enfants concernés) et 1 session pour les classes de 3^{ème} de Michelet (150 enfants concernés).

C - Animations et événements culturels du centre socioculturel

- **Du jeudi 26 au dimanche 29 janvier** : Le week-end Bien-être a accueilli 118 participants, pour des activités bien-être à la piscine, au Square, à Gazier, à Monnet et à l'école Cabourg.
- **Vendredi 3 février** : Soirée musicale tout public à l'espace Gazier, avec le groupe « Le piano qui chante », 40 personnes.
- **Jeudi 20 avril** : Soirée échanges et débat autour du thème de la laïcité à Monnet, proposé et organisé par une adhérente bénévole : 5 personnes.
- **Exposition photographique de Reine Roman** : « Des Ombres et des lumières », vernissage le 11 mai, 25 personnes.
- **Conseil des usagers et habitants le mardi 30 mai à la Palestre** : Environ 120 participants, en présence des élus, de la Fédération des Centres Sociaux des Hauts-de-Seine, des partenaires et des habitants. Point d'étape du projet social, bilan de la saison, témoignages des usagers.
- **Fête ESCAL, le 17 juin, place des Lavandières, cours des écoles Cabourg et cours du Lycée Dardenne** : Cette année, Fête ESCAL a été jumelée avec Vanves en fête : Animations pour tous, représentations des ateliers théâtre, danse, hip hop, guitare, danse africaine, expositions des ateliers d'arts plastiques, kermesse, repas partagé, et pour finir un concert en plein air. Environ 700 personnes tout au long de l'après-midi et de la soirée.
- **Soirée Halloween, le 31 octobre, au Théâtre de Vanves** : 200 participants.
- **Match d'impro** : tous les deuxièmes vendredis du mois à l'espace Gazier, soit 8 match d'impro au total, 40 à 50 spectateurs par séance. Rencontres avec d'autres équipes d'improvisation, fidélisation du public
- **Soirées Œnologie** : 9 séances entre janvier et décembre, sur des thèmes précis (vins et fromages, vins pour les fêtes...) entre 20 et 25 participants par soirée.

D - Suivi scolaire pour les collégiens

Effectifs : sur 2 périodes, 33 participants différents (-4 par rapport à 2022), en classe de 5^{ème} et 4^{ème}, orientés par les établissements scolaires (Saint-Exupéry et Michelet), plus quelques 6^{ème} et 3^{ème} à la demande de parents.

E - Vacances scolaires pour les 6/11 ans, 11/14 ans et 14/17 ans

A chaque période de vacances et pendant une partie de l'été, l'ESCAL accueille les enfants de 6 à 17 ans dans les différents clubs pour des activités, animations et des sorties.

Les enfants des Clubs 6/11 ans et 11/14 ans sont accueillis à Monnet, tandis que les ados du Club 14/17 ans se retrouvent à l'espace Gazier.

Pour les 3 clubs :

- **2451 inscriptions aux activités** (+ 165 par rapport à 2022),
- **506 enfants différents** : 188 enfants pour le Club 6/11 ans, 206 pour les 11/14 ans et 102 pour les 14/17 ans.
- **Filles 46%, garçons 54%**
- **11 stages** en demi-journée, le plus souvent en matinée (7 pour les ados et 4 pour les enfants, contre 15 stages au total en 2022),
- **102 sorties (contre 84 en 2022)** à Paris et région parisienne, en comptant également les activités sportives dans les gymnases et parcs de la ville. Arrêt des sorties à Paris à partir des vacances d'automne suite à la mise en place du Plan Vigipirate renforcé.
- **107 animations** sur place (contre 87 en 2022), dont les « Matins de l'ESCAL » qui remplacent les stages à la semaine pour donner plus de souplesse...
- **Les 2 mini-camps de 4 jours/3 nuits** de l'été 2023 impulsés par les jeunes dès les vacances de Noël : 1 pour les 11/14 ans et 1 pour les 14/17 ans (28 participants au total)
- **Sorties et animations en dehors des vacances scolaires** : Bowling, Escape Game, Match au Stade de France, Musée Grévin, soirée comme en colo (72 participants)
- **Activités sportives** : gratuites et sans inscription, dans les parcs et structures sportives de la ville, organisées par l'association *Arts martiaux chinois Vanves* en partenariat avec l'ESCAL.

F – Le Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.)

Relancé en septembre 2022, le CMJ compte aujourd'hui 20 membres dont 14 en moyenne sont actifs et présents aux réunions.

En 2023, le CMJ a participé à plusieurs évènements dont :

- Une rencontre avec le Conseil Régional organisée par l'association « La Seine en partage »
- Un ciné débat autour de la thématique de l'égalité homme-femme
- Participation à la collecte des restos du cœur
- Une rencontre avec le CMJ d'Issy-les-Moulineaux (échanges et convivialité)
- Participation à la rencontre départementale des Conseils de jeunes autour des thématiques de l'engagement, l'environnement et la discrimination.

G - La Structure Information Jeunesse (SIJ)

La structure Information Jeunesse reçoit un public de 11 à 30 ans dans le but de leur fournir une information de qualité sur tous les sujets qui les concernent, de les réorienter si nécessaire et ceci de façon gratuite et anonyme.

- **Fréquentation de la structure** : **1401** personnes (contre 769 en 2022) dont 102 accompagnants, actions collectives 660, accueils individuels 660, en présentiel à 77 %, par téléphone à 19,4 % et aussi par mail, tchat et réseaux sociaux. On note une forte augmentation de la fréquentation, notamment en présentiel.
- **Typologie du public** :
 - Femmes 51,7 %, Hommes 48,3 %
 - Collégiens (8,5 %), lycéens (47,8 %), étudiants (18,1 %), autre : en alternance, en recherche d'emploi, salariés, étudiants en 3^{ème} cycle, sans activité (25,6 %)
- **Thématiques des demandes** : loisirs, travail, engagement, parcours scolaire, formation, droits, voyages. Les thématiques les plus représentées sont le travail et l'engagement.
- **Services et activités proposées en 2023** :
 - **8 Aides à projet pour le BAFA pour des formations générales,**
 - **3 Aides à projets individuels 18/25 ans** :
 - Raid tripper : acheminement de matériel scolaire et médical en Europe de l'Est
 - Projet d'agriculture urbaine en Colombie, Equateur et Pérou
 - Echanges de pratiques autour de l'inclusion de personnes en situation de handicap à Madrid
 - **1 Aide à projet collectif** (3 jeunes vanvéens) : projet humanitaire et solidaire au Népal
 - **1 Bourse au permis de conduire**
 - **2 Journées Européennes** : Londres et Genève, soit 30 jeunes. Les journées prévues à Amsterdam et Bruges ont été reportées en raison du plan Vigipirate.
 - **1 Formation générale BAFA Citoyen 16/25 ans** : 19 jeunes ont participé en contrepartie d'une participation financière de 55 € de la ville et de la réalisation de leur stage pratique dans l'une des structures d'accueil de loisirs de la ville,
 - **2 Formations Premiers Secours (PSC1)**, en lien avec le service Prévention/Santé de la ville : 10 jeunes de 11 à 17 ans et une session réservée aux jeunes participants à la formation BAFA (16/25 ans) soit 20 jeunes au total,
 - **1 Formation Babysitting** : 10 jeunes de 16 à 25 ans ont pu bénéficier d'une initiation théorique à la garde d'enfants, avec la participation de la médiathèque (atelier lecture, quel livre pour quel âge) et deux professionnelles de la petite enfance (conseils, relation parents/baby-sitter, posture) ainsi qu'une demi-journée consacrée aux soins portés aux nourrissons (avec la Protection Civile), puis mise en relation avec les familles,
 - **9 Les Clés de l'actu** : ateliers menés par des journalistes de la presse audiovisuelle dont le but est d'aider les jeunes de 11 à 15 ans à décrypter l'actualité (106 inscriptions, 42 enfants différents)
 - **Concours d'éloquence 16/25 ans** : 7 séances. Master-classes, coachings individuels et finale à l'Hôtel de Ville, 9 participants aux masters-classes, 8 ont participé à la finale
 - **Stages de Troisième** : En lien avec le service développement économique de la ville, nous proposons aux jeunes collégiens de troisième un accompagnement à la recherche de stage par l'aide à la rédaction de CV et lettre de motivation et la mise en relation avec les entreprises et commerces. 5 jeunes du collège St EXUPERY ont pu trouver leur stage cette année.
 - **Nouveauté** : participation de la SIJ au Carrefour des métiers du Lycée Michelet

H - Les permanences sociales

- **Conciliateur de justice** : **212** rendez-vous en 2023 (contre 192 en 2022),
- **Un avocat conseil** : **138** rendez-vous pour 19 permanences (176 rendez-vous pour 22 permanences en 2022), un samedi matin sur deux sauf pendant les vacances,

- **Accueil courrier, aide administrative** (organisé avec le Secours Catholique) : **295** rendez-vous réalisés au profit de **177** personnes ou familles. En moyenne, chacune des 64 séances SCRIBE a permis de réaliser 4,6 accueils. Par rapport à 2022 le nombre total des accueils est en diminution (après 324 en 2022, soit - 9 %). Ce constat est certainement en lien avec les rendez-vous non honorés : 56 en 2023 soit 17,6 % des rendez-vous pris (près d'un sur 6) malgré les rappels par téléphone la veille. Les problématiques de logement dominant : 34,4 % des accueils. Ensuite, viennent les problèmes financiers avec 19,2%. La vie familiale représente 13 %, la santé 11,6 %, les sujets de naturalisation et de titres de séjour 10,5 %, l'emploi et la retraite 11,2 %.
- **UFC que choisir** : 12 permanences, **20** personnes reçues. L'association a également organisé une conférence de prévention au SQUARE : « Contrats, nos droits et devoirs (11 participants)

Au total, les permanences sociales ont accueilli **547** personnes.

I - L'aide à la parentalité

- **Le pôle « Entraide et écoute » :**
 - **Point Ecoute Psychologique** : à l'espace Gazier, **187** familles ont consulté (contre 164 en 2022). Les rendez-vous se font soit seul soit en famille soit **272** personnes reçues. Le nombre d'entretiens moyen est de 4 par famille (total de 798 entretiens, contre 719 en 2022).
 - **Médiation familiale** (UDAF 92) : à Monnet et Gazier, **58** entretiens d'information (pour 64 en 2022). **52** séances de médiation, soit un total de **110** rdv (116 en 2022), soit un total de **83** personnes accueillies.
 - **Conseil conjugal et familial** - : A l'espace Gazier, entretiens réalisés entre janvier et juillet 2023 : **16** entretiens (36 en 2022) pour **10** personnes différentes. Cette permanence a pris fin au mois de juillet 2023 suite au départ de la conseillère, non remplacée au sein de l'association « Temps d'écoute ».
 - **Permanence CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)** : A l'espace Jean Monnet, **22** personnes en 2023, sur place et au téléphone. **31** entretiens réalisés. En tout, les juristes ont répondu à **85** demandes.
 - **Permanence Caf** - **24** allocataires reçus. Cette permanence a débuté en avril 2023 à l'espace Jean Monnet.
 - Résidence du « **Club des Marâtres** » : destinée aux familles recomposées, 1 jeudi soir par mois à l'espace Gazier : **62** personnes ont participé.
 - **Accompagnement et orientation** : environ **40** familles accompagnées par la référente du pôle parentalité du centre pour 45 en 2022, soit environ 65 personnes.

Environ **537** personnes ont bénéficié d'une permanence du pôle « Entraide et Ecoute »

- **Le pôle « Ateliers et formations » :**
 - **19 tables rondes**, ateliers, ciné débat, rencontres, conférences, incluant le Forum familles, en partenariat avec l'association Mikado, les collègues, le service Prévention : 230 participants.

- **8 ateliers trimestriels parents/enfants** : 90 inscrits (Cuisine, Baby Gym),
- **3 ateliers pour les enfants d'âge maternel** : 22 inscrits (Eveil musical, Eveil créatif).
- **Le pôle « Accueil, animations et évènements » :**
66 animations parents/enfants (ateliers, sorties, événements pendant et hors vacances scolaires dont 4 sorties à la journée en car, en région parisienne, financées par la CAF) et une exposition « Portraits de familles » à Monnet et Gazier : **870** participants (+ 68 par rapport à 2022).
1749 personnes soit environ **700** familles environ ont bénéficié d'une aide.

J - Le pôle Séniors

Le pôle sénior du centre socioculturel, centralisé au SQUARE depuis 2022, propose de nombreuses animations, sorties et ateliers. Bien que la majorité des actions se déroulent au SQUARE, celui-ci propose des animations régulières sur les deux autres structures du centre socioculturel, l'espace Jean Monnet et l'espace Gazier, afin de décroquer les quartiers, favoriser les rencontres et le partage d'expériences entre les seniors :

Typologie du public :

- Entre 60 et 69 ans : **30 %**
- Entre 70 et 79 ans : **56 %**
- Entre 80 et 89 ans : **12 %**
- Plus de 90 ans : **2 %**
- Femmes : **84 %**
- Hommes : **16 %**
- **18 Cafés la Palabre** : à l'espace Jean Monnet (entre 3 et 10 personnes à chaque fois)
- **13 rencontres intergénérationnelles** : actions avec les clubs jeunesse du CSC pendant les vacances scolaires, les centres de loisirs les mercredis, les ateliers avec les partenaires (EHPAD, associations) une fois par trimestre, les grands-parents (actions avec la famille) et des animations pendant la semaine bleue.
- **ESCAL Mobile** : Vanves en fête, Forum des associations, actions hors les murs
- **12 événements musicaux (tout au long de l'année) dont 2 bals** au moment de la Semaine bleue en octobre et au printemps (70 participants en moyenne)
- **7 Tables rondes** : sur des thématiques spécifiques (« Retrouvailles en famille », « L'égalité Homme/femme », « L'amitié au temps des séniors » « Est-ce une chance de vieillir »...)(45 participants environ sur chaque table ronde)
- **15 actions pendant la Semaine bleue** : randonnée connectée, table ronde : « Est-ce une chance de vieillir ? »...
- **TRI-COU-PATCH (Tricot-Couture-Patchwork)** : rendez-vous hebdomadaire autour du tricot, de la couture et du patchwork. Tous les mardis après-midi, (entre 5 et 7 personnes participant régulièrement)
- **25 ateliers numériques** : animés par le Conseiller numérique de la ville : des ateliers collectifs sur smartphone ou tablette, les mercredis de 14h à 16h et 3 stages pendant les vacances scolaires.

- **400 animations proposées tout au long de l'année** (sorties, visites, théâtre, ateliers créatifs, mémoire, santé, jeux de société)
- **Ateliers du PRIF/Conférence des financeurs** : entre 5 et 10 séances par atelier : « Le sommeil », « Bouger pour être en forme », (entre 6 et 12 participants à chaque session).
- **3 Ateliers annuels bimensuels** : Relaxation et gym douce (X2), 30 participants.

K - Partenaires de l'ESCAL :

Tout au long de l'année, l'ESCAL travaille en partenariat avec les différents acteurs municipaux, institutionnels ou associatifs

Partenaires municipaux :

Service Education, Service de la Petite enfance, Pôle développement durable, Le PHARE, Participation locale, Pôle santé, Bibliothèque et Théâtre de Vanves, Service Prévention Sécurité, Direction Générale, Service des sports, Piscine, PMI, Iris,

Partenaires institutionnels :

Fédération des centres sociaux des Hauts-de Seine, CCAS, CAF, CNAV, Département SST9, Collège Saint-Exupéry, Cité Michelet, Lycée Dardenne, Espace Simone Veil, EHPAD Médecis et Lannelongue, Conservatoire l'Ode, La Maison de la nature, Seine Ouest Entreprise, GPSO, Officier de prévention, le PRIF, la Conférence des financeurs, Institut des Hauts-de-Seine,

Partenaires associatifs :

Le CAD, Hémisph'erik, Mikado, Biblioclub, Secours catholique, UDAF, UFC Que choisir, l'ASTI, VIP, Club des marâtres, Temps d'écoute, Protection civile, Croix Rouge, Libre Vanvéen, Les Petits frères des pauvres, Club de pétanque, Lion's Club.

3. PERSPECTIVES 2024

1- Suivi de la mise en place du nouveau Projet social

Validé en septembre 2021, le nouveau Projet social 2022-2026 fait l'objet d'un suivi régulier afin d'évaluer la bonne mise en place des trois axes (Pôle jeunesse, Accompagnement des familles, Accès au droit) :

- Réunions d'équipe : analyse de l'avancement des objectifs
- En 2024, suivi de l'axe seniors créé en 2023
- Banquet citoyen pour le conseil des usagers
- Augmentation des actions "d'aller vers"

2- Pôle Jeunesse

- 3- Pérenniser les actions du club 14-17ans et fidéliser les jeunes pour cette 2ème saison
- 4- Prise en gestion du séjour pré-ados/ados à la Féclaz en août 2024
- 5- Développer les projets du Conseil Municipal des Jeunes
- 6- SIJ : actions hors les murs et création de deux permanence par mois aux salles la Tuilerie et Latapie
- 7- Améliorer la visibilité des aides à projets et de la nouvelle bourse à la mobilité

8- Pôle parentalité

- Renforcer le réseau partenarial notamment avec les écoles maternelles et élémentaires de la ville
- Développement d'actions « aller vers » pour rencontrer les habitants et les familles
- Animation de la semaine du goût
- Forum famille concentré sur un week-end

9- Pôle séniors

- Dynamiser et valoriser l'image du séniors au sein du SQUARE en rafraîchissant et actualisant les supports de communication
- Pérenniser le partenariat avec les accueils de loisirs pour les actions intergénérationnelles
- Aller hors les murs, à la rencontre des séniors sur la ville et dans les institutions
- Mettre en place un comité d'animation pour la programmation

10- Participation des usagers

- Remettre en place le Comité d'animation à partir de septembre 2024 afin de favoriser la participation des usagers du CSC
- Questionnaire de satisfaction annuel

FINANCES



FINANCES

EFFECTIF DU SERVICE

- 1 responsable de service
- 1 adjoint au responsable de service
- 4 assistants comptables
- 1 responsable de la Régie
- 1 assistant régie

MISSIONS DU SERVICE

Les montants exprimés se rapportent à l'exercice 2023.

- Elaboration et suivi de l'exécution des budgets de la Ville (74,25 M€), et du CCAS (823 k€).
- Réception, suivi et traitement des factures : 6 862 factures traitées.
- Visa des bons de commande et création des engagements : 5 036.
- Liquidation et mandatement des factures 8 832 mandats.
- Emission des titres de recettes : 3 833 titres
- Suivi des versements des subventions aux associations : 1 059 758 € versés.
- Création, modification, clôture des arrêtés de régies de dépenses et de recettes.
- Gestion de la dette de la Ville.
- Appui, conseil et aide à la décision des élus et des services.

Dans le cadre de ses missions, le service financier a rédigé en 2023 :

- 12 décisions municipales.
- 78 arrêtés de régies.
- 30 certificats administratifs.

BUDGET :

• **BILAN D'ACTIVITE 2023 :**

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Budget primitif	1 981 000,00	14 057 741,79	13 079 561,80	42 208 247,00
Budget supplémentaire	0,00	-5 677 412,87	921 809,95	0,00
Décisions modificatives	195 442,00	391 442,00	377 500,53	192 198,93
Autorisations spéciales	0,00	0,00	0,00	0,00
Reports de crédits	31 983,11	5 700 000,00	0,00	0,00
Total budgété	2 208 425,11	14 471 770,92	14 378 872,28	42 400 445,93
Mandaté	2 018 488,10	9 252 803,58	11 498 504,79	43 028 818,29
- Détail ENS rattachés	0,00	0,00	1 200,00	175 192,19
- Détail ENS reportés	31 983,11	7 000 000,00	0,00	0,00
Total	2 018 488,10	9 252 803,58	11 498 504,79	43 028 818,29
Réalisé en %	91,4%	63,94%	79,97%	101,48%

1. La préparation budgétaire :

- ✓ Au sein de la Ville :

Les orientations ont été définies clairement, et, suffisamment en amont pour permettre aux services, avec leurs élus respectifs, d'élaborer des propositions arbitrables, dans un contexte pluriannuel de réduction des marges de manœuvre.

En 2023, la Ville a perçu de la Métropole l'Allocation de Compensation (6 001 950 €) et versé au Territoire 6 979 957 € au titre du Fond de Compensation des Charges Territoriales.

2. L'exécution budgétaire :

- ✓ **Le respect du délai global de paiement :**

La Ville dispose d'un délai global de paiement (DGP) de 30 jours pour payer ses fournisseurs, répartis entre les services municipaux de la Ville (services métiers et services financiers confondus) pour 20 jours et le Service de Gestion Comptable pour 10 jours.

En 2023, le DGP s'élève à 14,23 jours, dont :

- 6,67 jours pour les services de la Trésorerie
- 7,56 jours pour les services municipaux

En 2022, le DGP de la Ville s'était élevé à 16,44 jours dont :

- 5,42 jours pour les services de la Trésorerie
- 11,02 jours pour les services municipaux

Cf. : tableau récapitulatif du trésor public ci-dessous

		Décembre 2023	Décembre 2022
Suivi de la dépense	Nombre de lignes de mandats émises	 20 236	23 516
	Délai global de paiement	 14,23	16,44
	Taux de représentativité du DGP	 99,36 %	99,26 %
	Délai de paiement du comptable	 6,67	5,42
	Délai de paiement de l'ordonnateur	 7,56	11,02
	Part des mandats payés avec date d'échéance (en nombre)	 41,05 %	39,03 %
	Part des mandats payés à date d'échéance (en nombre)	 98,53 %	98,34 %

L'amélioration du délai de paiement s'explique par un contrôle plus poussé des pièces justificatives produites. Les délais de paiement sont donc respectés, la validation régulière des factures par les services métiers étant suivie par le service financier.

Quatre agents du service Finances se partagent des portefeuilles de directions métiers qui leur sont attribués. Ils peuvent suivre ainsi de manière fine l'exécution de la dépense en lien avec l'activité budgétaire des directions métiers, afin de garantir le respect du DGP.

3. Le suivi des régies d'avances et de recettes :

Le service financier suit les régies d'un point de vue administratif en rédigeant les décisions municipales de création-modification des régies et les arrêtés de nomination-cessation des régisseurs et de leurs suppléants. D'un point de vue financier, le service Financier reconstitue le montant des régies d'avances par son mandatement, ou constate à postériori dans les comptes de la Ville les montants des régies de recettes déposées en Trésorerie.

Les modèles des arrêtés de régie ont été uniformisés et revus en collaboration avec le Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt (SGC) suite à la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics intervenue en 2023.

- PERSPECTIVES 2024 :

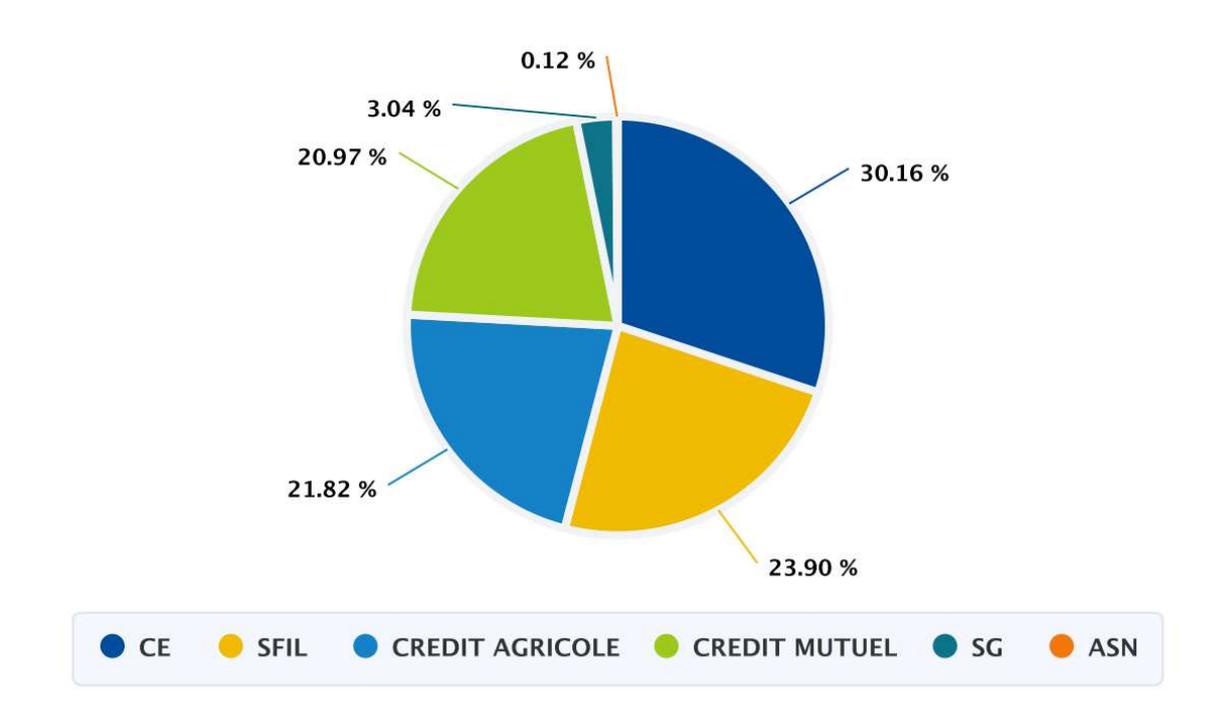
1. En matière de préparation budgétaire :

- ✓ Optimisation des stratégies budgétaires et financières :

- une définition plus en amont des orientations budgétaires : dès les mois mai-juin, les services devront avoir pris connaissance des priorités politiques afin de les adapter en étroite concertation avec leurs élus de secteur et présenter des propositions clairement **arbitrables lors** des pré-cadrages et **cadrages**.
- Inciter les services à inscrire leur réflexion financière dans une optique globale et pluriannuelle : les services devront être les acteurs de l'anticipation financière.
- La mise en place de gestion par nature et par service permet une bonne gestion de budget de chaque service.

✓ **La gestion de la dette communale :**

Comme les autres années, la Ville reste vigilante dans le suivi de son endettement et privilégie les contrats d'emprunt à taux fixe et sollicite différents prêteurs pour retenir le mieux disant la dette de la ville de 22 146 760€ au 31 décembre 2023 se répartit de ce fait entre quatre principaux prêteurs : la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la SFIL et le Crédit Mutuel.



✓ **La dématérialisation des documents budgétaires :**

La Ville de Vanves est engagée dans la poursuite de ses efforts en matière de modernisation de la chaîne comptable mais également de la chaîne budgétaire.

Ainsi, depuis le budget primitif 2020, les documents budgétaires sont générés depuis l'outil étatique Totem du logiciel CIVIL NET Finance qui présente plusieurs avantages :

- Mettre à disposition les dernières maquettes budgétaires à jour, et unifiées pour l'ensemble des collectivités ;
- Générer un gain de temps : les annexes des documents peuvent être enrichies directement dans l'outil et être réutilisées pour les documents budgétaires des exercices ultérieurs ;

Ces documents budgétaires dématérialisés sont également envoyés au format PES au SGC. En 2023, l'intégralité des documents budgétaires a été transmis par voie dématérialisée et a été ainsi intégré directement dans les applicatifs de la trésorerie. Cette dématérialisation des éléments budgétaires combinée avec l'adoption du référentiel comptable M57 permet de pouvoir adopter dès à présent le Compte Financier Unique en anticipant l'obligation légale fixée à 2027 pour les comptes 2026, ce qui permettra une meilleure lisibilité des comptes de la ville en supprimant les éléments redondants entre compte de gestion et compte administratif.

2. En matière d'exécution budgétaire :

✓ Poursuite de l'effort de réduction du délai global de paiement :

L'équipe du service financier est mobilisée pour accorder une vigilance particulière au délai de validation des factures au sein des services métiers.

Pour ce faire, un tableau de bord a été réalisé en interne et permet de créer des alertes, transmises ensuite aux services concernés.

Cette vigilance accrue et fine ainsi que les relances associées auprès des services concernés par des validations tardives permettront de participer à l'effort de réduction du DGP.

En outre, les services métiers et les petites entreprises sont incités à fournir des factures dématérialisées, afin de diminuer la charge de travail du service financier et permettre à l'équipe de dégager du temps pour se concentrer davantage sur le contrôle des bons de commande, le contrôle des factures et l'appui aux services métiers.

✓ Vers le « zéro papier » :

La réforme conduite par l'Etat en faveur de la modernisation des échanges avec les administrations publiques enjoint les entreprises (et les entités publiques) à transmettre leurs factures via le portail de dématérialisation Chorus Pro.

Le but affiché par l'Etat est triple :

- Réduire les coûts et les délais de traitement et entraîner des gains de productivité tant pour les entreprises que pour l'entité publique cliente ;
- Sécuriser les échanges ;
- Œuvrer pour le développement durable (réduction de l'émission de CO², de papier, des moyens de transport, etc.).

L'obligation de dématérialisation a été progressive suivant la taille de l'entreprise :

- Au 1er janvier 2017 : pour les grandes entreprises et les personnes publiques ;
- Au 1er janvier 2018 : pour les entreprises de taille intermédiaire ;
- Au 1er janvier 2019 : pour les petites et moyennes entreprises ;
- Au 1er janvier 2020 : pour les microentreprises.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Ville ne devrait plus recevoir de facture au format papier. Seules quelques entités comme la Direction Générale des Finances publiques ou le Centre national du Cinéma n'utilisent pas la plateforme Chorus Pro pour réclamer les sommes dues par la ville au titre d'impositions ou de taxes.

✓ **La poursuite des efforts en matière de comptabilité d'engagement :**

Il est demandé aux services métiers de réaliser des bons de commande (corrélés à des devis) en amont de la réalisation de prestations par les fournisseurs, afin de répondre à l'exigence réglementaire de la tenue d'une comptabilité d'engagements, participant à la bonne gestion financière de la collectivité.

Il a été demandé aux services métiers de donner les numéros d'engagement aux fournisseurs. Cet engagement a été rendu obligatoire lors des dépôts des factures dans CHORUS PRO.

Dans cette optique, les services sont régulièrement alertés par le service financier lorsque des anomalies sont constatées.

Des outils rapportant le volume de factures reçues sans création de bons de commande préalables étayent cette démarche.

✓ **L'accentuation de la formation interne:**

Le service financier prodigue des formations au logiciel comptable utilisé par la ville depuis l'année 2021 auprès des services métiers, sur la base du volontariat.

Des formations sont régulièrement assurées par le service Finance pour former les autres services aux évolutions du logiciel comptable ou fournir aux nouveaux arrivants les bases pour utiliser Civil Net Finances.

✓ **La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics:**

Suite à la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics au 1^{er} janvier 2023 qui a supprimé le régime historique de responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics et des régisseurs a été instauré un régime de responsabilité unifié, commun à l'ensemble des acteurs de la chaîne financière. Une action de sensibilisation des différents services sur ce sujet a débuté en 2023.

Afin de sécuriser la chaîne comptable et les agents participant à ce processus, une réflexion a été initiée au niveau du service Finance et devrait aboutir au cours du 1^{er} semestre 2024 à la mise en place d'une cartographie des risques.

✓ **La nomenclature marché publique:**

En lien avec la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, une nomenclature marché publique est en cours de développement sur l'exercice 2024. Les services Commande publique et Finances sont en charge du suivi au quotidien de cette nomenclature sur l'intégralité de la chaîne comptable de l'engagement au mandatement afin que le premier nommé puisse effectuer un relevé des seuils des dépenses de la ville et ainsi alerter les différents services sur les procédures de commande à suivre et sécuriser l'ensemble des acheteurs de la ville.

3. En matière de suivi et d'exécution des régies :

Les régies de recettes et de dépenses doivent être suivies pour s'assurer que les agents ont des arrêtés à jour, garantie de la sécurité juridique de la Ville.

En outre, le service de gestion comptable comme l'ensemble des services de la DGFIP a revu depuis 2021 son processus d'accueil des régisseurs de recettes et d'avances, une demande de rendez-vous doit être formulée à l'avance auprès de la Banque Postale pour déposer ou retirer toute somme en numéraire, les pièces justificatives continuant à être déposées au SGC. mais de façon dématérialisé notamment depuis le changement de comptable assignataire, la Trésorerie d'Issy-Vanves ayant fermé au 31 août 2022, c'est

désormais le responsable du service de gestion comptable de Boulogne-Billancourt qui occupe cette fonction.

HYGIÈNE SÉCURITÉ



HYGIENE ET SECURITE

EFFECTIF DU SERVICE

- Un ingénieur principal territorial responsable de service
- Un adjoint au grade d'adjoint administratif
- Une adjointe administrative (mise à disposition ponctuellement par le service Prévention/Sécurité)

MISSIONS DU SERVICE

➤ Hygiène :

- Traitement des signalements d'insalubrité (humidité, infiltrations d'eau, peinture au plomb, problèmes électriques, risques d'intoxication au CO...);
- Traitement des signalements de nuisances (odeurs, qualité de l'air, bruits d'activités, électromagnétisme, hygiène alimentaire, animaux etc...);
- Traitement des signalements de logements poubelles;
- Traitement des signalements de pollutions (air, eau, sols);
- Gestion de la dératisation/désinsectisation des bâtiments communaux, des espaces publics et du réseau d'assainissement de la ville;
- Réalisation de contrôles en hygiène alimentaire des commerces.

➤ Sécurité Incendie :

- Organisation et réalisation des Commissions de Sécurité; participation aux Sous-Commissions Départementales de Sécurité
- Renseignement et orientation des gérants d'ERP non municipaux dans leur démarche de mise en conformité « sécurité incendie »;
- Etude et transmission des dossiers de sécurité ERP réalisés en vue de travaux d'aménagement et/ou de nouvelle construction;
- Etude et transmission des dossiers de sécurité réalisés en vue de manifestations exceptionnelles;
- Entretien et renouvellement des bouches et poteaux incendie.

➤ Accessibilité

- Etude et transmission des dossiers de demande de dérogation des ERP concernant l'obligation de mise en accessibilité des établissements recevant du Public;
- Etude et transmission des dossiers d'accessibilité ERP réalisés en vue de travaux d'aménagement et/ou de nouvelles constructions.

➤ Sécurité Civile :

- Traitement des signalements de péril (fissures, risques d'effondrements);
- Réalisation, gestion et mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS);

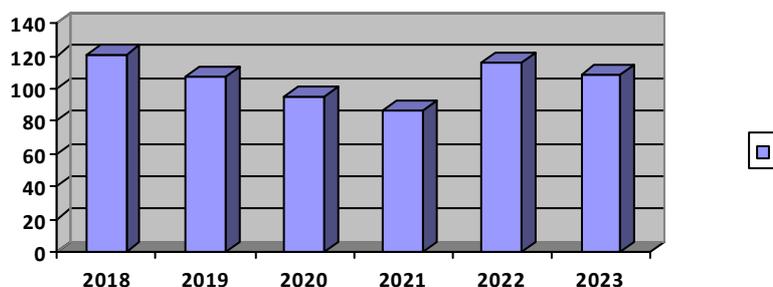
- Organisation d'exercices et/ou mises en situation ;
- Liaison avec le Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile dans le cadre du dispositif GALA (pollution, météo) ;
- Suivi des dispositifs PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) dans les écoles ;
- Gestion et entretien des défibrillateurs communaux.

STATISTIQUES 2023

Nombre de courriers effectués au total sur l'année : 297

Nombre de signalements d'hygiène et de périls : 108

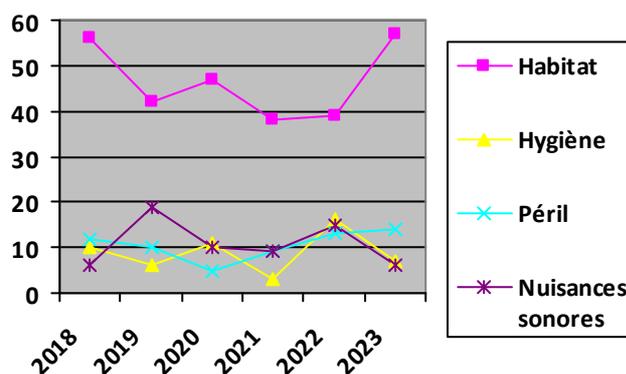
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Signalements par année (5 dernières années)	121	107	95	86	116	108



La reprise de l'activité à un rythme d'avant la pandémie du Covid 19 se confirme en 2023

Activité par thèmes (signalements)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Habitat	56	42	47	38	39	57
Hygiène	10	6	11	3	16	7
Péril	12	10	5	9	13	14
Nuisances sonores	6	19	10	9	15	6



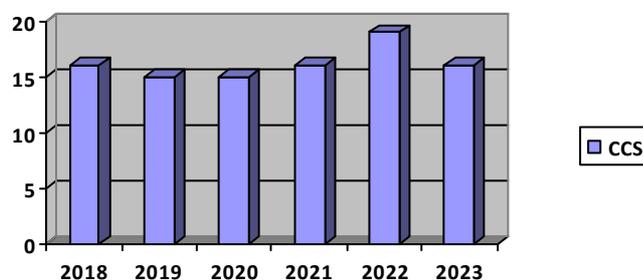
Proportion des enquêtes « Habitat » effectuées au sein de l'habitat social

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Signalement habitat (social + privé)	56	42	47	38	39	57
Signalements au sein de l'habitat social	29	23	13	21	12	23
% de signalements en habitat correspondant à l'habitat social	52 %	55 %	28 %	55 %	31 %	40 %

En moyenne, sur les cinq dernières années, 43 % des signalements en habitat correspondent à des signalements au sein de bailleurs sociaux ce qui est largement supérieure à la proportion d'habitat social de la ville de Vanves (25 %)

Commissions de sécurité

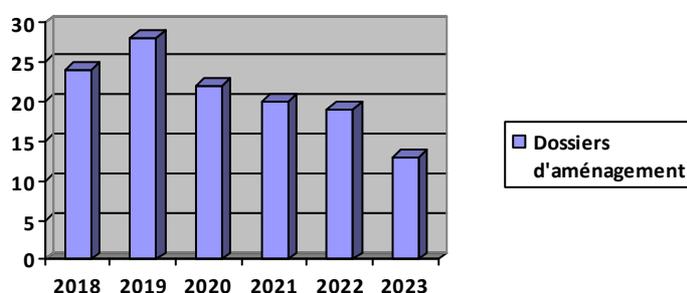
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CCS et SCDS	16	15	15	16	19	16



En fonction des dates de renouvellement périodique des CCS (3 ou 5 ans), certaines années peuvent être plus chargées que d'autres. L'objectif de décaler de quelques mois certaines CCS des établissements de 5^{ème} catégorie (effectuées juridiquement à la discrétion de Monsieur le Maire) a permis d'équilibrer autour de 16, le nombre de visites réalisées chaque année.

Aménagements d'ERP

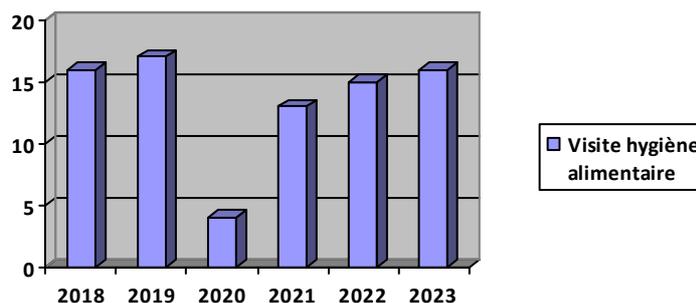
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dossiers d'aménagement	24	28	22	20	19	13



Baisse du nombre de dossiers d'aménagement ou de modifications d'ERP qui peut en partie s'expliquer par la non instruction désormais des ERP livrés « vide » par les constructeurs (demande de dépôt d'un dossier lors de l'aménagement futur de l'ERP).

Enquêtes d'hygiène alimentaire

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Visite hygiène alimentaire	16	17	4	13	15	16



Reprise d'une activité d'avant COVID en terme de nombre de visites effectuées

A la suite de l'enquête, le commerce proposant la remise directe de denrées alimentaires est noté selon le barème suivant :

Très satisfaisant : 5
 Satisfaisant : 4
 Moyen : 3
 Passable : 2
 Mauvais : 1
 Très mauvais : 0

Au 5 avril 2024, la note moyenne des différents commerçants est de **2.83** ce qui n'est pas pleinement satisfaisant.

L'objectif étant l'amélioration de la qualité de l'hygiène de la nourriture fournie aux vanvéens, l'amélioration de la note est un objectif permanent. Cette note sera calculée chaque année. Il convient donc de privilégier des visites au sein des établissements les moins bien notés au détriment de visites régulières (et programmées) de l'ensemble des établissements.

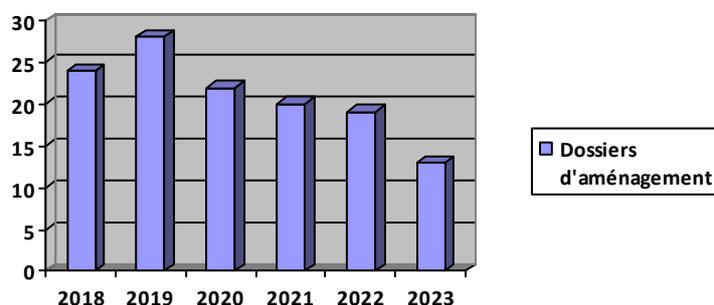
Les commerces ciblés feront l'objet de plusieurs visites annuelles si nécessaire de manière à constater les améliorations et donc d'augmenter la notation.

Objectif fin 2024 : note moyenne de 3
 Objectif à moyen terme : 3.5

Nuisibles

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Signalement de présence de nuisibles	56	75	48	57	32	45

Légère confirmation à la baisse du nombre de signalements de présence de nuisibles au sein des espaces publics et des bâtiments communaux



Signalement de présence de nuisibles	2018	2019	2020	2021	2022	2023
bâtiments communaux	49	71	37	45	27	37
Espaces publics	7	4	11	12	5	8
% interventions sur l'espace public	12.5 %	5 %	23 %	21 %	16 %	18 %

Depuis 4 ans, la proportion des interventions est stable (environ 80 % bâtiments communaux, 20 % espaces publics)

FAITS MARQUANTS 2023

- Equipement ou Remplacement de 3 défibrillateurs
- Renouvellement du marché « nuisibles » pour les bâtiments communaux et les espaces publics

OBJECTIFS 2024

- Mise à jour du PCS et optimisation du dispositif
- Formation moustiques tigres à destination des agents
- Mise en place d'un piégeage de printemps du frelon asiatique
- Participation à la mise à jour de l'arrêté municipal de lutte contre le bruit

LOGEMENT



LOGEMENT

EFFECTIF DU SERVICE

Le Service du logement est composé de trois agents :

- 1 responsable de service
- 1 adjoint au chef de service
- 1 assistante

MISSIONS DU SERVICE

- Accueil physique du public sur rendez-vous
- Accueil téléphonique du public
Pour les entretiens téléphoniques, il convient d'ajouter les communications avec les différents partenaires institutionnels. Le service logement est guichet enregistreur et à ce titre, il lui incombe de traiter l'ensemble **des dossiers des demandeurs de toute la région Ile-de-France sans distinction de résidence.**
- Aide à la constitution des dossiers d'inscription, de renouvellement ou de relogement
- Enregistrement et mise à jour des dossiers
- Envoi des certificats d'inscription (numéro unique régional - NUR)
- Gestion de l'agenda des élus pour la prise de rendez vous
- Suivi des dossiers d'impayés
- Suivi des dossiers d'expulsions
- Gestion des dossiers de relogement en liaison avec les organismes d'H.L.M.
- Saisie des données concernant les personnes relogées
- Réponse aux courriers, plus de 500 pour cette année. Ne sont pas comptabilisés les courriers et mails usuels.
- Informations générales sur le logement
- Alimentation régulière de données sur le logiciel AFI/PELEHAS

Monsieur le Maire et Madame DJIAN, Adjoint au Maire délégué au logement, ont reçu régulièrement sur rendez-vous. Nous ne pouvons en indiquer le nombre précis car sont reçues également des personnes qui n'ont aucun lien avec Vanves. Concernant les vanvéens, environ **88** entretiens ont été donnés.

Le nombre total de logements sociaux sur la commune de Vanves s'élève à 3 292.

La commune de Vanves ne possède pas d'office HLM. Les différents bailleurs implantés sur le territoire ont la gestion de leur patrimoine.

LES DEMANDES

Notre logiciel AFI PELEHAS est en synchronisation avec le SNE (Système National d'Enregistrement des demandes de logement locatif social) donc le nombre de demandeurs peut varier à chaque instant car la radiation est effectuée par la DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) lorsque le dossier n'est pas renouvelé et mis à jour à la date anniversaire. Lorsque les personnes sont relogées, la radiation est effectuée par les bailleurs.

Le nombre de dossiers inscrits auprès du service oscille donc entre 1350 et 1400 compte tenu des éléments précités, il s'élève à ce jour à **1390** avec un lien avec la commune (travail ou résidence).

26 870 souhaitent être relogés sur Vanves. Une analyse plus complète ne peut s'effectuer que sur les 1390.

A titre indicatif :

339 dossiers ont une ancienneté inférieure à un an

58 dossiers ont une ancienneté supérieure à 4 ans

Les principaux motifs de demandes sont :

- ❖ **299** Logement trop petit
- ❖ **242** Loyer trop cher
- ❖ **47** Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie
- ❖ **53** Divorce ou séparation
- ❖ **77** Logement repris ou mis en vente par son propriétaire
- ❖ **22** Départ de personne(s) à charge du foyer cohabitation
- ❖ **69** Logement non décent ou indigne
- ❖ **9** Procédure d'expulsion
- ❖ **22** Rapprochement familial
- ❖ **45** Changement du lieu de travail
- ❖ **42** Autres motifs

Le type de logement souhaité :

- **T1** : 294
- **T2** : 717
- **T3** : 535
- **T4** : 312
- **T5** : 122
- **T6 et plus** : 40
- Chambre en colocation : 9

Le total ne peut être équivalent au nombre de demandeurs car ces derniers ont le droit à plusieurs choix.

ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS

Pour l'année 2023, **210** logements ont été attribués sur la commune tous réservataires confondus, dont **27** sur le contingent communal soit environ 12,9%.

Un total de **184** dossiers aboutis (personnes inscrites et relogées sur Vanves, nouveaux arrivants) ainsi que **26** vanvéens relogés hors commune.

ATTRIBUTIONS PAR TYPE ET PAR BAILLEUR
DOSSIERS INSCRITS EN MAIRIE

Type Bailleur	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Total
	1001 Vies Habitat	14	9	4	7	2	-
CDC Habitat	3	14	11	3	-	-	31
Hauts-de-Seine Habitat	4	7	11	5	2	-	29
Batigère	-	2	4	1	1	-	8
La Sablière	1	2	3	2	-	-	8
Toit et Joie	6	5	2	2	-	-	15
Antin Résidences	-	-	-	-	-	-	-
3 F	3	13	17	12	2	-	47
Seqens	2	2	1	-	-	-	5
Le Moulin Vert	-	1	1	-	1	-	3
SOHP	2	-	-	-	-	-	2
RLF	-	-	-	-	-	-	-
Hors commune	4	9	9	3	1	-	26
Total	39	64	63	35	9	-	210

ATTRIBUTION PAR TYPE ET PAR RESERVATAIRE
DOSSIERS INSCRITS EN MAIRIE

Type Réservataire	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Total
Mairie	8	8	5	4	2	-	27
PML	8	12	7	3	4	-	34
CD	1	1	1	-	-	-	3
Action Logement	7	8	14	12	1	-	42
Bailleur	5	9	10	5	1	-	30
Préfecture Fonctionnaire	2	12	8	6	-	-	28
GPSO	1	-	3	-	-	-	4
Ministère de la Défense	1	3	2	-	-	-	6
Autres réservataires	1	2	4	3	-	-	10
Total	34	55	54	33	8	-	184

ECHANGES/MUTATIONS

TYPE	T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL
T1	2	-	-	1	-	3
T2	-	2	5	2	-	9
T3	-	-	-	1	1	2
T4	-	-	-	2	-	2
T5	1	-	-	-	1	2
TOTAL	3	2	5	6	2	18

Les échanges restent stables et il convient d'étudier en priorité ces dossiers surtout lors de la vacance de grands logements.

Cela permet de satisfaire plusieurs dossiers à partir d'un avis de congé (exemple : pour un T5, l'attribuer à une famille déjà logée dans le social sur un T4, le récupérer et l'attribuer à une famille déjà logée sur un T3 du secteur social, en cascade jusqu'au T1).

Le relogement dans le cadre du DALO est de **47** dossiers satisfaits dont 27 familles non inscrites au service mais qui souhaitent un relogement sur la commune et **6** dossiers PDALHPD.

RÉUNIONS

- En fonction de la vacance des logements, environ 10 commissions d'attributions de logement (CAL) tous bailleurs confondus sont organisées en présentiel ou à distance par mois (ce chiffre varie entre les différents bailleurs).
- Réunion annuelle à la sous-préfecture afin d'étudier les dossiers d'expulsions locatives en présence des services sociaux.

7 dossiers ont été examinés :

- 1 mise en place d'un plan d'apurement
 - 3 ont fait l'objet d'un traitement social
 - 2 envoi de mise en demeure par la sous-préfecture
 - 1 CFP (Concours de la Force Publique) a été confirmé
- Participation aux réunions de l'Établissement Public Territorial de GPSO (Grand Paris Seine Ouest).

PETITE ENFANCE



SERVICE PETITE ENFANCE

EFFECTIF DU SERVICE

Le service Petite Enfance est constitué d'environ 110 agents, dont plus de 70% exercent directement auprès des enfants (EJE, AP, agents sociaux...).

Recrutements/Mobilité :

La fermeture de la crèche Pain d'épices à l'été 2023 et les quelques recrutements opérés ont rendu possible une rentrée 2023 « à pleine capacité » (207 places) au sein des 4 EAJE municipaux. Un travail commun entre la Direction des Ressources Humaines et le service petite enfance a permis une prise en considération des vœux de réaffectation des professionnelles de la crèche Pain d'épices. La directrice de la structure, EJE, s'est vue, quant à elle, proposer un poste de chargée de mission « qualité de l'accueil » auprès du directeur du service petite enfance.

MISSIONS DU SERVICE

Les principales missions du service Petite Enfance sont :

- ✓ La mise en œuvre de la politique municipale petite enfance ;
- ✓ La coordination du fonctionnement des équipements municipaux au nombre de 7 : 5 établissements d'accueil du jeune enfant, 1 Relais Assistantes Maternelles & Auxiliaires Parentales (labellisé « charte de qualité »), 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents ;
- ✓ Le suivi et l'animation des partenariats publics (CAF des Hauts-de-Seine, services départementaux, réseaux professionnels...) et privés (gestionnaires de crèche et micro-crèche présents sur le territoire...);
- ✓ La gestion administrative et budgétaire du secteur ;
- ✓ La gestion du personnel du secteur (environ 110 agents) en lien avec la DRH et l'animation du collectif des encadrants ;
- ✓ L'organisation des manifestations petite enfance (réunion d'information, forum, journée pédagogique, semaine de la parentalité...);
- ✓ L'accueil et l'information des familles en recherche d'un mode d'accueil ;
- ✓ L'organisation et le suivi des commissions d'attribution des places en établissement d'accueil.

Le service petite enfance est situé au sein du pôle social départemental Mary Besseyre. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Il est originellement composé du directeur du service et d'une assistante, notamment chargée du contact avec les familles. En septembre 2023, une chargée de mission « qualité de l'accueil » est venue compléter l'équipe. Il s'agit de l'éducatrice de jeunes enfants qui, jusqu'à la fin du mois de juillet 2023, assurait la direction de la crèche Pain d'épices.

L'élue en charge de ce secteur est Mme Xavière MARTIN, Adjointe au Maire. Elle occupe cette fonction depuis mars 2014.

LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LA VILLE

L'évolution des naissances, sur la commune de VANVES est la suivante:

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
280	280	289	279	269	243	210

La capacité d'accueil en EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) municipaux et réservations de berceaux dans les crèches d'entreprises était de 238 places jusqu'au mois de juillet puis de 227 places à la rentrée de septembre. En voici la répartition :

Boule de Gomme	60 places
Caramel	42 places
Pain d'Epices (jusqu'à fin juillet)	11 places
Pomme Cannelle	45 places
Sucre d'Orge	60 places
Réservation Rosier Rouge	10 places
Réservation Les Petits Corsaires	10 places
TOTAL	238 places

LES INSCRIPTIONS & LES ADMISSIONS

Les familles souhaitant inscrire leur enfant en crèche doivent participer à une réunion d'information sur les modes de garde. Cette réunion, animée par la direction Petite Enfance en présence de l'élue du secteur présente aux familles toutes les possibilités d'accueil des enfants de moins de 3 ans offertes sur la ville, le mode d'inscription en crèche municipale et la manière dont sont attribuées les places d'accueil permanent. Ces réunions sont organisées le samedi matin de 10h à 12h.

A l'issue de cette réunion, un dossier d'inscription est remis aux familles ; ces dernières, après l'avoir complété, doivent le remettre au service Petite Enfance assorti des justificatifs exigés (3 derniers bulletins de salaire des 2 parents, justificatif de domicile, pièce d'identité des 2 parents ou titres de séjour, justificatif de prestations familiales, avis d'imposition, livret de famille, attestation de la carte vitale, extrait d'acte de naissance, quittance de loyer ou échéancier bancaire). Chaque dossier donne lieu à une inscription sur liste d'attente.

Dans le courant de l'année 2023, 238 familles (197 en 2022) ont participé aux réunions d'information sur les modes d'accueil organisées par le service petite enfance. 230 d'entre elles (vs 171 en 2022) ont déposé un dossier de demande de place en crèche. L'augmentation est notable en ce qui concerne les demandes d'enfants de 18 à 24 mois.

Dans le dernier quadrimestre de l'année, 108 nouveaux enfants sont entrés dans les établissements d'accueil du jeune enfant.

Au 1^{er} janvier 2024, 246 enfants fréquentent les établissements municipaux et 20 sont accueillis sur les places réservées au Rosier rouge et aux Petits corsaires.

LA FREQUENTATION DES CRECHES

L'optimisation des places mises à disposition des familles fait l'objet d'une attention particulière et d'échanges réguliers entre la direction du service et les directions de crèches. Les difficultés de recrutement,

le manque de stabilité d'une partie du personnel et une évolution / fluctuation des besoins d'accueil des familles (télétravail...) continuent de rendre l'exercice complexe. Le coût de revient a non seulement été maîtrisé mais il est même en baisse.

(Prix de revient horaire / EAJE)

	2020	2021	2022	2023
Boule de Gomme	11,94€	10,83€	10,74€	10,08€
Caramel et nougatine	13,48 €	13,02€	11,68€	11,43€
Pain d'Épices	14,08€	12,42€	12,77€	12,08€
Pomme Cannelle	13,92€	11,91€	13€	12,89€
Sucre d'Orge	14,88€	13,32€	14,59€	13,15€

La participation horaire moyenne (€uros) des familles pour 2023 s'établit comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Boule de Gomme	2.37	2.54	2.66	2.67	2.61	2,53
Caramel et Nougatine	2.22	2.26	2.47	2.54	2.21	2,29
Pain d'Épices	2.50	2.55	2.88	3.16	3.05	3,77
Pomme Cannelle	2.30	2.37	2.62	2.55	2.32	2,21
Sucre d'Orge	2.39	2.51	2.98	3.26	2.83	2,94

L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Au cours de l'année 2023, les établissements ont accueilli au total 6 enfants à besoins spécifiques, essentiellement des situations de symptômes de troubles du TND ou TDAH.

Une préparation spécifique est mise en œuvre par les directrices d'établissement pour accompagner les professionnelles et individualiser l'accueil de chaque enfant.

Le soutien des familles est une part importante du travail réalisé par l'équipe pluridisciplinaire.

Les psychomotriciennes, les psychologues et le médecin des crèches accompagnent les équipes dans cette prise en charge et participent au dépistage de certains handicaps.

L'ACCUEIL EN INDIVIDUEL

Le RPE/RAP charte de qualité (Relais Petite Enfance Pistache et Bergamote) a répondu aux missions qui lui incombe, c'est-à-dire l'accueillir de 3 publics : les familles, les enfants et les professionnelles (assistantes maternelles et auxiliaires parentales). Ses missions :

- Accompagner les familles dans leur recherche de mode de garde, leur statut de « particulier employeur » et les soutenir dans leur parentalité.
- Accueillir les enfants durant les accueils-jeux.
- Accueillir, accompagner et professionnaliser les AM et AP par de nombreuses actions et propositions.

En 2023, le RPE a été contacté par 175 familles différentes, le RAP a accompagné 23 familles pour 41 enfants. La présence de 47 assistantes maternelles durant les accueils-jeux, a permis d'accueillir 162 enfants différents, la présence de 14 auxiliaires parentales a permis d'accueillir 30 enfants différents.

En 2023, 52 AM et 14 AP ont été employées par des particuliers. On note une légère diminution du nombre de professionnelles en activité.

Un des objectifs du RPE-RAP Charte de qualité de l'année 2023 est la mise en avant de ces professions de l'accueil individuel et de ces professionnelles et ainsi d'essayer d'éviter « un choix par défaut » pour les familles n'ayant obtenu une place en crèche et ne connaissant pas ces modes de garde. Cet objectif sera poursuivi dans les années à venir.

La mutualisation du lieu est un atout pour ces modes de garde, car il permet une meilleure visibilité et une vraie identité.

Ainsi, cinq événements ont été réalisés :

- Le Forum Petite Enfance.
- Participation à 6 réunions des modes de garde sur la ville.
- Portes ouvertes à tout public
- Participation au Forum Familles de l'Escal
- La réalisation de podcast sur le site de la ville (AM, AP, et parent employeur)

En juin, une kermesse a été organisée dans les locaux d'une école maternelle pour l'ensemble des familles accueillies par une AP ou une AM. A cette occasion, des professionnelles ont animé des stands sur cette kermesse. L'équipe du relais permet l'organisation et met à disposition le matériel mais ce sont les AP et les AM qui s'occupent de tout. Les familles sont toujours ravies de ce moment de partage convivial.

Au cours de l'année, 207 accueils jeux ont été organisés. Ces accueils ont lieu les lundis, mardis, mercredis et vendredis matins de 9h à 12h, ainsi que le jeudi après-midi de 16h à 18h30. Ils sont tous mutualisés AM/AP. Grâce aux partenariats avec la Médiathèque, le Biblio-club, et l'association Lire et Faire lire, certains jeudis matin et les vendredis matin, des personnes viennent partager avec les enfants un temps de lecture.

Ces accueils jeux ont plusieurs objectifs. Le premier est de permettre aux AM et AP de sortir de leur lieu de travail et pouvoir faire bénéficier aux enfants auprès desquels elles travaillent d'un espace de jeux et d'éveil adapté, différent, riche de propositions pour tout âge, dans un environnement adapté et sécurisant, et ainsi de vivre des temps collectifs. Ces temps de présence permettent aux professionnelles d'échanger sur leurs pratiques grâce aux nombreuses collègues rencontrées, tout en étant accompagnées par les professionnelles de l'équipe.

Les accueils (17 au total) au sein des parcs de la ville ont continué en juin et juillet avec la participation des psychomotriciennes.

Ces deux parcs ne sont pas situés dans les mêmes quartiers de la ville pour justement permettre au plus grand nombre de professionnelles de s'y rendre et d'y participer.

Un autre objectif majeur du RPE/RAP, a été de mettre en place des actions pour permettre un accueil de qualité :

- Réunion à thème avec intervenant sur le thème des pleurs et colères des tout-petits
- Groupes de parole avec la psychologue
- Journée pédagogique sur le thème des neurosciences (le cerveau des tout-petits)
- Réunion de sensibilisation avec les psychomotriciennes
- Réunion d'échanges et de réflexions sur l'égalité fille-garçon
- Travail réalisé et exposé au relais sur les droits de l'enfant

Toutes ces missions et actions réalisées en 2023 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes.

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT (LAEP)

Les chiffres 2023 :

Quelques chiffres

112 enfants différents accueillis, en grande majorité d'âge préscolaire

93 familles différentes

15 fratries

962 passages d'enfants : 526 enfants ont été accueillis à Pistache et Bergamote
436 enfants ont été accueillis à Mirabelle

911 passages de parents/grands parents : 495 à Pistache et Bergamote
416 à Mirabelle

97 accueils de 3h chacun : 42 à Pistache et Bergamote
55 à Mirabelle

6 séances de supervision avec une psychologue: 24 janvier (2h)
21 mars (2h)
30 mai (2h)
18 juillet (2h)
26 septembre (2h)
28 novembre (2h)

3 réunions d'équipe : 21 mars (30 min)
30 mai (30 min)
28 novembre (45 min)

Anonyme et gratuit, le LAEP offre aux jeunes enfants et à leurs parents un espace de jeu, de rencontre et d'échanges. Certaines familles viennent très régulièrement, exprimant le besoin d'un espace hors de la maison pour leur enfant et/ou pour eux même. D'autres viennent plus occasionnellement. Les enfants sont essentiellement accompagnés de leur mère mais nous accueillons aussi des pères et quelques grands-parents. Nous accueillons aussi des familles non vanvéennes venant des communes limitrophes. La fréquentation des accueils continue d'augmenter, ce qui offre de multiples possibilités de rencontres aux enfants présents et facilite aussi les échanges entre parents. Les partages d'expérience sont plus nombreux et plus riches.

Le LAEP continue à accueillir les familles dans deux lieux différents: au relais Pistache et Bergamote le mardi après-midi entre 15h et 18h et à Mirabelle le jeudi matin entre 9h et 12h.

En septembre, un troisième créneau a ouvert, le lundi après-midi de 14h à 17h à l'espace Mirabelle. Cette ouverture souhaitée par la mairie et par les familles a pu se mettre en place au moment du départ d'une accueillante et de son remplacement par une professionnelle ayant plus de disponibilités.

La ville a communiqué sur cette ouverture avec notamment des publications sur le Facebook de la ville et la réalisation d'une nouvelle affiche.

4 accueillantes ont également participé au Forum des associations et des activités de la ville début septembre au Parc PIC.

Malgré les changements, l'équipe est toujours constituée de 6 accueillantes : deux psychomotriciennes, une psychologue et trois éducatrices de jeunes enfants. Deux professionnelles sont présentes à chaque accueil selon un planning permettant de varier les binômes.

Lieu de jeux et de socialisation pour les enfants, le LAEP est aussi un lieu d'échanges entre parents et avec les accueillantes autour de l'expérience de la parentalité. Plusieurs mères ont pu aborder le sujet d'une dépression post-partum suite à une naissance antérieure. L'entrée à l'école, à la crèche ou chez une assistante maternelle est souvent évoquée (questionnements autour de la séparation notamment). D'autres problématiques reviennent fréquemment comme les difficultés autour du sommeil, l'isolement social lors d'un congé parental, l'agressivité d'un enfant envers les autres, la naissance de frères et sœurs et le besoin de venir faire une pause. De nombreuses familles ont des questionnements autour du développement moteur de leur enfant.

Les enjeux de séparation et d'individuation sont régulièrement abordés ou mis en travail lors des temps d'accueil, permettant ainsi aux enfants de développer progressivement leur autonomie et leur identité dans une relation sécurisante avec leur parent. Et les parents cheminent avec leur enfant dans la singularité de leur lien.

Plusieurs parents ont créé des liens entre eux et se voient en dehors du LAEP. Le LAEP joue donc pleinement son rôle dans la lutte contre l'isolement social et parfois la difficulté à rester seul avec son enfant. On remarque ce besoin accru de certaines familles de retrouver des lieux de socialisation et de relations humaines tant pour eux que pour leur enfant.

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La ville a soutenu financièrement 3 associations qui gèrent chacune un établissement associatif de garde d'enfants. Il s'agit de :

- La crèche parentale « Les P'tites canailles » située 91 rue de l'Avenir et agréée pour 14 places pour des enfants de 10 semaines à moins de 4 ans.
La ville verse une subvention de fonctionnement correspondant au montant de 1 € versé par heure d'ouverture au public
- Le jardin d'enfants Elphy, situé 14 rue Ernest Laval et agréée pour 27 places pour des enfants de plus de 18 mois. La ville verse une subvention de fonctionnement correspondant au montant de 1 € versé par heure de garde réalisée, à laquelle s'ajoute une subvention de 7 000 € de remboursement du loyer. Pour aider la structure, en grande difficulté financière, à pouvoir poursuivre son activité jusqu'à l'été 2023, la ville a consenti un effort financier (10.800€) supplémentaire.
- La Halte-garderie parentale Grenadine située 1 Esplanade de la Manufacture à Issy les Moulineaux. La ville verse une subvention de fonctionnement correspondant au montant de 1 € versé par heure de garde réalisée pour l'accueil d'enfant vanvéens.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023

L'année 2023 a été marquée par la fermeture, à la fin du mois de juillet, de la crèche municipale « Pain d'épices » (agrément de 11 places) mais également par la cessation d'activité, quelques jours plus tôt, du jardin d'enfants ELPHY, association soutenue financièrement et logistiquement par la ville de Vanves depuis de nombreuses années. Une place en crèche municipale a été proposée, pour la rentrée de septembre, à toutes les familles vanvéennes dont les enfants n'effectuaient pas leur entrée à l'école. C'est la crèche Boule de Gomme qui a accueilli les familles issues de la crèche « Pain d'épices ».

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

2023	DEPENSES (HORS FRAIS DE PERSONNEL)	RECETTES
Budgétées BP 2023	379 150	2 676 751
réalisées 2023	367 098	2 905 462
% de réalisation	96.8 %	108,5 %

Le surcroît de recettes (228.711€) s'explique par une augmentation de 6,7% de la participation de la CAF mais également par une optimisation des places proposées dans les structures petite enfance. Les quelques 12.000€ non « dépensés » sont dus à la cessation d'activité de la crèche Pain d'épices à l'été.

LES PERSPECTIVES POUR 2024

- Mise en place des groupes d'analyse des pratiques professionnelles pour les agents et agentes de crèche à compter du mois de mars (les directrices et adjointes des EAJE, les animatrices du RPE et les accueillantes du LAEP en bénéficient déjà).
- Mise en place de nouvelles actions de sensibilisation pour les tout-petits : éveil ludique, culturel (danse, musique, théâtre...), animal. Partenariats avec des structures professionnelles. Ateliers parents / enfants.
- Assurer les 267 heures / an de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), prévues sur 2 sites différents et 3 créneaux hebdomadaires.
- Outiller les professionnelles de la petite enfance afin de leur permettre de devenir des actrices d'un repérage aussi précoce que possible dès suspicion d'un écart de développement inhabituel.
- Renforcer les liens qui établissent la relation de confiance entre les parents et les équipes.
- Travailler en lien avec la DRH sur la marque employeur et sur un renforcement de l'attractivité.

SANTE PUBLIQUE PRÉVENTION SANTÉ



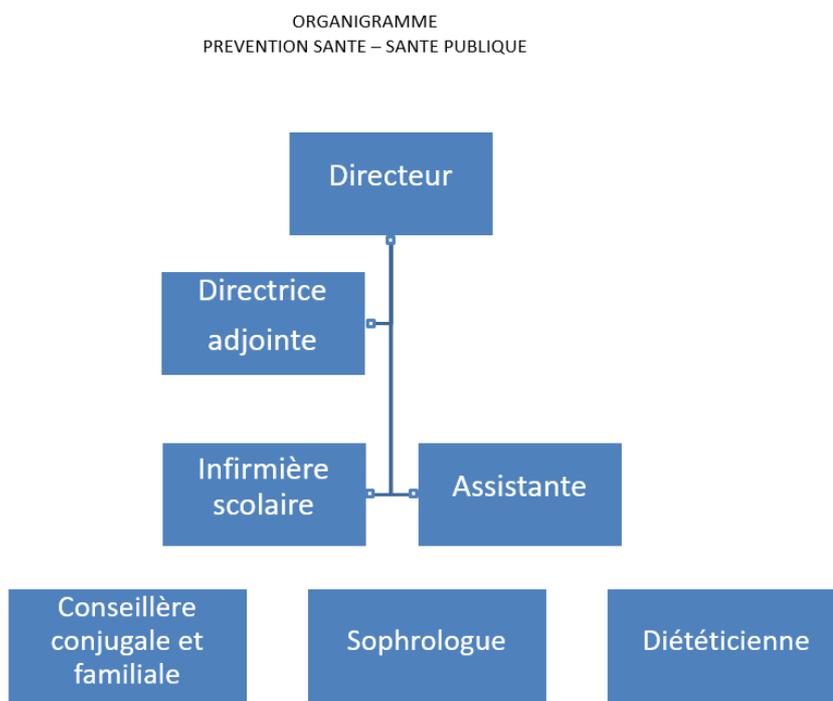
SERVICE SANTE PUBLIQUE – PREVENTION SANTE

EFFECTIF DU SERVICE

Le service SPPS est composé d'une équipe de 7 personnes dont 4 agents municipaux et 3 professionnels de la santé vacataires.

Le service SPPS travaille en lien avec l'infirmière scolaire de l'éducation nationale pour le fonctionnement du matériel et des fournitures des infirmeries des écoles de son secteur ainsi que dans le cadre des actions de prévention.

L'organigramme du SPPS est le suivant :



MISSIONS DU SERVICE

Le service SPPS comprend 2 entités : la prévention santé et la santé publique.

- Le service Prévention Santé a été créé en octobre 1998. Il faisait alors partie d'un pôle appelé « Antenne Famille et Solidarité ». L'Espace Santé Jeunes, avait ouvert officiellement ses portes en avril 2001. Le service Prévention Santé a pour mission d'organiser des actions de prévention et de promotion de la santé à destination des jeunes vanvéens. En premier lieu, au sein de chaque établissement scolaire de la ville (écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées), des ateliers sont menés par des professionnels de la santé autour de thématiques santé adaptées à l'âge des élèves sur la base des besoins recensés en amont auprès des chefs des établissements scolaires. En second lieu, plus largement auprès de tous les jeunes vanvéens, via l'Espace Santé Jeune Simone

Veil, centre de santé mutualisé avec la ville d'Issy les Moulineaux depuis 2018 qui propose 3 types d'offres de services : un Espace Santé Jeunes – Point Accueil Ecoute Jeune (ESJ-PAEJ) pour les 11-25 ans, un Parcours Santé Jeunes pour les 16-25 ans en situation de précarité, un Centre de Santé Sexuelle (ancienne appelé Centre de Planification et d'Education familiale) pour tous y compris les mineurs et les non assurés sociaux.

✚ Le Service Santé Publique, issu de l'évolution du service Prévention Santé, a été créé en septembre 2020 par la nouvelle municipalité élue en juin 2020 afin d'élargir l'offre de service en matière de santé existante sur la ville à l'ensemble de la population. Sa mission a vocation à améliorer l'offre et l'accès aux soins en prenant en compte à la fois les besoins des habitants et ceux des professionnels de santé. Dans cette perspective, un ensemble d'actions a été mis en place au niveau local depuis sa création : animer les réseaux locaux d'acteurs de santé, accompagner les professionnels de santé dans leurs démarches, relayer les campagnes de prévention nationales, etc.

Les actions du Service Santé publique en 2023

1/ Dynamiser et développer l'offre de soin sur le territoire

- a. Poursuivre les réunions d'échanges lancées avec les professionnels de santé lancées en 2021 :
- Le service santé publique a pour mission d'animer le réseau local des professionnels de santé de la ville. Des réunions d'échanges en visioconférence ont été initiées en ce sens en 2021 entre la municipalité et les professionnels de santé de la ville. Après deux années de réunions d'échange en visioconférence, le service santé publique a souhaité redynamiser celles-ci en proposant une nouvelle formule. En 2023, il y a eu deux rencontres en présentiel à destination des professionnels de santé (Juillet et décembre). Son rôle est de favoriser la connaissance entre les différents participants, d'identifier le rôle et le champ d'intervention de chacun, faciliter les échanges, améliorer le travail autour de situations individuelles, faire circuler l'information sur les actions en cours ou à venir, aborder les problématiques rencontrées sur le terrain, partager les bonnes pratiques, construire des projets. En parallèle, afin de garder un contact tout au long de l'année, le service a réalisé une newsletter à destination des professionnels de la ville comprenant les informations du service et les informations que les professionnels de santé souhaitent partager avec leurs pairs. Cette nouvelle formule fonctionne plutôt bien car elle permet de réunir de nombreux professionnels de santé médicaux et paramédicaux lors des rencontres en présentiels, tout en gardant le lien tout au long de l'année.

2 réunions d'échanges ont eu lieu en 2023 soit une par semestre :

- ✓ 1^{ère} réunion : 6 juillet 2023, 16 participants
- ✓ 2^{ème} réunion : 14 décembre 2023, 44 participants

La newsletter parue en Octobre 2023, a quand a elle permit de communiquer diverses informations émanant du service santé publique ainsi que des professionnels de santé.

- b. Soutenir et participer à la démarche CPTS Chatillon-Malakoff-Vanves

Une CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) a vocation à regrouper les professionnels de santé d'un même territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes : déserts médicaux, pertinence des parcours, accessibilité aux soins, attractivité territoriale.

La démarche du projet de la CPTS initiée en 2019 s'est construite progressivement autour des 3 villes : Chatillon, Malakoff et Vanves. Son secteur s'est défini en fonction des flux des patients, des parcours de santé, des personnes investies et des coopérations professionnelles existantes dans la prise en charge. Il s'agit d'une association qui prévoit dans ses statuts la présence des services municipaux en charge de la santé publique lors des assemblées générales et des conseils d'administration.

Le service santé publique a participé aux Assemblées Générales de l'association et a apporté son soutien dans l'avancée du projet de regroupements et d'implantation porté par la CPTS :

- ✓ Participation du service santé publique aux assemblées de la CPTS
- ✓ Invitation des représentants de la CPTS et présentation du projet de la CPTS lors des réunions d'échanges avec les Professionnels de santé de la ville

Lors de l'assemblée générale qui a eu lieu le 20 juin 2023, il a été évoqué la possibilité d'élargir la CPTS en 2024 aux villes de Clamart et de Fontenay aux roses.

c. Accompagner les professionnels de santé dans leur démarche

Le service santé publique souhaite être identifié comme un interlocuteur privilégié des professionnels de santé de la ville. Il se tient à leur disposition pour répondre à leurs besoins et faciliter leurs projets d'installation et de regroupement.

- ✓ Recherche de locaux en lien avec le service développement économique
- ✓ Recherche documentaire sur les différents aides et dispositifs de soutien aux projets

2/ Mener des actions de prévention et de promotion de la santé

Le service santé publique a piloté et mis en œuvre des actions d'animation dans le champ de la promotion de la santé à destination de différents publics sur différentes thématiques.

a. Relayer les campagnes de sensibilisation Mars Bleu et Octobre Rose

- ✓ Opération Mars Bleu 2023 :

Le service santé publique a souhaité relayer pour la deuxième année la campagne nationale Mars Bleu, mois de sensibilisation pour le dépistage du cancer colorectal. Cette action s'est déroulée le samedi 18 mars 2023 de 9h à 12h30 au niveau du stand mairie et convivialité du marché. Une chargée de prévention du CRCDC IDF (Centre Régional de Coordination des Dépistages des cancers en Ile-de-France) était présente pour informer et répondre aux questions des Vanvéens sur les modalités du dépistage. De plus, nous avons proposé un atelier « bonne hygiène de vie » (alimentation et exercice physique) ; Cet atelier a permis d'apporter des conseils en matière de bonnes habitudes de vie dans le but de prévenir l'apparition de cancer. De plus, la Ligue contre le cancer été présente afin de récolter des dons en faveur de la recherche. Des rubans bleus et des brochures ont été distribués aux vanvéens.

- ✓ Opération Octobre Rose 2023 :

Le service santé public a souhaité relayer pour la 4^{ème} année consécutive la campagne d'information et de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Cette opération s'est déroulée au marché le samedi 21 octobre 2023 de 9h à 12h30 autour de 3 temps forts :

- Un chargé de prévention du CRCDC IDF (Centre Régional de Coordination des Dépistages des cancers en Ile-de-France) a pu répondre aux vanvéens sur les modalités de prise en charge du cancer du sein, sur les innovations et les progrès en matière de technique de dépistage ainsi que sur les lieux et les centres agréés de dépistage (prévention secondaire). 18 personnes ont été accueillies sur la matinée.

- Un chargé de prévention de la Ligue contre le Cancer informera sur les comportements à risque pour la santé et les moyens d'agir en conséquence (prévention primaire). Une collecte des dons au profit de la recherche été organisée en parallèle. 17 personnes ont été accueillies sur le stand et 71€ ont été récolté pour la recherche.

- Une naturopathe, coach sportive qui exerce son activité à Vanves a animé un atelier sur les bonnes habitudes de vie pour prévenir l'apparition du cancer. Elle a mené également une séance d'échauffement dédiés au bénévoles du RMS qui ont sillonné le marché et ses alentours pour distribuer des rubans roses, en tenue de sport et t-shirt floqués.

b. Reconduire la venue du Bus Santé Femme

Créé par l'Institut des Hauts-de-Seine, le Bus Santé Femme est un dispositif mobile « aller vers » à vocation sanitaire et sociale qui vient en aide aux femmes vulnérables et éloignées des dispositifs d'accueil spécifiques. Pour la 4^{ème} année consécutive, le Bus s'est positionné de 10h à 16h sur le parvis Audiens. Le bilan du passage du jeudi 11 mai 2023 : 21 personnes sont venues sur le Bus et ont bénéficié de l'ensemble du dispositif : accueil et orientation par la coordinatrice, dépistages auditif, visuel et prise de tension par une infirmière, dépistage diabète/cholestérol et entretien avec un médecin, entretien avec un psychologue, entretien avec un travailleur social, entretien avec un avocat.

c. Offrir un accès réservé à des conférences en ligne et en direct

Le service santé publique a souhaité développer et diversifier ses actions en matière de prévention-santé grâce à un partenariat avec la plateforme HappyVisio qui propose un accès à des conférences en ligne sur différentes thématiques liées à la santé. Une opportunité simple et pratique qui permet au grand public de s'informer et d'échanger avec des experts. Au programme : 48 thématiques santé (le dépistage du cancer, le tabac, le diabète, l'équilibre alimentaire, l'activité physique ou encore le sommeil). Ce dispositif propose des conférences en direct pour permettre de poser des questions à des experts ainsi qu'un service de replay pour visionner les conférences en différé.

Programme des conférences en 2023 :

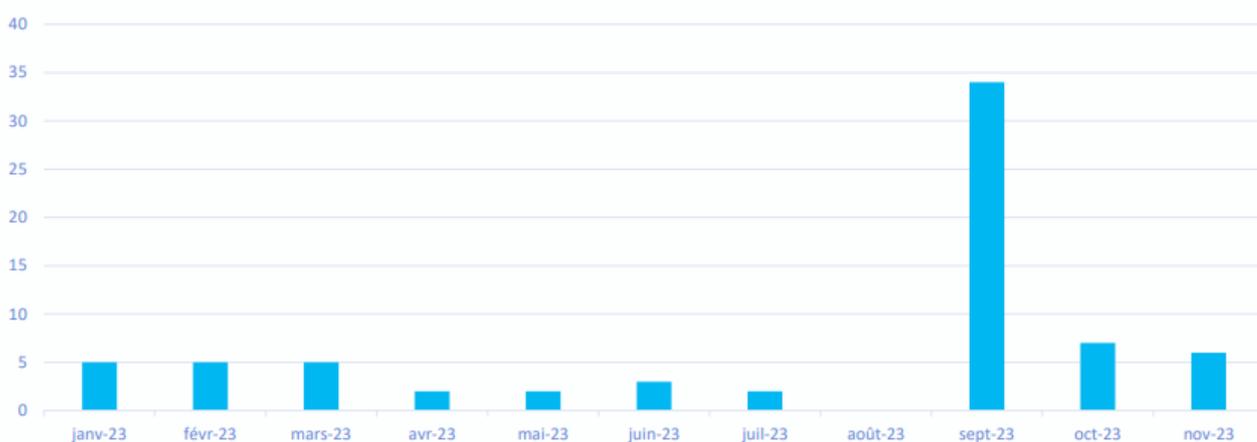
✓ De janvier à juillet 2023 :

MARDI 10 JANVIER 17H	Cybersexualité et Porno, attention à ne pas devenir accro ! Sébastien LANDRY, psychoséxologue
JEUDI 19 JANVIER 14H	Allo les secours ! Je suis en train de sauver une vie La Croix-rouge française
VENDREDI 20 JANVIER 15H	Hyperconnexion / déconnexion : quel équilibre ? Maud LEMERCIER, psychologue
MARDI 24 JANVIER 11H	Le tabac, quelles techniques pour aider au sevrage ? Lara DONNAY
VENDREDI 24 FÉVRIER 11H	Tester sa condition physique : pourquoi ? Comment ? Jacques CHOQUE, Educateur sportif diplômé d'Etat
MARDI 7 MARS 17H	Gestion du stress et neuro sciences 1/2 Céline RICLET, Sophrologue
MARDI 14 MARS 17H	Gestion du stress et neuro sciences 2/2 Céline RICLET, Sophrologue
MERCREDI 5 AVRIL 17H	Avec Mon espace santé, vous avez la main sur votre santé Amélie DECKER et Sébastien ROSAYE de la CNAM
LUNDI 12 JUIN 14H	Vivre un été sans danger La Croix-rouge française

✓ De septembre à décembre 2023

JEUDI 14 SEPTEMBRE 11H À 12H	Nutrition et diabète Maxime REGNIER, Diététicien-nutritionniste
JEUDI 28 SEPTEMBRE 11H À 12H	Syndrome de l'intestin irritable Maxime REGNIER, Diététicien-nutritionniste
VEN 29 SEPTEMBRE 11H À 12H	Cœur et santé, prévention cardiovasculaire Dr Gérard SIMON, Gériatologue
LUNDI 2 OCTOBRE 14H À 15H	Définir les contours de la dépression post-partum pour mieux la comprendre Elise MARCENDE, Pdte de l'Association Maman Blues
LUNDI 9 OCTOBRE 11H À 12H	L'optimisme c'est bon pour la santé Youri GERARD, Formateur et Conférencier
LUNDI 30 OCTOBRE 14H À 15H	Les accidents vasculaires cérébraux et leur prévention Dr Gérard SIMON, Gériatologue
LUNDI 6 NOVEMBRE 11H À 12H	Déodorant : dangers et solutions naturelles Claire DEVILLERS, Naturopathe certifiée et formatrice
MER 15 NOVEMBRE 11H À 12H	Soulager le mal de dos Dr Céline GUERIN-FAUCHEUR, Pharmacienne
JEUDI 16 NOVEMBRE 14H À 15H	L'apnée du sommeil Pauline Guillot, Doctorante en neurobiologie
MARDI 5 DECEMBRE 11H À 12H	Burn-out : repérer et prévenir l'épuisement Claire DEVILLERS, Naturopathe certifiée et formatrice
JEUDI 21 DECEMBRE 14H À 15H	La prise en charge non médicamenteuse de la douleur Nadège ENERT, Psychologue

✓ Bilan des inscriptions au cours de l'année 2023



d. Accueillir les opérations Dons du sang plusieurs fois/an

Depuis plusieurs années, la ville de Vanves accueille l'Etablissement Français du Sang dans le cadre de ses collectes de sang.

Bilan des collectes pour l'année 2023 :

- ✓ Le 03 février 2023 : 97 volontaires (80 prélevés) 8 nouveaux donneurs
- ✓ Le 08 avril 2023 : 89 volontaires (80 prélevés) 11 nouveaux donneurs
- ✓ Le 07 juillet 2023 : 80 volontaires (64 prélevés) 10 nouveaux donneurs
- ✓ Le 13 octobre 2023 : 96 volontaires (78 prélevés) 13 nouveaux donneurs
- ✓ Le 15 décembre 2023 : 93 volontaires (75 prélevés) 6 nouveaux donneurs

3/ Piloter avec le CCAS la Grande Cause Vanvéenne

La Grande Cause Vanvéenne a été consacrée en 2023 à l'égalité Femmes-Hommes. Elle a un double objectif : sensibiliser un large public à la thématique pendant une année et mener des actions ciblées vers un public spécifique.

Le service Santé publique et le CCAS ont piloté et mis en œuvre un programme événementiel pour l'année 2023.

2 temps forts ont vocation à devenir pérenne :

- ✓ Le 8 mars : Journée des droits des femmes
- ✓ Le 25 novembre : Journée internationales de lutte face aux violences faites aux femmes

Les différents événements :

- ✓ CCAS : Reconstitution de l'adhésion annuelle au Centre Hubertine Auclert.
- ✓ Pôle social santé :
 - Ciné-échange dans le cadre de la Journée Mondiale du sport féminin, autour du Film: Free to Run, de Pierre MORATH. 3 sportives Vanvéennes ont été sollicitées pour échanger avec la salle à la fin de la projection (avec l'aide des sports et de la culture).
 - Conférence sur les violences faites aux femmes avec Maitre BONAGGIUNTA (avocate de Jacqueline Sauvage).
 - Opération sachets de baguettes : Distribution de sachets de baguettes portant le violentomètre et les numéros utiles. En lien avec le service Développement économique.
 - Exposition Body positive du CRIPS dans les collèges et le lycée Dardenn.
 - Concours de poésies et affiches tout public, puis exposition itinérante des productions.
- ✓ Santé publique - prévention santé : Campagne d'affichage dans les écoles avec pour thématique : « L'égalité commence avec les jouets ».

4/ Construire avec le CCAS le Projet du Pôle Social Santé

La nouvelle municipalité élue en juin 2020 souhaite porter un projet social santé qui définirait la politique sanitaire et sociale de la ville de Vanves pour les 2 années à venir.

L'élaboration de ce projet a démarré en 2022 et repose sur le travail en commun des services sanitaires et sociaux de la ville qui sont le service santé publique et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le rapprochement de ces deux services forme le Pôle Social Santé.

Le Projet du Pôle Social Santé a vocation à définir les objectifs de ce pôle ainsi qu'à les communiquer à la population afin de rendre visible et lisible son action.

3 phases constituent la réalisation de ce projet :

- ✓ Phase 1 de septembre à décembre 2022 : Définir la méthodologie et le rétro planning, pré identifier les axes de travail susceptibles d'évolution, constituer les groupes de travail, établir un diagnostic territorial, réaliser une enquête des besoins à partir de questionnaires à destination des partenaires et du grand public.
- ✓ Phase 2 de janvier à avril 2023 : Analyse des résultats des questionnaires et rédaction du projet
- ✓ Phase 3 de mai à juin 2023 : Présentation et validation du projet

Les axes de travail pré identifiés sont :

- ✓ Garantir l'accès aux droits et aux soins pour tous les vanvéens
- ✓ Agir de manière préventive pour améliorer le bien-être des vanvéens
- ✓ Porter une attention particulière à des publics spécifiques à tous les âges de la vie

5/ Mener un travail transversal avec les autres services de la ville

La santé est un domaine transversal qui se retrouve dans de nombreux champs d'activité. Le service santé publique œuvre en lien avec les autres services municipaux afin d'apporter un éclairage :

- ✓ Le service Prévention Sécurité : suivi des situations individuelles complexes de particuliers abordées lors de la Coordination en Santé Mentale.
- ✓ Le PHARE : organisation des campagnes de prévention, des réunions institutionnelles avec les partenaires locaux de santé, du Forum des Associations.
- ✓ Le service Culture : participation à la mise en place de ciné-échanges à destination du grand public autour des thématiques de santé.
- ✓ Le service Petite Enfance : réunion d'échange et d'information avec les professionnels de santé autour de thématiques communes des tout-petits, de la famille et la santé.
- ✓ Le service Education : réunion d'échange et d'information avec autour de projets communs sur des thématiques communs de l'enfant, de la famille et la santé.
- ✓ Le service socio-culturel ESCAL : réunion d'échange et d'information avec les professionnels de santé autour de thématiques communes des jeunes de la famille et la santé.
- ✓ Le service Commerce : Prospection et partage des informations en matière de biens immobiliers disponibles pouvant correspondre à des besoins d'installation de professionnels de santé. Interrelation lors de manifestation de Santé publique au marché.
- ✓ Le service Urbanisme : Partage des connaissances autour des projets immobiliers pouvant correspondre à des besoins d'installation de professionnels de santé.
- ✓ Le service Communication : participation aux actions de communication autour des évènements et des actualités afférentes au service santé publique.

PREVENTION SANTE

L'offre des actions du service Prévention Santé, varie et s'adapte en fonction des problématiques de terrain.

Objectifs des actions :

- Susciter chez les jeunes une prise de conscience de prendre soin de leur santé
- Faciliter la rencontre avec les professionnels de santé
- Identifier les lieux ressources

Education à la vie relationnelle, sexuelle et affective :

Ecoles : **774** élèves

Collèges et lycée Dardenne : **419** élèves

Thèmes abordés :

- Respect du corps (en grande section maternelle)
- La puberté (en primaire)
- La contraception
- Le consentement
- Le harcèlement
- Les infections sexuellement transmissibles

Sophrologie : 55 élèves.

Les séances sont proposées à tous les élèves des collèges Michelet et Saint-Exupéry ainsi qu'aux élèves du lycée Louis Dardenne.

Elles se déroulent en 5 séances sur la base du volontariat.

Thèmes abordés :

- Gestion des émotions : prendre conscience de ses émotions et de leurs causes pour mieux les gérer. Etre capable de les reconnaître et de les nommer.
- Gérer son stress/ Se préparer aux examens : Aider les élèves à développer et dynamiser leurs ressources afin de réaliser leurs objectifs en meilleure possession de leurs moyens

La sophrologue a orienté les séances en fonction des attentes des élèves. En général, les préoccupations des jeunes étaient les suivantes cette année:

- Contrôler les émotions dans les moments de stress important et retrouver de la confiance en soi.
- Contrôler les émotions à l'approche d'une situation stressante
- Contrôler les émotions afin de favoriser le bien-être psychologique et la qualité des relations avec les autres.

La sophrologue a orienté sa pratique sur le développement des compétences sociales et la confiance en soi.

Diététique : 712 élèves

Les objectifs :

- Identifier les groupes d'aliments
- Aborder l'apport nutritionnel des aliments
- Lutter contre les troubles du comportement alimentaire
- Elaborer des repas équilibrés
- Lire les étiquettes
- Echanger sur les idées reçues

Les actions de l'infirmière scolaire :

- Le dépistage infirmier
- Le bilan de santé et suivi des élèves
- Mise en place du PAI
- Les actions de prévention et d'éducation, certaines d'entre elles sont menées en collaboration avec :
 - La Conseillère Conjugale et Familiale
 - La Diététicienne
 - La Croix-Rouge
- **Pour les élèves de Grande Section maternelle :**
 - Education hygiène alimentaire
 - Education hygiène bucco-dentaire
 - Hygiène : lavage des mains/le mouchage
 - Respect du corps
 - Le sommeil
- **Pour les élèves des classes élémentaires :**
 - Education hygiène alimentaire pour les classes de CE2
 - Education sur la puberté pour les classes de CM2
 - Porter secours pour les élèves de CE2

Actions de Préventions

- Prévention des addictions et comportements à risque : environ **15** jeunes

Cette action a été menée en transversalité avec le secteur jeunesse de l'Escal et le service Prévention en collaboration avec le CRIPS (Centre régional d'information Prévention Santé).

En amont de l'action le 26/09/23:

Formation de 3 h :

- ✓ Construction d'une action commune pour co-animer avec l'équipe du Centre d'information et de prévention Santé (Crips)
- ✓ Technique d'animation
- ✓ Echanges sur les usages
- ✓ Echanges sur les problématiques repérées
- ✓ Sensibilisation aux diverses substances et pratiques.
- ✓

L'action le 18/10/23 : accueil des jeunes sur place et en maraude.

Les objectifs :

- Développer chez les jeunes leur capacité à mettre œuvre des stratégies de prévention pour eux-mêmes et pour autrui

- Renforcer leurs connaissances
- Permettre la connaissance et l'identification des structures ressources.

Des intervenants du CRIPS sont également venus à la rencontre des élèves de classes de 4^{ème} du collège Saint-Exupéry et Michelet, à la demande des équipes éducatives.

252 collégiens soit 4 classes de 4^{ème} du collège Michelet et Saint-Exupéry ont bénéficiés d'actions « échange- débat » sur la même thématique.

- Prévention des jeux dangereux : L'Association APEAS (Accompagner Prévenir Eduquer Agir Sauver) est intervenue auprès des élèves de 6^{ème} du collège Saint-Exupéry soit **112** jeunes.
- Forum des Association : **154 personnes** ont participé au ateliers mise en place par le service sur le thème : « Alimentation et exercice physique un atout pour la santé ». :

Atelier Vélo smoothies,
Atelier Petit déjeuner équilibré/ parents-enfants
Séances d'Exercices physiques
Atelier Sensoriel pour les enfants.

- Exposition Body positive : **411 élèves** soit 155 élèves du lycée Louis Dardenne et 256 du collège Saint-Exupéry.
-

Objectifs de l'action :

- Permettre le débat, l'échange.
 - Rendre visible la diversité et la beauté du corps humain.
 - Aborder les normes sociales associées à la beauté.
 - Déconstruire les stéréotypes.
 - Comprendre l'évolution des normes et du lien entre l'histoire des discriminations et la construction des normes associées à la beauté.
 - Questionner les normes associées à la beauté et prendre conscience de ses propres représentations.
 - Comprendre quelles sont les discriminations basées sur l'apparence physique et leurs manifestations au quotidien pour les personnes concernées.
 - Réfléchir aux messages clés à transmettre dans une démarche de lutte contre le harcèlement (dont le motif principal est l'apparence physique).
- Action sommeil « Freins et leviers » : **78** élèves du lycée Louis Dardenne ont participé à cette action menée par la ligue contre le cancer.
 - Action Jouets Génrés en lien avec la grande Cause Vanvénienne a touchée **154** élèves, soit **123** de maternelle et 31 d'élémentaire.

- Forum santé à Dardenne : sensibilisation à la contraception et au mode de protection contre les Infections Sexuellement transmissibles : **50** jeunes ont participé.

Les objectifs:

- Engager la discussion sur les idées reçues
- Développer l'importance de prendre soin de soi.
- Informer sur la contraception et la contraception d'urgence.
- Informer sur les lieux d'accompagnement de proximité.
- Développer des connaissances et donner des informations adaptées autour de la prévention des IST :
 - sur les risques encourus,
 - sur les moyens de protection,
 - L'intérêt du dépistage précoce.

Bilan de la prise en charge des jeunes Vanvéens à l'ESJ en 2023

Depuis le 1^{er} novembre 2018, l'Espace Santé Jeunes-Point Accueil Ecoute Jeunes (ESJ-PAEJ) et le Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) localisés au sein de l'Espace Santé Simone Veil sont devenus lieux d'accueil commun des publics Isséen et Vanvéen.

Le centre Simone Veil se décline en 3 pôles :

- Espace Santé jeunes-Point Accueil Ecoute Jeunes pour les 11-25 ans
- Parcours Santé Jeunes pour les 16-25 ans en situation de précarité
- Centre de Santé Sexuel

L'espace Santé jeunes et Point Accueil Ecoute jeunes ont accueillis **202** jeunes Vanvéens et Vanvéennes. Concernant les interventions collectives, une infirmière et une psychologue ont réalisé des ateliers de prévention en santé mentale au sein du collège Saint-Exupéry auprès des délégués de classes, ayant permis la sensibilisation de 35 élèves environ.

Des membres de l'équipe ont également participé au Forum Giga la Vie à Vanves, ayant permis à 139 jeunes de découvrir l'ESJ. Cela représente donc un total **d'environ 174 jeunes sensibilisés**.

**PRÉVENTION SECURITÉ
PARTICIPATION LOCALE
POLICE MUNICIPALE**



PREVENTION SECURITE – PARTICIPATION LOCALE – PREVENTION SPECIALISEE – POLICE MUNICIPALE

PREVENTION ET SECURITE

EFFECTIF DU SERVICE

1 Directeur, Attaché territorial
1 Agent administratif (à 80%)

MISSIONS DU SERVICE

- **Coordination des partenariats C.L.S.P.D** sur les thèmes de la prévention de la délinquance et de la sécurité (Réunions de conciliation avec les bailleurs sociaux, réunions régulières de coordination avec le Commissariat, réunions de travail avec les partenaires de Vanves, centralisation des actions de prévention portées par les services municipaux et des dossiers de demandes de subventions au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, 34000 € obtenus au titre du CLSPD en 2023).
- **Coordination des actions des services de la Police Municipale.**
L'objectif est d'avoir une action cohérente et efficace du service Prévention Sécurité en le dotant de moyens opérationnels. La Police Municipale est donc administrativement rattachée au service.
Dans ce cadre, le service participe aux cellules de veille mensuelles avec le commissaire de police et négocie le renouvellement de la convention de coordination (tous les 3 ans) entre les polices nationale et municipale.
En 2023, le poste de Police Municipale a fait l'objet de travaux de modernisation et de sécurisation.
- **Suivi du dispositif de vidéoprotection et proposition de nouvelles installations**, en lien avec GPSO : au 31 décembre 2022 l'ensemble de l'entretien et de la maintenance du parc existant a été transféré à l'EPT.
- **Pilotage du dispositif de médiation urbaine et sociale. :**
 1. Présents du 23/05/2023 au 07/10/2023, 3 médiateurs de l'association PROMEVIL ont parcouru les rues de la commune de 16h à 00h et de 15h à 23h en période scolaire.
 2. Basé au 27 avenue de Verdun, extension du local dédié à la Prévention Spécialisée afin d'avoir une salle pour accueillir les médiateurs.
- **Coordination des dispositifs de stationnement payant avec la Direction de la Mobilité de GPSO.**
Coordination des dispositifs de restriction de la circulation notamment lors de la mise en place à l'occasion des grands salons du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (en 2023 : salon de l'Agriculture)
- **Sécurisation des manifestations publiques** organisées par la Ville (fête nationale, forum des associations, fête de la Musique, Braderie, Village des Terroirs, ...).

- **Rédaction des courriers du Maire** relatifs à la sécurité à Vanves et aux demandes d'indulgence PV. Sur un total de 244 courriers, 208 ont porté sur des questions relatives à la sécurité et à la tranquillité publiques (questions de sécurité, de stationnement ou de nuisances de voisinage).
- **Mise en œuvre en cours de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la délinquance 2023 – 2026** : Réalisation progressive des 19 fiches-actions.
- **Mise en œuvre de la convention de coordination signée en 2022 avec la Ville de Paris sur les questions de prévention et de sécurité** :

PERSPECTIVES PREVENTION SECURITE 2024

1. Poursuite de la mise en œuvre de la STSPD adoptée en 2022.
2. Création de commissions thématiques avec les partenaires du CLSPD pour mieux coordonner leurs actions sur les sujets suivants : éducation, nuisances de voisinage, tranquillité publique.
3. Poursuivre la mise en œuvre de la convention de coordination sur les aspects de prévention et de sécurité avec la ville de Paris, amorcer une démarche similaire avec d'autres villes voisines.
4. Surveillance des points écoles et des espaces verts.
5. Accentuer les interventions auprès des jeunes Vanvéens sur la prévention de la délinquance, en lien avec les établissements scolaires et les services municipaux.
6. Redynamisation du dispositif de médiation (marche public renouvelé en 2024)
7. Superviser les dispositifs de sécurisation des manifestations publiques en lien étroit avec la PN, dans le cadre de Vigipirate.
8. Recrutement d'un Directeur adjoint du service Prévention-Sécurité Participation Locale

-

PARTICIPATION LOCALE

EFFECTIF DU SERVICE

1 Directeur, Attaché territorial

1 Agent administratif (à 80%)

MISSIONS DU SERVICE

- Secrétariat des instances (rédaction des compte-rendu de réunions, réservation de salles, envoi des convocations...)
- Gestion budgétaire (devis, bons de commande, factures, programmation budgétaire annuelle et régie « fêtes publiques »)
- Assurer l'organisation des manifestations organisées par les instances (logistique, organisation de soirées, de sorties, de rencontres...)
- Conseiller les élus dans la tenue des réunions (élaboration de l'ordre du jour ...).
- Assurer une veille en matière de modalité de participation notamment sur l'apport du numérique.
- Mise en place de consultations sur les aménagements urbains, en s'appuyant notamment sur la plateforme *jeparticipe.vanves.fr* lancée par la Ville en juin 2023 (trois consultations en ligne : requalification de la rue Marcheron, du square Charles de Gaulle, des rues Auguste Comte et Louis Vicat)

1/ Le Conseil des Seniors

Nombre de réunions en 2022 : 7

Nombre de réunions en 2023 : 9

- Préparation d'un second recueil de témoignages à l'instar de celui édité en 2019.
- Travail de recherche sur le passé industriel et artisanal de la ville.

2/ Les Conseils de Quartier

- Conseil de quartier Centre Saint-Rémy :
 - 7 réunions en 2022
 - 7 réunions en 2023
- Conseil de quartier Plateau de Vanves :
 - 7 réunions en 2022
 - 8 réunions en 2023
- Conseil de quartier Hauts-de-Vanves :
 - 7 réunions en 2022
 - 7 réunions en 2023

Participation :

- au Téléthon
- à la banque alimentaire,
- Collecte des Restos du Cœur

3/ La Commission Consultative d'Etudes et de Prospectives (CCEP)

Pas de réunion en 2023.

La Commission Consultative d'Etude et de Prospective est une instance créée en 2020. Saisie par Monsieur le Maire sur des sujets d'intérêts communaux et intercommunaux, cette Commission accompagne des réflexions et rend des avis sur les différentes politiques publiques propres aux compétences des territoires concernés. La CCEP ne s'est pas réunie en 2023 mais ses membres ont été invités à participer au comité de pilotage sur la requalification de la rue Marcheron.

PERSPECTIVES PARTICIPATION LOCALE 2024

- Pour le Conseil des Seniors, développer l'intergénérationnel et les projets co-construits avec l'ensemble des conseillers seniors.
- Animer la plateforme de participation numérique (questionnaire, boîte à idée, consultation, etc..) selon les projets municipaux en cours, et travail sur un projet de budget participatif.
- Poursuite et renouvellement des actions des conseils de quartier, avec les nouveaux conseillers nommés en septembre 2023 : permanences à la rencontre des habitants, participation aux événements municipaux, accompagnement des conseillers dans la mise en œuvre de leurs propres animations (Trocolivres des Hauts-de-Vanves, Jeux du Plateau...)

-

PREVENTION SPECIALISEE

EFFECTIF DU SERVICE

Un troisième poste a été ouvert en juin 2021, suite à l'augmentation de 17 000 euros de la subvention départementale annuelle. L'équipe d'éducateurs spécialisés, qui occupe un local éducatif au 27 avenue de Verdun, se compose de quatre éducateurs spécialisés.

L'intégralité du budget lié à leurs actions (RH + Fonctionnement + Local avenue de Verdun) est prise en charge par une subvention du CD 92 (de 138 320 € pour 2023).

MISSIONS DU SERVICE

La prévention spécialisée intervient auprès des vanvéens âgés de 11 à 25 ans, elle vise à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion des jeunes et des familles. Nous avons deux missions principales qui sont de lutter contre la délinquance mais aussi d'agir pour la protection de l'enfance. Pour mener sa mission à bien sur la commune, l'équipe se constitue de 3 travailleurs sociaux. L'effectif fluctuant a eu 2023 des répercussions sur la qualité du travail mené avec les partenaires et les usagers, mais l'accompagnement des jeunes a été maintenu et plusieurs projets mis en œuvre.

Nos missions sont multiples, nous intervenons en individuel ou en collectif, dans les établissements scolaires ou au local et dans des domaines variés : la lutte contre le décrochage scolaire et les conduites à risques, l'accès à la formation ou aux droits divers, les problématiques familiales, financières, de santé ou encore judiciaire.

En 2023, 90 vanvéens ont été accompagnés avec un projet éducatif défini par les éducateurs.

Bilan 2023

- Rencontres régulières avec les CPE ou assistants sociaux des établissements scolaires, lancement d'une « cellule de veille éducative » avec les établissements dans le cadre du CLSPD.
- Interventions auprès des élèves dans les établissements scolaires du second degré (ex. club débat au collège Saint-Exupéry)
- Renforcement des échanges avec la mission locale et la structure information jeunesse (ex. mise en œuvre de la bourse au permis),
- Visites de jeunes vanvéens détenus en maison d'arrêt,
- Environ 600 abonnés au compte SNAPCHAT qui suivent l'actualité du local,
- Travail en collaboration avec le CCAS pour les domiciliations et le suivi de jeunes sans domicile fixe,
- Mise en place d'activités à la journée pendant les vacances scolaires (sportives, ludiques et culturelles)
- Séjour à Center Parcs pendant l'été 2023 avec 5 lycéens

PERSPECTIVES PREVENTION SPECIALISEE 2024

- Recrutement d'une nouvelle responsable d'équipe en février 2024
- Séjour de rupture en juillet
- Proposer davantage de sorties à la journée et avec la participation des grands frères (type Deauville Etretat Cabourg) pour éloigner les jeunes de Vanves pendant les vacances aux beaux jours

- Redynamisation des partenariats et actions avec les établissements scolaires. Mise en place d'une action mutualisée de prévention contre les rixes avec le lycée Dardenne et les clubs de prévention des villes voisines (Issy, Boulogne...)
- Renforcer encore davantage le travail transversal avec les autres services municipaux intervenant auprès de la jeunesse (Escal, SIJ, CCAS...)

POLICE MUNICIPALE

EFFECTIF DU SERVICE

- Un chef de Police
- 4 Gardiens brigadiers de Police Municipale
- Deux agents administratifs chargés de l'accueil du téléphone et de la gestion des différents fichiers informatiques et de vidéo-opération.

MISSIONS DU SERVICE

Les missions du service Police Municipale consistent d'une part à assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques et d'autre part, à faire respecter le code de la route.

PERSPECTIVES POLICE MUNICIPALE 2024

- Développement de la Vidéo-protection,
- Développement de la Vidéo-verbalisation,
- Renforcement du contrôle routier en commun avec la Police Nationale puis en autonomie.
- Accentuer les rondes dans les zones sensibles.
- Surveillance des points écoles et des espaces verts.
- Renforcement de la surveillance des logements (Opération Tranquillité Vacances).
- Renforcement des patrouilles pédestres dans les secteurs sensibles (Place de la République) + voies piétonnes Auguste Comte et Rabelais, place des Provinces.
- Renforcement des contrôles de vitesse.
- Renforcement des contrôles 2 roues sur la commune.
- Renforcement d'une présence sur le marché communal.

BILAN ET INDICATEURS

	2019	2020	2021	2022	2023
Courriers traités	62	60	55	61	97
Vidéo-verbalisation (1)	0	0	38	397	346
Contraventions au stationnement gênant (trottoirs, piétons, arrêtés municipaux, ...)	934	892	965	668	600
Contraventions infraction au code de la route	50	61	128	64	132
Nombre d'opérations radar	7	16	24	33	23
Contraventions à la vitesse	6	38	47	66	59
Enlèvements (infractions au code de la route)	53	93	101	51	66
Enlèvements (véhicules ventouses)	50	39	48	44	75

Fiche d'immobilisation de véhicule	7	13	2	4	0
Rapports	39	39	60	57	47
Notifications	21	17	25	29	29
Découverte de véhicules volés	5	6	2	9	6
Animaux capturés	2	1	0	2	1
Objets trouvés	124	107	96	102	97
Nombre d'appartements surveillés dans le cadre de l'opération tranquillité vacances (juin à septembre)	44	46	58	54	27
Cérémonies et commémorations	3	3	3	3	3

- (1) La vidéo-verbalisation a été mise en place le 25 novembre 2021.

PROCOLE



SERVICE DU PROTOCOLE

EFFECTIF DU SERVICE

Une responsable du protocole sur le grade de Rédacteur territorial.

MISSIONS DU SERVICE ET BILAN 2023

A. Préparation et organisation des cérémonies patriotiques 2023

- . 27 janvier : « Commémoration de l'Holocauste »
- . 19 mars : « Cessez le feu en Algérie »
- . dernier dimanche d'avril : « Souvenir des Déportés »
- . 8 mai : Cérémonie du 8 mai 1945
- . 18 juin : L'Appel historique du Général de Gaulle
- . 25 août : Libération de Vanves
- . 11 novembre : Cérémonie du 11 novembre 1918
- . 5 décembre : Cérémonie pour la Journée Nationale de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de la Tunisie.

B. Préparation et organisation de diverses manifestations et réceptions 2023

- . soirée des Nouveaux Vanvéens
- . cérémonie d'entrée dans la citoyenneté
- . réception « Les Vanvéens à l'honneur et Citoyens d'honneur »
- . Cérémonie de remise des médailles aux bacheliers
- . remise des médailles d'honneur du travail aux agents de la commune et félicitations aux agents retraités de la commune
- . séance de cinéma et remise d'un sachet de friandises pour le Noël des enfants du personnel communal
- . inaugurations : Piste d'athlétisme Marie-José PEREC
- . envois par courrier postal du protège carnet de santé avec félicitations aux nouveaux nés vanvéens
- . mise en place de 6 CM, 12 BM, 9 réunions de liste + 18 commissions municipales et réunions publiques

C. Gestion des salles municipales

- . salle Henry Darien
- . hall de l'Hôtel de Ville pour les expositions
- . salle Antoine Duprat
- . hall du centre administratif
- . salle Jules Hardouin-Mansart
- . salle Philippe Desportes : Entrepôt pour le matériel électoral et le matériel sanitaire

D. Gestion des demandes d'installation de matériel pour les manifestations

(événements sur la ville, kermesses d'écoles, réunions, ...) organisées par les services mais également les extérieures, destinées au Responsable du Service Logistique.

Nombre de demandes d'interventions pour le service logistique : 66

- . Janvier : 2
- . Février : 3
- . Mars : 3
- . Avril : 7
- . Mai : 7
- . Juin : 13
- . Juillet /Août : 3
- . Septembre : 7
- . Octobre : 6
- . Novembre : 10
- . Décembre : 5

E. Gestion des prêts de matériel

- . Matériel pour buffet (cafetière, bouilloire, verres, matériel jetable, glace, ...)

F. Gestion de la cave

- . achat des boissons, gâteaux et fournitures jetables
- . préparation des vins d'honneur

BUDGET

	Dépenses	
	budgétées	réalisées
Fonctionnement	46590€	38.138 €
Investissement	0 €	0 €

PERSPECTIVES 2024

Maintenir la qualité des prestations en respectant le budget.

RESSOURCES HUMAINES



RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF DU SERVICE

Le service des Ressources humaines intègre l'ensemble des fonctions Ressources Humaines. Il est composé d'un directeur des ressources humaines, de son adjoint, d'un agent d'accueil, de 13 agents répartis en quatre pôles au lieu de cinq en 2022. Il y a eu fusion en 2023 du pôle retraite avec celui de la maladie/prévention. La communication interne a été rattachée au service en 2021

- Recrutement/formation : 2
- Paie/carrière : 5
- Maladie/Retraite : 5
- Communication interne : 1

MISSIONS DU SERVICE

La direction des Ressources Humaines est un service fonctionnel qui assure les missions suivantes :

- Gestion des effectifs (titulaires, contractuels, vacataires)
- Préparation et suivi du budget Ressources Humaines (chapitres 011, 012 & 65)
- Gestion des carrières (promotion, accompagnement à la mobilité, reclassement...)
- Gestion de la paie
- Recrutement (permanents, contractuels et auxiliaires)
- Suivi des formations
- Gestion des maladies
- Gestion des retraites
- Accueil des Stages en entreprise
- Organisation de la restauration collective des agents.
- Prévention des risques santé et sécurité au travail
- Information relative à l'action sociale
- Communication interne

Ces missions sont organisées en différents secteurs d'activités.

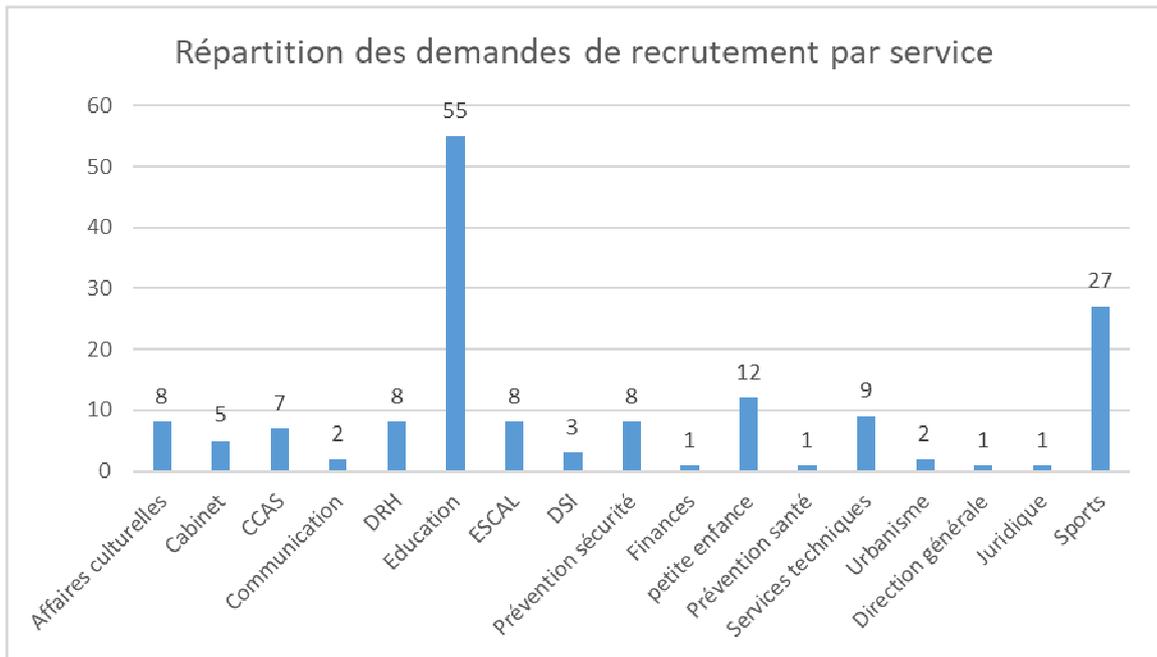
I) LE POLE RECRUTEMENT/FORMATION

1) L'activité Recrutement

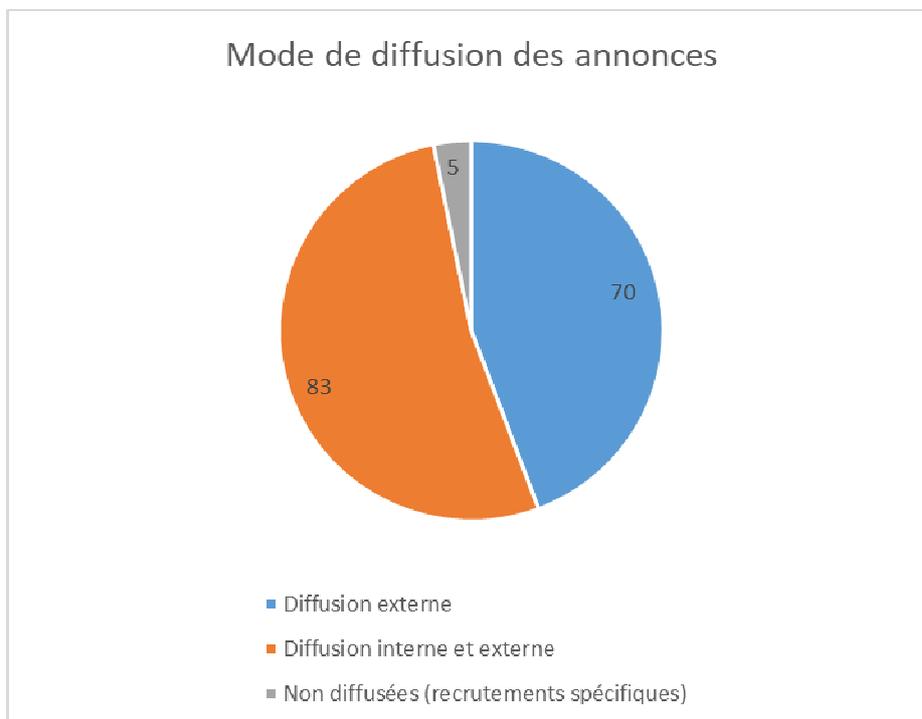
En 2023, le pôle a réceptionné 158 demandes de recrutement des services et directions.

Le service a traité **2282 candidatures et 313 candidats** ont été reçus en entretien de recrutement. **155 postes ont été pourvus.**

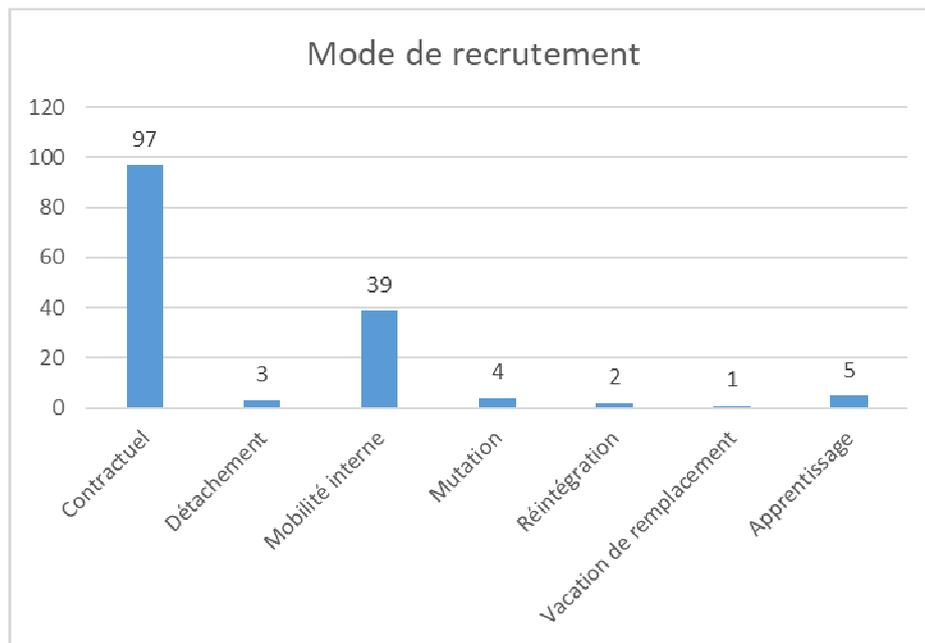
Ci-dessous une répartition des recrutements par services et directions :



Les principaux canaux de recrutement externes sont le site Emploi Territorial, la Gazette des Communes et le site de la ville :



Ci-dessous une présentation des différentes voies de recrutement :



2) L'activité Formation

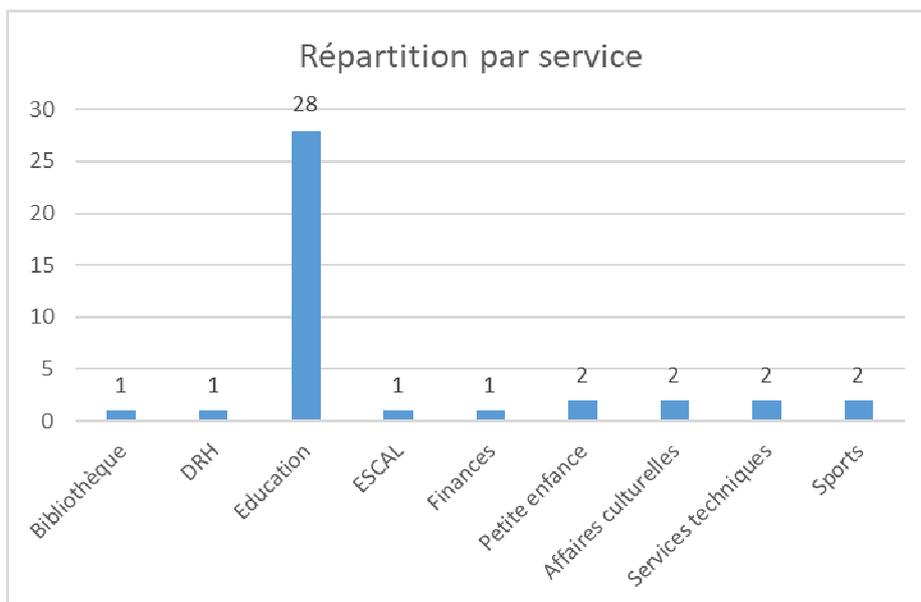
➤ Les formations payantes :

En 2023, 78 543,88 € ont été dépensés pour la formation des agents en plus de la cotisation au CNFPT répartis comme suit :

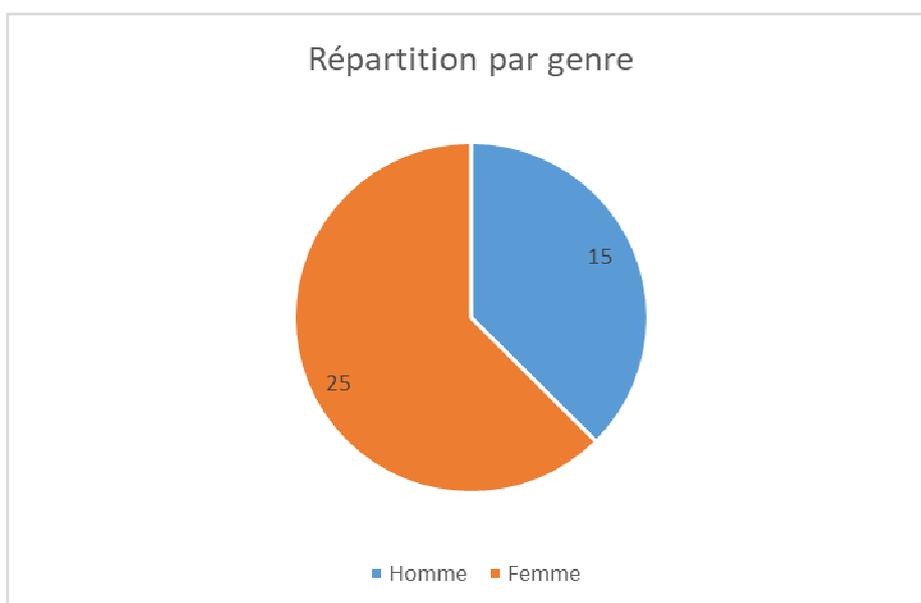
- 22 formations collectives organisées en intra
- 20 formations individuelles

➤ Les formations d'intégration :

En 2023, il y a eu 40 départs en formations d'intégration ; 38 de catégorie C, 1 de catégorie B et 1 de catégorie A. La répartition par service est la suivante :

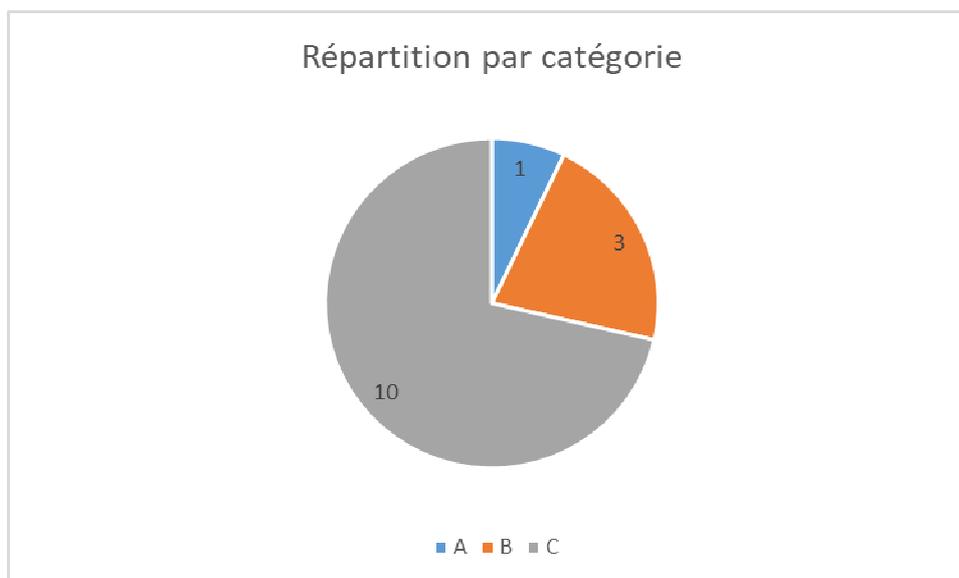
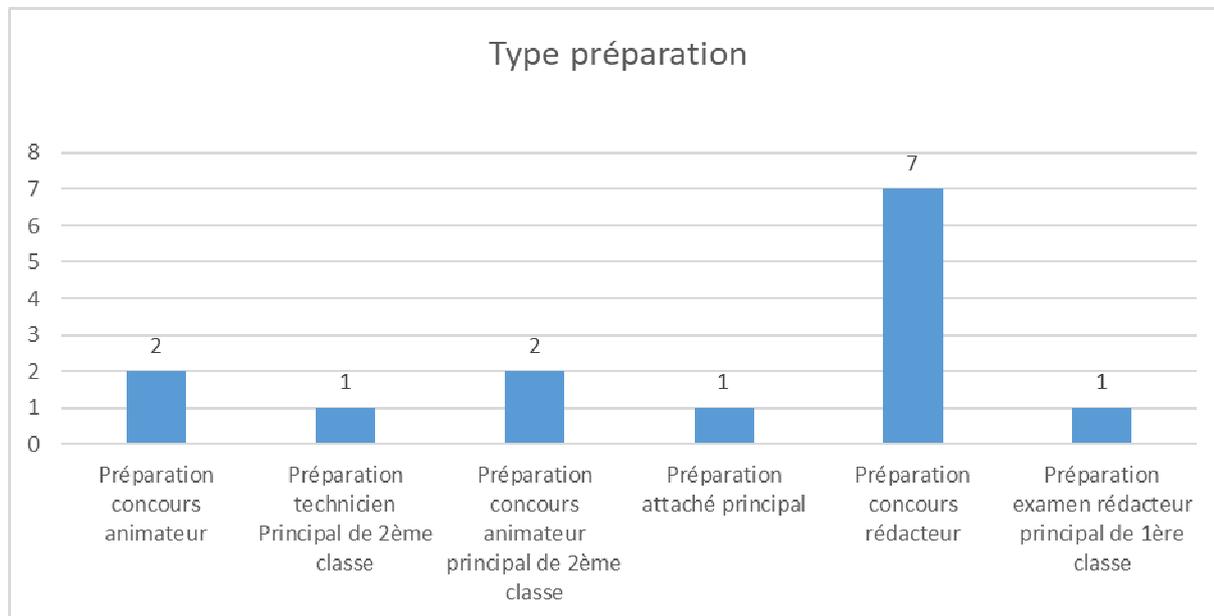


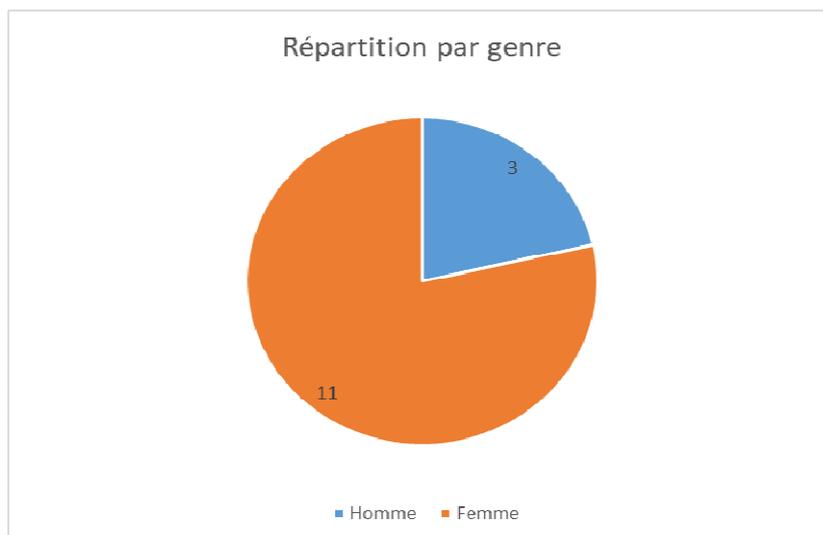
La répartition par genre est la suivante :



➤ **Les préparations concours :**

En 2023, 14 agents ont suivi une formation préparation concours, répartis comme suit :





➤ **Formation des élus :**

En 2023, 1 formation collective a été organisée pour un montant de 3 000 € et 2 formations individuelles pour un coût moyen de 780 €/élu, soit un budget total de 4 560 € sur 7 000 € budgété.

II) LE POLE CARRIERE/PAIE

Ce secteur assure notamment le suivi de la carrière des agents et la gestion de la paie.

1) L'activité carrière

Pour les agents titulaires :

- Mise au stage et suivi des fonctionnaires stagiaires (44 mises au stage et 1 suite à concours)
- Campagne des avancements d'échelon (202 agents)
- Campagne des avancements de grade (27 agents)
- Instruction des dossiers des promotions internes (3 agents)
- Paramétrages, gestion, suivi et assistance dans le cadre des entretiens professionnels
- Mise en œuvre et suivi des différentes positions (disponibilité, détachement, congé parental...)
- Mutations, détachements

Pour les agents contractuels :

- Mise en place et suivi des contrats
- Déclarations de vacances de poste avec création d'une offre via la plateforme du CIG « emploi territorial » avec saisie des nominations
- Mise en paie des indemnités journalières dans le cadre de la subrogation
- Elaboration des attestations destinées à France Travail suite aux fins de contrat, démissions...
- Déclaration Sociale Nominative Evènementielle pour les fins de contrats

La gestion des congés annuels et exceptionnels :

- Saisie des congés exceptionnels ;
- Assistance pour la gestion des congés via les Services Métiers Déconcentrés CIRIL ;
- Suivi de l'organigramme et des circuits de validations pour le bon fonctionnement du logiciel ;
- Gestion des comptes épargne-temps
- Mise à jour de la note des congés annuels
- Paramétrages

2) L'activité paie

- Mise à jour des données individuelles des agents dans le logiciel CIRIL ;
- Saisie mensuelle des données de paye (remboursement des frais de transport, indemnités, heures supplémentaires, GIPA, précomptes PREFON et MNT, etc...) dans le logiciel ;
- Production des bulletins de paie mensuels, les déclarations mensuelles et trimestrielles des charges sociales (URSSAF, ASSEDIC, IRCANTEC, CNRACL, CNFPT, etc...) ;
- Déclarations annuelles de fin d'année (PREFON, ATIACL...)
- Gestion des titres de recettes ;
- Gestion des dossiers allocation perte d'emploi (en diminution depuis l'affiliation de la Ville aux ASSEDIC en 2003) ;
- Etablissement du Rapport Social Unique ;
- Saisie des paies des vacataires ;
- Conseil en action sociale ;
- Déclaration Sociales Nominatives mensuelle (DSN)
- Suivi et correction des anomalies CNRACL, IRCANTEC sur PEP 's, site de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Suivi du contrôle allégé avec le SGC de Boulogne-Billancourt
- Paramétrages du logiciel CIRIL
- Traitement des dossiers d'ouverture et complément de dossier pour le maintien de salaire des agents qui sont à demi-traitement dans le cadre de la maladie
- Traitement des dossiers des agents logés en relation avec le STIF pour le remboursement de la cotisation patronale « versement mobilité
- Suivi des jours de carence en paie
- Suivi du tableau des emplois et des effectifs
- Gestion de la RAFP des enseignants
- Enquête masse salariale INSEE

Les charges du personnel en 2023 sont de 24 K€.

Entre 600 et 800 bulletins de salaire sont édités par mois et ventilés au sein des services.

En 2023, la convention avec la Trésorerie Municipale concernant le contrôle allégé sur la chaîne des dépenses de paie, venant à terme, deux auditeurs ont ainsi intégré le pôle carrière/paie pendant presque trois mois en vue d'établir un diagnostic de la chaîne de la dépense préalable au renouvellement ou au non renouvellement de ce contrôle allégé en partenariat.

Le diagnostic rendu a été positif, la convention de contrôle allégé en partenariat a donc été renouvelée pour une durée de 3 ans.

III) LE POLE MALADIE/RETRAITE

A) LES ABSENCES POUR RAISONS DE SANTE DES AGENTS

En 2023, l'activité retraite a fusionné avec la maladie et la prévention pour ne constituer qu'un seul pôle : le pôle maladie/retraite. Ce qui a permis de développer plus de transversalité pour optimiser la gestion des dossiers agents.

Les agents bénéficient d'une protection sociale spécifique.

Cette protection sociale comprend différents types de congés :

- Pour maladie
- Pour maternité et paternité
- Pour accident de service ou maladie professionnelle

Les caractéristiques de ces congés varient selon le statut des agents : les fonctionnaires relevant du régime spécial de sécurité sociale et les agents non titulaires de droit public.

1) Les fonctionnaires relevant du régime spécial (CNRACL)

Le congé de maladie ordinaire (1 an) :

En 2023 : 466 arrêts ont été enregistrés (y compris les prolongations), ce qui représente 5373 jours de maladie. On peut noter une légère baisse par rapport à 2022, 2023 étant le retour à la normale suite à la crise sanitaire.

Chaque arrêt fait l'objet d'un arrêté qui est transmis à l'agent en prenant en compte le plein et demi-traitement (3 mois à plein traitement - 9 mois à demi traitement)

Le congé de longue maladie (3 ans) :

5 agents ont été reconnus en congé de longue maladie par le conseil médical en formation restreinte.

Le congé de longue durée (5 ans) :

2 agents reconnus en congé de longue durée.

La disponibilité d'office pour raisons de santé :

2 agents sont en disponibilité d'office pour raisons de santé (inaptés de façon temporaire).

On notera que pour ces 3 types de congés et la disponibilité d'office pour maladie énumérés ci-dessus, l'intervention de l'employeur auprès du conseil médical est obligatoire à un moment donné de la procédure.

Pour rappel : le **conseil médical** est une instance consultative que l'administration employeur doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions concernant la situation administrative des agents en cas de maladie.

Le décret n°2022-350 du 11/03/2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale (modifiant le décret n°87-602 du 30/07/1987 et le décret n°2003-1306 du 26/12/2003) **vient préciser les conditions du fonctionnement du conseil médical, instance** mise en place au 1^{er} février 2022 et issue de la fusion de la commission de réforme et du comité médical.

Cette nouvelle instance prévoit de nouvelles obligations pour les collectivités territoriales et les établissements publics, dans le cadre de la gestion des droits à congé de leurs agents, **avec un recours accru à l'expertise des médecins agréés.**

Désormais, le **conseil médical interdépartemental** comprend :

- Une formation restreinte (ex. Comité Médical)
- Une formation plénière (ex. Commission de Réforme)

Le congé de maternité :

4 congés de maternité enregistrés pour 2023

Le congé de paternité :

6 congés de paternité enregistrés pour 2023

L'accident de service, de trajet et la maladie professionnelle :

En 2024, le service a réceptionné :

- 24 déclarations d'accidents de service dont 17 ont généré 1270 jours d'arrêt de travail.
- 9 déclarations d'accident de trajet dont 4 ont généré 353 jours d'arrêt de travail.

Tout accident de service ou de trajet doit faire l'objet d'une déclaration dans le service pour la reconnaissance ou non de l'imputabilité avant de transmettre tous les éléments auprès de l'assureur. 15 expertises ont été diligentées au cours de l'année 2023.

8 agents sont en maladie professionnelles en 2023 dont 3 déclarées en 2023 (1108 jours d'arrêt de travail).

L'allocation temporaire d'invalidité (ATI) :

C'est une prestation accordée à un fonctionnaire territorial, qui à la suite d'un accident de service, de trajet ou d'une maladie professionnelle, présente des infirmités permanentes. C'est l'ATIACL, un fonds géré par la Caisse des Dépôts et Consignations qui indemnise les agents.

En 2023 : 4 ATI ont fait l'objet d'une révision quinquennale (taux fixé définitivement au bout de 5 ans).

2) Les agents contractuels de droit public relevant du régime général de la sécurité sociale

Le congé de maladie ordinaire :

Durée et rémunération liées à l'ancienneté de service dans la collectivité

En 2023, 245 arrêts de travail représentant 2327 jours.

Diminution significative par rapport à 2022 également chez les agents contractuels.

Le congé de grave maladie :

Aucun congé de ce type en 2023

Le congé de maternité :

5 congés de maternité enregistrés pour 2023

Le congé de paternité

4 congés de paternité enregistrés en 2023

A noter : relations nombreuses avec la CPAM pour établir les subrogations de salaires, ce qui permet à l'employeur de percevoir directement les indemnités journalières dues par l'Assurance Maladie.

L'accident de service, de trajet et la maladie professionnelle :

Les accidents de service et de trajet sont déclarés sur le portail NET ENTREPRISES et gérés par la CPAM.

4 déclarations d'accident de trajet ont généré 3 jours d'arrêt de travail.

10 déclarations d'accident de service dont 6 ont généré 267 jours d'arrêt de travail.

1 maladie professionnelle (79 jours d'arrêt).

Le temps partiel thérapeutique :

Ce n'est pas à proprement parler un congé de maladie mais une modalité d'organisation du temps de travail permettant à l'agent (fonctionnaire et contractuel) de continuer à exercer une activité professionnelle malgré une incapacité temporaire et partielle de travail du fait de son état de santé.

Depuis 2021, l'octroi d'un temps partiel thérapeutique n'est plus soumis à un passage devant le conseil médical et il peut désormais être accordé sur la base d'un certificat médical suivi ou pas d'un arrêt de travail. Pour une demande de renouvellement au-delà de 3 mois, l'agent doit se soumettre à une visite chez un médecin agréé.

En 2023, 10 agents titulaires et 1 agent non titulaire ont demandé à bénéficier d'un temps partiel thérapeutique

B) LA MEDECINE DU TRAVAIL

En matière de médecine préventive, de santé et de sécurité au travail, suite au départ en 2022 du Dr LAURENCE, qui était mis à disposition de notre collectivité par le groupe EFFICIENCE SANTE AU TRAVAIL, une réorganisation a eu lieu en 2023.

En effet, 2 infirmières (détachées par EFFICIENCE) ont réalisé dans les locaux de la ville 177 visites et 58 agents ont été vus directement par le médecin chez Efficienc pour un suivi médical plus poussé.

Bilan SST 2023 :

« En 2023, plusieurs actions de prévention des risques professionnels ont été mises en place :

Mise à jour du document unique : La méthodologie de l'évaluation des risques professionnels a été revue et validée en F3SCT. Cette nouvelle méthodologie consiste notamment en des observations de postes et des entretiens collectifs directement auprès des agents concernés. Cette démarche permet une cotation des risques se rapprochant au mieux du travail réel. Cette méthodologie a été appliquée lors de la mise à jour du DUERP de la crèche Caramel et Nougatine et a permis d'élaborer un plan d'actions complet.

Renouvellement des pharmacies : La majorité des produits se trouvant dans les trousse de secours étant périmés, un renouvellement complet a été lancé (contenu et contenant). L'achat des nouvelles trousse de secours s'est fait en suivant la liste préconisée par Efficienc.

Procédures AT : Une nouvelle version du rapport hiérarchique a été élaborée. Cette version permet d'avoir une lecture plus précise des circonstances de l'accident (description de la tâche, port des EPI, urgence de la tâche, ancienneté sur le poste, maîtrise des compétences, ...) et présente la première étape de l'analyse des accidents.

Analyse des accidents de travail : A la survenue d'un accident de service grave, récurrent ou atypique, une analyse est lancée. A travers une visite de site et des entretiens (formels ou in-situ) et un repérage des déterminants de l'accident, un rapport est fourni à la ligne hiérarchique de l'agent victime. Ce rapport contient notamment un arbre des causes et des préconisations. Le but de cette analyse est de comprendre et agir sur les différents déterminants qui, assemblés, ont conduit au sinistre.

Aménagements de poste : Dans la continuité de 2022, les aménagements de poste prescrits par le médecin du travail sont mis en œuvre. »

C)La retraite :

7 dossiers de liquidation de pension de retraite ont été transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales (CNRACL), par voie dématérialisée, dont 1 dossier de retraite pour invalidité non imputable au service et 1 dossier de retraite pour un départ fonctionnaire handicapé.

4 agents contractuels ont également bénéficié d'un départ à la retraite (régime général et Ircantec.)

Suite à la réforme des retraites en 2023, 1 agent a bénéficié d'une retraite progressive.

Trois rétablissements ont été effectués au régime général et à l'Ircantec. Il s'agissait d'agents qui avaient travaillé pour la ville mais qui ne pouvaient pas bénéficier d'une pension CNRACL.

25 agents qui avaient demandé un rendez-vous retraite, ont été reçus au cours d'un entretien d'une durée d'environ 1 heure.

De plus, 82 agents, proches d'un départ à la retraite, ont participé à une réunion retraite (3 créneaux de dates proposées en novembre).

1) Les médailles d'honneur

Instruction des dossiers de médailles d'honneur couronnant 20 ans (argent), 30 ans (vermeil) et 35 ans (or) de services effectifs dans la fonction publique.

Constitution des dossiers des agents concernés : 27 dossiers de médailles ont été traités et envoyés à la préfecture du domicile des agents dont 11 médailles d'argent, 10 médailles de vermeil et 6 médailles d'or.

2) Les congés bonifiés

Vérification par le gestionnaire des conditions légales : la période de congés ne peut excéder 31 jours consécutifs tous les 24 mois et contrôle des justificatifs de l'attachement du fonctionnaire dans le DOM. Puis gestion de l'organisation et de la mise en place de ces congés (achat de billets d'avion etc...).

Pour l'année 2023, 7 agents ont demandé à bénéficier des congés bonifiés.

V) LE POLE COMMUNICATION INTERNE

Depuis sa création en mars 2021, le pôle communication interne a développé des outils permettant de faciliter le lien entre les agents dans les différents services de la collectivité.

4 axes de travail ont été mis en place :

- Une communication interne « informationnelle » à travers l'envoi d'informations régulières à l'ensemble des agents. En tant que relais, la communication interne centralise pour mieux communiquer et informer sur les actions transversales ayant lieu dans les différents services. Le journal interne (Personnel Infos) est dématérialisé depuis 2023.

Pour ce faire, une adresse mail professionnelle pour chaque agent est dorénavant créée pour garder le maximum de lien avec l'ensemble des agents.

- Une communication interne « évènementielle » avec l'instauration d'animations ponctuelles (les ateliers de communication interne, le concours du pull de Noël, le vélo smoothie, la distribution de brioches italiennes...) et en transversalité avec les différents services afin de mettre en avant leur travail et leur professionnalisme.

- Une communication interne « corporate » autour d'évènements propres aux Ressources Humaines avec un travail sur la valorisation des actions menées autour du parcours de l'agent : une demi-journée d'accueil des nouveaux agents avec un escape game. Une cérémonie spécifique pour les agents médaillés. Une création de médailles uniques pour chaque agent partant à la retraite et avec l'envoi de photos souvenirs. Suite au constat fait par différents chefs de service d'un manque de sentiment d'appartenance à la collectivité et de méconnaissance des missions des autres services, un plan d'action a été élaboré :

- Une communication interne « relevant du quotidien des agents et de la qualité de vie au travail » avec la continuité du suivi des actions en lien avec l'offre de restauration proposée aux agents (Pour rappel, restauration collective et livraison de plateaux repas).

Une action, une information, une réflexion sur des sujets de fond autour d'ateliers de travail (avec la direction générale et ou les services).

BILAN 2023 :

Les perspectives de l'année 2023 ont été mises en œuvre, il s'agissait pour mémoire de :

- Poursuivre l'accompagnement des situations d'agents en reclassement par la mise en place de la période préparatoire au reclassement (PPR) et par l'établissement d'un processus d'accompagnement dédié.
- Continuer la création de partenariats avec des organismes de formation afin de diversifier nos possibilités d'actions spécifiques en fonction du budget alloué.
- Mettre en place d'une réunion d'information sur la thématique des retraites afin de sensibiliser les agents sur le sujet en plus des rendez-vous individuels mis en place.
- Fusionner le pôle retraite avec celui dédié à la maladie afin d'optimiser les compétences et la transversalité de l'information.

PERSPECTIVES 2024 :

- Développer des actions de formations afin d'accompagner et professionnaliser les cadres de la collectivité (entretien professionnels, connaissance de l'environnement territorial notamment)
- Organiser un séminaire des agents afin de renforcer la cohésion des équipes.
- Mettre en place des ateliers d'échanges sur la thématique de la prévention/ santé et la sécurité au travail
- Participer à des salons professionnels afin de favoriser les recrutements dans les secteurs en tension.
- Ouvrir une réflexion sur l'impact de l'IA sur les pratiques professionnelles.
- Etablir un cadre d'action sur la marque employeur.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



SECRETARIAT GENERAL

EFFECTIF DU SERVICE

- 1 responsable de service rédacteur titulaire
- 2 adjoints administratifs dont un au service courrier.

MISSIONS DU SERVICE

1. Secrétariat

- Les travaux de secrétariat du Directeur Général des Services et de ses Adjoints,
- La relecture des parapheurs (mission effectuée par le responsable de service),
- Les missions ponctuelles confiées au responsable de service,
- Le tableau de bord des demandes émises au comité de direction,
- La réception, enregistrement et ventilation du courrier arrivé,
- Le départ du courrier sortant.

2. Conseil municipal

- Envoi des convocations aux réunions, élaboration des dossiers et de toutes les formalités nécessaires à l'établissement des réunions préparatoires à l'organisation des séances du conseil municipal,
- La mise en place de l'information destinée au public (affichage),
- La tenue des registres recueillant les délibérations, décisions municipales et arrêtés,
- L'établissement du recueil administratif

Depuis le 19 octobre 2009 le secrétariat a mis en place la procédure de télétransmission par voie électronique des actes transmissibles au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité (délibérations et décisions municipales).

Le 23 mai 2011 un premier avenant a intégré la signature électronique de Monsieur le Maire. Le 23 mars 2016 un deuxième avenant a intégré l'ensemble des actes et de leurs annexes, quelle que soit la matière.

BILAN 2023

A. Les bureaux municipaux

Ils ont été au nombre de **12** en 2023 et traitent entre autres des affaires qui seront présentées au conseil municipal.

B. Les réunions de liste

9 réunions de liste ont été organisées cette année. Elles traitent également des questions qui seront soumises à l'approbation conseil municipal.

C. Les commissions municipales

Réunions préparatoires à l'élaboration du dossier du conseil municipal, elles sont soumises à des délais stricts en matière de convocation, et de tous documents d'informations susceptibles d'aider les conseillers municipaux dans leur tâche. Au nombre de trois, soit **18** cette année, elles se réunissent avant chaque conseil.

D. Les conseils municipaux

En 2023, **143** délibérations ont été adoptées contre **128** l'année précédente.

	Conseils municipaux	Réunion de liste	Commissions	Bureaux municipaux
Nombre	6*	9	18	12

* dont 1 conseil municipal consacré au rapport d'orientation budgétaire ; 1 conseil municipal consacré au vote du budget primitif

3. Conseils d'administrations (CCAS)

- la gestion des conseils d'administrations du centre communal d'action sociale et de la caisse des écoles,
- la tenue des registres, recueillant des délibérations,
- l'établissement du recueil administratif,
- la recherche de toute délibération, décision municipale ou arrêté.

Le secrétariat général ne gère que les conseils d'administrations.

En 2023, **5** conseils d'administrations se sont déroulés et **35** délibérations ont été prises **31** en 2022.

4. Les décisions du Maire

A. Les décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil :

372 décisions municipales prises à ce titre (contre **405** en 2022) ont été traitées. Chaque dossier de conseil contient la liste des décisions qui ont été prises, entre deux conseils, dans le cadre de la délégation qui a été donnée au Maire. Ces décisions sont ensuite publiées sur le site internet de la ville.

Arrêtés du Maires :

1116 arrêtés (**1021** en 2022) ont été traités, et sont également publiés sur le site internet de la ville.

5. Autre

Publication des actes administratifs

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, a modifié les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales à compter du 1er juillet 2022.

Le recueil des actes administratifs est supprimé.

La publication des actes des collectivités locales sur le site internet de la ville devient le principe.

6. LE COURRIER :

Courrier arrivé :

2 221 courriers ont été enregistrés, analysés pour être ventilés (**2 697** en 2022). Ne sont pas compris notamment tous les courriers tel que les demandes d'actes d'état civil, les factures qui ne sont pas enregistrées et sont données directement au service.

Courrier départ :

36 463 courriers ont été affranchis (**41 478** en 2022).

Traitement des courriers effectués directement à la Direction Générale :

110 lettres de réponse en 2023 (**113** en 2022).

PERSPECTIVES 2024 :

- Travailler à une amélioration de la transmission des délibérations vers le secrétariat général par le biais d'un interlocuteur unique par service.
- Consolider la procédure de transmission télématique des documents à destination des élus pour les réunions préparatoires et les conseils municipaux.
- Etablir une procédure afin de fiabiliser l'organisation des Bureaux municipaux et Réunions de liste.
- Construire un référentiel de gestion du courrier.

SERVICES TECHNIQUES



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ADMINISTRATION FINANCES

EFFECTIFS DU SERVICE ADMINISTRATIF

- 1 responsable, attachée territoriale
- 2 assistants administratifs
- 3 gestionnaires-comptables (dont 1 agent arrivé au mois d'aout)

MISSIONS DU SERVICE

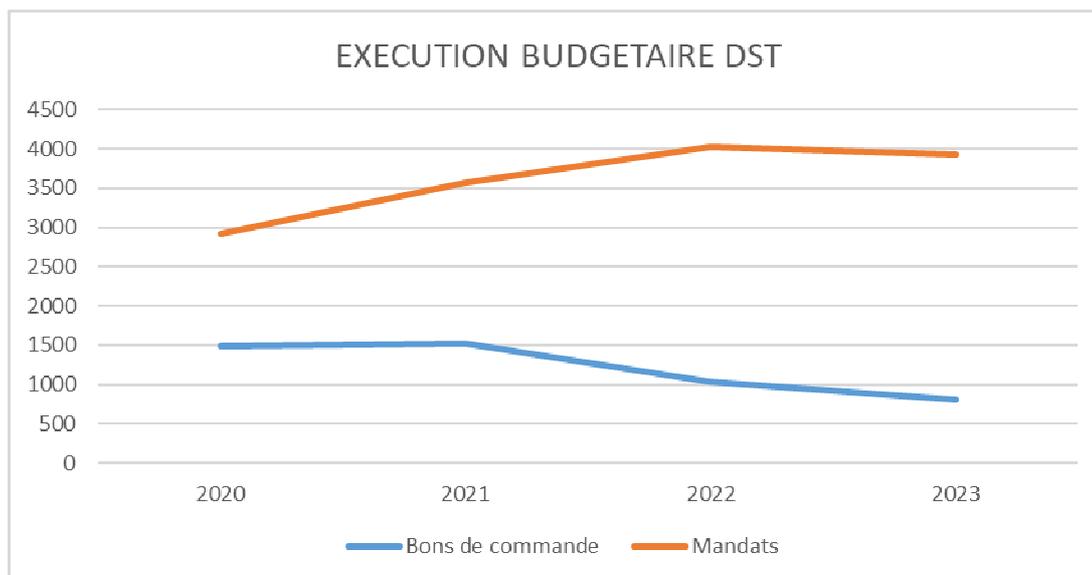
Les principales missions du service sont les suivantes :

- Gestion administrative des services techniques,
- Suivi du budget,
- Montage et suivi des dossiers de subvention pour les projets d'investissement de la ville
- Gestion de la passation et suivi de l'exécution administrative des marchés publics de la direction
- Accueil physique et téléphonique des services techniques,

Ces missions se concrétisent par les activités suivantes :

- ✓ Gestion du courrier : 188 courriers envoyés ville
- ✓ 72 courriers transmis pour réponse directe à GPSO
- ✓ 59 fiches Opéria (demandes d'intervention GPSO)
- ✓ Etablissement des délibérations (10) et décisions municipales (29) en collaboration avec les chefs de services

Suivi des quelques 807 bons de commande/engagements et 3 933 mandats correspondants



- ✓ Elaboration et suivi de 654 arrêtés de voirie auxquels se sont ajoutés 364 avis de déménagement, soit 1018 actes au total.
- ✓ Accueil physique et téléphonique de la direction (clients internes, administrés, etc.)

Le pôle administratif, travaillant de manière transversale avec les différents services des services techniques, assure la gestion administrative et financière des différents pôles détaillés ci-dessous.

Faits marquants 2023 :

Marchés publics :

En 2023, 2 nouveaux marchés ont été attribués en plus des 31 marchés du Sipperec et des 3 groupements de commande de GPSO

Préparation du nouveau marché Tous Corps d'Etat qui est entré en vigueur en avril 2024.

Ce pôle monte les dossiers de subvention et en assure le suivi.

Pour 2023, le montant des subventions perçu dans le cadre du montage de ces dossiers est de 2 485 378.76 €

Volet mission :

Dans une optique de transversalité et d'une meilleure visibilité des services une procédure a été instaurée pour la gestion du véhicule de pool, avec rédaction d'une procédure et d'un agenda partagé via la messagerie.

ESPACES PUBLICS

EFFECTIF DU SERVICE

- 1 responsable de pôle, Attaché territorial
- 6 agents (dont 2 affectés au cimetière)

Le pôle Espaces Publics regroupe les missions domaine public et cimetière.

MISSIONS DU SERVICE

Domaine Public

- Met en œuvre les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation – stationnement – conservation du domaine public (prise d'arrêtés au nombre de 1018, contrôle des chantiers sur voirie), assure la matérialisation des demandes de déménagement-emménagement et des diverses manifestations ayant lieu sur le territoire (salons du Parc des Expositions, la Vanvéenne, les braderies, les fêtes foraines, etc.)
- Met en œuvre avec le SIPPAREC le programme d'enfouissement des réseaux aériens (électrique, télécommunications)
- Gère les occupations du domaine public dans le cadre d'activités commerciales
- Assure les interventions de sécurité de premières urgences sur la voie publique,
- Assure l'interface avec les services voiries de GPSO pour la mise en œuvre des compétences de proximité (entretien de la voirie).
- Le pôle Espaces Publics est l'interface privilégiée des concessionnaires et opérateurs de réseau et veille à la bonne coordination de leurs programmes respectifs de renouvellement de réseaux avec la mise en œuvre du programme pluriannuel d'Investissement de GPSO ;

En dehors des missions habituelles de gestion du domaine public, le pôle Espace Public participe activement à la définition et à la mise en œuvre des projets structurants conduits par différents partenaires (Département, SNCF...) tels que le développement des circulations douces ou l'aménagement du quartier de la future gare du Grand Paris Express, « Fort d'Issy – Vanves – Clamart »

Cimetière

- assure l'ouverture et la fermeture du cimetière,
- programme et encadre les reprises de concessions administratives
- assure la surveillance du site et le suivi des entreprises intervenant dans le cimetière : entretien, travaux sur concessions privées
- accueille, informe, oriente et conseille le public et les entreprises funéraires,
- gère les achats et renouvellements des concessions ainsi que les dossiers en relation avec le service citoyenneté.

BUDGET DU POLE ESPACES PUBLICS

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	CA 2023	BP 2023	% réalisé par rapport au BP	CA 2022	BP 2022	% réalisé par rapport au BP
Dépenses	73 597	75 600	97,35%	59 012	75 600	78,06%
Recettes	1 827 464	1 400 000	130,53%	926 019	850 000	108,94%

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement l'entretien du cimetière et l'enlèvement de tag.

Les recettes proviennent essentiellement des permissions de voirie pour travaux accordées sur le territoire (1 746K€), des droits de terrasse (22K€) et des réseaux Sipperec (58.8K€). Elles sont en hausse en 2023 conséquence des chantiers de construction immobilière achevés ou en cours sur la ville.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	CA 2023	BP 2023	% réalisé par rapport au BP	CA 2022	BP 2022	% réalisé par rapport au BP
Dépenses	247 509	251 200	98,53%	239 580	342 200	70,01%

Les dépenses d'investissement de 2023 concernaient notamment la création d'un grand espace cinéraire dans le grand cimetière d'une superficie d'environ 300m², contenant 48 cases et qui a permis la plantation de 9 nouveaux arbres.

Autres réalisations :

- L'achat de nouvelles barrières Vauban pour la sécurisation des manifestations communales et par anticipation des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Le ravalement des murs du cimetière militaire
- L'enfouissement de réseaux sur les rues Marcheron et de l'Avenir.

GARAGE

MISSIONS DU SERVICE

- Conduite des véhicules (transports scolaires et associations, courses mairie)
- Entretien des véhicules
- Suivi des réparations des véhicules (extérieur)
- Suivi du carburant
- Gestion du parc automobile
- Suivi des contrôles techniques
- Gestion des plannings et de la location d'autocar
- Suivi des consommations de carburant

EFFECTIF DU SERVICE

- 1 responsable (chauffeur TC)
- 1 chauffeur TC
- Depuis le 23 juin 2022 1 chauffeur VL en arrêt maladie

COMPOSITION DU PARC

	2021	2022	2023
Voitures particulières	18	17	16
Quadricycles électriques	1	1	1
Fourgonnettes VU	11	7	7
Véhicules électriques	4	5	7
Transports en commun	1	1	1
Total	35	31	32
Car de location	1	1	1
Véhicules réformés	8	0	3
Véhicules mis en service	2	1	4
Kilométrage annuel	158 708	168 263	170 747
Carburants (en litres)			
Essence	11 214	11 016	9 475
GPL	132	0	0
Gasoil	1 759	3 018	4 051
Carburant (en €)	21 102	25 733	27 808

PATRIMOINE

EFFECTIF DU SERVICE

- 1 responsable, ingénieur territorial
- 1 assistante technico-administrative
- 1 chargé d'opération, ingénieur territorial
- 1 responsable de la maintenance préventive et curative
- 1 surveillant de travaux chargé de suivi contrats d'entretien et vérifications périodiques secteurs écoles/crèches/administration
- 1 surveillant de travaux chargé de suivi contrats d'entretien et vérifications périodiques secteurs sportifs/culturel/socioculturel
- 4 agents techniques polyvalents (1 poste en recrutement)

MISSIONS DU SERVICE

- Mener les études de projets et de maîtrise d'œuvre privée dans les domaines du bâtiment,
- Conduire les opérations de construction et de réhabilitation du patrimoine bâti de la Ville,
- Réaliser les opérations de grosses réparations et d'entretien courant,
- Entretien des aires de jeux dans les écoles et crèches,
- Suivre les contrats d'entretien et de maintenance sur l'ensemble des thèmes du bâtiment, passés avec les prestataires privés,
- Répondre aux demandes de travaux urgents des services municipaux,
- Organiser le service de l'astreinte sécurité

Volet mission

Continuité et suivi de la maintenance préventive sur l'ensemble du patrimoine

Suite à la réflexion engagée en 2016, le service a continué la mise en place d'une maintenance préventive continue sur l'ensemble du patrimoine avec :

- Mise à jour continue de l'inventaire des installations techniques pour implémenter une base d'information sur les installations (mis en place en 2015)
- Réalisation d'une maintenance préventive
- Visite sur les différents sites pour faire une campagne d'état des lieux

Le patrimoine bâti de la ville est composé de plus 65 bâtiments (selon le découpage architectural) sur environ 49 000 m².

Faits marquants 2023 :

Les faits marquants de l'année 2023, outre les opérations citées ci-dessous, ont été :

- La création d'une nouvelle médiathèque site Carnot
- Modernisation de l'installation de chauffage et de ventilation du complexe centre administratif (théâtre, médiathèque, DSIT, relais Bergamote)

- Le traitement de fiches d'intervention via Civil patrimoine en complément des demandes transversales

Fiches d'intervention 2023		
ENTRETIEN ATELIERS	ATL	1 155
ENTRETIEN BATIMENTS	ENT	364
OPERATION PATRIMOINE BATI	OPE	3
ENTRETIEN PREV. BATIMENT	PREV	171
	TOTAL	1 693

BUDGET BÂTIMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	CA 2023	BP 2023	<i>% budget réalisé par rapport au BP 2023</i>	CA 2022	BP 2022	<i>% budget réalisé par rapport au BP 2022</i>
Dépenses	3 452 973	3 533 161	97,73%	2 411 673	2 518 965	95,74%
Recette	42 687		-	62 000		

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- Les contrats forfaitaires (maintenance des ascenseurs, entretien du chauffage, de la ventilation et de la climatisation, entretien des équipements de sûreté et sécurité, réseaux d'assainissement, toits terrasse, disconnecteurs, etc.)
- Les travaux d'entretien notamment dans les écoles, les crèches, les équipements sportifs, les théâtres
- Les achats de fournitures pour les travaux effectués en régie
- Les fluides (électricité, gaz, eau, fioul) via nos syndicats intercommunaux (Sedif, Sigeif, Sipperec)

L'année 2023 marque une meilleure consommation des budgets alloués

Les recettes proviennent de remboursements de trop versé par Engie et de quelques pénalités de retard de chantier.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	CA 2023	BP 2023	<i>% budget réalisé par rapport au BP 2023</i>	CA 2022	BP 2022	<i>% budget réalisé par rapport au BP 2022</i>
Dépenses	6 340 544	5 902 418	107,42%	13 242 674	16 074 200	82,38%
Recette	2 746 135	2 621 100	104,77%	1 402 230	741 598	189,08%

Les principaux projets d'investissement en 2023 étaient les suivants :

RENOVATION DE LA CHAUFFERIE CAM	480 000,00
CTA DOUBLE FLUX CAM	302 520,00
ACCESSIBILITE DES ERP COMMUNAUX	180 000,00
ECOLE DU PARC DEFINITIVE	690 000,00
ECOLE DU PARC PROVISoire	370 000,00
MEDIATHEQUE	1 400 000,00
GLACIERES DU PARC PIC	800 000,00
MULTISPORTS VICAT	480 000,00
TOTAL	4 702 520,00

D'autres opérations de travaux plus petites sont à noter tout de même :

- Mise en accessibilité des terrains de tennis (création d'une rampe), mise en accessibilité des sanitaires du marché couvert, création de 3 bureaux au-dessus de la médiathèque Carnot.

La hausse des recettes perçues s'explique par les dossiers de subventions déposés auprès des différents financeurs et par l'importance des projets.

DEVELOPPEMENT DURABLE

EFFECTIF DU SERVICE

- 1 Cheffe de projet environnement, mobilité et énergie

MISSIONS DU SERVICE

1) Energie :

- ✓ **Bilan des fluides de l'année 2023**
- ✓ **Utilisation de la base de données sur le périmètre du patrimoine bâti communal** avec une actualisation en continu (résiliations, nouveaux sites...)
- ✓ **Lien avec les concessionnaires fluides.** Suivi des dossiers de branchements ENEDIS, des demandes d'augmentation de puissance, des interventions compteurs.
- ✓ **Saisie des consommations énergétiques et de leurs coûts sur Excel** tous les mois et suivi de leur évolution. Attention particulière sur les coûts et leurs variations avec des comptes rendus réguliers. Suivi des factures de fluides sur CIRIL.
- ✓ **Analyse et projection** des consommations et des coûts fluides pour l'année 2024.
- ✓ **Décret Tertiaire - OPERAT.** Travail préparatoire à la déclaration des sites soumis au décret tertiaire et à la déclaration de l'année de référence (déclaration faite par DCK Energie).

2) Environnement :

- ✓ **Organisation de la cinquième édition Natur'à Vanves.** A l'occasion de la semaine européenne du développement durable, le pôle développement durable a organisé une journée d'animation (circulation limitée et stands de sensibilisation), une visite de la ferme urbaine, une distribution de plantes vivaces, une projection cinématographique et une rencontre-débat avec les services culturels et la médiathèque. Une animation zéro-déchet a également été proposée aux agents.
- ✓ **Suivi d'un projet pédagogique en partenariat avec Nature Urbaine.** Suite à l'ouverture de la plus grande ferme urbaine d'Europe, quatre carrés potagers ont été loués par la ville. Le pôle développement durable a poursuivi le projet pédagogique avec Nature Urbaine initié en 2020 avec 2 volets :
 - Une visite de la ferme pédagogique pour tous les CM1,
 - Des ateliers pédagogiques autour des carrés potagers pour une classe afin de leur apprendre le cycle des plantations.
- ✓ **Gestion des déchets.** Travail sur le déploiement de composteurs dans différents quartiers de la ville. Des réunions de suivi des composteurs déjà en place ont été menés avec les membres de Grainenville.
- ✓ **Poursuite de la subvention pour l'achat d'arbres à destination des copropriétés vanvéennes.** Travail de montage juridique du dispositif, communication autour du dispositif, réception des dossiers, animation de la commission d'attribution, suivi des dossiers pour les subventions attribuées.
- ✓ **Agriculture urbaine.** Travail avec l'association Grainenville pour la valorisation et l'entretien d'un potager partagé dans le jardin du Pavillon Potin.

- ✓ **Préservation de la biodiversité.** Gestion et animation du rucher municipal afin d'assurer le suivi de la formation des agents et de la bonne santé du rucher. Récolte du miel. Des animations autour des abeilles ont été proposées aux vanvéens. Le miel des ruchers de Vanves a obtenu la médaille d'argent du « miel toutes fleurs d'été liquide » de la région Ile de France.
- ✓ **Plantation d'arbres.** La ville a planté :
 - 9 arbres au PMS Roche
 - 5 arbres dans le groupe scolaire Cabourg
 - 11 arbres dans le grand cimetière
 - 13 arbres via les subventions aux copropriétés
- ✓ **Mise en place d'animation en lien avec la Maison de la Nature et de l'Arbre.** Définition du calendrier des animations proposées de manière récurrentes réparties dans la ville sur les différents thèmes liés à l'environnement.

3) Mobilité :

- ✓ **Suivi du Plan Vélo Vanvéen.** Entretien des deux itinéraires cyclables structurants avec le remplacement des panneaux, installation de deux stations d'autoréparation supplémentaires et lien avec le Plan Vélo de GPSO.
- ✓ **Organisation d'une bourse aux vélos.** En collaboration avec le Phare, GPSO et IRIS. Gestion du bon déroulement de la journée et des suites.
- ✓ **Mise en place d'animation autour du vélo.** Définition du calendrier des animations proposées de manière récurrentes : Un atelier de réparation par mois, proposition de balades dans le cadre d'autres évènements (Fête de la Ville, Estivales).
- ✓ **Appel à Projet pour la création d'une Maison du vélo.**

En plus de ces missions, le pôle développement durable est en lien régulièrement avec GPSO sur tous les sujets liés à l'environnement (participation aux réunions PLUI, participation aux réunions du réseau développement durable réunissant tous les chargés de missions des villes de GPSO sur ces sujets) et s'assure que le relai de communication est bien effectué (biodéchets, végétalisation de la ville...).

Le pôle Développement Durable a été amené à participer aux différentes manifestations organisées par les autres services de la Ville (communication interne, bibliothèque, théâtre, le Phare, CCAS).

En outre, une Fresque du Climat a été organisée par le Cabinet et proposée à tous les élus, la Direction Général et la cheffe de projet énergie, environnement et mobilité.

SPORTS



SPORTS

EFFECTIF DU SERVICE

Le service des sports regroupe la gestion de 4 sites sportifs :

- Parc Municipale des Sports André Roche
- Gymnase Magne
- Infrastructures extérieures de la Cité Scolaire Michelet (Convention tri-partite Lycée Michelet et Région Ile-de-France)
- Piscine Roger Aveneau.

Direction des sports

- 2 temps complets

Pole administratif et financier

- 2 temps complets

Responsable de la piscine

- 1 temps complet

Encadrement des A.P.S :

Activités terrestres

- 3 temps complets
- 2 mi-temps

Activités aquatiques

- 7 temps complets (dont un chef de bassin)

Agents de caisse :

- 3 temps complets

Surveillance, entretien des équipements :

- 1 chef d'équipe du PMS Roche-Michelet à temps complet
- 1 référent site au Gymnase Magne à temps complet
- 15 agents de surveillance et d'entretien des équipements sportifs à temps complet
- 1 chef d'équipe-responsable entretien piscine à temps complet
- 4 agents d'entretien polyvalent piscine à temps complet

MISSIONS ET BILAN

Le service des sports a pour missions d'encourager et de promouvoir la pratique sportive locale, d'enseigner les activités physiques et sportives et de gérer les installations sportives municipales :

- Mise en œuvre de la politique sportive municipale
- Coordination des Activités Physiques et Sportives de la ville
- Relation avec les acteurs du Mouvement Sportif

- Gestion, exploitation et entretien des installations et équipements sportifs
- Élaboration des plannings d'utilisation des structures sportives
- Organisation des manifestations sportives et/ou participation à l'organisation d'événements sportifs scolaires ou associatifs
- Organisation des stages sportifs
- Élaboration et coordination du projet pédagogique EPS
- Pilotage des actions relatives au Label « Terre de Jeux 2024 »

FORMATION

Comme chaque année les titulaires d'un diplôme donnant le titre de Maître-Nageur-Sauveteur ont satisfait à l'obligation de suivre un stage de formation continue du PSE1 ou PSE2 (premier secours en équipe). De plus, la formation quinquennale obligatoire du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession (CAEPMNS) a concerné 1 maitres-nageurs cette année.

L'équipe de direction et un ETAPS ont pu renouvelé leur PSE 1 ou PSE 2. Un autre ETAPS a pu passer sa formation au BAFD afin de lui permettre d'être directeur de stage lors des séjours avec les jeunes.

D'une manière générale le principe de formation continue en interne est maintenu pour l'ensemble du personnel de de service des sports, les agents bénéficient des nombreux stages du CNFPT sur divers thèmes. Certains d'entre eux ont également été formé aux Valeurs de la République et Laïcité.

ACTIVITES TERRESTRES

Education physique et sportive en milieu scolaire

L'EPS développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu. Tout au long de la scolarité, l'EPS a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. Elle amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé. Elle assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. L'EPS initie au plaisir de la pratique sportive.

L'EPS répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, *a fortiori* les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles :

- Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps
- S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils
- Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités
- Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière
- S'approprier une culture physique sportive et artistique

Pour développer ces compétences générales, l'EPS propose à tous les élèves, de l'école au collège, un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage complémentaires :

- Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée
- Adapter ses déplacements à des environnements variés
- S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel

Les activités proposées :

Afin d'assurer une homogénéité rationnelle et de respecter les particularités locales, deux ensembles d'activités physiques et sportives sont proposés :

1. ENSEMBLE COMMUN :

Activités athlétiques, physiques d'expression, gymniques, collectives, (jeux d'opposition), et d'orientation.

2. ENSEMBLE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES :

Réalisé dans l'année sous forme de 5 périodes (6 à 7 séances)

Effectifs encadrés des Écoles maternelles et primaires de la GS de maternelle au CM2 :

GS : **225** - CP : **237** – CE1 : **215** – CE2 : **232** – CM1 : **237** – CM2 : **228** – ULIS : **10**

Total : 1384 enfants

SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE – du 3 au 8 avril 2023

OLYMPIADES – jeudi 22 juin 2023

CROSS des ÉCOLES – vendredi 23 juin 2023

MANIFESTATIONS (hors piscine)

Le bon déroulement des manifestations sportives dépend essentiellement de la méthode de préparation, de l'organisation in situ et de l'engagement du Personnel. Les participants et partenaires ont relevé, comme chaque année, la qualité du service rendu à VANVES.

⇒ La Vanvéenne, les Olympiades, le Cross des écoles, la Semaine Olympique et Paralympique...

ATELIER ANNUELS MULTISPORTS

Cette activité est proposée aux enfants scolarisés de la Grande Section de maternelle au CM2 et compte un panel de 24 activités.

Activités proposées :

- Jeux pré-sportifs : Balle américaine, Épervier, Gendarme & voleur, Poule/renard/vipère
- Sports collectifs: Football, rugby, hockey, handball, basketball, Futsal
- Activités athlétiques: course de vitesse, course de haies, endurance, saut en longueur/hauteur, lancers,
- Activités gymniques: acrosport, gymnastique au sol, agrès, trampoline
- Sports d'opposition : arts martiaux
- Sports de raquette : Tennis, tennis de table, badminton

Nombre de participants : **20** enfants par créneau.

STAGES SPORTIFS (pour les enfants âgés de 8 à 15 ans)

Stage d'hiver:

Activités proposées : Séjour de ski au Collet D'Allevard

Stage de printemps :

Activités proposées : Multisports sur les différentes installations sportives de la ville

Stages d'été : mois de juillet

Activités proposées :

- Voile, planche à voile (8-12 ans - St-Quentin-En-Yvelines) ➤ 20 enfants
- Voile, planche à voile, catamaran, paddle (11- 15 ans – Granville) ➤ 20 enfants

FRÉQUENTATION DES INSTALLATIONS, données estimées

(Parc municipal des Sports André ROCHE, Gymnase Maurice MAGNE, Espace Pétanque)

Scolaires, ateliers annuels : **1845 élèves**

Associations, Collèges et lycées : **3120 élèves (collège + lycée) et 5240 adhérents (Associations)**

Publics : **44 500 usagers extérieurs**

Fréquentation totale : 54 705 usagers

ACTIVITES AQUATIQUES

Natation scolaire

L'enseignement de la natation scolaire est réglementé par la note de service du 28 février 2022 du BO de l'éducation nationale, qui a nécessité une mise à jour du projet pédagogique.

Elle a pour objectif fondamental de lutter contre les noyades et d'apporter aux élèves de primaire le savoir nager sécuritaire. Elle nécessite une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé.

Cette maîtrise se construit sur l'ensemble du cursus de l'élève, prioritairement de la classe de CP à la classe de sixième, l'attestation scolaire « savoir nager » valide les acquisitions. Elle est passée à tous les CM2 de Vanves.

L'organisation de la natation scolaire à Vanves permet d'offrir à tous les élèves un semestre de natation soit une quinzaine de séances par an de la grande section maternelle au CM2. Dans ces conditions idéales le niveau atteint en CM2 reste exceptionnel au plan national.

Savoir nager :

Sur 228 élèves de CM2

185 réussites soit 81,2%

40 échecs soit 17,5%

3 enfants étaient absents ou dispensés soit 1,3%

La crise sanitaire a eu un impact considérable sur le niveau des élèves de CM2. L'écart se réduit mais nous sommes à 10% des résultats de 2019 (année de référence).

Fréquentation en natation scolaire pour l'année 2023 : Toutes les classes Grandes sections maternelles au CM2 19 862 entrées, augmentation de 123,87%
--

Cette augmentation conséquente correspond à la présence des classes sur une année complète et à l'accueil supplémentaire des classes de 3 écoles de Malakoff.

En effet, en 2022, une forte absence des classes lors des séances de natation scolaire a été constatée due aux différentes restrictions sanitaires du premier trimestre 2022 et à la fermeture de la piscine pour travaux du 1^{er} juin au 15 octobre en 2022.

Activités aquatiques municipales

Aquabike

9 créneaux de 45 minutes encadrés par les maîtres-nageurs de la ville.

Augmentation de la fréquentation de 122,47% : **2 287** entrées.

Bébés nageurs

4 créneaux de 30 minutes pour une trentaine d'enfants par créneaux.

Le plan de sobriété énergétique nous a contraint de baisser la température des bassins. Etant non conforme avec la réglementation, nous avons dû suspendre cette activité.

L'activité Femme enceinte

Le samedi midi en pré natal. Activité suspendue au même titre que les bébés nageurs.

Le mercredi en post natal.

Cours collectifs

Les cours collectifs regroupent des enfants de même niveau, plutôt non-nageur.

Augmentation de la fréquentation de 1% : **200** entrées.

La piscine accueille également :

- Des enfants de centres loisirs/ stages : **905** entrées. Augmentation de 181,93%.
- Les personnes en situation de handicap (Gratuit): **883** entrées. Augmentation de 76,25%.
- Le Club Amitié Détente **676** entrées. Diminution de 35,43%. Peu de professionnel disponible pour assurer l'encadrement de tous les cours.
- La section plongée du Stade de Vanves **1 939** entrées. Diminution de 23,69%.
- La section natation du Stade de Vanves **25 954** entrées. Augmentation de 21,34%.

La fréquentation du public se décompose de la sorte :

- Gratuité : **1 809** entrées (dont MDPH). Diminution de 25,02%.
- Abonnements : **28 261** entrées. Augmentation de 106,9%.
- Entrées individuelles : **8 295** entrées. Augmentation de 52,79%.
- Associations locales : **497** entrées.
- Entreprises collectivités : **557** entrées.

Soit une fréquentation du public de **39 419** entrées, Augmentation de 91,96%.

Ce sont donc **89 638** personnes qui ont franchi les pédiluves, soit une augmentation globale de 58,12% par rapport à 2022. Ce chiffre reste très loin d'une fréquentation « normale », si l'on se réfère à l'année 2019 (avant la crise sanitaire) nous observons une diminution de 31,93%. Pourcentage tout de même en augmentation par rapport à 2021 malgré la fermeture de quatre mois et demi pour travaux.

MANIFESTATIONS organisées à la piscine R.AVENEAU

DATES	HORAIRES	NOM EVENEMENT	PUBLIC VISE
JANVIER			
Jeudi 26 janvier	18h00-22h00	SOIREE ZEN	Tout public Sur inscriptions
FEVRIER			
Jeudi 16 février	19h30-21h00	AQUACRAZY	Tout public
MARS			
Dimanche 19 mars	13h45-18h30	Compétition départementale Jeunes	Sv natation
AVRIL			
Du 3 au 8 avril		Semaine Olympique et Paralympique	Scolaires
Dimanche 2 avril	13h45-18h30	Compétition départementale Jeunes	Sv natation
Dimanche 9 avril	10h00-12h00	Animation pâques Parcours aquatiques	Tout public Enfants 6-11 ans
Dimanche 16 avril	09h00-13h00	Nager contre cancer	Tout public
JUIN			
Jeudi 15 juin	19h30-21h00	AQUACRAZY	Tout public
Samedi 24 juin	09h00-12h00	Portes ouvertes maternelles	Parents des élèves de grandes sections
OCTOBRE			
Jeudi 26 octobre	15h00-17h00	Fête halloween	Jeudi 26 octobre
NOVEMBRE			
Samedi 25 novembre	14h00-17h00	KIWANIS	
DECEMBRE			
Dimanche 10 décembre	14h00-18h00	Noel du SV natation	Sv natation
Jeudi 14 décembre	19h30-21h00	AQUACRAZY	Tout public

BUDGET DU SERVICE :

	Dépenses		Recettes	
	budgété	réalisé	budgété	réalisé
Investissement	2 223 906 €	182 413 €	19 750 €	19750 €
Fonctionnement	170 479 €	162 654 €	264 672 €	400 020 €

URBANISME



URBANISME

EFFECTIF DU SERVICE

- un attaché territorial principal, responsable du service
- un architecte, instructeur du droit des sols contractuel, en poste jusqu'au 4 décembre 2023,
- un attaché territorial contractuel, instructeur du droit des sols ,
- un rédacteur,
- deux adjoints administratifs, dont un agent à temps partiel.

MISSIONS DU SERVICE

Le service urbanisme a d'abord pour mission de mettre en œuvre la politique d'aménagement et de développement urbain définie par les élus. Cette tâche se traduit par la prise en charge de dossiers spécifiques (politique foncière avec notamment le travail mené sur le secteur du Clos Montholon en partenariat avec l'EPFIF et la SPL SEINE OUEST AMENAGEMENT, appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » ...). A ce titre, le service urbanisme participe également au suivi de dossiers relevant de la compétence de l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (suivi du PLH, évolution du PLU, élaboration du PLUi, élaboration du SCOT, plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement...).

Parallèlement, le service accomplit des missions permanentes nombreuses et très diversifiées, principalement liées à l'application du droit des sols, à l'exercice des droits de préemption de la commune, à l'application de la réglementation régissant les enseignes et la publicité.

BILAN DU SERVICE

1 LES DOSSIERS SPECIFIQUES

1.1 La politique foncière

En ce domaine, le service urbanisme est chargé du suivi de l'intégralité des procédures d'acquisition et de cession, depuis les premières négociations jusqu'à la signature des actes. Le service urbanisme est également chargé de la mise en œuvre de la convention conclue entre la ville et l'Etablissement public Foncier d'Ile-de-France.

1.1.1 Les acquisitions et les cessions

Au cours de l'année 2023, aucune acquisition n'a été réalisée.
De même, aucune cession n'a été réalisée au cours de l'année 2023.

1.1.2 Le partenariat avec l'EPFIF

La commune a conclu le 17 janvier 2020 une nouvelle convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), en présence de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Seine Ouest (GPSO), compte tenu des transferts de compétences intervenus au profit de de dernier. Le service urbanisme est chargé du suivi de cette convention, qui arrivera à son terme le 31 décembre 2023.

L'EPFIF a trouvé en 2023 des accords avec plusieurs copropriétaires pour l'acquisition de nouveaux biens dans l'immeuble situé à Vanves, 199 avenue du Général de Gaulle. Toutefois, la signature des actes est prévue pour 2024, compte tenu des dates de libération des appartements concernés. Aucune nouvelle acquisition n'a donc été réalisée en 2023 par l'EPFIF.

1.2 L'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris »

Suite à l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » initié par la Métropole du Grand Paris (MGP), l'Etat et la Société du Grand Paris (SGP), les villes de Paris et Vanves ont présenté conjointement un site, sur le secteur de la Porte Brancion, avec pour objectifs communs de restaurer une continuité urbaine de qualité entre leurs territoires, de diminuer les nuisances liées à la présence du boulevard périphérique et du faisceau ferré, ainsi que de créer un lieu de vie et d'urbanité sur un espace qui supporte aujourd'hui de nombreux handicaps (pollution, bruit, espaces publics peu qualitatifs, voire à l'abandon...).

Le périmètre du site, situé sur le territoire de la ville de Paris et sur celui de la Ville de Vanves, est composé :

- pour la partie située sur Paris, de deux volumes immobiliers dénommés « Dalle Ouest » et « Dalle Est » au-dessus du boulevard périphérique,
- pour la partie située sur Vanves, d'un terrain situé rue Jean Bleuzen et le long de la rue Louis Vicat.

Le service urbanisme a été chargé du volet foncier de ce dossier, volet clôturé en décembre 2022 et de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il participe également aux différentes réunions organisées avec la Ville de Paris et WOODEUM autour de ce projet.

1.3 La participation au suivi de dossiers relevant de la compétence de GPSO

1.3.1 L'habitat

Le service urbanisme participe aux travaux de suivi des actions définies dans le programme local de l'habitat, par le biais d'échanges réguliers avec la Direction de l'Habitat de GPSO pour le suivi de la construction neuve, le suivi du contrat de relance du logement conclu le 20 juillet 2022 avec l'Etat, la fourniture des données pour l'observatoire de l'habitat et la programmation des logements sociaux.

En concertation avec la Direction de l'Habitat de GPSO, le service urbanisme participe également aux ateliers organisés par la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'élaboration du plan métropolitain pour l'habitat et l'hébergement.

1.3.2 L'élaboration du PLUi

Par une délibération du 9 février 2022, le Conseil de Territoire de GPSO a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le service urbanisme participe aux réunions organisées dans le cadre de cette procédure (comités de pilotage, comités techniques, réunions bilatérales).

Après le diagnostic et la définition des orientations du projet d'aménagement et de développement durables, l'année 2023 a été consacrée à la rédaction du règlement.

2. LES MISSIONS PERMANENTES

Ces missions sont très nombreuses et diversifiées. Le présent rapport ne prétend donc pas en dresser une liste exhaustive.

2.1 L'information du public en matière d'urbanisme

Ces demandes qui émanent d'un public diversifié (particuliers, géomètres, notaires, architectes, promoteurs...) sont liées principalement à l'application du plan local d'urbanisme et à l'accomplissement des formalités préalables aux mutations de biens immobiliers.

L'application du plan local d'urbanisme

Les questions posées par téléphone ou sur place auprès des agents chargés de l'accueil du public, pourtant fort nombreuses, n'ont pu être quantifiées.

En revanche, les demandes ayant donné lieu à des rendez-vous ont pu être dénombrées. Ainsi, au cours de l'année 2023, **46 personnes ont été reçues.**

- Les permanences avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)

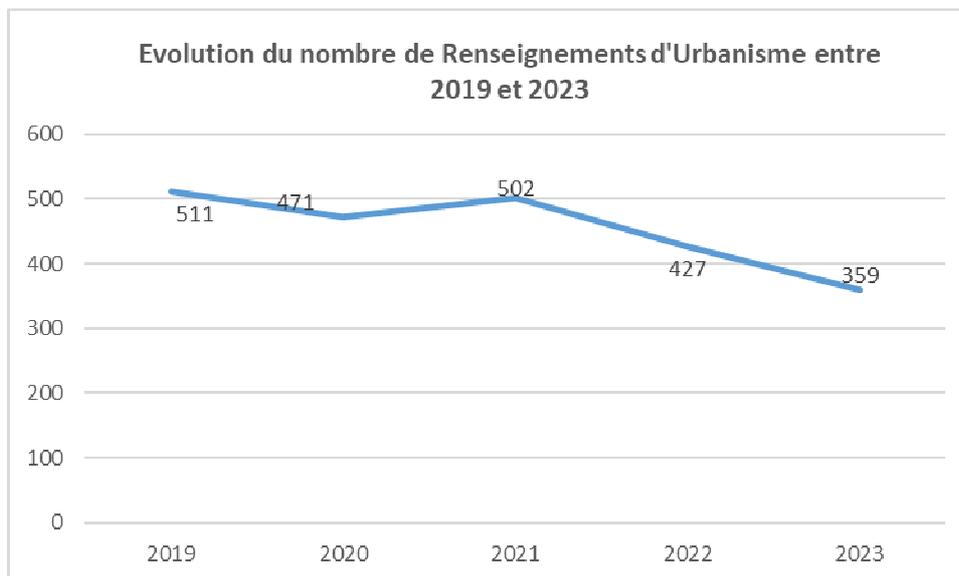
Depuis le dernier trimestre 2020, le service urbanisme a mis en place une permanence conjointe avec l'ABF. Au cours de cette permanence, sont reçus les demandeurs de permis de construire dont les projets ont fait l'objet de remarques de la part de l'ABF et les personnes désireuses de déposer un dossier.

La programmation et l'organisation de ces rendez-vous sont prises en charge par le secrétariat du service urbanisme de la commune.

Au cours de l'année 2023, **9 permanences ont ainsi été organisées et 20 porteurs de projets ont pu être reçus, lors de plusieurs permanences pour certains d'entre eux.**

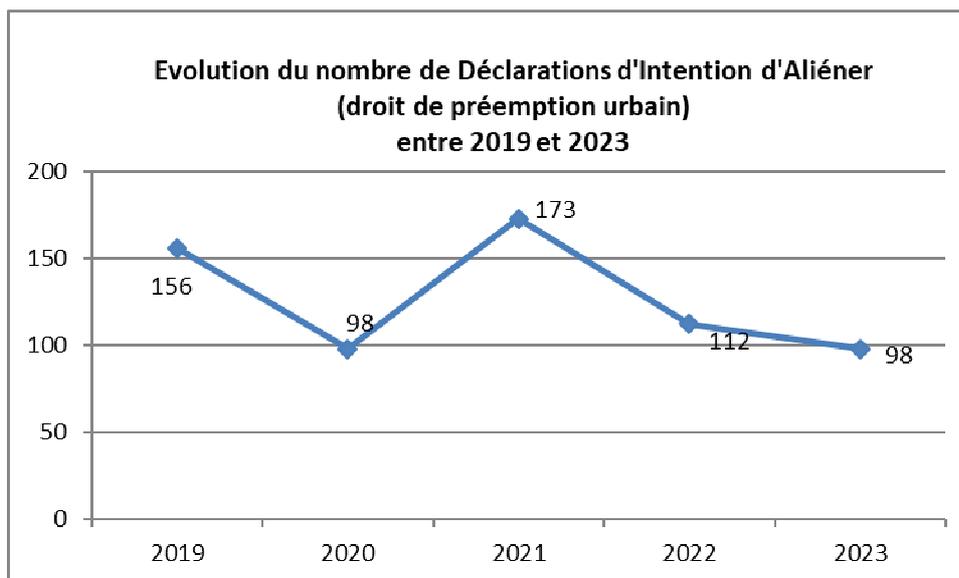
- Les formalités préalables aux mutations

Afin de rassembler les informations appelées à figurer dans les actes de vente, les notaires, les géomètres ou cabinets de conseil en urbanisme sollicitent, auprès de la mairie, différentes informations en matière d'urbanisme.



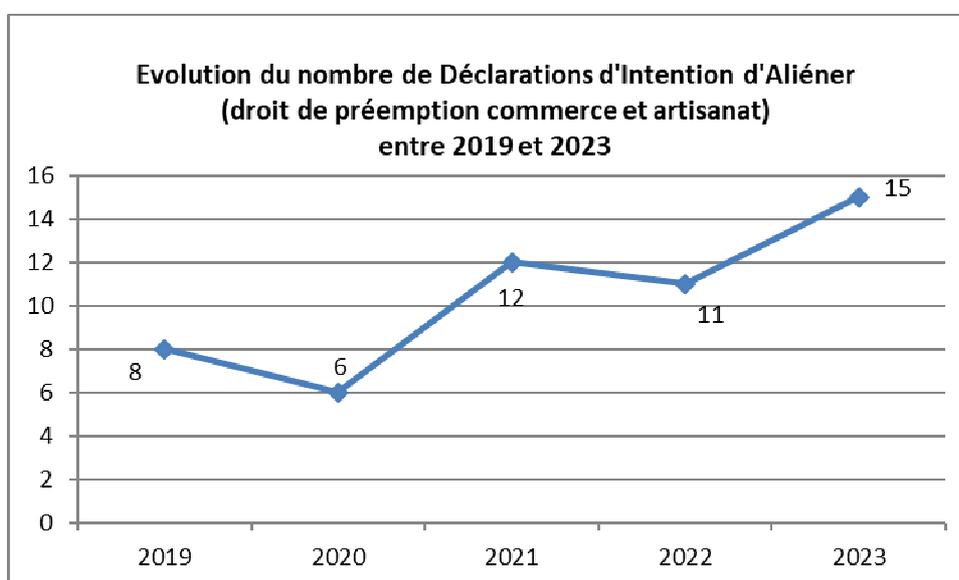
Durant l'année 2023, **359 demandes** ont été traitées, soit une diminution de près de 16% par rapport à 2022, confirmant la tendance déjà amorcée en 2022 en raison du contexte immobilier. Toutefois, cette évolution est à nuancer car, depuis le 1^{er} octobre 2023, la commune a mis en place un service permettant de générer en ligne les renseignements d'urbanisme et ce service ne permet pas de comptabiliser les notes ainsi générées.

L'évolution dans la nature des demandes constatée depuis plusieurs années se confirme en revanche. Les informations sollicitées sont en effet de plus en plus nombreuses et le traitement de chaque demande nécessite un travail de plus en plus important de recherche et de rassemblement de documents.



98 déclarations d'intention d'aliéner ont été traitées au cours de l'année 2023, soit une diminution de 12,50% par rapport à 2022, évolution qui accentue le net ralentissement des mutations déjà constaté en 2022. Le nombre de déclarations d'intention d'aliéner est identique à celui traité en 2020, année marquée par la crise sanitaire.

Si GPSO, compétent en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU), a délégué sa compétence à la commune sur une grande partie du territoire, l'établissement public territorial demeure compétent sur les secteurs d'intervention de l'EPFIF et sur les emplacements réservés. Aussi, sur les 98 déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie, 13 ont été transmises à GPSO pour décision.



Depuis novembre 2006, la commune a instauré un droit de préemption applicable aux cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce et de baux commerciaux.

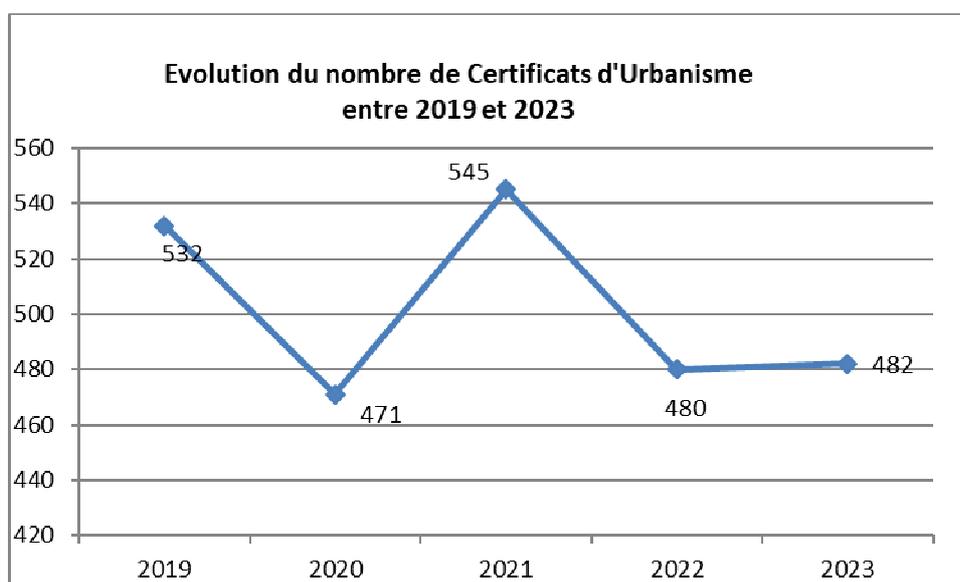
Au cours de l'année 2023, **15 déclarations préalables** portant **sur des cessions de fonds de commerce ou uniquement sur des cessions de droits au bail** ont été traitées.

2.2 Les autorisations d'urbanisme

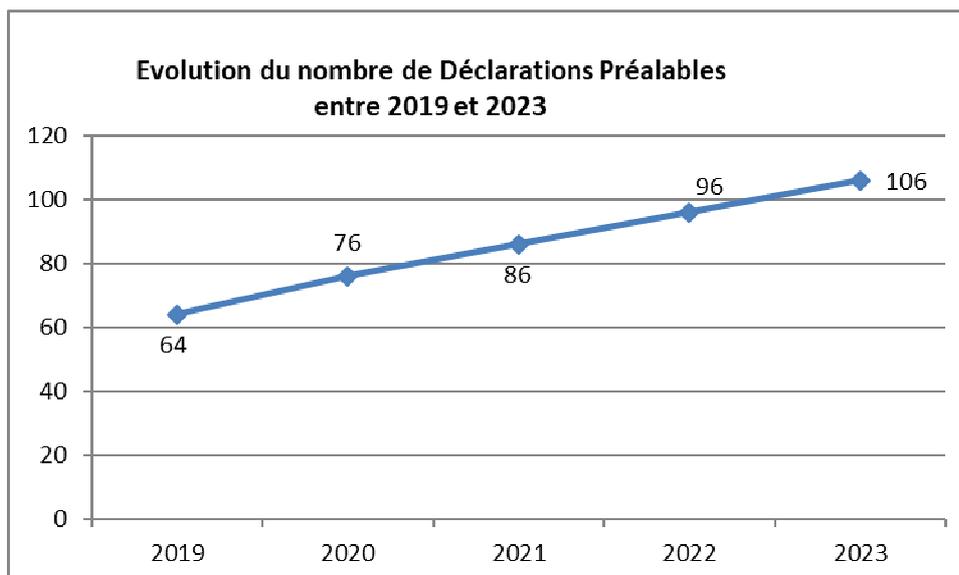
Au cours de l'année 2023, les dossiers suivants ont été déposés :

- **482 certificats d'urbanisme,**
- **106 déclarations préalables,**
- **24 permis de construire,**
- **1 permis d'aménager.**

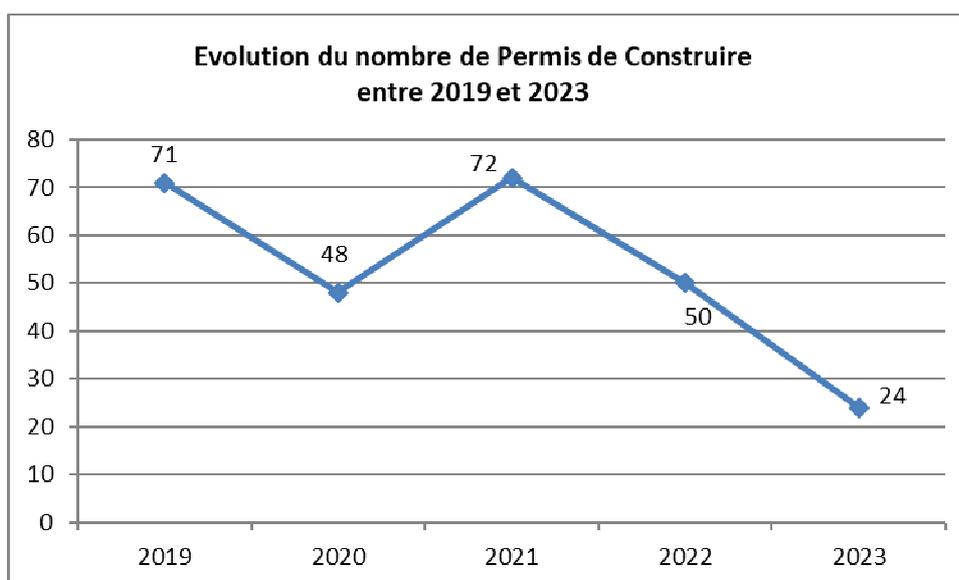
Depuis le 1^{er} janvier 2022, ces demandes peuvent être déposées en ligne, sur le guichet numérique des autorisations d'urbanisme. Si la part des dossiers ainsi déposés par voie dématérialisée reste réduite, une augmentation est constatée au cours de l'année 2023, en particulier pour les certificats d'urbanisme et pour les déclarations préalables.



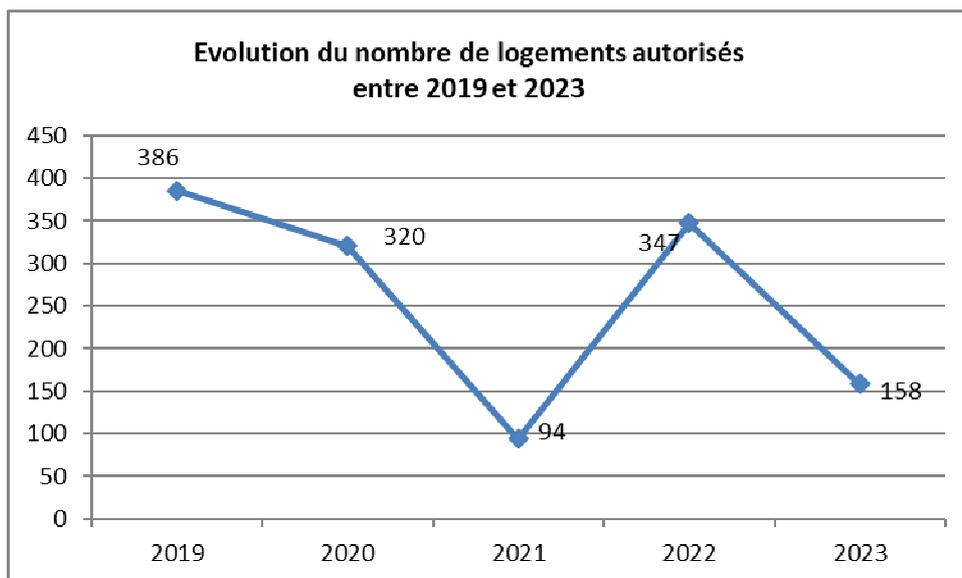
Le nombre de certificats d'urbanisme reste stable par rapport au nombre de dossiers déposés au cours de l'année 2022, durant laquelle les premiers effets de la crise immobilière avaient déjà été ressentis.



Le nombre de déclarations préalables continue au contraire à progresser avec une augmentation de 10,42% par rapport à 2022.



Le nombre de permis de construire déposés enregistre également une diminution importante. Cette tendance se traduit par une baisse du nombre de logements autorisés, en diminution de 54,47% par rapport à 2022.



En 2022, aucune décision prononcée sur une demande d'autorisation d'urbanisme n'a donné lieu à des observations de l'Etat, dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité.

Enfin, **5 permis de construire** délivrés en 2023 ont fait l'objet de **recours gracieux de tiers**. Tous ces recours gracieux ont été **rejetés** après analyse du service urbanisme.

2.3 Le contentieux de l'urbanisme

Dans le domaine du contentieux, le service urbanisme est chargé de préparer, avec le concours de l'avocat de la ville, les écritures en défense.

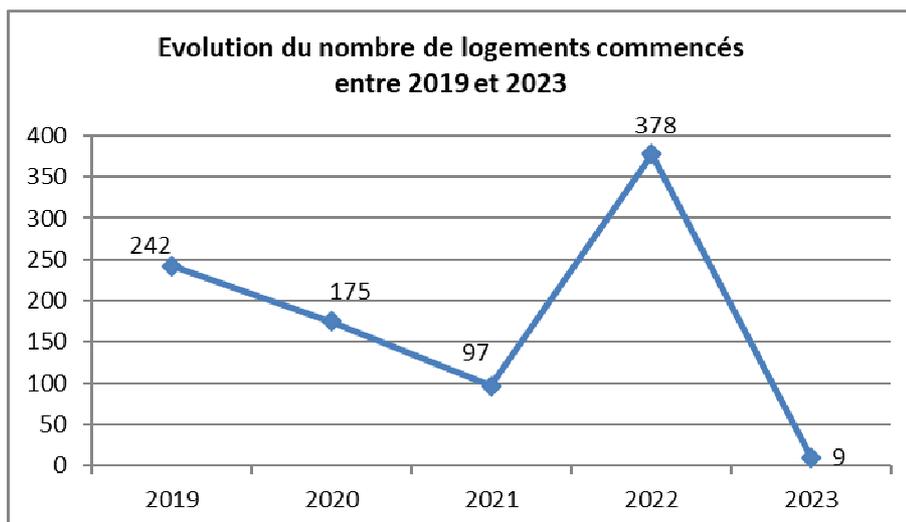
Au cours de l'année 2023, **14 nouvelles procédures** ont été engagées devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Ces nouvelles procédures font suite, pour la très grande majorité, à la délivrance de permis de construire et à des recours gracieux rejetés.

2.4 Le suivi et le contrôle des constructions

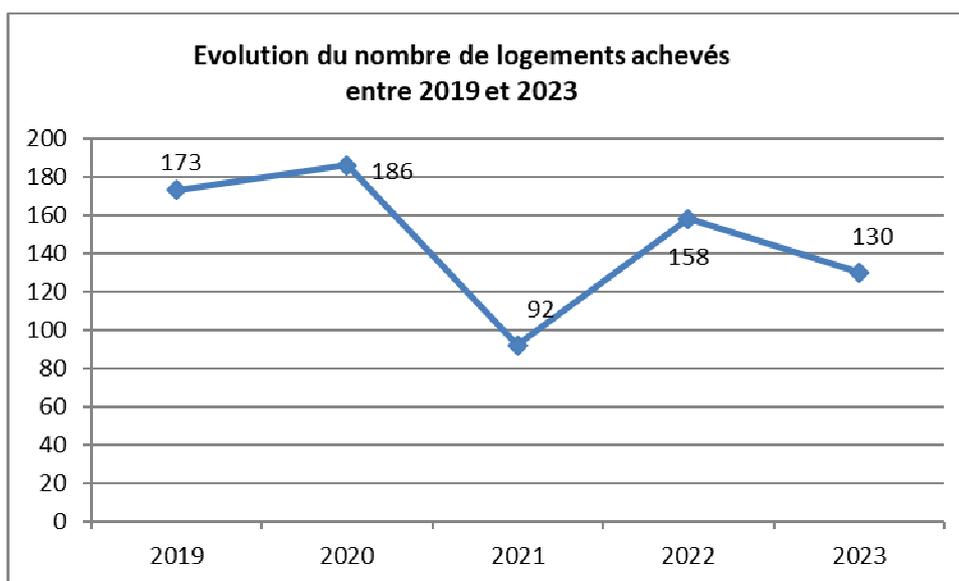
La gestion du droit des sols inclut l'instruction des différentes autorisations d'urbanisme mais également le suivi de la mise en œuvre de ces différentes autorisations avec :

- 2-4-1 l'envoi des statistiques au service de l'Etat en charge du fichier SITADEL,
- 2-4-2 le traitement des déclarations d'ouverture de chantier (**DOC**), au nombre de **6** en 2023 et représentant **9** logements commencés.

Le nombre de logements commencés enregistre une très forte diminution et atteint un plancher jamais enregistré sur Vanves depuis la crise de l'immobilier de 2008 et 2009. Compte tenu des difficultés de commercialisation, les titulaires des permis de construire diffèrent en effet la mise en œuvre des autorisations.



2-4-3 le contrôle de la conformité des travaux après réception de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), **37 DAACT** (18 pour des déclarations préalables et 19 pour des permis de construire) ayant été déposées au cours de l'année 2023 et représentant **130** logements achevés.



2.5 Infractions

Le service urbanisme a également en charge l'application des dispositions pénales du Code de l'Urbanisme.

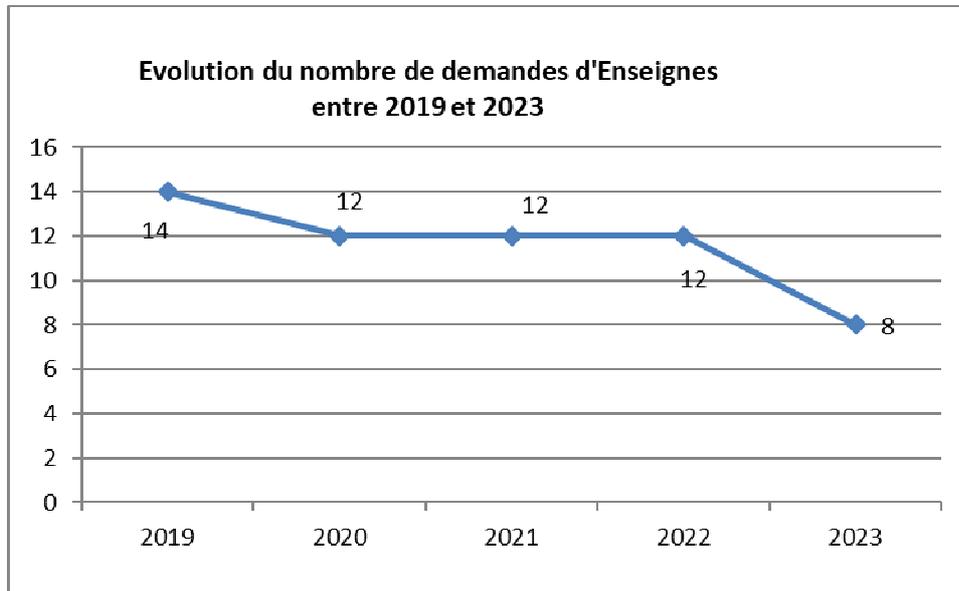
A ce titre, **1 procès-verbal** de constat d'infraction a été dressé en 2023.

2.6 La publicité et les enseignes

Le service urbanisme est chargé de l'application du règlement local de publicité approuvé au niveau du territoire de GPSO.

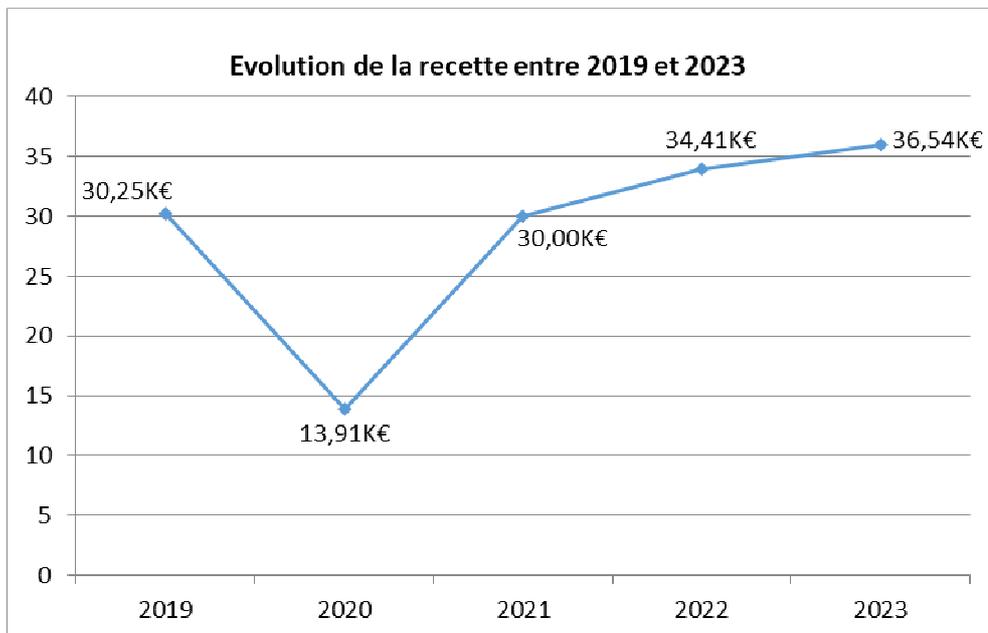
Les dossiers suivants ont été traités en 2023 :

- **8 demandes d'autorisation pour l'installation d'enseignes.**



Le nombre de dossiers enregistre une diminution.

Enfin, le service est chargé de la liquidation de la taxe locale sur la publicité extérieure (**montant attendu pour 2023 : 36 k€**).



Le produit enregistre en 2023 une légère augmentation.

2.7 Les biens vacants et sans maître

Le régime juridique des biens vacants et sans maître a été modifié par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. En vertu de ce texte, les biens sans maître appartiennent désormais aux communes et, seulement en cas de renonciation de ces dernières, à l'Etat.

Cette compétence transférée par l'Etat a été prise en charge, au niveau de Vanves, par le service urbanisme.

Aucune procédure n'a été engagée en 2023.

2.8 Les changements d'usage

En 2023, **48 demandes d'autorisation de changement d'usage** ont été traitées, nombre en très forte progression.

Ces demandes concernent en très forte majorité (44 sur 48) des meublés touristiques.

Perspectives 2024

Le service urbanisme aura en 2024 pour mission de travailler sur les principaux dossiers spécifiques suivants :

- la mise en œuvre de la convention avec l'EPFIF, en particulier dans le secteur du Clos Montholon et la question de sa prorogation éventuelle,
- la valorisation de plusieurs propriétés communales (14 rue Ernest Laval, 8 impasse Alexandre),
- l'élaboration du PLUi, avec l'enquête publique et la préparation à l'application du futur document, avec notamment la participation des instructeurs du service à l'élaboration du guide d'application destiné aux services instructeurs des villes du territoire.

En 2024, le service urbanisme continuera également à accomplir toutes les missions permanentes décrites ci-dessus avec, pour les autorisations d'urbanisme, la poursuite de la dématérialisation.